

Procès-verbal

Conseil municipal du 31 mars 2022

(Délibérations n° 2022/1539 à 2022/1664)

Présidence de M. Grégory DOUCET, Maire

Le jeudi 31 mars 2022 à 8 heures 30, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 24 mars 2022 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Bonjour à tous et à toutes, nous voici donc de retour en salle du Conseil pour notre plus grand plaisir évidemment, joie de nous retrouver les uns avec les autres, les uns auprès des autres. Sans plus attendre, nous allons commencer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer secrétaire de séance par vote à main levée Madame Sonia ZDOROVITZOFF. Pas d'opposition. Madame ZDOROVITZOFF est désignée.

Au préalable, je vous rappelle que la loi numéro 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire reconduit les dispositions relatives à la tenue des instances de Conseil municipal initialement en vigueur jusqu'au 30 septembre 2021 jusqu'au 31 juillet 2022 compris. Le quorum permettant la réunion de notre assemblée est fixé au tiers au moins des élus en exercice, soit 25 élus présents sur un total de 73.

Un élu peut être porteur de deux pouvoirs. À cet effet, je rappelle aux élus qui seraient porteurs de pouvoirs de le signaler à l'appel de leur nom afin de faciliter les opérations de comptage et, si cela n'a pas déjà été fait, d'adresser le formulaire de pouvoir à la Direction des Assemblées à l'adresse mail indiquée dans les courriers de convocation à notre séance de ce jour.

En cas de départ en cours de séance, les élus concernés sont invités à se signaler à cette même adresse.

Par ailleurs, vous avez reçu un code de connexion à l'outil de vote électronique VoteBox. Je vous invite à vous connecter dès à présent si ce n'est pas déjà fait en vue du test auquel nous procéderons à l'issue de l'appel nominal.

Je donne maintenant la parole à Madame Sonia ZDOROVITZOFF pour procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : Mme Alcover, Mme Augey, Mme Bacha-Himeur, M. Berzane, M. Billard, M. Blanc, Mme Blanc, Mme Borbon, M. Bosetti, Mme Bouagga, Mme Braibant Thoraval, M. Broliquier, Mme Bruvier Hamm, Mme Cabot, M. Chapuis, M. Chevalier, M. Chihi, M. Collomb, Mme Condemine, Mme Croizier, M. Cucherat, Mme de Laurens, Mme de Montille, M. Debray, Mme Delaunay, M. Doucet, M. Drioli, Mme Dubois-Bertrand, Mme Dubot, M. Duvernois, M. Ekinici, Mme Ferrari, Mme Fréry, Mme Gailliout, M. Genouvrier, Mme Georgel, M. Giraud, M. Godinot, Mme Goust, Mme Hénocque, M. Husson, M. Képénékian, Mme Léger, M. Lévy, M. Lungenstrass, M. Maes, Mme Maras, M. Michaud, M. Monot, Mme Nublat-Faure, M. Odiard, M. Oliver, Mme Palomino, Mme Perrin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Popoff, M. Prieto, Mme Prin, M. Revel, Mme Roch, M. Sécheresse, M. Souvestre, Mme Tomic, M. Vasselin, Mme Verney-Carron, Mme Vidal, M. Vivien, Mme Zdorovtsoff, M. Zinck.

Absents excusés et dépôts de pouvoirs : Mme Runel (donne pouvoir à Mme Léger), M. Blache (donne pouvoir à M. Oliver), M. Girault (donne pouvoir à M. Berzane), M. Hernandez (donne pouvoir à M. Cucherat).

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : M. Blanc (donne pouvoir à Mme de Montille), M. Broliquier (donne pouvoir à M. Billard), Mme Bruvier Hamm (donne pouvoir à Mme Alcover), Mme Ferrari (donne pouvoir à Mme Palomino), Mme Georgel (donne pouvoir à Mme Tomic), Mme Maras (donne pouvoir à Mme Roch), Mme Popoff (donne pouvoir à Mme Perrin), Mme Verney-Carron (donne pouvoir à Mme Croizier).

Test de fonctionnement de l'outil de scrutin électronique

M. LE MAIRE : Merci.

L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 25 élus présents est atteint.

Pour procéder aux scrutins à venir, nous utiliserons l'outil de vote électronique VoteBox.

En cas de problème de fonctionnement, nous pourrions procéder par vote à main levée. Pour vérifier le bon fonctionnement de cet outil, nous allons procéder à un vote test.

À cet effet, je vous invite à prendre en main votre outil VoteBox par lequel vous allez être invités à procéder à un vote test. Vous disposerez de 30 secondes pour voter ou modifier votre vote. À l'issue du vote, il ne sera plus modifiable.

Si vous disposez d'un pouvoir, deux tableaux de vote s'afficheront sur votre écran. Si vous disposez de deux pouvoirs, trois tableaux de vote s'afficheront sur votre écran. Il vous appartient de voter autant de fois que nécessaire dans ce même délai de 30 secondes.

Pour celles et ceux utilisant VoteBox sur leur smartphone, je recommande de ne pas répondre au téléphone pendant un vote, car, dans le cas contraire, le téléphone privilégierait l'appel téléphonique par rapport au scrutin.

Vous disposez de 30 secondes. Vous pouvez voter comme il vous plaît. Le vote est ouvert.

(Vote.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos.

Le test étant concluant, nous utiliserons l'outil VoteBox pour voter.

Adoption du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Vous avez toutes et tous pris connaissance du projet de procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 décembre 2021. Je mets donc ce procès-verbal aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le procès-verbal est adopté.

Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée le 30 juillet 2020

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application des délégations d'attribution accordées au Maire et qui font l'objet du dossier 2022/1539.

Il s'agit notamment d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes ou encore de mises à disposition de locaux. Je vous demande de me donner acte de la communication de ce compte rendu. Nous allons procéder au vote. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté. Merci.

Communications de Monsieur le Maire

M. LE MAIRE : Mes chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Nous voilà de nouveau donc réunis dans cette salle du Conseil dans une configuration que nous pourrions qualifier d'ordinaire, l'occasion pour moi de reprendre quelques bonnes habitudes, en tout cas une habitude que je vous avais annoncée dès le début de cette mandature, consistant à vous présenter, à évoquer un certain nombre d'éléments, des points saillants, je dirais, de mon actualité, de l'actualité de la Ville, qu'il me plaît de partager avec vous entre deux séances, ce qui vous permet de compléter le compte rendu que nous venons de voter.

D'abord vous dire que j'ai eu la chance au mois de mars d'être invité par le Président du tribunal judiciaire et le Procureur de la République à participer à un Conseil de Juridiction.

Ce Conseil de Juridiction avait vocation à nous présenter le fonctionnement des tribunaux installés à Lyon et de nous confronter à des exercices quotidiens des différents services de la juridiction. Je voulais profiter de notre séance de Conseil simplement pour vous dire deux choses qui ont pour moi été marquantes dans cette visite. La première est le remarquable engagement de tous les services de la Justice présents ici, à Lyon. J'ai rencontré au tribunal des agents extrêmement engagés, ne comptant pas du tout leurs heures, je peux vous le dire, et qui ont véritablement à cœur de rendre la justice de la meilleure façon qui puisse être. Deuxième point, j'ai fait le constat avec d'autres, puisque nous étions un certain nombre d'élus à participer à ce Conseil de Juridiction, des grandes difficultés dans lesquelles les services de la Justice sont plongés, notamment, je dirais même principalement, en raison d'un déficit massif de moyens, un équipement informatique qui semble daté du siècle dernier, un sous-effectif tellement important qu'il conduit les agents à un nombre d'heures absolument faramineux. Bref, la conclusion de tout cela est que, par mes observations, j'en arrive à la conclusion que la justice en France ne tient finalement qu'à l'engagement des femmes et des hommes qui la font tourner. Il me semble donc important, surtout dans une période électorale comme celle que nous vivons actuellement, de défendre avec acharnement la hausse des moyens pour la justice française, pour la mettre à minima au niveau des standards européens, puisque sachez que nous en sommes encore très, très loin. En proportion de sa population, la France est très en retard par rapport à ses voisins européens.

Puisqu'il est question de justice, je voulais aussi vous faire part de l'inquiétude, de la grande inquiétude même qui est la mienne, après l'ouverture d'une enquête préliminaire par le Parquet antiterroriste de Paris à l'encontre du récemment élu Président d'Interpol. Je vous rappelle que j'avais alerté le Président de la République et le ministre de l'Intérieur sur le sujet. Monsieur AL-RAISI est bien sujet à une enquête actuellement. Il lui est reproché des actes de torture. Cette ouverture d'enquête vient quelque part et malheureusement à point nommé, puisque, quelques jours après, nous célébrions – je mets bien sûr des guillemets – la quatrième année d'enfermement d'Ahmed MANSOOR. Ahmed MANSOOR, vous avez sa photo sur les grilles de l'Hôtel de Ville. Ahmed MANSOOR est un Émirati emprisonné depuis quatre ans dans une cellule de 4 mètres carrés pour simplement délit d'opinion. Il s'est simplement autorisé via les réseaux sociaux à remettre en question la politique du gouvernement des Émirats arabes unis, dont est originaire aussi bien sûr, vous vous en souvenez, l'actuel Président d'Interpol, qui fait maintenant l'objet d'une enquête pour torture. Je tiens à préciser que cette inquiétude est grande, pour autant, bien évidemment, la Ville a répondu présente aux différentes réunions organisées par l'État, par la Préfecture, pour faire avancer le dossier relatif à l'extension d'Interpol. Nous savons aussi faire la distinction entre les sujets, même si bien évidemment je suis très inquiet que l'image de l'institution puisse être ainsi entachée.

Sur un autre plan, je voulais vous parler rapidement du déplacement que j'ai eu l'opportunité de réaliser à Cannes pour le fameux MIPIM que beaucoup connaissent ici bien sûr, MIPIM qui réunit les professionnels de l'immobilier, de la construction, mais aussi des collectivités locales qui viennent présenter l'évolution de leur urbanisme, de l'aménagement. Cela a été l'occasion pour moi de rencontrer de nombreux professionnels du secteur, que ce soit des investisseurs ou des promoteurs, l'occasion surtout de présenter nos orientations en matière d'aménagement et d'urbanisme, de parler de qualité de l'habité, de parler de qualité des espaces publics, de parler de nos ambitions en matière de mobilité, l'occasion de mesurer aussi que toutes ces évolutions que nous avons engagées sur la Ville, bien évidemment avec la Métropole, retiennent l'attention et suscitent même énormément d'intérêt. Je crois que les professionnels du secteur avaient hâte d'en savoir plus sur nos orientations. Je crois que c'est chose faite à présent. Et j'y ai noté aussi beaucoup d'enthousiasme de leur part dans la volonté de nous accompagner dans ces évolutions pour plus de qualité dans

l'habitat et dans les aménagements. Nous aurons l'occasion d'y revenir avec certaines délibérations aujourd'hui.

Et puisqu'il est question d'urbanisme, il m'importe de vous parler d'un temps particulier que nous avons eu la chance d'animer avec bien sûr Olivier BERZANE, Maire du 8^e, mais aussi Sylvain GODINOT, Nathalie PERRIN-GILBERT, Stéphanie LÉGER, Julie NUBLAT-FAURE, pour parler de l'évolution de l'îlot Kennedy. Pour ceux qui auraient raté la séquence, l'îlot Kennedy dans le 8^e, où se trouve actuellement l'école Kennedy, va être complètement reconfiguré. Il s'y trouve aujourd'hui la dernière école Pailleron lyonnaise. Cette école, nous allons la remplacer, nous allons la détruire et en reconstruire une autre avec les plus hauts standards en matière de construction écoresponsable. S'y trouveront également une piscine, un complexe sportif et bien sûr les ateliers chorégraphiques. C'était l'occasion de présenter tout cela aux riverains, aux habitants, avec des réactions diverses, beaucoup d'enthousiasme de la part de certains, des réserves de la part d'autres que nous avons pris le temps d'écouter, et qui seront assurément autant d'informations utiles lorsqu'il s'agira de préparer les chantiers.

Et puisque je parle d'un exercice de partage, de redevabilité, de présentation, je dirais même de démocratie locale avec les habitants, il m'importe de vous rappeler que nous avons lancé au mois de mars, il y a quelques jours, officiellement, notre budget participatif, en invitant d'ailleurs énormément d'acteurs et d'actrices qui font la ville et notamment qui font vivre la démocratie locale. Je pense en priorité bien sûr aux arrondissements et aux équipes des Conseils d'arrondissement, mais je pense aussi aux acteurs de l'éducation populaire et toutes les associations qui, pour celles que j'ai pu rencontrer, étaient très enthousiastes à l'idée de pouvoir contribuer au déploiement du budget participatif.

Enfin, pour terminer, même si je sais que nous évoquerons ce sujet dans peu de temps, je ne peux pas introduire cette séance du Conseil municipal sans évoquer la situation en Ukraine et surtout sans évoquer la façon dont elle résonne ici à Lyon.

D'abord commencer par des remerciements, des remerciements très appuyés aux services de la Ville, aux agents de la Ville, qui ont été extrêmement réactifs pour faire en sorte que certains de nos équipements soient très vite en situation de pouvoir accueillir des personnes qui fuyaient la guerre en Ukraine. Le gymnase Bellecombe, la Halle Vivier-Merle ont été armés pour faire en sorte de pouvoir accueillir soit des personnes qui sont en transit vers d'autres pays soit des personnes qui sont en transit avant de s'installer dans la région. Nous reviendrons sur le sujet, nous vous présenterons un peu plus le dispositif municipal, mais je voulais en introduction remercier les agents, parce que c'est grâce à eux que nous avons pu être aussi réactifs.

Remercier également celles et ceux qui travaillent dans les arrondissements et en profiter encore une fois pour remercier aussi les équipes des arrondissements qui se sont mobilisées également rapidement pour pouvoir récupérer tous les dons en nature apportés par les Lyonnaises et les Lyonnais.

Et bien sûr remercier les Lyonnaises et les Lyonnais pour leur générosité, pour leur sens de la solidarité, qui honorent cette Ville, qui nous honorent tous et toutes. De voir à quel point tout le monde a répondu avec énormément d'enthousiasme pour aider l'Ukraine, cela fait véritablement chaud au cœur. Cela a aussi fait chaud au cœur à nos amis ukrainiens et ukrainiennes.

Et des derniers remerciements pour les associations qui se mobilisent, je pense évidemment aux associations directement liées à l'Ukraine, que ce soit les associations ukrainiennes elles-mêmes ou d'amitié franco-ukrainienne, mais aussi aux associations plus spécialisées, comme la Croix-Rouge, avec laquelle nous travaillons en étroite collaboration notamment à Bellecombe et à Vivier-Merle.

Je profite aussi de cette évocation pour rappeler à celles et ceux qui n'en auraient pas été informés qu'il y a plusieurs semaines avec plusieurs dizaines de Maires de grandes villes européennes, j'ai signé l'Appel de Marioupol, dans lequel nous dénonçons l'agression de Vladimir POUTINE sur l'Ukraine, mais dans lequel nous demandons aussi l'arrêt de tout commerce avec la Russie, en ayant bien évidemment en tête en priorité les échanges relatifs au gaz et au pétrole qui, on le sait, permettent de financer très largement l'agression de Vladimir POUTINE.

Je voudrais donc terminer en rendant bien évidemment surtout hommage aux Ukrainiennes et aux Ukrainiens qui actuellement défendent leur liberté dans leur pays, une pensée évidemment aussi aux Russes qui s'élèvent contre le pouvoir de Vladimir POUTINE et qui prennent des risques.

Mesdames et Messieurs, je vous demande d'observer une minute de silence pour le peuple ukrainien victime de la guerre.

Une minute de silence est observée par l'assemblée.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

En Conférence des Présidents ont été retenues les interventions préalables suivantes.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur CUCHERAT, c'est à vous pour 10 minutes.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les élus,

Nous sommes quelque peu amers, Conseil après Conseil, de voir se maintenir ce flou permanent qui vous caractérise. Jamais nous ne trouvons de réponses claires et précises à nos questions sur les sujets cruciaux intéressant l'avenir de notre Ville. La seule réponse que vous avez tenté d'argumenter la semaine dernière a fini en digression sur le nucléaire. Cette harangue une fois de plus a fait litière des préoccupations quotidiennes des Lyonnais pour lesquelles nous vous interpellons en séance.

Ne voyez là aucune caricature d'opposant, ce flou permanent aurait de quoi en décourager beaucoup, mais persévérant, nous ne désespérons pas d'obtenir un jour de vous quelques vraies réponses à nos questions, particulièrement sur ces deux sujets tellement récurrents, qu'ils sont en passe d'en devenir obsessionnels si vous n'y portez enfin remède : les mobilités et la sécurité.

Concernant les mobilités, notre groupe tire en vain la sonnette d'alarme depuis de nombreux mois. La situation est désormais catastrophique, parce que le temps passant et le phénomène s'amplifiant, il s'avère de plus en plus difficile selon la formule de Péguy désormais consacrée d'empêcher les Lyonnais de voir ce qu'ils voient. Les embouteillages n'ont jamais été aussi importants et l'exaspération des Lyonnais est à son comble. Les tensions s'aggravent entre automobilistes, cyclistes et piétons. Partout l'agressivité prévaut sur la courtoisie dans les rapports entre usagers.

Vous et vos collègues de la Métropole n'avez rien apaisé ni rien fluidifié, loin de là. Vous avez congestionné les circulations de notre agglomération avec des conséquences désastreuses en termes de pollution et de satisfaction des objectifs du troisième PPA que vous nous soumettiez la semaine dernière.

Les Lyonnais attendaient une politique inspirée par une vision globale, prenant en compte les problématiques à toutes les échelles, et soucieuse des intérêts de toutes les catégories sociales. Vous n'avez eu de cesse que d'accentuer chaque jour un peu plus les gênes et les conflits entre vos administrés, englués dans toujours plus de problèmes de mobilité à cause de votre obstination à porter des politiques déséquilibrées au service seulement d'une partie des Lyonnais.

Mais en la matière, vous restez fermés à toute critique ou suggestion, persuadés que vous détenez le savoir absolu et la science infuse. Vos vérités ne sont pas les nôtres, soit, mais vos informations pourraient l'être si elles étaient clairement communiquées.

Je reviens donc à la question simple restée sans réponse la semaine dernière. Après défendu le projet de téléphérique, puis celui du métro E, vous soutenez désormais le tramway express. Monsieur le Maire, pourriez-vous nous indiquer son tracé et nous préciser les sites et les voies extérieures impactées ? Puisqu'il s'agit du nouveau projet à la mode, vous devriez être en capacité de nous indiquer quelles rues verront passer le tramway en surface et pour quelle incidence sur les usages actuels : avenue Ménival, rue Joliot-Curie, rue François Mermet, etc.

Pour ne pas abuser des désirs, je renonce aujourd'hui à celui de vous interpellier sur le milliard d'euros de différence annoncé entre le projet du métro E et ce tramway express, mais ce n'est que partie remise.

Concernant l'épineuse question de la sécurité, là encore, nous n'avons eu de cesse de vous alerter, mais je crois que le 10 mars dernier, votre Adjoint, Monsieur CHIH, nous apportait notre réponse sur un plateau télévisé. Il expliquait, je le cite, que la sécurité est une compétence régaliennne, c'est une compétence de l'État et donc c'est d'abord à l'État de se positionner sur les questions de sécurité et nous, nous n'avons pas à nous substituer à l'État sur cette compétence. Une façon polie de dire au Préfet du Rhône que son rappel à l'ordre exprimé par voie postale sur les questions de sécurité était malvenu.

Permettez-moi de vous dire, Monsieur le Maire, que ce rappel à l'ordre est tout à fait légitime en vue de l'article L. 2122-24 du Code général des collectivités territoriales. Selon les dispositions de ce texte, et vous le savez bien, la Mairie est responsable de la sécurité publique et de la tranquillité publique de la commune sous le contrôle administratif du Préfet. Et à Lyon, tout particulièrement, les différentes forces de l'ordre ont toujours travaillé clairement et efficacement en agissant en complémentarité. C'est un héritage du modèle lyonnais.

Votre Adjoint, lui, estime que l'État doit d'abord se positionner. Comme la lettre de la Préfecture nous l'indique, le ministère de l'Intérieur a déjà fait parvenir 200 des 300 policiers nationaux promis en renfort d'ici 2023. En outre, une brigade spécialisée de terrain a été déployée sur les quartiers de la Guillotière et de la Part-Dieu, 20 policiers travaillant avec la Police des Frontières et des Douanes à l'heure actuelle, 31 d'ici septembre prochain. Et cette brigade agit : 160 interpellations en un mois selon les chiffres délivrés par la Préfecture, 84 pour vol, recel et vente à la sauvette, 22 pour violences, 19 pour usage ou vente de stupéfiants, 10 pour irrégularité de séjour. Donc, Monsieur le Maire, c'est bel et bien à vous d'agir en complémentarité et en responsabilité dans ce domaine hautement sensible et essentiel qu'est la sécurité.

On est d'autant plus convaincus de l'urgence d'agir contre l'insécurité quand on lit les unes de la presse les plus récentes. Le 16 mars dernier, la Présidente de l'association La Guillotière en Colère, dont je salue la détermination, expliquait recevoir 10 alertes quotidiennes relatives aux troubles ou à la violence. Le 19 mars dernier, une fusillade à la kalachnikov et à la grenade éclatait au sein de la barre d'immeuble Sakharov à La Duchère. Le 22 mars dernier, un incendie volontaire se déclenchait place Mazagran. Et je ne reviens pas sur les Dalton qui n'en finissent plus de faire parler d'eux.

Cette actualité qui place Lyon sous les projecteurs de ces problèmes d'insécurité nous inquiète, Monsieur le Maire. J'imagine qu'elle vous inquiète aussi, mais les réponses n'appartiennent qu'à vous.

Comme si cela ne suffisait pas, certains membres de votre majorité contribuent à dégrader encore le climat. Peu après la manifestation contre Bayer au début du mois, certains

exhibaient fièrement des tags sur les bâtiments publics au travers des réseaux sociaux au moment où des drapeaux lyonnais, français et européens étaient brûlés. D'autres expliquaient au même moment que la violence, symbolique ou non, est légitime lorsqu'elle est bien dirigée. Que faut-il comprendre ?

Je vous demande, Monsieur le Maire, et ce sera mon unique question sur la sécurité pour m'assurer d'obtenir une réponse : condamnez-vous sans réserve cette attitude peu digne d'élus de la République affichée par certains des membres de votre majorité ?

Enfin nous attendons impatiemment les résultats de la consultation sur la vidéoprotection de notre Ville. Nous vous avons plusieurs fois interpellé sur ce sujet qui divise jusqu'à votre majorité. Pouvons-nous espérer une réponse plus nette que le renvoi systématique à votre étude en cours dont nous ne savons plus si elle se terminera un jour ? Dois-je rappeler l'insistance du Préfet et du Procureur de la République, que vous avez cités, sur l'intérêt indéniable qu'ils voient au déploiement de la vidéoprotection ?

Ces inquiétudes quant à votre rapport à la sécurité s'accroissent lorsqu'on examine votre dernier plan Lumière. En réponse aux violences régulières auxquelles les Lyonnais sont quotidiennement soumis, en réponse aux violences faites aux forces de l'ordre, au plus mauvais moment donc, vous prenez la décision de plonger notre ville dans l'obscurité, une obscurité que seuls désormais les éclairs de mortier viendront zébrer. Nous aurions imaginé plus raisonnable dans ces circonstances de sursoir à cette mesure.

En matière de sécurité et de mobilité, en seulement deux ans, vous avez donc fait très fort, en n'engendrant que conflictualité et immobilisme. Ce triste constat apparaît lui malheureusement bel et bien en pleine lumière et si nous ne sommes que désabusés de la trajectoire donnée à cette ville, nous pensons encore possible de voir évoluer vos positions.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Pierre OLIVER, c'est à vous pour 10 minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Je tiens à saluer l'intervention remarquable de mon collègue Yann CUCHERAT et j'avoue que je souscris assez largement à tout ce qui a été dit.

Peut-être pour revenir tout d'abord sur vos propos et vous avez dans un premier temps évoqué les questions liées à la justice. Je partage pleinement votre avis et on le sait tous, aujourd'hui, la justice en France est dans un état que je qualifierais de déplorable, en manque de moyens, en manque d'effectifs, et c'est ce qui fait que l'ensemble des affaires que l'on a à traiter ont beaucoup de mal à avancer.

Après, en parallèle, il y a aussi toutes les questions évidemment liées à la sécurité. Yann CUCHERAT vient d'en parler. Je ne vais pas ressasser les dernières actualités, vous les connaissez aussi bien que moi, mais je vais profiter de cette intervention liminaire pour vous apporter un petit témoignage sur l'efficacité de la vidéoprotection et sur l'efficacité de notre police municipale.

Vous le savez, dans le 2^e arrondissement, nous avons une place qui s'appelle la place Camille Georges où vous avez maintenant depuis plusieurs mois, Monsieur CHIH le sait, bon nombre de jeunes individus qui squattent et qui pourrissent un peu le quotidien de l'ensemble des riverains sur cette place Camille Georges. Avec mon Adjoint à la Sécurité, nous sommes en lien avec les habitants de cette place et nous avons été récemment appelés un soir, à 22 heures, 22 heures 30, alors qu'il y avait bon nombre de débordements.

En arrivant sur place, vous le savez, vous avez installé une caméra nomade et je vous en remercie une nouvelle fois, nous avons pu aller à la rencontre de ces différents individus, ils étaient une quinzaine, et grâce à la caméra de vidéoprotection que vous avez installée, nous avons pu appeler le Centre de Supervision urbain et vous nous avez envoyé un équipage du GOM avec une quinzaine d'agents venus immédiatement.

À l'issue de tout cela, nous avons pu organiser des rappels à l'ordre pour l'ensemble de ces jeunes qui ont entre 12 et 17 ans. Grâce à cette caméra, nous avons donc l'identité, la récurrence de la présence de ces individus et les rappels à l'ordre nous permettent de sensibiliser les parents, de faire de la prévention et je sais que vous croyez beaucoup à la prévention. Donc vous voyez, cette caméra peut être un outil supplémentaire pour faire de la prévention et pour identifier ces individus. Quelque part, on aide aussi les parents en convoquant ces jeunes pour peut-être les réorienter sur d'autres filières.

En parallèle, Yann CUCHERAT a également évoqué les tags et nous constatons maintenant depuis plusieurs mois bon nombre de tags qui ne s'effacent pas. Je vais vous donner un exemple tout simple, dans le 2^e arrondissement aussi. Le dépôt de SYTRAL de Perrache est tagué maintenant depuis plusieurs semaines. C'est un bâtiment qui appartient à la collectivité, pas à la Ville de Lyon, mais qui appartient à la collectivité et que vous ne prenez pas le soin de nettoyer.

Je ne serai pas plus long et je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur DEBRAY, c'est à vous pour 4 minutes.

M. DEBRAY Tristan : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Après ces quelques mots sur la sécurité, la justice et la prévention, je vais vous parler d'un autre sujet très important, puisqu'il s'agit de la démocratie.

En 2021, 45,7 % de la population mondiale vivait dans une démocratie. En 2020, ce chiffre s'élevait à 49,4 %. Tel est le constat du recul de la démocratie à travers le monde, dressé par l'étude 2021 du groupe britannique *The Economist*. D'après ce rapport, je cite, les résultats reflètent l'impact négatif de la pandémie sur la démocratie et la liberté dans le monde avec l'extension considérable du pouvoir de l'État et l'érosion des libertés individuelles.

Cette évaluation annuelle porte sur 167 pays et prend en compte plusieurs critères : le processus électoral et le pluralisme, le fonctionnement du gouvernement, la participation et la culture politique et les libertés individuelles. Pour chaque pays, une note sur 10 est attribuée. La moyenne calculée donne le classement des pays les plus démocratiques aux plus autoritaires. Lorsque la note est comprise entre 8 et 10, le pays est considéré comme une démocratie. Entre 6 et 8, il est considéré comme une démocratie imparfaite et ainsi de suite.

Nous, en France, nous sommes qualifiés de démocratie imparfaite depuis plusieurs années, et ce, pour plusieurs raisons. En voici quelques-unes : l'hyperprésidentialisme, les atteintes à la liberté et à l'indépendance de la presse, la baisse de la participation politique des citoyens ou encore les attaques aux droits de l'Homme. Ces attaques ont d'ailleurs conduit à des sanctions par la Cour européenne des Droits de l'Homme et à des condamnations par l'ONU.

Selon la sociologue et politologue Dominique SCHNAPPER, la démocratie est pourtant le seul régime qui permette que se développent des sociétés humaines. La citoyenneté

organise une société proprement humaine, dont tous les membres sont juridiquement et politiquement égaux. Elle repose sur l'égle dignité de tous les êtres humains. Elle est le fait pour chaque individu d'être un sujet de droit, disposant donc de droits et aussi de devoirs. Le citoyen jouit de libertés individuelles, de la liberté d'expression ou encore de la liberté d'être traité par la justice selon une loi égale pour tous. Il choisit les gouvernants via les élections. Le droit de vote constitue donc la première expression de la citoyenneté. Voter est un droit, voter est un devoir civique.

Et pourtant, dans notre pays, ce droit de vote pour tous a pris un certain temps pour être appliqué. Je pense là au droit de vote des femmes. En effet, les Françaises n'ont accédé au droit de vote qu'en 1944, soit près d'un siècle après les hommes. Aujourd'hui, si le droit de vote est accessible à tous, force est de constater que le vote systématique ou le sens du devoir a malheureusement diminué. Autrement dit, la démocratie représentative décline. Pourtant, l'intérêt et l'engagement des citoyens pour la chose publique ne sont pas inexistantes, loin de là. Une autre forme de démocratie émerge depuis plusieurs années, la démocratie participative.

Une grande partie de la population se mobilise sur des sujets précis pour faire bouger les lignes. La lutte pour le droit des femmes ou contre le réchauffement climatique, combats auxquels Lyon en Commun est pleinement associé, en sont une parfaite illustration. Notre groupe est pourtant convaincu que la démocratie participative et démocratie représentative sont complémentaires et nécessaires.

Malheureusement, cette année, la question de l'abstention va encore se poser. Je ne vous apprends rien en disant que les échéances électorales approchent à grands pas. En tant qu'élus de la République, nous avons la responsabilité de rappeler l'importance d'accomplir ce devoir citoyen que constitue le vote. Nous devons appeler les Français à faire un choix qui leur appartient, puis à le matérialiser dans les urnes.

Je vous donne donc rendez-vous toutes et tous, mes chers collègues, dans les bureaux de vote dès la semaine prochaine. Il en va du bon fonctionnement de la démocratie et de la légitimité des institutions. En plus de 2 000 ans, rappelons-le, on n'a jamais trouvé mieux que la démocratie. Elle l'est, comme l'écrivait Abraham Lincoln, le gouvernement du peuple par le peuple pour le peuple.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur DEBRAY.

Mes chers collègues,

Vous m'excuserez de prendre encore quelques minutes pour répondre à des interpellations, à des questions qui ont été formulées précédemment, ce qui retarde de quelques minutes de plus le lancement véritable de cette séance du Conseil municipal, mais il me semble important de faire vivre cette démocratie que vous venez d'évoquer, cher Tristan, et donc de ne pas laisser ces questions qui taraudent nos collègues de la droite de l'hémicycle. Bien évidemment, je ne voudrais pas faire peser cela sur leur sommeil, puisque, manifestement, ils sont extrêmement préoccupés par certains sujets.

Monsieur CUCHERAT, parlons mobilités, parlons transports en commun. Soudainement, vous voilà éclairé à votre tour, envahi peut-être d'un sentiment, d'une émotion forte, vous voulez des transports en commun lourds partout. Pourtant, quand je regarde l'historique de la création de transports en commun dans cette ville, j'ai le regret de vous rappeler que, sur les trois précédentes mandatures, il ne s'est pas passé grand-chose, notamment en matière de métro.

La ligne A a été ouverte en 1978, comme la ligne B, la ligne C en 74, la ligne D en 91. Sur les trois dernières mandatures, vous avez prolongé deux lignes. Très bien, dont acte. Le

métro E dont vous avez parlé en premier n'a pas vu le jour, me semble-t-il, sous les précédentes mandatures. Parler, faire les études, on peut le faire. C'est d'ailleurs ce que je vais vous répondre sur le tramway express qui desservirait l'Ouest lyonnais. Oui, les études sont en cours pour déterminer précisément justement où pourraient se faire les arrêts.

Et ne venez pas me dire, Monsieur CUCHERAT, que la réponse des études est une réponse facile ou alors ce serait finalement considérer que vos alliés d'hier, je pense au Président de la Région, sur la politique des transports duquel je m'exprimais la dernière fois, et quand j'interpellais le conseiller régional OLIVER ici présent pour lui demander où nous en étions sur la politique régionale des mobilités, il me répondait, rappelez-vous : les études sont en cours. La différence entre l'exécutif régional et le mien est que nous avons été élus il y a moins de deux ans, donc nous n'avons pas un mandat derrière nous. L'excuse de l'étude, pour moi, elle n'est pas valable.

En l'occurrence, je vous rappelle que sur la ligne E – je mets des guillemets –, une consultation a été réalisée, une concertation même, qui nous a permis d'entendre tous les avis et d'arriver à une orientation qui se dessine qui serait effectivement de desservir l'Ouest lyonnais avec des moyens techniques appropriés, moins chers et surtout réalisables dans un temps plus court, parce que promettre un métro pour dans 15 ans, tout le monde peut le faire. Mais les problèmes de mobilité pour les Lyonnaises et les Lyonnais bien sûr, mais aussi pour les Grandes-Lyonnaises et les Grands-Lyonnais, se posent maintenant. Donc des réponses, il faut pouvoir en apporter dans un délai court.

Sur la sécurité, je suis d'accord avec vous. L'important, c'est la complémentarité avec la police nationale. C'est bien pour cela d'ailleurs qu'à l'initiative de mon Adjoint, Mohamed CHIHI, nous avons très, très vite, quelques mois seulement après notre arrivée aux responsabilités, voulu retravailler la convention entre la police nationale et la police municipale. Cela s'est fait à notre initiative. Nous attendons les derniers retours de la Préfecture à ce sujet. C'est nous qui avons, je peux vous le dire, poussé le plus pour que soient clarifiés les rôles de chacun.

Parce que, Monsieur CUCHERAT, quand vous me parlez des tirs à la kalachnikov, mais le trafic d'armes dans ce pays, c'est le Maire de Lyon qui en est responsable ? Vous croyez que ce sont le Maire de Lyon et la police municipale qui vont être en charge du trafic d'armes dans ce pays ? Je vous rappelle simplement que la police nationale est en charge de l'ordre public et nous, de la tranquillité publique.

Donc, oui, il est important de définir le rôle de chacun pour que chacun puisse faire correctement son travail. Et il me plaît de collaborer de la manière la plus efficace avec les services de la Préfecture, avec la Direction départementale de la Sécurité publique, que nous voyons très régulièrement avec mon Adjoint à la Sécurité pour justement passer en revue à la fois les situations, mais redéfinir des objectifs, des priorités, comme cela se fait d'ailleurs également en déclinaison dans les arrondissements, n'est-ce pas, chers Maires d'arrondissement, puisque vous avez aussi à un échelon plus local ces échanges avec la police nationale et la police municipale, ce qui permet d'avoir une territorialisation de l'action publique et une complémentarité de l'action publique, pour assurer tranquillité et ordre public.

Alors, la seule question finalement que vous me posez sur la sécurité, c'est : est-ce que je condamne sans réserve des propos d'un élu ? Si c'est en condamnant sans réserve les propos d'un élu qu'on va améliorer la tranquillité et la sécurité dans cette ville, alors là, je peux condamner tout ce que vous voulez, mais cela n'aura strictement aucun effet. Donc vous voyez, quand vous me posez une question, je vous réponds. (*Intervention hors micro de Monsieur LÉVY*).

Je ne sais pas à quoi vous faites référence et je vous prierais de lever la main pour que je puisse vous donner la parole par la suite. Je vous remercie. L'exemplarité commence aussi dans cet hémicycle.

Quant à l'obscurité dans laquelle nous plongerions la ville, soyons sérieux ! Soyons sérieux ! Soyez sérieux ! Nous interrompons deux jours de plus les illuminations qui, je vous le rappelle, sont déjà interrompues deux jours. Nous passons de deux jours à quatre jours. Nous interrompons les illuminations, c'est-à-dire la mise en lumière, l'embellissement d'un certain nombre de bâtiments. Et nous le faisons pour des raisons très claires, qui seront évoquées un peu plus tard dans la journée par Sylvain GODINOT. Je vous rappelle que nous sommes en train de vivre une crise énergétique qui est la conséquence de la crise en Ukraine. Les prix de l'énergie sont en train de flamber. Cela me paraît être plutôt un signe de bonne gestion que de faire en sorte de faire des économies, me semble-t-il, mais nous aurons l'occasion et vous aurez l'occasion d'y revenir assurément. Mais nous ne plongeons pas la Ville de Lyon dans l'obscurité. C'est un mensonge, Monsieur CUCHERAT, et on ne se grandit pas en mentant.

Quant à vous, Monsieur OLIVER, vous me remerciez pour la caméra nomade que nous avons installée sur le site que vous évoquiez plus tôt. Alors, laissez-moi comprendre. À la demande des services de la Préfecture, nous installons sur un certain nombre de sites jugés sensibles des caméras nomades, proposition initialement faite par mon Adjoint, Mohamed CHIHI. Donc nous répondons à certaines problématiques précises, aiguës, par des moyens appropriés. Comment pouvez-vous dans la même allocution me dire ou me faire dire ce que je n'ai pas dit, que j'étais contre les caméras et en même temps me féliciter d'en placer ? Je ne comprends pas.

Ce qui m'importe, c'est l'efficacité. Nous n'avons pas vocation, je vous le dis, à installer des caméras partout. Nous n'avons pas vocation à en installer dans toutes les rues de cette ville. Ce n'est pas comme cela que cela va marcher. En revanche, effectivement, il y a des sites sur lesquels il est remarqué que c'est nécessaire. C'est d'ailleurs pour cela que mon Adjoint, Mohamed CHIHI, a fait cette proposition d'avoir un certain nombre de caméras nomades que nous pouvons déplacer en fonction des besoins. Quand il y a des besoins plus durables, on installe des caméras plus durablement et d'ailleurs avec une certaine persévérance si je puis me permettre, cher Mohamed, puisque je crois qu'en face de la barre Sakharov, c'est la troisième que nous devons installer, puisque les deux premières avaient été détériorées. Bref.

Il n'y a pas d'idéologie anti-caméras, il y a un pragmatisme et une recherche d'efficacité. C'est d'abord cela qui nous anime. Ce qui nous anime, c'est de faire en sorte effectivement d'assurer la tranquillité publique.

Quant aux remarques et aux félicitations que vous formuliez à l'égard de notre police municipale, mais bien évidemment. Je suis le premier à les remercier régulièrement, très certainement moins souvent que Mohamed CHIHI qui est au contact avec eux quotidiennement. L'efficacité de notre police municipale, nous la connaissons, rassurez-vous, Monsieur le Maire d'arrondissement. Nous la connaissons. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons fait le choix d'investir notamment pour la rénovation des locaux, pour leur équipement et que nous avons fait le choix aussi d'investir pour augmenter leur rémunération. C'était aussi un signe de reconnaissance que nous souhaitons leur apporter, leur accorder. Mais je vous remercie au passage de louer l'efficacité de notre police municipale, car je crois qu'en l'occurrence, ces remerciements peuvent être considérés comme complètement transpartisans, donc je m'y associe.

Voilà pour ce qui est des réponses notamment à la question que vous m'avez posée, Monsieur CUCHERAT, et aux remarques que Monsieur OLIVER vous avez pu faire.

Oui, Monsieur CUCHERAT, je vous redonne la parole.

M. CUCHERAT Yann : Effectivement, j'ai posé deux questions, mais vous n'avez pas répondu à la deuxième. Condamnez-vous sans réserve ? Vous voulez une ville à hauteur d'enfants et vous êtes en train de positionner ce Conseil aussi à hauteur d'enfants. Vous faites le professeur, on est vos élèves, mais vous n'apportez pas les réponses. Je vous demande aujourd'hui si vous donnez l'exemple en condamnant les attitudes de vos Adjoints sur ces enjeux de sécurité. Montrez-vous l'exemple et faites-vous aussi le professeur avec votre majorité ?

Merci.

M. LE MAIRE : En fait, Monsieur CUCHERAT, pour être tout à fait honnête, je ne sais même pas de quoi vous parlez. Je ne sais pas de quel message, je n'ai pas eu d'information sur le fait que certains de mes Adjoints aient pu prendre la position que vous avez évoquée. Vous m'écrirez donc, si vous le voulez, sur le sujet, mais en ce qui me concerne, je ne crois pas que dans mon exécutif, j'ai quelqu'un qui ait soutenu des actions violentes dans la Ville. Ce n'est pas dans mon exécutif, cher Monsieur CUCHERAT.

Monsieur CUCHERAT, si j'étais un professeur, vous seriez assez mauvais élève. En l'occurrence, vous comprenez bien que nous ne sommes pas dans cette configuration-là. Vous êtes membre de l'opposition. Vous vous exprimez, je vous laisse vous exprimer. Je réponds à vos questions, cela ne vous plaît pas. Je peux comprendre que cela ne vous plaise pas, mais en l'occurrence on n'est pas dans une salle de classe, Monsieur CUCHERAT. On est en train de parler de sujets de fond et je suis en train de parler. Je vous ai laissé parler, merci.

En revanche, chose qui est certaine, c'est que je suis responsable de la police de cette assemblée. Donc à cet égard, c'est moi qui distribue la parole. Cela peut donner le sentiment à certains qu'il y ait un certain caractère professoral à l'exercice, mais c'est comme cela que les textes ont été établis, c'est comme cela que le règlement intérieur a été établi. En l'occurrence, nous pouvons rouvrir ce sujet si vous le souhaitez. Je vous remercie.

Nous allons passer à l'examen de nos premiers rapports.

DÉNOMINATIONS

2022/1540 - Dénominations d'espaces publics : square Marsha P. Johnson et verger Solitude à Lyon 1er

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

M. LE MAIRE : Pour le premier rapport, je vous cède la parole, Monsieur LUNGENSTRASS.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Nous avons deux dénominations à l'ordre du jour dans le 1^{er} arrondissement.

Je souhaite d'abord remercier la Mairie du 1^{er} arrondissement et ses élus pour la consultation et ensuite la proposition des noms qui font l'objet de cette délibération.

La première dénomination concerne le square au niveau du 17 rue Burdeau. Il est proposé de faire hommage à Marsha P. Johnson, Marsha P. Johnson étant cette militante transgenre pour l'égalité née en 1945, décédée en 1992. Elle s'est consacrée toute sa vie à la défense de la liberté individuelle d'identité de genre et d'orientation sexuelle.

S'identifiant comme drag-queen et artiste de performance africaine-américaine, Johnson est devenue une figure majeure du militantisme LGBTQI+. Johnson s'est activement impliquée dans la défense des droits des personnes séropositives au sein de l'organisation Act Up notamment, qui sensibilise sur l'épidémie de Sida et milite pour l'accès aux soins. La Ville de New York lui a rendu hommage en érigeant une statue à son effigie aux côtés de la statue de Sylvia Rivera et en rebaptisant l'East River State Park de Brooklyn Marsha P. Johnson State Park. Si vous le voulez bien, la Ville de Lyon lui rendra donc également hommage désormais.

La deuxième dénomination concerne un verger entre les rues Bodin et Magneval. Il est proposé de rendre hommage à Solitude, Solitude qui est une héroïne de la lutte contre l'esclavage née au XVIIIe siècle, en 1772 précisément. Elle est une figure des rébellions contre le rétablissement de l'esclavage porté par Napoléon Bonaparte en 1802. Justement, lorsqu'en mai de cette même année, les troupes de Napoléon sont envoyées pour remettre aux fers les esclaves au bénéfice de l'aristocratie sucrière, Solitude s'engage dans la résistance. Elle est condamnée à mort en 1802, mais elle est enceinte et elle sera exécutée au lendemain de son accouchement, le 29 novembre de cette même année. L'esclavage a été rétabli en Guadeloupe par arrêté consulaire le 16 juillet 1802 et il ne sera aboli définitivement qu'en 1848.

Je souhaite de nouveau remercier la Mairie du 1^{er} arrondissement sur ces propositions de dénominations et remercier aussi pour l'avis favorable de la Mairie. Merci.

M. LE MAIRE : Justement, Madame la Maire, chère Yasmine, c'est à vous la parole pour 5 minutes.

Mme BOUAGGA Yasmine, Maire du 1^e arrondissement : Merci beaucoup.

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

C'est avec grand plaisir que nous vous soumettons aujourd'hui ces propositions de dénominations féminines de lieux du 1^{er} arrondissement. Si vous m'y autorisez, je parlerai à la fois de cette délibération et de celle qui suivra concernant le City Stade.

À l'occasion du 8 mars l'an dernier, nous avons réfléchi sur la thématique femmes et espaces publics, nous interrogeant à la fois sur l'aménagement genré des espaces et sur leur marquage symbolique. L'absence des femmes était criante. Comme le montre l'essayiste Titiou LECOQ, on voit dans nos rues comment l'histoire a oublié les femmes.

Eh bien, par ces dénominations de lieux, nous voulons remédier à ces amnésies et donner une mémoire pleine et entière à la ville, une identité forte de ses engagements, de ses combats, de ses exploits, donner des exemples et complexifier aussi des récits historiques devenus obsolètes.

Alors, pour permettre l'appropriation de cette démarche par les habitantes et les habitants, nous les avons sollicités en deux temps, tout d'abord par un appel à contributions. Une quarantaine de noms nous ont été adressés et nous avons écarté ceux déjà attribués à d'autres lieux dans la Ville de Lyon et les noms correspondant à des personnalités encore en vie. Les 15 noms retenus correspondaient à des personnalités qui se sont illustrées par leur engagement, leur créativité, leurs performances, leur contribution à la science, leur importance pour le quartier, des mères lyonnaises, résistantes, chanteuses, etc. Ces noms ont ensuite été soumis à une consultation en ligne proposant aux participants de choisir trois noms, puis de flécher une préférence sur l'un des lieux à dénommer. Lorsqu'aucune préférence nette ne se dégagait, c'est selon les fonctions du lieu que le choix a été établi. Les autres noms choisis par les habitantes et habitants pourront être attribués à l'avenir à

d'autres lieux pour célébrer la mémoire de ces personnalités et inspirer de jeunes générations.

Sera donc soumis à votre vote aujourd'hui un premier lieu, le verger Solitude, entre les rues Bodin et Magneval. Rosalie de son nom de naissance est une figure des rébellions contre le rétablissement de l'esclavage aux Antilles par Napoléon. Elle a lutté pour la liberté, pour la dignité. Elle est une figure particulièrement inspirante pour un lieu situé à deux pas de la place Colbert et dans lequel pousseront les fruits de notre avenir commun. Nous souhaitons inaugurer ce lieu lors de la journée de commémoration de l'abolition de l'esclavage, le 10 mai.

Le deuxième lieu est le square Masha P. Johnson rue Burdeau. Personnalité africaine-américaine transgenre, engagée pour l'égalité des droits, elle a milité pour la reconnaissance des droits des personnes lesbiennes, gays, trans et queers, ainsi que pour les droits des personnes séropositives au sein de l'association Act Up. Avec Sylvia Rivera, Marsha P. Johnson a créé un refuge pour les jeunes homosexuels sans-abri et les personnes prostituées. Figure de la tolérance, qui a dénoncé la violence des assignations, elle donne son nom à un square de quartier familial et convivial. Nous souhaitons inaugurer ce lieu lors de la journée de lutte contre l'homophobie le 17 mai, afin de marquer symboliquement la reconnaissance de la place des personnes transgenres dans l'histoire et de leur donner un espace dans la cité.

Enfin le troisième lieu est le City Stade Marie Marvingt, situé rue Vaucanson. Sportive, héroïne et rebelle, Marie Marvingt était la première femme à participer au Tour de France, clandestinement, du fait du refus des organisateurs. Elle a été la première femme à traverser la Manche en avion. Dans la ville de Saint-Exupéry, il fallait bien honorer la mémoire de cette femme surnommée la fiancée du danger, qui a été la première à obtenir un brevet de pilote et à imaginer un avion-ambulance, avec lequel elle a participé à deux guerres mondiales, pour devenir la femme la plus décorée de l'histoire de France. Et jamais fatiguée, elle a passé son brevet d'hélicoptère à 84 ans. Elle est résolument une source d'inspiration pour la jeunesse et nous souhaitons inaugurer le lieu à son nom le 27 juin, à l'occasion d'une semaine de sensibilisation des enfants du 1^{er} à la pratique sportive, vecteur d'émancipation.

Alors que les inégalités de genre sont encore partout au sein des domiciles, au travail, dans les transports, féminiser le nom des espaces publics est un changement symbolique, certes, mais qui a une réelle importance. Il s'agit de rendre la ville plus inclusive, tolérante, inspirante, de contribuer à des rééquilibrages de l'histoire, de transformer les imaginaires, d'inscrire dans l'identité de la ville toute la riche diversité qui la compose.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ces délibérations.

M. LE MAIRE : Merci, Madame BOUAGGA.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote VoteBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Abstention

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Françoise

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DUVERNOIS Jean-Michel

Non votants

(LES ÉCOLOGISTES) AUGÉY Camille

(LES ÉCOLOGISTES) BOUAGGA Yasmine

(POUR LYON) SECHERESSE Jean-Yves

Mise au point

Madame Camille AUGÉY a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

Madame Yasmine BOUAGGA a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.
Monsieur Denis BROLIQUIER a fait savoir qu'il avait voulu s'abstenir.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1541 - Dénomination d'une voie nouvelle et changement de dénomination d'un tronçon de la rue Pierre Delore, PUP Patay : rue Miriam Makeba à Lyon 8^e

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

M. LE MAIRE : Monsieur LUNGENSTRASS, je vous cède de nouveau la parole.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une délibération de dénomination dans la continuité d'une dénomination qui a déjà eu lieu dans le 8^e arrondissement au niveau de la rue Miriam Makeba dans le cadre d'un projet d'aménagement urbain. Nous créons une continuité d'une certaine manière de cette rue Miriam Makeba dans le cadre de ce projet d'aménagement urbain.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote VoteBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Non votants

(POUR LYON) SECHERESSE Jean-Yves

Mise au point

Monsieur Denis BROLIQUIER a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1542 - Dénomination du City Stade Vaucanson situé 166 boulevard de la Croix-Rousse à Lyon 1^{er} : City Stade Marvingt

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, pour le City Stade, Madame NUBLAT-FAURE, c'est à vous la parole.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Cette délibération de dénomination du City Stade Vaucanson en City Stade Marie Marvingt est hautement symbolique, parce qu'elle concerne effectivement la dénomination des rues et des espaces publics, qui est l'occasion de rendre hommage à des personnes célèbres et notamment aux femmes.

Les dénominations féminines atteignent à peine 5 % des rues en France, alors que finalement, elles sont très nombreuses à s'être illustrées par leurs combats, leur engagement, leur science, leur activité artistique, leur courage et leurs performances sportives.

Afin de rendre visibles dans l'espace public les femmes inspirantes, depuis 2020, notre municipalité a choisi de confirmer ou de donner des noms de femmes à des équipements

de service public : l'école Anne Sylvestre, le Centre social Gisèle Halimi, la rue Joséphine Baker, des voies, un passage, France Péjot, une esplanade Denise Verney-Jacob, une place Hevrin Khalaf. Et aujourd'hui, nous allons voter pour qu'un nouvel équipement, un City Stade porte le nom d'une femme exceptionnelle au génie bien mal connu et reconnu.

Cette femme, c'est Marie Marvingt. Yasmine BOUAGGA, la Maire du 1^{er} arrondissement l'a dit tout à l'heure, tour à tour engagée dans la Résistance, sportive de haut niveau, détentrice de records, cela a été déjà dit. Cet engagement, cette passion qu'elle a pu allier avec le sport lui a permis de réaliser des exploits insensés. C'est pourquoi je suis très heureuse que les habitants, les participants à la consultation qui a été organisée et lancée par le 1^{er} arrondissement, puissent confirmer que le stade s'appellera bien Marie Marvingt.

Je salue pour terminer les services du 1^{er} arrondissement, les Adjoints et Adjointes, la Maire du 1^{er} arrondissement et les habitants qui se sont mobilisés pour que nos rues, notre espace public soient davantage féminisés.

Ce que j'espère surtout, c'est qu'avec cette dénomination, nous puissions inspirer les jeunes filles et les jeunes garçons qui viendront jouer sur ce terrain.

Je vous remercie de suivre l'avis favorable que cette délibération a reçu lors de son passage en Commission et en Conseil d'arrondissement du 1^{er}.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote VoteBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Non votants

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BILLARD Romain

Mise au point

Monsieur Romain BILLARD a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

QUESTIONS DES ARRONDISSEMENTS

Question du 1^e arrondissement - Les actions menées par la Ville de Lyon pour faire face au risque de baisse du nombre des professionnel.les de santé dans le 1^{er} arrondissement

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L. 2511-12 du Code général des collectivités territoriales, nous passons maintenant aux questions des Conseils d'arrondissement.

Nous examinons aujourd'hui les questions des 1^{er}, 2^e et 3^e arrondissements. Madame BOUAGGA, pour la question du 1^{er} arrondissement, en tant que Maire, je vous cède la parole.

Mme BOUAGGA Yasmine, Maire du 1^e arrondissement : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Cette question porte sur les actions menées par la Ville de Lyon pour faire face au risque de baisse du nombre de professionnels de santé dans le 1^{er} arrondissement et je tiens à saluer David SOUVESTRE, qui est conseiller délégué à la Santé sur le 1^{er} et qui est à l'origine de cette question.

Au 1^{er} janvier 2022, le nouveau zonage spécialité médecine générale de l'Agence régionale de Santé est entré en vigueur. Le 1^{er} arrondissement est classé, avec le 4^e et le 5^e, en zone d'action complémentaire. Certains quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, Loucheur-Gorge de Loup, Duchère ou encore le Vergoin, sont quant à eux classés en zone d'intervention prioritaire. Selon l'ARS, le 1^{er} arrondissement n'est pas encore impacté par le manque de médecins, mais des moyens devront être mis en œuvre pour éviter que la situation ne se dégrade. En effet, le coût du foncier et la flambée des prix des loyers n'encouragent pas les jeunes praticiens à s'installer dans l'arrondissement, alors qu'il faudrait pourtant anticiper au regard des observations que nous faisons une baisse de l'offre de soins pour les habitants du fait de la démographie du corps médical et des départs à la retraite d'ores et déjà prévisibles.

Monsieur le Maire, alors que la Ville de Lyon élabore son nouveau contrat local de santé, pouvez-vous nous faire part des actions qui sont ou seront menées par la Ville de Lyon pour assurer une offre de soins suffisante pour la médecine généraliste sur le territoire du 1^{er} arrondissement ?

M. LE MAIRE : Merci.

Pour vous répondre, Madame DE LAURENS.

Mme DE LAURENS Céline, Adjointe : Monsieur le Maire,

Chère Yasmine,

Cher David,

Chers collègues,

Je vous remercie pour cette question, qui est bien évidemment au cœur de nos réflexions sur l'amélioration de la santé des Lyonnaises et des Lyonnais. L'accès aux médecins et aux médecins traitants en particulier, l'interlocuteur du quotidien et de premier recours joue un rôle prépondérant pour favoriser un bon état de santé des personnes.

Nous menons depuis plusieurs mois un travail de renouvellement de notre contrat local de santé et le diagnostic que nous avons fait avec l'Observatoire régional de Santé sur la répartition et l'accès aux soins à Lyon me permet de vous donner ces quelques chiffres clés pour contextualiser les éléments de réponse que je vais vous donner.

Lyon a 130 médecins généralistes libéraux pour 100 000 habitants contre 92 en Auvergne-Rhône-Alpes. Plus de 46 % d'entre eux ont plus de 55 ans et plus de 16 % pratiquent des dépassements d'honoraires, alors qu'ils ne sont que 7 % à l'échelle de la région.

Ces chiffres appellent plusieurs remarques.

D'abord, si nous avons une densité de médecins généralistes qui est plus élevée que dans beaucoup d'autres territoires de la région, cela ne signifie pas qu'elle est satisfaisante et encore moins qu'elle le sera dans le temps. Nous savons que nous héritons malheureusement de décennies de numerus clausus déconnecté des réalités et des besoins des personnes, qui a réduit à la portion congrue le nombre de médecins à l'échelle nationale. Heureusement, cette règle absurde a été revue récemment, non pas annulée comme on le pense parfois, mais réévaluée à la lumière des besoins locaux identifiés par l'État. Le nombre de places en deuxième année d'étude de médecine pour les années à venir a été donc augmenté de 50 % à Lyon, ce qui témoigne bien des besoins criants sur notre territoire. Quand on sait que les jeunes médecins restent souvent autour de l'endroit où ils ont été formés, cela donne un peu d'espoir d'avoir davantage de praticiens volontaires pour exercer à Lyon d'ici 10 ans. Mais en attendant, il faut bien agir, j'y reviendrai.

Deuxième remarque, on consulte son généraliste à proximité de chez soi et l'implantation équilibrée des praticiens sur un territoire est un véritable enjeu. Vous l'avez dit, l'ARS a

modifié son zonage, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Ce nouveau classement est basé sur l'indicateur accessibilité potentielle localisée (APL), agrégat intégrant la densité de médecins généralistes, la part de médecins âgés de plus de 60 ans, la présence de structures d'exercice regroupé, c'est-à-dire les maisons de santé pluridisciplinaires, les centres de santé, etc., la part de la population âgée de plus de 75 ans, la part de la population vivant avec une affection longue durée, les fameuses maladies chroniques, ou encore la part de la population n'ayant pas de médecin traitant.

Au niveau de l'ensemble de la région, il résulte de ces nouveaux zonages que 20 % de la population habite en zone d'intérêt prioritaire (ZIP), 52 % en zone d'action complémentaire (ZAC), démontrant l'ampleur du phénomène et la non-spécificité de la Ville de Lyon. À Lyon, trois arrondissements sont classés dans leur intégralité en ZAC, les 1^{er}, 4^e et 5^e arrondissements, nécessitant une surveillance et nous le faisons. L'ensemble des quartiers Politiques de la Ville sont classés également et, parmi eux, trois sont classés en ZIP et les trois sont situés dans le 9^e arrondissement. Ces chiffres démontrent bien que la question d'être plus doté que le niveau régional n'est absolument pas suffisante pour apprécier les enjeux de démographie sanitaire.

Enfin, ces chiffres nous permettent de relever que beaucoup de praticiens pratiquent des dépassements d'honoraires, notamment parce que les coûts d'exercice sont élevés. Le coût des locaux est en particulier souvent prohibitif pour de jeunes médecins généralistes qui voudraient s'installer dans des arrondissements où les loyers sont chers et les prix à l'achat sont inaccessibles. Les arrondissements du centre de Lyon, dont le 1^{er}, sont évidemment concernés en premier lieu. Le récent plafonnement des loyers, que nous avons mis en place, n'aura pas permis d'arrêter la flambée des prix avant qu'elle rende l'installation des médecins compliquée.

Pour répondre à ces problématiques, nous mettons tous les moyens en œuvre pour accompagner les médecins qui désirent s'installer ou rester à Lyon, pour assurer que le maillage des praticiens dans nos arrondissements soit réel. La démarche est en cours avec le renouvellement du contrat local de santé qui y contribue, car il nous permet à la fois d'évaluer très finement et aussi bien avec des indicateurs chiffrés qu'avec des données qualitatives (je rappelle le volet concertation important du contrat local de santé), mais aussi les besoins des professionnels de santé sur nos arrondissements. Il est aussi l'occasion de renforcer encore les partenariats qui existent entre la Ville de Lyon et les URPS, les Unions régionales des Professionnels de Santé, pour travailler à développer l'offre de soins sur notre territoire. Malheureusement, nous savons que le nombre de médecins disponibles n'est pas pléthorique, donc nous devons nous organiser une véritable politique de gestion de la pénurie des praticiens.

À cela s'ajoute une tension immobilière à Lyon très forte, avec des locaux non seulement chers, mais aussi en faible nombre. Pour cela, notre action majeure consiste à accompagner financièrement et logistiquement les médecins qui veulent s'installer.

Nous le faisons depuis deux ans bientôt par des soutiens à l'aménagement de locaux ou des appuis à la recherche de locaux. Une ligne est prévue à la PPI de 500 000 euros à cet effet. Une équipe en interne aux services de la Ville est chargée d'aider à trouver des locaux appartenant à la Ville ou à ses partenaires, un moyen pour limiter les freins à l'installation et construire un contact resserré avec les professionnels qui souhaitent s'installer dans notre ville. Réalisé en lien avec les Mairies d'arrondissement, ce travail permet de trouver des réponses. Cela prend toujours du temps, vous l'avez souligné, mais ce soutien a déjà des premiers résultats avec l'ouverture prochaine du Centre de Santé sexuelle communautaire pour lequel nous avons financé 50 000 euros.

À ce sujet, à l'occasion de la cérémonie de remise du label Ville engagée contre le Sida, Jean-Luc ROMERO, Président d'Élus locaux contre le Sida, nous a rappelé que la France

avait tous les moyens en main pour atteindre le zéro Sida, mais que malheureusement, la situation ne s'améliore plus et que les candidats ne s'y engagent plus.

L'ouverture de ce Centre de Santé sexuelle communautaire, que nous espérons rapide, reste suspendue à la validation d'une subvention par la Région.

Autre projet, l'ouverture que nous espérons également rapide de la Maison de Santé pluriprofessionnelle dans le 1^{er} arrondissement, pour laquelle nous avons prévu de financer des travaux.

D'autres dossiers sont en cours dans d'autres arrondissements pour augmenter l'offre de médecins dans les quartiers très dépourvus en médecins généralistes.

Enfin pour assurer une présence médicale à des heures où les médecins de ville ne travaillent pas forcément, le soir et les week-ends, nous versons une subvention annuelle de 70 000 euros à l'association des Maisons médicales de garde lyonnaises, pour garantir une offre pertinente finançant quatre des cinq sites lyonnais.

Compte tenu de la pénurie de médecins et des moyens dont nous disposons, le soutien que nous apportons est fait selon des critères précis, qui tiennent compte à la fois de la situation socio-économique et de l'état de santé des personnes résidant dans les différents quartiers de Lyon et de l'état de la démographie médicale présente et à venir sur ces mêmes endroits.

Enfin, et j'en conclurai là, nous restons une ville en veille permanente pour identifier des opportunités, pour améliorer l'offre de soins généraliste à Lyon et notamment les appels à projets lancés par l'État en direction des territoires. Nous suivons activement à ce sujet un projet de centre de santé participative qui est en train d'émerger à Lyon. Nous espérons qu'il aboutira. Le temps et la tension financière sont encore une fois nos ennemis, mais nos équipes sont très investies.

À vous, chers collègues, qui siégez dans d'autres instances, je me permets de lancer cet appel, car les actions de notre collectivité sont nécessaires, mais doivent être amplifiées par celles de l'ensemble des parties prenantes : ARS, CPAM, qui appuie les professionnels à créer leurs projets de MSP, collectivités qui peuvent appuyer financièrement, bailleurs sociaux pour proposer des loyers adaptés.

Soyez assurés que je m'associe à votre détermination d'améliorer l'accès à la santé dans notre ville, que ce soit par l'augmentation de l'offre de soins, comme je viens de le détailler, ou par le déploiement d'une politique ambitieuse de prévention en santé qui, à terme, favorisera un meilleur état de santé des Lyonnaises et des Lyonnais et donc, nous l'espérons, moins de besoin de consulter son médecin.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, chère Céline, et d'avoir rappelé notamment l'importance de travailler à la fois sur la prévention et dans cette approche de santé globale, rappeler que la santé est un état de bien-être physique, mental, social. Le mieux est évidemment de ne pas avoir à aller voir son médecin. Merci.

Question du 2^e arrondissement - Sans-abrisme et campements dans le 2^e arrondissement : à quand des solutions concrètes et efficaces proposées par la Ville de Lyon ?

M. LE MAIRE : Je donne la parole à Monsieur OLIVER, Maire du 2^e arrondissement, pour la question de l'arrondissement.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Professeur,

Chers élèves,

Je vais maintenant vous présenter la question du 2^e arrondissement. Elle est liée à la question du sans-abrisme. Vous savez que le 2^e arrondissement est tout particulièrement impacté.

M. LE MAIRE : Vous savez que je distribue des heures de colle après aux mauvais élèves. Préparez-vous à rester après le Conseil, cher Monsieur le Maire. Allez-y.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Très bien. Merci beaucoup.

Le 2^e arrondissement compte beaucoup de sans-abri établis aux quatre coins de l'arrondissement. Pour vous citer quelques exemples, vous avez évidemment sous le pont de M7 en face du Musée de Confluences, vous avez tout autour du centre commercial de la Confluence bon nombre de personnes qui vivent dehors, vous avez également des gens sur le cours Charlemagne, sur le cours de Verdun, qui sont également, et là en grand nombre, sous la voûte ouest de Perrache et notamment sur le parking vélos. Vous avez aussi du monde sur la place Ampère. Vous avez du monde sur la place Carnot. Au total, nous avons entre 150 et 200 personnes qui vivent à la rue au quotidien dans le 2^e arrondissement.

Je fais une parenthèse aussi pour saluer le travail de Sandrine RUNEL pour la place de la République. Cela a été très, très, très, très long. Nous allons fêter les un an du campement illégal de la place de République et Anne-Sophie CONDEMINE peut en témoigner. Mais sur le reste de l'arrondissement, nous avons évidemment de grandes interrogations. C'est pour cela que le Conseil d'arrondissement vous pose la question suivante : nous demandons au Maire de Lyon de nous indiquer les actions précises et concrètes qui vont être mises en place pour mettre fin à la situation du sans-abrisme et des campements qui en découlent, situation insoutenable pour les riverains et les commerçants de la Presqu'île.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : La question posée relative au sans-abrisme dans le 2^e arrondissement est effectivement une problématique importante. Vous relayez un certain nombre de préoccupations de la part de nos concitoyens, de nos concitoyennes. Croyez bien que j'en suis également destinataire. Je me rends par ailleurs quotidiennement en centre-ville, donc je constate le phénomène que vous décrivez.

Tout d'abord, il me semble important de rappeler des données essentielles pour contextualiser votre intervention et envisager le rôle de la Ville de Lyon. En effet, Lyon n'est pas une île, même si on y trouve une presqu'île, et la crise économique touche durement le pays et par voie de conséquence notre ville.

Je voudrais vous parler du 27^e rapport annuel du mal-logement en France, qui a été rédigé par la Fondation Abbé Pierre. Il nous rappelle en effet des chiffres catastrophiques. Le nombre de sans-domiciles a doublé depuis 2012 et s'élève aujourd'hui à 300 000 personnes au moins sur l'ensemble du territoire français. Début décembre 2021, près de 4 000 personnes ont appelé chaque soir en vain le 115 faute de places d'hébergement d'urgence disponibles. Le nombre de nuitées hôtelières a quintuplé en 11 ans. Il était de 14 000 en 2010. Il est de 74 000 en 2021. Un demandeur d'asile sur deux n'est pas hébergé dans le dispositif national d'accueil, puisque ce dernier est structurellement sous-dimensionné.

Selon l'INSEE maintenant, en 2019, une personne sur cinq est en situation de pauvreté monétaire ou de privation matérielle et sociale. En 2020, année marquée par la crise sanitaire et le recul de l'activité économique, 9,3 millions de personnes seraient en situation de pauvreté monétaire, soit 14,6 % de la population.

Alors, ces indicateurs monétaires ne suffisent cependant pas à rendre compte de toutes les situations de pauvreté en France. En effet, l'étude de l'INSEE repose sur les revenus

déclarés, déclarés à l'Administration fiscale par les ménages. Autrement dit, elle exclut les étudiants, les travailleurs non déclarés, les sans-abri, les personnes vivant en communauté, dans des foyers notamment.

Ce que l'on sait, c'est que la crise sociale liée notamment à la crise sanitaire touche les franges les plus instables des classes populaires, qui sont oubliées des dispositifs d'activité partielle en l'absence d'emploi stable.

Alors, Christophe ROBERT, délégué général de la Fondation Abbé Pierre que j'évoquais un peu plus tôt, explique par exemple avoir découvert de nouveaux publics depuis le premier confinement. Je le cite : « *Depuis la crise de mars dernier, nous découvrons de façon très claire un public qui ne venait pas jusqu'à nous auparavant sur une temporalité un peu plus longue. Les jeunes sont très fortement en difficulté, mais depuis la crise, on a un élargissement de la précarité à des jeunes habituellement plus protégés avec la disparition des petits boulots.* »

Lyon ne fait évidemment pas exception à ce constat et l'analyse des besoins sociaux établie par le CCAS en 2021 pointe que le taux de pauvreté à Lyon est de 15 % avec des populations plus impactées comme les moins de 30 ans. Le taux de pauvreté des ménages dont le référent a moins de 30 ans a augmenté de 5 % entre 2013 et 2018.

L'année 2020 a vu une hausse importante du nombre de chômeurs, chômeurs au sein de Pôle Emploi bien sûr. Ainsi, le nombre de demandeurs d'emploi à la fin du mois de décembre connaît une évolution de + 7,9 % en un an et jusqu'à 18,4 % pour les moins de 25 ans.

Ceci étant posé, que mettons-nous en place ? C'est votre question.

Dans le cadre du dispositif Zéro Enfant à la Rue, nous avons mis à disposition une centaine de places d'hébergement, qui viennent s'ajouter aux plus de 100 places déjà mises à disposition pour héberger les personnes les plus vulnérables de notre territoire.

Mais notre action va plus loin, puisque, comme vous le savez, la Ville participe également, je l'évoquais un peu plus tôt, au dispositif d'accueil des réfugiés ukrainiens, notamment dans le gymnase municipal Bellecombe, d'une capacité de 140 places. Plus globalement, depuis novembre 2021, il faut savoir que l'État a ouvert 600 places exceptionnelles. Le parc d'hébergement d'urgence atteint au total près de 8 600 places, dont 7 897 ouvertes toute l'année, contre 6 557 places en 2020. Faites le calcul, c'est + 1340 places.

Pour ce faire, la politique de l'hébergement menée par l'État dans le Rhône et la Métropole de Lyon mobilise des moyens financiers importants, qui s'élèvent à plus de 78 millions d'euros pour la seule année 2021.

J'en arrive précisément au 2^e arrondissement. Qu'avons-nous fait pour le 2^e arrondissement ?

En propos liminaires, je voudrais rappeler que nous avons validé un cadre de pensée et une philosophie générale. Ainsi, notre politique municipale est alignée sur les valeurs de la Déclaration des droits des Personnes sans-abri initiée par la Fondation Abbé Pierre et la Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri (FEANTSA), dont l'objectif est de protéger et de faire valoir les droits des citoyennes et citoyens sans-abri pour l'accès au logement, aux services publics et aux services sociaux.

Cette déclaration, je le rappelle, a été approuvée à l'unanimité par notre assemblée le 27 mai 2021. Ainsi, nous ne chassons pas les sans-abri. Nous cherchons surtout à proposer des dispositifs auxquels ces personnes pourraient adhérer dans la durée.

À titre d'exemple, au cours du deuxième confinement, vous vous en souvenez assurément, des lieux tels que les abords du cinéma Pathé et la place de la République ont été occupés par des personnes sans domicile. L'espace public étant moins fréquenté par les Lyonnais,

ces deux sites ont évolué rapidement en devenant un espace de vie, de couchage et un lieu de rencontre. Un premier diagnostic avait recensé un groupe de personnes intéressées par l'idée d'intégrer un projet expérimental d'hébergement alternatif. Cinq personnes ont alors intégré ce projet, accompagnées par le Samu social Alynea et le CCAS. Le groupe est hébergé dans des caravanes, avec l'occupation d'un terrain mis à disposition par l'association l'Orée AJD, puis sur un terrain dit Denuzière à Caluire, dont la Ville de Lyon est propriétaire. 16 personnes sont passées par ce dispositif, qui a permis de mettre un terme à l'occupation de cet espace public, vous vous en souvenez.

Toutefois, avec les confinements successifs, la rue de la République est redevenue un point de fixation. En effet, le dispositif hôtelier qui avait été proposé ne convenait pas sur la durée. L'accompagnement social a été renforcé, notamment pour assurer une ouverture de leurs droits et les inscrire auprès de la Maison de la Veille sociale. Après des mois d'efforts, une solution a pu être mise en place pour accompagner les personnes et restituer l'espace à son usage normal.

Concernant la voûte Perrache que vous avez aussi évoquée, nous travaillons sur le sujet, mais c'est également un contexte compliqué, où les personnes vont et viennent et où le lien de confiance avec les acteurs sociaux est difficile à établir. C'est un chantier important, mais il est complexe à mener.

En conclusion, nous allons continuer à agir dans trois directions, d'une part prévenir le sans-abrisme par l'accès aux droits, répondre aux besoins précis des personnes en situation de sans-abrisme, ce qui peut effectivement prendre du temps quand on construit des solutions avec les personnes et j'y tiens, et bien évidemment développer l'offre de logement et d'hébergement. Je voudrais en profiter pour vous dire sur ce dernier point qu'un appel à manifestations d'intérêt pour un patrimoine lyonnais à usage solidaire sera lancé prochainement pour la mise à disposition de nouveaux bâtis et le lancement de nouveaux projets.

Nous faisons bouger les lignes et la Ville agit en portant ces valeurs que j'ai rappelées à l'instant. Nous ne prétendons pas régler cette question en une seule fois, surtout au regard du phénomène que j'ai évoqué tout au début de mon intervention qui tend à s'accroître, mais nous avons bien la volonté d'agir au quotidien pour apporter des solutions durables et concrètes et j'insiste sur ce point, avec les personnes elles-mêmes. Aucune solution ne sera durable si elle n'est pas construite avec les individus qui sont à la rue aujourd'hui et donc, oui, cela relève de l'acceptation d'une certaine complexité, mais que j'assume, que nous assumons avec mon Adjointe Sandrine RUNEL pour justement offrir des solutions durables.

Je vous remercie. Je vous remercie d'autant plus de cette question qu'elle nous a permis justement de faire un point sur un sujet qui a tendance à être un peu cornérisé dans le contexte électoral dans lequel nous sommes plongés.

Question du 3^e arrondissement - « Comprendre et lutter contre le validisme » - Thématique de l'accessibilité

M. LE MAIRE : Je donne la parole désormais à Madame DUBOIS-BERTRAND, Maire du 3^e arrondissement, pour la question de son arrondissement.

Mme DUBOIS-BERTRAND Véronique, Maire du 3^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Lors de la Commission générale du 4 mars dernier, nous avons pu échanger pour comprendre et lutter contre le validisme. J'y ai entendu les difficultés pour les personnes en situation de handicap de pouvoir accéder à un logement adapté pour garantir leur autonomie comme tout un chacun, de pouvoir se déplacer dans l'espace public sans obstacle avec des

repères accessibles à tout type de handicap ou de pouvoir accéder aux bâtiments publics, comme aux établissements privés, tels que les commerces, les restaurants ou les cabinets médicaux.

En février 2005, il y a donc 17 ans, la France votait pourtant une loi obligeant les villes à offrir un cadre de vie adapté à toutes et à tous. En rendant l'espace urbain accessible dans un délai de 10 ans, mais les délais supplémentaires et les souplesses accordées face aux difficultés à respecter les échéances prévues ou le renoncement de trop nombreux élus ont considérablement l'ambition initiale. Si notre collectivité a pris beaucoup de retard pour la mise en accessibilité de l'espace urbain, c'est aussi parce que le travail avec les acteurs privés n'a pas été fait, alors même que c'est un point central.

En effet, la difficulté à rendre accessibles les milliers de mètres carrés de bâtiments publics ou d'infrastructures lourdes comme le métro sont compréhensibles. En revanche, en parallèle de ce travail de longue haleine, la Ville aurait dû, depuis 20 ans, accompagner les acteurs privés à rendre leurs établissements accessibles. Chaque acteur doit faire un petit effort à sa mesure pour que la ville soit plus accessible dans son ensemble.

Ainsi, comment penser une ville accueillante à l'égard des personnes en situation de handicap ? Près de 20 ans après cette fameuse loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, l'enjeu reste le même, mais les approches ont évolué. Exit les méthodes focalisées sur la seule conformité technique des bâtiments, des espaces publics et des transports. La grille de lecture des acteurs est désormais celle de la ville inclusive. Œuvrer pour l'accès de tous, sans restrictions, aux espaces urbains et services, avec pour objectif de répondre à l'ensemble des besoins et désirs de la population et de leur donner une place centrale dans les processus de gouvernance, quelles que soient leurs contraintes ou leurs capacités physiques ou cognitives. Dit autrement, il s'agit de lever tout obstacle urbanistique ou social, qui empêcherait certains citoyens de participer à la vie de la communauté. C'est là un enjeu de taille, puisque les personnes en situation de handicap sont touchées par diverses formes d'exclusion.

Ainsi, en 2015, le Défenseur des Droits pointait le handicap comme la deuxième cause de discrimination à l'embauche. La Ville elle-même, dans sa structure et son organisation, est susceptible d'amplifier certaines contraintes des personnes en situation de handicap.

Ces terribles constats, comme les différents échanges et interventions issus de cette Commission générale, ont amené à la question que je vous pose aujourd'hui.

Monsieur le Maire, quel peut être le travail de la Ville en lien avec la Métropole et l'État pour accélérer drastiquement la mise en accessibilité des logements, de la voirie et des bâtiments recevant du public, qu'ils soient publics ou privés ? Et comment la Ville entend-elle prendre en considération l'avis et l'expertise d'usage des personnes directement concernées ?

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre, Madame DELAUNAY.

Mme DELAUNAY Florence, Adjointe : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Madame la Maire du 3^e arrondissement,

Je vous remercie pour cette question qui nous donne l'occasion d'évoquer en Conseil municipal le sujet primordial qu'est l'accessibilité à la vie de la cité pour les personnes en situation de handicap.

La tenue de la Commission générale sur le validisme du 4 mars dernier a permis à chaque membre de ce Conseil de comprendre la dimension sociale de ce phénomène et de souligner la persistance de discriminations importantes à l'encontre des personnes en situation de handicap.

Ce temps d'apprentissage et de réflexion du 4 mars dernier nous invite aujourd'hui à une compréhension des rapports sociaux renouvelée par le prisme du handicap. Il nous appartient désormais d'orienter notre politique globale en la matière au regard de ces enjeux. C'est l'occasion de rappeler ici les trois axes de la convention de l'ONU relative aux personnes en situation de handicap que sont la vie autonome, la représentation des personnes en situation de handicap par elles-mêmes et l'accessibilité universelle.

Ces principes, nous devons les construire par l'action, car l'accessibilité relève des compétences de la Ville. Il s'agit donc de faciliter l'accès aux biens et services, mais également au cadre bâti et aux espaces publics, à la scolarité, à l'emploi, à la culture, au sport, à l'univers numérique.

Pour atteindre au plus près cet objectif d'accessibilité universel, la stratégie de la Ville s'appuie donc sur deux axes, l'accessibilité physique avec la mise en place de l'agenda d'accessibilité programmée depuis 2015, l'accessibilité à la vie de la cité par la mise en œuvre d'actions transversales nécessaires à l'inclusion dans la ville des personnes en situation de handicap.

Concernant l'accessibilité physique, qui est le point central de votre question, Madame la Maire, la Ville partage les compétences sur le sujet avec la Métropole et l'État. Nos efforts se concentrent ainsi sur la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public dont les opérations de travaux sont répertoriées dans l'agenda d'accessibilité programmée. La Ville œuvre donc au développement des déplacements accessibles, à travers des aménagements de la voirie et le déploiement de places de stationnement adaptées en collaboration avec la Métropole.

La question de la mise en accessibilité du cadre bâti public, des ERP et des EIP est une des préoccupations importantes des Lyonnaises et Lyonnais en situation de handicap, une préoccupation soulignée par les associations avec lesquelles nous sommes en relation permanente. J'en résume ici très brièvement l'historique.

L'Ad'AP de la Ville est un document légal déposé en Préfecture en 2015. Il avait été élaboré sur la période 2016-2024. Il vise à mettre en conformité les quelque 700 équipements publics de la Ville de Lyon. L'estimation financière basée sur les diagnostics accessibilité avait évalué en 2015 cette mise en accessibilité à 38,5 millions d'euros.

Sur la période 2015-2020, l'enveloppe dédiée à l'accessibilité avait été de 5,6 millions d'euros en autorisations de programme. Cette enveloppe a été dans un premier temps renforcée en 2020 avec un budget inscrit à la PPI pour une accessibilité de 8 millions d'euros sur la période 2020-2026.

Malgré cet effort, le retard sur le calendrier initial apparaît important, car sur la période 2016-2020 la Ville de Lyon avait livré une quinzaine de bâtiments mis en accessibilité complète par année.

L'accessibilité des personnes en situation de handicap étant un des enjeux primordiaux de ce mandat, la Ville envisage désormais un doublement du nombre de sites mis en accessibilité chaque année pour atteindre une trentaine de livraisons par an, en ambitionnant donc de doubler son effort.

Mais l'accessibilité universelle, ce n'est pas seulement la mise en accessibilité physique des bâtiments. C'est aussi le développement de nombreuses actions pour favoriser l'accès aux

services de la petite enfance, l'accès à l'éducation, l'accès au sport, à la culture, à l'emploi, à l'animation et à l'environnement numérique.

En ce qui concerne l'accès aux services petite enfance, 322 enfants en situation de handicap ont été accueillis au cours de l'année 2020 sur les crèches municipales et associatives.

En ce qui concerne l'accès à l'éducation, autour d'un millier d'enfants en situation de handicap ont été scolarisés dans les écoles de la Ville avec un projet personnalisé de scolarisation. Plus de 30 classes ULIS ont fonctionné.

En ce qui concerne l'accès à la culture, un travail de renouvellement de la charte de coopération culturelle a été conduit en 2022 en veillant à intégrer la notion de droit culturel dans cette charte. L'offre culturelle accessible est donc en extension, aux Célestins, à la Maison de la Danse, au Musée des Beaux-Arts, dans les bibliothèques municipales, avec de nombreuses offres, dont, par exemple, du théâtre en audiodescription pour les personnes non voyantes.

En ce qui concerne l'accès au sport, une évolution dans les méthodes de travail va permettre d'accueillir davantage d'enfants en situation de handicap. La Direction des Sports modifie l'encadrement de ces accueils. L'accueil ne sera plus simplement individualisé avec un protocole par enfant. Dans chaque centre, un référent activités physiques adaptées est en cours de recrutement. Ce référent viendra en appui aux animateurs polyvalents dans l'inclusion des enfants en situation de handicap au sein de groupes d'enfants valides. Le protocole individualisé restera cependant toujours d'actualité lorsqu'il sera nécessaire. Les chiffres 2021 sur l'accueil des enfants handicapés à Divertisport sont en augmentation, avec une trentaine d'enfants en 2020 et un total de 79 semaines attribuées sur ces accueils.

Très rapidement aussi, je souligne l'accès aux animations dans les espaces verts, avec par exemple des parcours audiodescriptifs pour les personnes mal et non voyantes.

En ce qui concerne l'accès à l'emploi, la Ville de Lyon développe aussi une politique RH en veillant à ce que les agents de la Ville en situation de handicap bénéficient d'un environnement adapté, afin qu'ils ou elles soient en capacité d'exécuter leurs missions.

En ce qui concerne l'accès à l'environnement numérique, il y a bien sûr des plateformes qui existaient auparavant. La Ville de Lyon déploie depuis 2021 le dispositif Axéo, qui est une plateforme qui permet à toutes les personnes malentendantes ou aphasiques de communiquer avec un agent de la Ville de Lyon. Cette application multisupport sert ainsi d'intermédiaire entre les utilisateurs et les services municipaux, en proposant au choix un service de transcription instantanée de la parole, une visio-interprétation en langue des signes ou en langue française parlée complétée. Le standard de la Ville de Lyon est d'ores et déjà accessible à cette plateforme et les Mairies d'arrondissement le seront prochainement, ainsi que les institutions culturelles.

Enfin, il est important de souligner le soutien de la Ville de Lyon aux initiatives locales. Ce soutien concerne bien sûr le programme de subventions spécifiques au handicap, mais également de nombreuses subventions du côté de la culture et des sports, qui permettent de mettre en avant les actions des personnes en situation de handicap et de les soutenir.

Pour conclure, il est important de souligner ici que de nombreuses actions doivent encore être menées et amplifiées pour permettre la pleine participation à la vie citoyenne, cette transformation de la ville au bénéfice des personnes en situation de handicap étant un axe majeur d'une politique globale d'égalité au service de toutes et tous.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame DELAUNAY.

Vous avez une question, Madame DE MONTILLE. Allez-y.

Mme DE MONTILLE Béatrice : Je suis surprise de voir que le Conseil municipal n'est plus traduit en langage des signes. Est-ce quelque chose qui sera remis à l'ordre du jour ? Il me semble que c'était le cas dans la précédente mandature.

M. LE MAIRE : Très bonne remarque. Madame DELAUNAY.

Mme DELAUNAY Florence, Adjointe : Effectivement, la question est toujours d'actualité. Pour ce Conseil-ci, la traduction simultanée est retenue dans une salle différente. Nous travaillons également au fait d'utiliser la transcription directe en langage écrit sous-titré via la retransmission sur YouTube. Les deux sont en parallèle et en recherche d'efficacité maximale.

M. LE MAIRE : Merci.

J'en profite pour rappeler que les questions posées par les arrondissements n'appellent pas simplement à tendre l'oreille pour les personnes des arrondissements, elles sont posées pour tout le monde. Monsieur LÉVY, je comprends le bonheur que vous avez à retrouver tous vos collègues, mais si vous avez besoin d'avoir des discussions en aparté, je vous invite à les avoir mais en dehors de cette salle. Cette salle est faite pour que des gens prennent la parole et que d'autres les écoutent. Je vérifierai que les leçons sont bien apprises de Conseil en Conseil, rassurez-vous. Je m'adapte aux comportements. Merci, Messieurs. En l'occurrence, c'est vous qui prenez la parole et un autre homme. C'est pour cela que je dis « Messieurs », Monsieur LÉVY.

Nous passons à l'examen de notre ordre du jour.

COMMISSION EMPLOI - ÉCONOMIE DURABLE - INTERNATIONAL - TOURISME

2022/1662 - Attribution d'une subvention d'aide d'urgence au ministre de l'Europe et des Affaires étrangères pour le soutien aux victimes du conflit en Ukraine

Rapporteuse : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

M. LE MAIRE : Pour le premier dossier avec demande d'intervention, Madame ZDOROVITZOFF, je vous passe la parole, que vous allez partager avec Madame TOMIC.

Mme ZDOROVITZOFF Sonia, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Il y a un peu plus d'un mois maintenant, le 24 février, Vladimir POUTINE a donné l'ordre aux forces militaires russes de pénétrer sur le territoire ukrainien. Depuis, nous découvrons le courage d'un peuple, qui existe bel et bien et ne se résigne pas. Nous assistons également bien malgré nous aux violations des lois de la guerre et à l'agonie de nombreux civils à Kherson, Irpin ou Marioupol.

Depuis plus d'un mois maintenant, l'Europe toute entière se mobilise pour venir en aide au peuple ukrainien et bien évidemment, la Ville de Lyon ne fait pas exception.

Le 24 février dernier, alors que le monde se réveillait avec l'annonce de cette énième agression de la Russie de Vladimir POUTINE envers l'Ukraine, car d'aucuns n'ont jamais oublié l'annexion de la Crimée ou l'occupation à peine cachée des régions de Donetsk et

de Lougansk, ce 24 février dernier, la Ville de Lyon a condamné l'agression russe et exprimé sa pleine et entière solidarité avec la population ukrainienne.

Cette solidarité s'est traduite par diverses actions dont voici quelques exemples.

De nombreux élus, tous bords politiques confondus, ont participé au rassemblement qu'organisent chaque semaine les associations locales de la diaspora ukrainienne.

Quelques bâtiments municipaux, au premier rang desquels l'Hôtel de Ville ou les Mairies d'arrondissement, ont été pavoisés aux couleurs de l'Ukraine.

Une condamnation de l'attaque russe a été adressée directement à l'ambassadeur de la Fédération de Russie en France, en lieu et place de la rencontre qu'il sollicitait.

Début mars, le carillonneur de la Ville de Lyon a mis à l'honneur, à l'appel de la Fédération mondiale du Carillon et aux côtés de nombreuses villes, l'hymne national ukrainien.

Enfin, la Ville de Lyon s'est mise en ordre de marche pour contribuer à la coordination d'élan de solidarité des Lyonnais et des Lyonnaises, en organisant une collecte de dons envoyés essentiellement en Pologne à destination des réfugiés ukrainiens.

Cette dernière action a fortement mobilisé les services de la Ville de Lyon au cours des dernières semaines et a nécessité une logistique importante. La première étape a été d'identifier les besoins réels des personnes déplacées ou réfugiées, afin d'être en mesure d'envoyer des dons jugés véritablement utiles sur le terrain. Pour mener à bien cette tâche, nous nous sommes appuyés sur nos relations avec les villes de Cracovie, de Lviv, mais aussi et surtout de Ustka, ville polonaise avec laquelle nous sommes jumelés depuis 1991. Ces liens étroits nous ont permis, grâce à des échanges très réguliers, d'avoir une meilleure compréhension de la situation dans laquelle se sont trouvées les nombreuses villes polonaises qui, du jour au lendemain, ont été en première ligne pour accueillir des millions de personnes cherchant refuge. Ces échanges nous ont permis de définir une liste de produits de première nécessité et de lancer rapidement, dès le 1^{er} mars, une collecte de dons.

Je souhaite insister sur la dimension collective de cette action et je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui pour remercier les neuf Maires d'arrondissement qui n'ont pas hésité une seule seconde à s'engager dans cette collecte.

Je souhaite également remercier et féliciter l'ensemble des agents de la Ville de Lyon qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour faire de cette initiative un succès. Je pense d'abord aux agents des neuf Mairies d'arrondissement, qui ont recueilli les dons des Lyonnais et des Lyonnaises, mais également à d'autres services de la Ville qui ont eux aussi fortement contribué à la bonne réalisation de cette collecte, notamment Lyon en Direct, qui a informé et orienté les citoyens, la Direction des Moyens généraux, qui a permis de faciliter la gestion des flux de dons, le service de la Communication externe, qui a diffusé et mis à jour les informations liées aux modalités de la collecte et le service des Relations internationales qui a assuré le lien constant avec nos interlocuteurs polonais. Je remercie aussi Julie TURIÈRE, qui réalise depuis quelques semaines le difficile mais nécessaire travail de coordination entre toutes ces parties prenantes.

Au-delà des ressources internes de la Ville de Lyon, nous avons pu compter sur l'engagement d'autres institutions et entreprises pour mener ce projet à bien. À ce titre, je tiens à souligner l'action du SDMIS, qui a chaque semaine mis en place la logistique nécessaire pour récupérer l'ensemble des dons dans les différents points de collecte, organiser leur stockage dans un lieu unique et préparer les chargements de camions affrétés pour acheminer les dons, principalement jusqu'à Ustka, en Pologne. Plusieurs entreprises du territoire nous ont spontanément proposé leur aide pour assurer l'acheminement des dons soit en les transportant directement soit en prenant en charge les

coûts afférents et nous leur en sommes extrêmement reconnaissants. Merci ainsi aux transports Fatton, à AB Mauri et Boehringer Ingelheim.

En complément des collectes en Mairies d'arrondissement, quelques services de la Ville, institutions et entreprises nous ont contactés pour faire des dons, notamment la Direction de l'Éducation de la Ville de Lyon qui a fait des dons de tables et de chaises, les HCL qui ont donné des médicaments et des lits ou encore l'entreprise Boiron qui a fait don de produits d'hygiène.

Nous avons également travaillé en lien avec la Métropole de Lyon, qui a aussi fait des dons en nature, notamment des équipements et produits de puériculture, ainsi que du matériel informatique.

Et tout ceci n'aurait évidemment pas été possible sans la générosité des Lyonnais et des Lyonnaises, qui ont montré un véritable élan de solidarité envers la population ukrainienne en faisant des dons, mais aussi en participant de manière bénévole au tri et au colisage des dons dans les différents points de collecte.

À ce jour, grâce aux synergies qui se sont développées entre tous ces acteurs, ce sont 196 palettes de dons qui ont pu être acheminées jusqu'à Ustka, soit 66 palettes de matériel de couchage, 54 palettes de produits d'hygiène, 24 palettes de vêtements chauds, 10 palettes de nourriture, 18 palettes de produits paramédicaux, 12 palettes de jouets, 1 palette de matériel informatique, 10 palettes de lits pour enfants et 1 palette de médicaments.

Deux camions partiront aujourd'hui pour acheminer les tout derniers dons. Ils viendront s'ajouter à ces chiffres, portant ainsi le total à environ 240 palettes de dons.

En concertation avec nos partenaires de Ustka, qui nous ont indiqué avoir reçu beaucoup de dons en nature, nous avons décidé de mettre fin à la collecte de la Ville de Lyon pour nous concentrer sur d'autres actions, plus en phase avec les besoins constatés, notamment ici, à Lyon.

Depuis environ trois semaines, on assiste en effet à des arrivées importantes de réfugiés ukrainiens à Lyon en transit vers une autre ville de France ou d'Europe ou souhaitant rester dans la région de manière plus durable. Ces accueils nécessitent une forte implication de notre part, en coordination avec les services de l'État et les associations. Sylvie TOMIC, à qui je céderai la parole dans une minute, reviendra plus en détail sur cet aspect.

Nous poursuivons également notre soutien au peuple et aux institutions ukrainiennes sur le terrain. Nous nous mobilisons à travers des actions plaidoyers, telles que la participation de la Ville de Lyon à l'appel de Marioupol évoqué plus tôt ce matin et signé il y a deux semaines aux côtés d'une centaine de villes européennes engagées pour la préservation de la paix et le respect du droit international.

Mais nous souhaitons aussi apporter un soutien direct aux actions humanitaires menées pour la population ukrainienne. D'après le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, plus de 10 millions de personnes, soit près d'un quart de la population de l'Ukraine, ont dû quitter leur foyer depuis l'intensification de la guerre avec environ 6,5 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays et plus de 4 millions de personnes, essentiellement des femmes et des enfants, réfugiées principalement en Pologne, mais aussi en Roumanie, en Moldavie et en Hongrie. C'est la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale que l'Europe connaît des déplacements de population aussi massifs.

Face à cette crise internationale majeure, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a ouvert le 28 février un FACECO dédié aux victimes du conflit en Ukraine. Ce FACECO ou Fonds d'Action extérieure des Collectivités territoriales permettra au MEAE de financer de manière directe ou indirecte l'action humanitaire sur le terrain, au plus près des besoins.

Plusieurs collectivités territoriales ont d'ores et déjà voté l'attribution de subventions au bénéfice de fonds, à ce stade, essentiellement des régions, départements ou métropoles. Ainsi, la Métropole de Bordeaux a voté 100 000 euros, Angers-Loire Métropole 50 000 euros, la Métropole de Tours 25 000 euros et le Département du Rhône 10 000 euros. Les villes ne sont néanmoins pas en reste, puisque la Ville de Villeurbanne a voté il y a trois jours une participation au FACECO à hauteur de 20 000 euros.

Il nous semble important que la Ville de Lyon dans la continuité de tout ce qu'elle a déjà réalisé et à l'image de l'ampleur de la solidarité qui a été témoignée par les Lyonnais et les Lyonnaises depuis l'intensification des combats contribue elle aussi à ce fonds.

À cette subvention, si cette délibération est adoptée, viendront s'ajouter tous les moyens mis en œuvre par la Ville de Lyon pour assurer un accueil digne et inconditionnel à tous celles et ceux qui fuient cette guerre.

Je vous propose d'écouter Sylvie TOMIC, Adjointe à l'Accueil et à l'Hospitalité de la Ville de Lyon.

Mme TOMIC Sylvie, Adjointe : Merci.

Alors, effectivement, la Ville de Lyon s'est mobilisée dès les premiers jours de la guerre. Outre les actions de solidarité internationales qui viennent d'être présentées par ma collègue Sonia ZDOROVITZOFF, nous nous sommes rapidement organisés pour accueillir les personnes qui arrivaient dans notre ville après avoir fui l'Ukraine.

Aujourd'hui, les processus d'accueil sont mieux stabilisés, mais les premiers jours, voire les premières semaines, ont été marqués par la gestion de l'urgence et il nous a fallu être réactifs. En effet, c'est vers leurs mairies que les habitantes et habitants désireux d'apporter une aide se sont tournés et c'est également la mairie qui a été sollicitée par les personnes qui cherchaient de l'information ou une assistance.

Je voudrais à mon tour ici remercier les agents qui se sont fortement mobilisés pour répondre à ces demandes, que ce soit en Mairie centrale ou dans les Mairies d'arrondissement.

Nous avons mis deux gymnases à disposition de l'État pour de l'hébergement d'urgence, de transit et nous avons fourni une partie de l'équipement de ces gymnases.

Comme Monsieur le Maire l'a évoqué, le gymnase Bellecombe dans le 6^e a été mis à disposition et est encore utilisé à ce jour, et ce, jusqu'à fin avril. En fonction de l'évolution de la situation, si cette mise à disposition devait durer, nous nous efforcerons de trouver des solutions alternatives aux utilisateurs comme nous avons déjà commencé à le faire.

Le second gymnase mis à disposition est la Halle Vivier-Merle dans le 3^e arrondissement qui, elle, vient d'être désinstallée, car un plus gros site a ouvert à Eurexpo.

Nous savons les inconvénients engendrés malheureusement pour les utilisateurs et utilisatrices de ces deux équipements sportifs, mais le nombre important de personnes qui ont pu trouver un lieu pour y passer la nuit montre toute l'utilité de ce dispositif. En effet, ce sont 1 821 nuitées composées presque exclusivement de femmes et d'enfants qui ont pu s'y dérouler.

Par ailleurs, la Ville a réalisé et réalise toujours un gros travail de coordination et de relais d'information. Nous sommes en lien avec de très nombreux acteurs, institutionnels et associatifs bien sûr, et également des entreprises ou des particuliers. Nous participons bien sûr aux nombreuses instances d'échange organisées par la Préfecture et pouvons ainsi nous faire l'écho des difficultés rencontrées sur le terrain, travailler aux ajustements nécessaires, veiller à la bonne diffusion de l'information à toutes les personnes concernées, notamment via la mise à jour régulière de la rubrique dédiée sur notre site Internet.

Scolarisation des enfants, accès aux aides sociales, cours de français, logement, les axes de travail sont nombreux pour répondre aux besoins de celles et de ceux qui sont venus chercher refuge, avec une attention à avoir pour certaines situations particulières comme les étudiants.

Nos services et les Adjointes et Adjointes de la Ville, les Maires d'arrondissement et leurs équipes sont mobilisés pour y répondre au mieux.

Je veux également saluer les nombreux Lyonnais et Lyonnaises qui ont spontanément proposé leur aide, saluer également le travail immense fourni par certaines associations et remercier les structures culturelles et sportives qui se mobilisent également. Nous aurons d'ailleurs le plaisir de recevoir à l'Hôtel de Ville, le 6 avril, un concert donné par le Conservatoire de Lyon pour venir en aide à ces étudiants ukrainiens et russes.

Mais je ne peux terminer cette présentation sans saluer également le travail effectué depuis des années par des associations et des citoyennes et citoyens engagés pour faire vivre l'hospitalité sur notre territoire. La solidarité que nous montrons avec les exilés ukrainiens montre qu'il est possible de mieux accueillir. L'Union européenne en activant la directive sur la protection temporaire pour la première fois depuis sa création en 2001 a permis d'avoir un cadre réglementaire beaucoup plus souple et adapté. Je m'en réjouis, mais je tiens à exprimer mon regret que cette directive n'ait pas été déclenchée également pour les réfugiés afghans, syriens et tant d'autres qui ont fui des situations de violence et de guerre.

Je voudrais réaffirmer que la protection des réfugiés et l'asile sont des droits garantis par des traités internationaux et trop souvent bafoués, réaffirmer que les conditions d'accueil doivent être dignes pour toutes et tous de manière inconditionnelle. Aujourd'hui, je formule le vœu que le drame que vivent les Ukrainiennes et les Ukrainiens nous engage tous sur la voie de politiques publiques réellement hospitalières.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Monsieur KÉPÉNÉKIAN, c'est à vous pour 8 minutes.

M. KÉPÉNÉKIAN Georges : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je prends la parole sur cette délibération, non sans une certaine émotion, par sensibilité naturelle à la détresse de tous les peuples qui souffrent et j'adhère bien sûr aux derniers propos qui ont été formulés.

Je prends la parole au nom de notre groupe pour dire que nous voterons bien sûr cette délibération sans hésiter, parce qu'elle marque le soutien que nous portons au peuple ukrainien qui s'est engagé dans une résistance héroïque face à l'agression odieuse menée par la Russie sous le gouvernement de Monsieur POUTINE.

Aggression d'abord dans les propos et on ne s'est pas forcément méfiés depuis une assez longue période que les propos tenus comme toujours avant ce genre d'opérations préparent et annoncent ce qui va arriver.

Aggression par les arguments qui ont été avancés, invraisemblables pour nous, des mots comme « dénazification » ont été utilisés à dessein.

Aggression caractérisée par une brutale sauvagerie que nous avons déjà connue tant à Grozny qu'en Syrie pour citer ces deux exemples.

Et au fond, cette délibération est fidèle à l'histoire de notre Ville, toujours présente aux côtés des peuples qui souffrent et nous l'avons déjà montré ici dans d'autres circonstances. Cet engagement correspond et il est fidèle aux racines profondes de notre cité, comme la volonté de porter une aide directe, mais aussi d'accueillir les réfugiés. Et il faut saluer, vous l'avez fait, Madame l'Adjointe, le comportement spontané, solidaire, généreux, de beaucoup de nos concitoyens.

La Ville a porté aussi, a aidé de nombreuses associations pour organiser tant la logistique que l'organisation aussi, pour choisir, cibler un peu les actions menées et porter directement secours aux villes ukrainiennes en détresse, mais aussi les pays d'accueil où affluaient les premiers réfugiés.

Je veux saluer ici le travail de Sonia ZDOROVITZOFF qui est très engagée depuis un mois. Elle n'a pas dû dormir beaucoup. Mais je voudrais aussi associer tous ceux qui ont participé, vous l'avez dit, Monsieur le Maire, parce que rien ne se fait tout seul.

Si je prends la parole aujourd'hui de manière un peu consistante en durée, c'est pour nous rappeler si besoin que passée l'émotion des premiers temps vient toujours dans nos sociétés le reflux de la solidarité, de la générosité, de l'intérêt que l'on porte durant les premiers jours. Nous savons tous comment une émotion, comment une information tragique peut chasser la précédente. Notre vie quotidienne est complexe, d'autant que les problèmes ne manquent pas ici aussi et la vie est tentée de reprendre son cours.

Or je voudrais insister sur le caractère exceptionnel de la catastrophe en cours, un bouleversement pour tout un pays, l'Ukraine, et les chiffres ont été rappelés, plus de 10 millions de personnes. Il n'y a pas eu de mouvement de cette ampleur depuis la guerre de 40-45. C'est énorme. Et des réfugiés qui sont dispersés déjà dans toute l'Europe et dans le monde. Je n'insiste pas, c'est d'une ampleur énorme, avec des détresses. Quand on donne des chiffres, on oublie qu'il y a une mère, un enfant, un père et des morts qui restent parce qu'ils veulent défendre le pays.

Mais c'est aussi un bouleversement géopolitique en cours dont les conséquences sont encore imprévisibles.

C'est un impact pour nos sociétés, un impact qui sera économique pour de nombreux pays, le nôtre en particulier. Je parle bien sûr des énergies encore essentielles pour beaucoup de citoyens. Ce sera la pénurie des produits de base et bien sûr des matières premières nécessaires pour quasi toutes nos activités.

Vous avez décidé, Monsieur le Maire, de réduire les consommations énergétiques de notre Ville. On ne peut qu'adhérer, c'est un signal d'exemplarité, mais j'ai l'impression qu'il faut que nous soyons beaucoup plus ambitieux par rapport à ce qui est probablement devant nous.

Les femmes et les hommes politiques que nous sommes devront expliquer aux Lyonnaises et aux Lyonnais, puisque nous sommes ici à Lyon, que défendre le peuple ukrainien sera aussi, si nous nous y engageons vraiment, d'accepter une partie des contraintes, pas seulement celles de cette action spontanée, de l'aide immédiate, mais de nous inscrire dans la durée. Les agresseurs, eux, savent que nos démocraties se détournent de leurs objectifs quand la contrainte est trop forte. Les égoïsmes peuvent reprendre très vite le dessus et malgré ce mouvement que l'Europe vient d'amorcer, je crois que nous devons être très vigilants et exigeants dans nos propos et dans nos actions, parce qu'il s'agit bien dans ce moment de défendre ce que nos pays, nos démocraties ont mis du temps à construire et qui reste, nous le mesurons, si fragile. Nos démocraties certes ne sont pas indemnes de critiques et nous devons les garder en mémoire, mais les forces en cours qui visent à faire changer ces acquis regardent elles loin avec une volonté d'un changement profond.

J'ai pu écrire il y a déjà quelque temps que le vivant est fragile et que nous l'avions oublié. Le Covid nous l'a rappelé durant ces deux années, mais aujourd'hui, le vivant concerne des hommes, des femmes, des enfants et cette tragédie terrible de cette maladie, d'un nouveau virus, qui ne connaît pas non plus les frontières est en train de prendre le dessus. Et je crois que, dans la gestion que nous avons de nos urgences, et l'une n'est pas plus importante que l'autre, nous devons gérer toutes ces urgences.

Cette détresse que nous ressentons et ces villes martyres, Marioupol, Kharkiv et tous les villages où les gens ont été chassés et ont subi le feu et les pires exactions que l'on commence à connaître progressivement, ce sont les Ukrainiens qui mènent cette guerre. Ce n'est pas nous qui la menons à leur place, mais c'est par notre force morale, notre détermination que nous les aiderons le mieux.

De retour tout juste d'une mission au Karabagh sous l'égide de la Fondation Mérieux, ce qui expliquait mon absence la semaine dernière au Conseil précédent, je mesure encore plus tout cela. C'était une autre guerre avec un cessez-le-feu intervenu le 9 novembre 2020, 18 mois, déjà oublié. Et pourtant, qui se poursuit d'une manière plus sournoise, plus insidieuse avec une forme de tentation du garrot, le garrot espagnol, vous savez, où on étrangle progressivement. Et des milliers de personnes sont encore sous la menace de ce que des dictateurs – il y en a plusieurs types – sont capables de mener.

Nous ne sommes pas face à des fous, mais à des gouvernements, à des dictateurs qui utilisent la haine et une autre rationalité que la nôtre et ils comptent sur le temps, parce qu'ils pensent que nous sommes fragiles et que nous ne tiendrons pas sur la durée. Toute complaisance sera fatale pour les peuples sur le front, mais aussi sur nos quotidiens d'une manière ou d'une autre.

Notre Ville a été citée comme capitale de la Résistance en d'autres temps. Peut-être qu'il faut garder cette flamme et la faire partager par nos concitoyens pour leur expliquer peut-être tous ensemble ici quels sont les enjeux, car cela nous concerne, et je pense que nous devons aller de l'avant et rester tous ensemble exigeants.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur KÉPÉNÉKIAN.

Pour le groupe Pour Lyon, j'ai une intervention de 5 minutes de Monsieur COLLOMB. C'est vous, Monsieur CUCHERAT, qui l'assurez ?

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire.

Je vais l'assurer effectivement le temps qu'il arrive.

Dans ses cours d'histoire, le penseur allemand Schiller écrivait : « *L'histoire du monde est le jugement du monde.* » Depuis le 24 février dernier, l'Ukraine subit une invasion, sa souveraineté est bafouée, sa population arrachée à son foyer et jetée sur les routes, ses familles sont détruites.

Le monde regarde cette catastrophe, engendrée par les délires d'un seul homme, mais le monde se demande aussi ce qu'il peut faire pour arrêter cette guerre et soulager la détresse de ces victimes.

Des dispositifs de dissuasion militaire ont été déployés aux frontières orientales de l'Alliance atlantique. Des sanctions économiques sans précédent ont été prises.

Ironiquement, Vladimir POUTINE a créé le résultat parfaitement inverse de ce qu'il espérait. Les liens entre les anciens satellites de l'URSS et l'Occident sont plus forts que jamais. L'OTAN est plus solide que jamais. L'Union européenne est plus unie que jamais.

Nous sommes à l'un de ces moments particuliers où l'histoire du monde s'écrit. Dans ce contexte, nous nous devons de nous montrer à la hauteur de l'événement. Nous voterons donc évidemment favorablement cette délibération et nous nous associons à tous les propos préliminaires tenus qui font écho à notre intervention sur le sujet la semaine dernière.

Nous estimons toutefois que 30 000 euros pour abonder le FACECO est peut-être trop marginal à l'échelle de ces enjeux. Nous pensons que, pour les réfugiés ukrainiens, nous aurions pu faire un peu plus. Lyon a toujours été à l'écoute, elle a toujours su accueillir et porter sa contribution aux malheurs du monde. Cette vertu sociale et solidaire qui la caractérise doit perdurer.

Si vous nous remercions pour toutes les initiatives prises par les Mairies d'arrondissement, si vous remercions également toutes les associations pour leur action pour l'Ukraine, nous pensons que nous aurions pu, que nous devrions faire plus en abondant financièrement de manière plus conséquente au FACECO.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Juste un mot, Monsieur KÉPÉNÉKIAN, d'abord pour vous remercier de votre prise de parole et vous assurer de la très grande vigilance que j'aurai, mais que mon Adjointe aux Relations et à la Coopération internationale, Sonia ZDOROVITZOFF, que vous avez citée et remerciée, nous aurons ensemble, comme l'a d'ailleurs aussi rappelé Sylvie TOMIC, bien sûr pour assurer un traitement équitable de toutes les personnes qui seraient réfugiées. Mais nous n'oublions aucun conflit. Il est vrai que certains ont tendance à passer un peu sous l'actualité. Pour autant, nous n'oublions pas que la planète est secouée par de nombreux conflits, certains sont appelés de basse intensité, mais il reste des conflits et génèrent tout autant de misère, souvent de déplacements forcés, de barbarie aussi bien sûr, sur lesquels nos yeux ne se portent pas suffisamment. Nous avons cette vigilance. Soyez-en assuré. Effectivement, le caractère exceptionnel de la crise ukrainienne, pas simplement dans son ampleur, mais dans sa soudaineté, soudaineté comme vous l'avez rappelé d'ailleurs qui n'était peut-être pas imprévisible, mais en tout cas nous a conduits à vouloir répondre certes dans l'émotion, vous avez eu raison de le signaler, mais aussi avec cette grande vigilance, comme l'a rappelé Sylvie tout à l'heure, de traiter tous les peuples opprimés avec la même acuité. Merci pour vos mots.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Non votants

(POUR LYON) BORBON Delphine

(LYON EN COMMUN) BOSETTI Laurent

(LES ÉCOLOGISTES) BRAIBANT THORAVAL Anne

(LES ÉCOLOGISTES) CHIHU Mohamed

(LYON EN COMMUN) DRIOLI Adrien par procuration à BOSETTI Laurent

(LES ÉCOLOGISTES) FRERY Marie-Noëlle

(LES ÉCOLOGISTES) VIDAL Chloë

Mise au point

Madame BRAIBANT THORAVAL a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

Madame Chloë VIDAL a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

Madame Delphine BORBON a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

Monsieur Laurent BOSETTI, ayant procuration de Monsieur Adrien DRIOLI, a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.

Madame Nathalie PERRIN-GILBERT a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

Monsieur Mohamed CHIHU a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.

Madame Marie-Noëlle FRERY a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1663 - Adhésion et participation de la Ville de Lyon au réseau international des villes et métropoles de la soie : SilkyCities - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteuse : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Madame ZDOROVITZOFF, c'est à vous de nouveau.

Mme ZDOROVITZOFF Sonia, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Par cette délibération, je vous propose de formaliser la création d'un réseau initié par les deux précédentes majorités. Suite à la signature de la convention entre UNITEX et Intersoie le 16 novembre 2018, la Ville et la Métropole de Lyon ont souhaité créer une dynamique autour de la soie, afin notamment de mobiliser et coordonner l'écosystème local. En novembre 2019, les villes intéressées pour participer à ce réseau ont signé une déclaration d'intention. Puis, à cause de la pandémie malheureusement, les choses se sont un peu ralenties avant de reprendre, puisque l'assemblée générale de constitution de l'association s'est tenue le 19 novembre 2021 à Lyon lors de la tenue de l'événement Silk In Lyon.

Ce réseau a pour objet principal de permettre aux partenaires membres de partager leur expérience et leurs projets pour promouvoir les savoir-faire et l'innovation à l'échelle internationale dans le domaine de la soie, dans l'espoir de favoriser le renforcement de l'attractivité touristique, économique et patrimoniale à l'échelle de nos territoires.

Je vous propose d'adopter ce projet de délibération qui a reçu un avis favorable en Commission.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Madame Anne-Sophie CONDEMINÉ, c'est à vous pour 4 minutes.

Mme CONDEMINÉ Anne-Sophie : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Nous voterons pour cette délibération initiée en 2019 et qui renforce, valorise l'attractivité économique et touristique de notre ville. Nous voterons favorablement car la soie structure des siècles d'histoire lyonnaise. Découverte en Chine, elle a façonné notre ville et s'intègre à notre histoire sous François 1er, qui développa alors la fabrique. Le XIXe siècle fut le siècle d'or de cette fabrique. Napoléon 1er relança cette activité grâce à une série de commandes impériales. Le métier à tisser Jacquard fut mis au point en 1801 et permit d'améliorer la productivité des machines. Le secteur fut aussi rendu célèbre par les révoltes des Canuts de 1831, 1834, 1848, points de départ de grands combats sociaux. La soierie représentait alors 865 entreprises et 125 000 métiers et certaines entreprises familiales subsistent encore aujourd'hui et participent à cette renommée : Bianchini-Férier, Bucol Colcombet, Malfroy Million, Tassinari, jusqu'aux ateliers Hermès installés au sud de Lyon. Cette excellence est au cœur de relations internationales fondées sur des échanges commerciaux, techniques et de savoir-faire.

Dès novembre 2019 à Lyon, plusieurs villes du monde ont signé une charte commune afin de concrétiser la création du réseau international des villes et métropoles de la soie. Kyoto, Yokohama, Hangzhou, Nanchong, Tbilissi, Samarkand, Bukhara, Côme, Bastos, Valencia

et Lyon ont ainsi posé les premières pierres de Silky Cities. Les membres de ce réseau entendent partager et transmettre leur savoir-faire et leurs innovations à l'échelle internationale, valorisant ainsi les métiers de la soie, qui sont la concrétisation et l'excellence du textile lyonnais. Emplois, savoir-faire, créativité existent ici depuis cinq siècles.

Ce génie créatif est avec le cinéma, la lumière et la gastronomie un emblème lyonnais et tous sont une signature de notre patrimoine. Dans cet esprit, dès 2002 fut créé le réseau des Villes Lumières LUCI et celui des villes autour de la gastronomie Délice en 2007 avec pour objectifs échange, ouverture, partage, excellence, passion, transmission et humanisme.

Ces réseaux visent à renforcer l'attractivité touristique, économique et patrimoniale des territoires, tous en tissant des liens entre eux. Ils constituent une véritable opportunité, un véritable enjeu de rayonnement. Nous sommes donc très heureux de constater que vous vous engagez dans ce réseau dynamique et dans cette voie du développement international, qui ne peut être que bénéfique et valorisant pour la Ville de Lyon, que ce soit bien sûr pour le tourisme international comme pour l'attractivité à l'égard des entreprises de ce secteur venues de tous horizons.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote VoteBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Non votants

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Etienne

(LYON EN COMMUN) BOSETTI Laurent

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) CROIZIER Laurence

(LYON EN COMMUN) DRIOLI Adrien par procuration à BOSETTI Laurent

(LES ÉCOLOGISTES) NUBLAT-FAURE Julie

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) VERNEY-CARRON Florence par procuration à CROIZIER Laurence

Mise au point

Monsieur Laurent BOSETTI, ayant procuration de Monsieur Adrien DRIOLI, a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.

Madame Laurence CROIZIER a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

Madame VERNEY-CARRON a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

Madame Julie NUBLAT-FAURE a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

Monsieur Etienne BLANC a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

Pour ce même rapport, adhésion et participation de la Ville de Lyon au réseau international des villes et métropoles de la soie, SilkyCities, nous devons procéder à la désignation d'un représentant ou d'une représentante au sein de l'assemblée générale.

Je vous propose la candidature de Madame Sonia ZDOROVITZOFF.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, la candidate est proclamée élue. Félicitations.

2022/1664 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attributions de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2022 - Première phase

Rapporteuse : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous allons passer au dossier sans demande d'intervention. Je mets ce dossier directement aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Non votants

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLACHE Pascal par procuration à OLIVER Pierre

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Etienne

(POUR LYON) BORBON Delphine

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) CROIZIER Laurence

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) OLIVER Pierre

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) VERNEY-CARRON Florence par procuration à CROIZIER Laurence

Mise au point

Madame Laurence CROIZIER a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

Madame VERNEY-CARRON a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

Monsieur Etienne BLANC a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.

Monsieur Pierre OLIVER, ayant procuration de Monsieur Pascal BLACHE, a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

COMMISSION SOLIDARITÉS - VIE DES AÎNÉS - DROITS ET ÉGALITÉS - SANTÉ ET PRÉVENTION

2022/1619 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 1 168 800 euros - Autorisation de signer les conventions de financement pluriannuelles

Rapporteuse : Mme RUNEL Sandrine

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la Commission Solidarités, Vie des Aînés, Droits et Égalités, Santé et Prévention. Le premier rapport soutenu par Madame RUNEL, absente, va être présenté par Monsieur CHEVALIER. C'est à vous.

M. CHEVALIER Alexandre, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

Le Centre communal d'Action sociale, CCAS, établissement public rattaché à la Ville de Lyon, a renforcé son action pour répondre au plus près du terrain aux besoins des Lyonnais et des Lyonnaises les plus vulnérables. À cette fin, le CCAS met en place une politique de prévention et de développement social et, dans ce cadre, procède à l'instruction des demandes d'aides sociales, au déploiement d'aides facultatives et d'outils d'accompagnement (épicerie sociale et solidaire, hygiène, accès au logement).

Son action s'oriente selon trois directions : l'accès aux droits pour prévenir le sans-abrisme, répondre aux besoins des personnes en situation de sans-abrisme, développer l'offre de logement et d'hébergement.

L'accès aux droits pour prévenir le sans-abrisme, nous développons un accompagnement social ajusté dans les Maisons de la Métropole de Lyon, qui sont le guichet unique d'un panel important de prestations sociales. Pour parfaire cette approche, nous venons de

lancer dans les 7^e et 8^e arrondissements un baromètre du non-recours aux droits pour objectiver le sujet et créer à terme un bouclier social municipal. Pour nous, agir au plus tôt, dès le premier décrochage ou accroc de vie, c'est réduire à plus long terme le coût social de la lutte contre l'exclusion.

Répondre aux besoins fondamentaux des personnes en situation de sans-abrisme, pour cela, la Ville a engagé un programme ambitieux pour couvrir les besoins fondamentaux des personnes sans-abri ou en grande précarité. Nous avons constitué un pôle alimentaire composé d'un restaurant social, d'un tiers lieu pour cuisiner et d'une épicerie sociale et solidaire. La Ville dispose pour le volet hygiène de bains-douches qui seront complétés d'ici la fin de l'année 2022 d'une laverie solidaire.

Le CCAS joue ainsi un rôle de premier plan, notamment par le soutien financier aux associations. À ce titre, afin de mener une politique sociale cohérente sur le territoire lyonnais, nous avons souhaité sécuriser spécifiquement la prise en charge des plus fragiles aux côtés de nos partenaires associatifs. De ce fait, nous allons d'une part inscrire durablement un mode de contractualisation inédit, dont l'objectif est de prendre appui sur les axes du projet social du CCAS, et d'autre part de contractualiser un financement sur trois années, afin de stabiliser les actions de ces opérateurs au regard des besoins identifiés.

Pour cela, cinq associations bénéficieront de ce modèle de conventionnement triennal. L'association Habitat et Humanisme, la Fondation Notre-Dame-des-Sans-Abri, la Fondation Armée du Salut, l'association Alynea et l'association de l'Hôtel social LAHSo feront l'objet de dialogues de gestion dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

Enfin, cette année encore, nous soutenons les associations qui œuvrent dans les champs de l'aide alimentaire, des accueils de jour tous publics ou spécifiques (publics jeunes ou femmes isolées), de la lutte contre l'exclusion et le maintien du lien social, de l'accès à l'hygiène et aux soins.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame PALOMINO, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme PALOMINO Sylvie : Merci, Monsieur le Maire.

Vous nous avez apporté des éléments ce matin répondant à nos questions. Intervention retirée.

M. LE MAIRE : Monsieur LÉVY, c'est à vous pour 5 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Compte tenu de l'absence de Madame RUNEL pour raisons de santé, nous retirons notre intervention.

Merci.

M. LE MAIRE : Très bien.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Non votants

(LES ÉCOLOGISTES) AUGÉY Camille

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Etienne
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DE MONTILLE Béatrice
(LYON EN COMMUN) PERRIN-GILBERT Nathalie

Mise au point

Madame Béatrice DE MONTILLE a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.
Madame Camille AUGÉY a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.
Madame Nathalie PERRIN-GILBERT a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.
Monsieur Etienne BLANC a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1617 - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 euros à l'association Grand ensemble, atelier de cinéma populaire, domiciliée 39 rue Georges Courteline à Villeurbanne

Rapporteuse : Mme DELAUNAY Florence

(Adopté.)

2022/1618 - Approbation et autorisation de signature de l'avenant numéro 1 à la convention du 28 janvier 2021, relative à l'attribution d'une subvention pour le renouvellement mobilier et matériel suite extension/rénovation EHPAD - Subvention au CCAS

Rapporteur : M. CHEVALIER Alexandre

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous passons aux dossiers sans demande d'intervention, mais au regard de l'importance de ses enjeux, j'ai souhaité que Florence DELAUNAY vous présente particulièrement le rapport relatif à l'association Grand ensemble, atelier de cinéma populaire. Chère Florence.

Mme DELAUNAY Florence, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Centrés sur les mémoires de la Guerre d'Algérie, l'association Grand ensemble, atelier de cinéma populaire bénéficie d'un agrément ministériel au titre de la jeunesse et de l'éducation populaire. L'association est également reconnue comme d'intérêt général à caractère culturel. L'objectif de l'association Grand ensemble est de travailler à l'apaisement de toutes les mémoires de la Guerre d'Algérie. Elle écoute et recueille la diversité des mémoires des appelés, des militaires, des militants indépendantistes FNL, des Harkis, des pieds noirs.

Par la reconnaissance de leurs tragédies, le dialogue, le travail de Grand ensemble cherche à faire converger ces histoires multiples ayant pour but d'apaiser les mémoires meurtries de la Guerre d'Algérie.

Cette méthode a porté ses fruits, puisque l'association est reconnue par les meilleurs historiens spécialistes de la période et, à titre d'exemple, l'historienne Sylvie Thénault, qui travaille au CNRS, est membre de leur conseil scientifique.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, chère Florence.

Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents. Ils ont tous reçu un avis favorable de la Commission.

Si vous souhaitez individualiser votre vote, merci de l'indiquer à la Direction des Assemblées pour inscription au procès-verbal.

Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adoptés.

COMMISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE - MOBILITÉS

2022/1622 - Convention de partenariat pour le développement d'une logistique du dernier kilomètre durable à faibles émissions entre la Métropole de Lyon, le groupe La Poste et la Ville de Lyon

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la Commission Transition écologique et Mobilités. Pour le premier rapport, la parole est donnée à Monsieur LUNGENSTRASS.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Merci.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

La logistique urbaine est un peu notre système sanguin dans une ville comme Lyon. Sans elle, on ne mange pas et on ne fait pas grand-chose en réalité. Nous sommes même assez vulnérables. Notre résilience est faible vis-à-vis d'éventuels chocs d'approvisionnement.

Mais aujourd'hui notre système sanguin fonctionne surtout avec de l'or noir. C'est du pétrole et du gaz qui coulent dans nos artères urbaines. Vous connaissez les grands enjeux de notre siècle. Nous devons en particulier faire face au changement climatique et donc réduire notre consommation d'énergie fossile. Nous devons faire face à la pollution de l'air et localement à l'amélioration de la qualité de vie, aussi pour améliorer le cadre de vie et mieux partager l'espace public. D'où l'importance d'optimiser les tournées, d'assurer la transition énergétique du parc de logistique, mais surtout de penser la logistique comme les mobilités, d'une manière multimodale, avec un développement fort de la cyclologistique, un développement de la logistique fluviale qui se concrétisera dans les prochaines semaines et mois à Lyon et aussi le fret ferroviaire et les divers modes routiers.

Nous avons travaillé avec la Métropole de Lyon à une convention tripartite avec La Poste, afin d'engager un cadre d'action pour transformer la logistique urbaine. La Poste, en tant qu'entreprise de service public, est un partenaire évident.

Cette convention se base donc sur huit axes :

- Le premier, prendre en compte des besoins pour le développement de la cyclologistique, particulièrement adaptée pour la livraison de colis. Rappelons ici que nous avons déjà pu mettre en place une première en France : des aires de livraison dédiées à la cyclologistique.

- Le deuxième, produire un schéma sur les aspects fonciers, essentiels et très contraints en ville comme vous le savez, en appuyant les différentes utilités et les besoins d'espaces de logistique urbains, de centres de distribution ou d'hôtels de logistique urbains selon les besoins et les volumes.
- Le troisième point, étudier les évolutions en matière de réglementation du stationnement surtout vis-à-vis des livraisons naturellement.
- Le quatrième, activer le levier de la commande publique avec notamment le SPASER de la Ville de Lyon, en exigeant ou en favorisant les livraisons décarbonées et optimisées dans les achats publics.
- Le cinquième point, réussir la livraison à la première présentation et optimiser les tournées.
- Le sixième, intégrer la fonction logistique dans les projets d'aménagement et les documents-cadres.
- Septième, la planification des besoins en infrastructures de recharge de divers types.
- Le huitième et dernier, le fait de proposer aux commerçants et artisans aussi des services de logistique de proximité, ainsi qu'éventuellement de stockage.

Comme vous le savez, la Ville de Lyon est fortement engagée sur le sujet de la logistique urbaine avec l'ensemble des partenaires publics, parapublics ou privés. Cet enjeu est crucial. Nous avançons bien et observons les intérêts importants en la matière.

Cette convention vient ajouter une nouvelle pierre à l'édifice.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, cher Valentin.

Pour le groupe les Écologistes, Madame DUBOT, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme DUBOT Fanny, Maire du 7^e arrondissement : Merci.

Monsieur le Maire,

Monsieur l'Adjoint,

Au nom des Écologistes, je souhaite soutenir cette démarche tripartite engagée par la Ville, la Métropole et le groupe La Poste sur la logistique du dernier kilomètre.

Qui n'a pas déjà commandé un article sur Internet livré en 24 heures ? Cadeau de Noël oublié, tenue de cérémonie déchirée ou ustensile de cuisine indispensable à la recette du moment, on est toutes et tous passés par là, malheureusement.

Nous vivons aujourd'hui dans une société sous pression où l'instantanéité devient la norme et où l'on peut obtenir ce que l'on désire en un seul clic. Or derrière ce clic se cache un vaste monde mêlant humains, plateformes, entrepôts et véhicules, celui de la logistique urbaine, un monde quasi invisible qui fait que notre colis arrive directement dans notre boîte aux lettres.

Si aujourd'hui le e-commerce ne représente que 13 % du commerce de détail en France, le volume de colis qui lui est lié devrait doubler d'ici 2025. La Ville de Lyon ayant pris l'engagement de la neutralité carbone, nous devons agir sur les émissions des différents secteurs. La logistique urbaine, c'est 30 % des gaz à effet de serre, 40 % des émissions de particules fines et 50 % de la consommation de gasoil en ville. Il est donc indispensable d'avoir une action forte et ambitieuse pour décarboner cette activité.

Pour ce faire, les collectivités peuvent et doivent agir pour optimiser les flux et pour rendre l'activité plus vertueuse. De nombreux leviers existent et c'est tout l'enjeu de cette convention que de nous permettre de les actionner.

D'abord, celui de l'aménagement et du foncier, les flux sont directement générés par la localisation des stocks, les entrepôts et les lieux de livraison, qui sont soumis à une rude concurrence avec des activités mieux valorisées comme les bureaux ou le logement. Éloigner les stocks conduit à allonger les distances parcourues et donc à alourdir le coût écologique. À Lyon et particulièrement à Gerland, bureaux et tours de logements sont venus remplacer les activités de production et des entrepôts logistiques. Je connais et je salue l'engagement de Béatrice VESSILLER et Raphaël MICHAUD pour conserver ces activités en cœur de ville. Je souligne notamment que le plus grand entrepôt de lunettes de France se trouve à Gerland et que, même si aujourd'hui la pression immobilière le menace d'éloignement, nous mettrons tout en œuvre pour le garder sur le territoire.

Cette convention engage un travail de fond sur l'immobilier de logistique, prenant pour exemple l'hôtel de logistique urbaine qui verra le jour en 2023 au port Édouard Herriot dans le 7^e arrondissement, un vrai travail partenarial qui permettra une livraison décarbonée en plein cœur de la ville.

Cette convention va permettre également d'accompagner et d'amplifier l'essor de la cyclologistique. La livraison du dernier kilomètre à vélo a de nombreux atouts. Elle est moins polluante, moins bruyante et moins consommatrice d'espaces publics. Elle peut aussi parfaitement se combiner avec un des atouts de notre ville, les fleuves.

Enfin, cette convention engage nos collectivités vers plus d'écoresponsabilité, notamment à travers nos schémas des achats. Elle crée également un effet d'entraînement positif avec les acteurs du territoire, artisans et commerçants, qui seront accompagnés dans une logique de filière pour une logistique durable.

Bref, la ville de demain se construit aujourd'hui, l'actualité le montre. Notre approvisionnement et la dépense énergétique de notre territoire sont des sujets cruciaux. Pour relever ce défi, les pouvoirs publics doivent coopérer et tracer ensemble une stratégie et un chemin vers des pratiques plus responsables et plus durables.

Cette convention est une première pierre. Nous nous réjouissons de son existence et du travail partenarial qu'elle implique avec la Métropole de Lyon et le groupe La Poste.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil VoteBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Ne prend pas part au vote

(LES ÉCOLOGISTES) DELAUNAY Florence

Non votants

(LYON EN COMMUN) BOSETTI Laurent

(LES ÉCOLOGISTES) CABOT Marie-Agnès

(POUR LYON) CONDEMINÉ Anne-Sophie

(LYON EN COMMUN) DRIOLI Adrien par procuration à BOSETTI Laurent

(LES ÉCOLOGISTES) FRÉRY Marie-Noëlle

Mise au point

Monsieur Laurent BOSETTI, ayant procuration de Monsieur Adrien DRIOLI, a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.

Madame Marie-Agnès CABOT a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1646 - Approbation du dossier de demande de déclaration d'utilité publique du projet de prolongement de la ligne de tramway T6 Nord Hôpitaux-Est - La Doua comprenant l'étude d'impact

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

M. LE MAIRE : Pour le dossier suivant, Monsieur LUNGENSTRASS, c'est à nouveau à vous de prendre la parole.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Merci.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Il s'agit aujourd'hui d'approuver le dossier de demande de déclaration d'utilité publique du projet T6 Nord, prolongeant l'actuel T6 depuis les Hôpitaux-Est jusqu'à La Doua. Il s'agit là d'une ligne de tramway en rocade essentielle pour les déplacements dits de périphérie à périphérie, en somme une amélioration nette de la mobilité pour les habitantes et habitants du sud et de l'est de notre ville et bien au-delà.

Le projet comprend des élargissements de trottoirs, une importante végétalisation et des pistes cyclables. L'ensemble contribuera à augmenter l'usage des mobilités décarbonées, la sécurité des personnes, le confort d'été et la qualité générale des espaces publics.

Je crois qu'il faut le rappeler, nous avons au SYTRAL un plan de mandat doublé pour 2,5 milliards d'euros d'investissement pour améliorer l'accès aux transports en commun. C'est une belle mission collective que les Lyonnaises et les Lyonnais attendent. Parce qu'avec le prolongement du métro B, l'automatisation de la ligne B, le projet T6 reliant les Hôpitaux-Est à La Doua, le projet T9 reliant Vaulx à Charpenne, le projet T10 reliant la Halle Tony Garnier à Vénissieux en passant par Saint-Fons, le BHNS reliant Part-Dieu à Sept-Chemins, la ligne de l'est lyonnais reliant la Soie à Jonas et à l'aéroport, cela fait beaucoup, mais on ne s'arrête pas là et y compris à court terme.

Le renouvellement de la flotte de bus en véhicules bioGNV ou IMC permet non seulement d'effectuer la nécessaire transition énergétique du parc, mais également d'améliorer le confort d'un trajet au sein de nouveaux bus qualitatifs et agréables.

Pour améliorer la fiabilité des temps de parcours de ces centaines de milliers de voyageurs de bus, plusieurs choses, d'abord la création de couloirs bus, donc des sites propres importants pour la régularité de la ligne, mais également des priorités aux feux pour que les temps de trajet en bus soient toujours plus compétitifs, c'est-à-dire des feux réglés pour adapter leur temps de feux à l'arrivée d'un bus se signalant. Avec la ville 30 que nous avons mise en place hier, ce seront 130 carrefours supplémentaires au programme déjà prévu qui seront équipés dans les prochaines années. Et le mix des deux, accompagné de certains aménagements, c'est la démarche corridors bus, engagée sur une dizaine d'axes dans la Métropole, en premier lieu l'axe Val de Saône. Les temps de parcours de bus 40 et 70 rejoignant le centre de Lyon depuis Neuville-sur-Saône vont gagner une dizaine de minutes. C'est considérable. Voilà un investissement ultra efficace pour l'amélioration de la mobilité et donc de la qualité de vie.

Et je continue. 150 000 bénéficiaires des titres solidaires gratuits ou réduits à 10 euros par mois, c'est du jamais vu et surtout une accessibilité significativement améliorée pour les

personnes aux plus faibles revenus. Bingo ! S'ajoute à cela le ticket famille ultra simplifié, les sorties scolaires gratuites, l'abonnement réduit pour les étudiants et j'en passe.

Accompagner tout le monde dans la transition écologique et surtout la transition des mobilités, voilà notre action et voilà la définition même de solidarité.

Et je continue. Parce que l'on peut améliorer la desserte entre la Part-Dieu et la Duchère, parce que l'on peut améliorer la desserte entre la Part-Dieu et l'Est lyonnais, parce que l'on peut améliorer la desserte du plateau nord et parce que l'on peut améliorer la desserte de l'Ouest lyonnais, permettez-moi, Madame la Maire du 5^e de vous paraphraser, oui, les mobilités du 5^e sont sur de bons rails. Avec la ligne E, voilà un transport express de l'Ouest pour relier efficacement le plateau du 5^e au centre-ville, à ses entreprises, à ses commerces, à ses gares, à ses services publics, à ses équipements culturels, avec un pragmatisme total qui nous anime pour là encore apporter le plus rapidement possible des solutions aux habitantes et habitants concernés. C'est avec ce transport souterrain sur le plateau et en surface en presque-île que nous arriverons à rendre un service efficace, confortable, capacitaire, tout en gardant les marges de manœuvre pour améliorer d'autres axes dans la métropole et tout en apportant des solutions plus rapidement. Quel beau programme !

On est en plein dedans, mais cela fait toujours autant de bien de voir les projets avancer, aujourd'hui avec la DUP du projet T6 Nord. J'ai hâte d'y valider mon ticket et je vois que certains ici aussi.

L'avis de la Mairie du 3^e était favorable.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur LUNGENSTRASS.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Monsieur KÉPÉNÉKIAN, c'est à vous pour 8 minutes.

M. KÉPÉNÉKIAN Georges : Monsieur le Maire, je respire une seconde pour reprendre mes esprits après cette envolée lyrique de Monsieur LUNGENSTRASS, que je salue évidemment.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Quelques mots à propos de cette délibération. Le XX^e siècle a été le siècle de bien des bouleversements et parmi eux se trouve celui de la mobilité, synonyme d'abord et alors pour de nombreux Français de liberté. On passait en effet grâce aux avancées de la technologie d'un monde où l'on était attaché de génération en génération au territoire qui nous a vus naître à un monde où l'on pouvait désormais plus facilement choisir son lieu de vie, accéder aux emplois et services dont nous avons besoin.

Cet essor des déplacements finalement et malheureusement devenu celui du tout-voiture a laissé sa trace dans la manière d'aménager nos territoires, nos villes. Il a laissé sa trace jusque dans le cœur de notre ville où s'est construite dans les années 60 la fameuse autoroute A6-A7, qui aujourd'hui est devenue la M6-M7, est en voie de transformation et qui déverse encore aujourd'hui dans notre agglomération son lot de pollution et ses flux de circulation.

Les chocs pétroliers des années 70 d'abord, puis les considérations environnementales, sanitaires et sociales ensuite nous ont amenés à repenser le nécessaire équilibre entre cette liberté et ses conséquences pour notre société, en termes notamment d'occupation des espaces, de structuration de nos territoires, mais aussi d'impacts sur notre santé.

Depuis, nous repensons la ville comme une nécessaire centralité pour des activités toujours plus connectées, toujours plus technologiques, pour des services toujours plus accessibles. Elle doit être un espace desservi par des transports en commun structurants et aux modes doux, tout en demeurant accessible à celles et ceux qui ne peuvent se départir de leur véhicule individuel.

Les études se suivent et nous confirment que les déplacements jouent un rôle important sur notre qualité de vie, pas seulement par les pollutions qu'ils génèrent, je n'y reviens pas, mais aussi et surtout parce que le temps passé quotidiennement dans les transports a un impact non négligeable sur la qualité de vie et la santé de chacun, un impact davantage social qu'environnemental, un impact que nous devons tous avoir à l'esprit lorsque nous prenons nos décisions.

Aussi, lorsqu'il s'agit comme ici de poursuivre le projet de prolongement de la ligne de tramway T6, première ligne périphérique de notre agglomération, qui relie les quartiers jusqu'ici trop difficiles d'accès en transports en commun pour permettre un réel report, nous ne pouvons que nous féliciter, nous féliciter collectivement.

Pour qu'un report modal soit possible, il faut qu'il soit attractif et efficace et cette ligne devrait s'intégrer avec pertinence dans le maillage de notre ville.

Il faut néanmoins que cela se fasse comme toujours en discussion avec les habitants pour que tous puissent s'approprier le projet et en mesurer les bénéfices, sans s'arrêter aux éventuelles nuisances.

Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, on pourrait s'éviter de dire que rien n'a été fait avant, que tout commence maintenant et bravo pour tout ce que vous faites, il était temps que vous arriviez, mais arrêtons cela, parce que je crains que, dans un autre mandat, le suivant, le sursuivant, des gens puissent dire que vous n'avez peut-être pas fait assez sur un certain nombre de domaines. Donc on pourrait s'épargner cela. Faites.

Mais à l'inverse, lorsqu'on apprend que la Métropole prévoit, si l'État donne son feu vert, de supprimer des voies de circulation sous le tunnel de la Croix-Rousse, nous émettons quelques réserves, voire quelques craintes.

En effet, ce tunnel est l'un des rares points de passage routier structurant d'est en ouest et il est emprunté quotidiennement, vous le savez, nous le savons, par de nombreux automobilistes qui, sans cet axe, seraient contraints à un large détour ou à emprunter de plus petites voiries, impactant dès lors la qualité de vie de leurs habitants.

Quelle part d'entre eux pourrait réellement se reporter sur ce tramway, alors qu'ils ne le font pas avec la ligne de bus existante ? Pour l'heure, nous n'en savons rien. Aussi trouvons-nous que cette annonce est quelque peu prématurée.

En attendant, gardons à l'esprit que, dans ces voitures, que certains apprécient de voir s'évaporer, demeurent des êtres humains qui, pour une part non négligeable désormais, ne disposent pas d'une voie de report évidente et pratique. Dès lors, augmenter leur temps de déplacement, le complexifier davantage, c'est porter atteinte, d'une certaine manière, à leurs conditions de vie et leur santé et nous devons les intégrer dans la vision globale.

Enfin, à ce sujet et toujours, nous sommes un peu surpris de la manière dont nous avons découvert le projet, sans que rien ne nous soit dit en Commission Mobilités. Peut-être avez-vous été associés à la prise de décision de la Métropole ou peut-être, comme un autre sujet qui reste vif dans nos esprits – je parle de Fagor Brandt –, la Ville de Lyon a été mise devant le fait accompli avec le devoir désormais d'assurer son service après-vente. Il est à nos yeux problématique que vous ne soyez pas davantage associés à ce type de décision ou alors, si vous l'êtes, que vous ne preniez pas le temps d'échanger avec nous sur un sujet majeur et très impactant comme celui-ci.

Vous l'avez dit tout à l'heure, Monsieur le Maire, pour un autre sujet, que Lyon n'était pas une île. Et l'organisation d'un territoire, comme je ne vais pas le qualifier ou lui donner des limites, ne se limite en tout cas plus aux frontières administratives classiques. On le sait, les géographes l'ont écrit depuis longtemps, on analyse et on organise en fonction des flux et de tous les flux qui viennent. 200 000 voitures entrent et sortent dans notre ville, vous le savez mieux que moi.

Notre ville demeure le cœur battant de notre agglomération. Elle est donc concernée en premier chef par la transformation d'une de ses artères de circulation et elle doit dès lors être un acteur incontournable de ce type de décision et y associer largement d'abord l'ensemble des élus et bien sûr de ses habitants.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur KÉPÉNÉKIAN. On va se concentrer sur le T6 pour aujourd'hui.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1649 - Dispositif de stationnement sur voirie dédié aux professionnels mobiles du dépannage urgent - Adaptation technique

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Monsieur LUNGENSTRASS, c'est à vous la parole de nouveau.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Merci.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

J'ai un regret, qu'on ne puisse pas faire de quizz en Conseil. Du coup, je vais vous livrer immédiatement la réponse. Ce n'est pas très drôle, mais c'est ainsi. Combien de véhicules d'entreprises du dépannage urgent ont aujourd'hui recours au dispositif mis en place par la Ville de Lyon ? Bravo, 164 véhicules. Et maintenant, dites-moi combien il y a d'entreprises éligibles dans la Ville ou la Métropole de Lyon par rapport aux codes NAF existants. 1 000 entreprises dans la Ville de Lyon, 4 200 dans la Métropole de Lyon.

Le constat me paraît assez évident : ce dispositif qui est très intéressant et important pour permettre et faciliter les interventions des artisans techniciens n'est pourtant pas vraiment exploité.

C'est la raison pour laquelle nous avons inscrit dans notre convention passée avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône un travail commun sur la communication auprès des professionnels concernés pour leur permettre d'avoir recours à ce dispositif efficace. Ce travail est engagé et en cours et j'espère vivement qu'il aboutira.

Aujourd'hui, ce sont donc 11 codes NAF différents qui sont mentionnés dans l'arrêté. J'ai souhaité interroger la CMA pour savoir s'il y avait d'autres codes NAF qui relèvent du dépannage urgent et qui pourraient être intégrés effectivement dans ce dispositif. Ce travail est aussi en cours, mais on peut d'ores et déjà voir qu'un certain nombre de nouveaux codes

NAF peuvent y être ajoutés, par exemple des entreprises assurant des interventions d'urgence pour des machines mécaniques dans un certain nombre de commerces.

Aussi le dispositif tel qu'il est construit est intéressant, mais je crois profondément que nous devons rendre notre service public en la matière plus flexible. Dire à des professionnels lorsqu'on les rencontre ou lorsqu'ils nous sollicitent qu'ils doivent attendre une ou deux délibérations, ce n'est pas très flexible. D'où ma volonté de pouvoir modifier cette liste de codes NAF par arrêté, d'où cette adaptation technique.

J'ai entendu en Commission que certains craignaient une opacité du dispositif, pas du tout, et ce n'est pas mon intention. D'ailleurs, les arrêtés sont publics, il faut le rappeler, mais on est bien d'accord qu'ils sont malgré tout peu accessibles. D'où ma proposition de systématiquement présenter en Commission Transition écologique et Mobilités les nouveaux arrêtés signés avec les codes NAF ajoutés. J'espère que cela pourra faire évoluer les avis défavorables des 2^e et 6^e arrondissements, tous les autres arrondissements ayant donné des avis favorables.

Si tout se passe bien, une première liste devrait se stabiliser dans les prochains jours ou semaines pour ajouter effectivement des entreprises à ce dispositif.

Enfin, je souhaite vous dire que nous allons également creuser la possibilité d'autres dispositifs similaires, s'il est possible pour d'autres professionnels artisans d'avoir accès à des vignettes de ce type afin de faciliter leur travail. En ce sens, au-delà de l'accessibilité tarifaire, nous étudions aussi avec la CMA et les différents services d'autres dispositifs expérimentaux, par exemple pour faciliter le stationnement et les opérations des artisans selon les typologies des différents métiers.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur SÉCHERESSE, c'est à vous pour 4 minutes.

M. SÉCHERESSE Jean-Yves : Non, ce sera beaucoup plus court, Monsieur le Maire.

En Commission, je m'étais inquiété sur le flou qu'il y avait dans les déclarations de l'Adjoint et vous le savez, quand il y a du flou, il y a souvent un loup. Je n'interviendrai donc pas ce jour sur cette question. J'attends d'en savoir un peu plus sur ce qu'est cette politique qui consiste à additionner un certain nombre de décisions sans que cela fasse vraiment politique.

Je retire donc mon intervention et nous nous abstiendrons.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame CROIZIER, c'est à vous pour 4 minutes.

Mme CROIZIER Laurence : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Dans cette délibération, que vous nous présentez donc comme une adaptation technique, vous nous proposez de déposséder notre Conseil municipal de la possibilité de définir la liste des professionnels mobiles du dépannage urgent bénéficiant d'une tarification préférentielle du dispositif de stationnement sur voirie au profit d'une fixation par arrêté et donc un renforcement de vos délégations.

Rappelons que c'est une délibération de décembre 2020 qui a fixé les 11 codes NAF des professionnels autorisés à bénéficier de ce dispositif après une première délibération en 2016. Il ne semble donc pas que nous ayons été débordés par les demandes et les changements incessants comme pourrait le laisser entendre la présentation d'une telle délibération.

Je ne pense pas non plus que l'urgence soit telle que nous soyons obligés d'organiser un Conseil municipal supplémentaire extraordinaire pour intégrer de nouvelles demandes.

D'ailleurs, en Commission, Monsieur l'Adjoint en charge des Mobilités n'a pas pu nous indiquer la liste des demandes reçues d'extension du dispositif à de nouvelles catégories professionnelles. Elles n'étaient pas à l'époque définies puisqu'en cours de discussion, semble-t-il, avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, même si là vous nous apportez quelques précisions. Le travail ne manque donc pas visiblement avec les 11 codes NAF actuels.

Compte tenu du peu de justifications de votre délibération et de la transparence que vous prônez par ailleurs, nous ne pouvons que voter contre cette délibération de délégation.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Contre

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BILLARD Romain
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLACHE Pascal par procuration à OLIVER Pierre
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Etienne
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Françoise
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BROLIQUIER Denis
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) CROIZIER Laurence
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DE MONTILLE Béatrice
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DUVERNOIS Jean-Michel
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) OLIVER Pierre
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) VERNEY-CARRON Florence par procuration à CROIZIER Laurence

Abstention

(POUR LYON) BACHA-HIMEUR Samira
(POUR LYON) BORBON Delphine
(POUR LYON) COLLOMB Gérard
(POUR LYON) CUCHERAT Yann
(POUR LYON) HERNANDEZ Ludovic par procuration à CUCHERAT Yann
(POUR LYON) SECHERESSE Jean-Yves

Non votants

(LYON EN COMMUN) CHEVALIER Alexandre
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) FERRARI Laura
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) GAILLIOUT Béatrice par procuration à KEPENEKIAN Georges
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) KEPENEKIAN Georges
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) PALOMINO Sylvie

Mise au point

Monsieur Alexandre CHEVALIER a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1624 - Lyon 7^e - Agrément de la Ville de Lyon délivré à la SASP LOU Rugby en vue d'une opération de cession partielle des droits réels immobiliers inhérents au bail emphytéotique administratif du 14 septembre 2016 (Stade de Gerland) au profit de la SCI Parking JDL sur le volume n° 35 « parc de stationnement » à Lyon 7^e - Numéros EI 07030 et 07031

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Monsieur GODINOT, c'est à vous la parole.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Alors, nous avons quelques dossiers avec prises de parole demandées sur de grosses opérations immobilières de la Ville de Lyon.

La première est la délibération consistant à donner un agrément à la SASP LOU Rugby pour une opération de cession partielle de droits immobiliers inhérents à son bail emphytéotique administratif conclu en 2016. Vous connaissez le sujet, nous en avons parlé plusieurs fois en Conseil municipal.

Il s'agit d'un tènement immobilier de 15 hectares dans le 7^e arrondissement avec le Stade de Gerland, désormais renommé Matmut Stadium de Gerland, confié par la Ville en bail emphytéotique au LOU Rugby pour 60 ans.

Le Conseil municipal a déjà approuvé par délibération quatre cessions partielles de droits immobiliers à la SASP LOU Rugby en mars 2018, mai et septembre 2019, juillet et septembre 2021.

Il s'agit cette fois-ci de céder les droits sur le parking souterrain qui constitue le volume numéro 35 de l'EDVV de juillet 2021. Le capital de la société cessionnaire dénommée SCI Parking JDL (pour Jardins du Lou) est en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Ses statuts ont été constitués le 17 janvier 2022 et elle est détenue intégralement par le Crédit Agricole Centre-Est Développement Immobilier.

Cette délibération s'inscrivant dans la continuité des précédentes, je vous invite à lui donner un avis favorable, comme l'ont fait la Commission Transition écologique et Mobilités et la Mairie du 7^e arrondissement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Madame BACHA-HIMEUR, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme BACHA-HIMEUR Samira : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Chers collègues,

Cette délibération que nous voterons évidemment favorablement nous permet d'aborder pendant ce Conseil municipal une actualité qui n'aura échappé à personne dans cette assemblée. Je veux bien sûr parler de l'arrivée de l'équipe de Nouvelle-Zélande à Lyon en 2023, qui installera son camp de base sur le site du LOU Rugby.

L'actuelle majorité nous reproche très souvent un discours soi-disant politicien et de mauvais goût, parfois même enfantin, faisant fi des propositions que nous soumettons à chaque Conseil municipal.

Mais en ce qui concerne la gestion du Stade de Gerland, lors du précédent mandat, votre majorité l'avait largement critiquée. Elle est désormais la première à en expérimenter la pertinence.

Nous le savons, la France accueillera la Coupe du Monde de Rugby du 8 septembre au 28 octobre 2023. En vue de cette compétition, les All Blacks ont choisi notre ville comme camp de base et utiliseront le stade du LOU Rugby et les équipements de Gerland pour s'y entraîner.

Je dois vous dire, et je pense que c'est le cas pour vous toutes et tous ici réunis, à quel point je suis heureuse de cette nouvelle. Elle me rend fière de notre ville. Je pense qu'elle nous rend fiers de cette ville.

Mais surtout cet événement valorise le rayonnement de Lyon en Europe et dans le monde. Il contribue à son attractivité et récompense aussi son engagement sportif.

J'ai également une pensée émue pour toutes celles et ceux, pratiquants ou non, pour lesquels le rugby est une passion et notamment tous nos bénévoles engagés. L'arrivée de cette équipe légendaire sera pour eux le plus beau des cadeaux.

Devant cette nouvelle, l'actuel exécutif s'est gargarisé et tout particulièrement vous, Monsieur le Maire, fier comme un pape de l'annoncer. Vous auriez eu raison de le faire si votre majorité n'avait pas cessé de critiquer l'équipe précédente sur sa gestion du dossier du Stade de Gerland. Merci, Gérard COLLOMB.

Sans les investissements obtenus, sans la volonté politique, le Stade de Gerland serait devenu une friche, alors qu'il constituait et qu'il constitue toujours, on le voit bien, le cœur du sport lyonnais. Aujourd'hui, votre majorité est parmi les premières à profiter de cette gestion. Vous avez donc dénigré à l'époque une approche qui participe encore maintenant au rayonnement et à l'attractivité de notre ville et j'ose le dire qui contribue à faire la fierté de ses habitants, à faire notre fierté.

Ce petit rappel des faits et cette délibération ouvrent cependant des questions subsidiaires non négligeables que nous souhaitons vous poser. Merci pour votre sourire qui doit certainement, Monsieur le Maire, contribuer à acquiescer tout ce que je dis.

Où en sommes-nous des droits à construire attribués au LOU Rugby ? Je pense notamment à l'hôtel et au centre d'entraînement, qui faisaient partie du projet initial.

Qu'en est-il également du projet de la piscine de Gerland qui devait trouver son point d'équilibre financier avec le LOU et répondre parallèlement aux attentes légitimes des habitants ?

Deux ans se sont déjà écoulés depuis votre élection et nous n'avons pas l'impression que vous avez réellement avancé sur ce dossier qui était pour nous prioritaire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vais vous rassurer, Madame BACHA-HIMEUR. Si je souris, c'est parce que je suis passé successivement de dictateur à professeur et me voilà pape maintenant, mais quel talent !

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Monsieur PRIETO, c'est à vous pour 4 minutes. Je suis impatient de savoir ce que vous allez dire de moi. Ah non, c'est Monsieur GIRAUD, allez-y.

M. GIRAUD Emmanuel : Merci. En lieu et place de Philippe, effectivement.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Je vous remercie de me donner la parole sur cette délibération concernant le LOU Rugby. Il s'agit plutôt d'une intervention rapide pour expliquer le vote à venir de notre groupe.

En préalable, comme Madame BACHA-HIMEUR vient de l'indiquer, nous nous réjouissons aussi du choix fait par les All Blacks encore première nation de rugby au monde d'établir leur camp de base dans notre ville pour la prochaine Coupe du Monde. Il s'agit d'une fantastique opportunité pour notre Ville et pour celles et ceux qui, comme moi, sont passionnés de sport collectif et qui reconnaissent les valeurs qu'il porte. La Coupe du Monde

de Rugby sera à Lyon un moment de célébration et nous sommes particulièrement heureux que le quartier de Gerland puisse l'accueillir.

C'est aussi une marque de reconnaissance pour notre Ville de ses capacités intactes à pouvoir accueillir de telles délégations.

Mais finalement, Madame BACHA-HIMEUR, c'est aussi un signe peut-être que les graves dysfonctionnements en matière de sécurité ou de propreté qu'elle connaîtrait d'après certains présents dans cette assemblée ne viennent finalement pas altérer sa tradition d'accueil, parce que j'imagine que la délégation néozélandaise est venue faire un petit sondage de la capacité de notre Ville à accueillir son équipe.

Mais passée cette satisfaction, les Lyonnaises et les Lyonnais doivent se voir offrir un accès aussi à la pratique et aux loisirs sportifs qui sont essentiels sur ce site pour construire et entretenir le lien social, pour promouvoir le vivre ensemble et bien sûr la bonne santé physique. Et pour beaucoup ces équipements sont la seule porte d'accès à l'exercice, à la pratique sportive et aux loisirs.

En ce sens, le développement d'infrastructures sportives, dont une piscine prévue donc dans le programme porté par le LOU, est une bonne nouvelle pour Gerland, pour le 7^e et pour les Lyonnais de manière générale.

Si le partenariat public-privé peut constituer un accélérateur de projets au bénéfice des habitants, nous nous devons de maintenir une vigilance toute légitime étant donné le deal conclu dans ce bail emphytéotique entre la Ville et le LOU.

Concernant cette nouvelle piscine, la vigilance devra notamment porter sur l'accessibilité et la tarification à mettre en place pour que l'ensemble des Lyonnaises et Lyonnais puissent en bénéficier, en particulier les plus modestes.

Les équipements nautiques constituent des équipements sportifs et de loisirs de proximité. Nous le savons tous, notre Ville souffre depuis longtemps d'un déficit tant en nombre qu'en qualité de ces équipements.

Alors, nul besoin pour le LOU d'en faire un méga complexe aquatique façon Calicéo comme on connaît juste à côté de chez nous, s'il fallait citer un exemple d'équipement privé excluant un bon nombre de pratiquants.

Il s'agira donc d'être tout aussi vigilant sur la programmation fine qui pourra être faite de ce nouvel équipement.

Aussi, pour l'ensemble de ces raisons, avec toutes les réserves qu'elles comportent, mais au regard des premières améliorations de ce projet et des informations qui nous sont parvenues, nous voterons favorablement ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur GIRAUD.

Pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur BOSETTI, c'est à vous pour 2 minutes.

M. BOSETTI Laurent, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

À travers ce rapport, il s'agit donc de nouveau de céder des droits à construire à des sociétés sur la parcelle du Stade de Gerland, ceci au bénéfice du LOU Rugby et donc, en d'autres mots, au bénéfice de l'actionnaire majoritaire GL Events désormais exploitant de ce site suite aux décisions malheureuses de nos prédécesseurs.

Car Madame BACHA-HIMEUR, ne vous en déplaise, c'est la Chambre régionale de Comptes qui l'avait elle-même fait observer. La Ville de Lyon a joué contre ses intérêts dans

le montage opéré autour du Stade de Gerland avec, à la clé, des millions d'euros de pertes, avec une piscine municipale dont nous perdons la jouissance, alors même que nous manquons de piscines à Lyon.

Ironie du sort, cette séance du Conseil municipal va être aussi l'occasion de nous rappeler que la cession de la parcelle du Stade de Gerland a mis à l'époque nos propres jardiniers municipaux à la porte. Il s'agit des jardiniers qui entretiennent les pelouses des espaces sportifs de Gerland, en somme, les grands oubliés de l'opération qui sont accueillis depuis lors sous un chapiteau provisoire sur un parking. C'est ce qui nous amène à adopter lors de cette séance, vous verrez le rapport tout à l'heure et c'est heureux, l'aménagement complet d'un espace de travail en dur qui leur sera enfin dédié. Cet espace sera intégré sur le site du skate park de Gerland et accueillera les agents, leur matériel. L'opération est chiffrée à près de 2,5 millions d'euros, soit une énième externalité budgétaire à supporter du fait de la délégation du site à GL Events.

Pour toutes ces raisons, chers collègues, le groupe Lyon en Commun prône un moratoire sur ces cessions répétées de droits à construire dans l'attente du débouché des négociations en cours sur le financement des travaux de la piscine de Gerland. La Ville de Lyon ne doit pas supporter cette rénovation. Elle y a déjà trop perdu. La Ville de Lyon doit avoir des garanties sur les tarifs d'accès de la future piscine pour les scolaires, pour les clubs sportifs, pour le grand public et nous faisons confiance à Monsieur le Maire pour défendre ardemment nos intérêts dans la négociation.

Dans l'attente, les élus du groupe Lyon en Commun s'abstiendront sur ce rapport, tout en accueillant à bras ouverts les All Blacks.

Merci.

M. LE MAIRE : Il faut serrer un peu le ballon quand même, ne pas avoir trop les bras ouverts, au rugby.

Monsieur GODINOT, pour répondre aux points soulevés par Madame BACHA-HIMEUR.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Alors, pour répondre aux points que vous soulevez, les droits à construire, l'hôtel fera l'objet d'une prochaine délibération dans les prochains Conseils, probablement en 2022, sur des nouvelles cessions de droits à construire. En tout cas, c'est ce que nous a demandé le LOU. J'entends les positions diverses ici autour de la table.

Concernant la piscine, la position de la Ville de Lyon, qui a été expliquée très clairement au LOU, c'est un engagement financier à hauteur de 1 million d'euros. J'ai appris récemment que la piscine est toujours en cours de travaux, l'étape de travaux de démolition-curage est achevée. Nous en sommes maintenant au début de l'étape de construction. Je n'ai pas d'information me laissant penser qu'elle serait suspendue. A priori, elle est toujours prévue pour une livraison au cours de l'été 2023.

Sur les enjeux tarifaires, nous l'avons déjà évoqué au Conseil précédent, donc je n'y reviendrai pas. C'est évidemment un point essentiel pour la Ville de Lyon.

Enfin, je voulais citer, en complément du site qu'a cité Laurent BOSETTI, l'autre site, le site de Vénissieux, que nous appelons encore Matmut Stadium qui aujourd'hui accueille la base vie des forains, qui pose de nombreux problèmes de gestion quotidienne, qui n'a plus d'usage sportif et qui a retenu l'essentiel de mon attention depuis le début de ce mandat. Nous avons été concentrés sur ce site. Nous avançons avec la métropole sur ce site pour lui trouver un nouvel usage et c'est un des points qui nous occupe beaucoup sur cet enjeu du LOU Gerland. Pour aller dans la continuité des propos de Laurent BOSETTI, tant que nous n'aurons pas conclu une nouvelle utilité pour cet espace public, nous n'aurons pas la facture totale de cet arbitrage de bail emphytéotique administratif.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci pour ces précisions, cher Sylvain.

Un petit mot simplement pour dire qu'il n'y a pas de relation directe entre le mode de gestion d'un stade et l'attribution des camps de base pour la prochaine Coupe du Monde, Madame BACHA-HIMEUR. J'en veux pour preuve le fait que le Stade de Saint-Étienne, qui est un stade public, accueillera l'équipe d'Australie qui est aussi une grande équipe de rugby. Certes nous avons les All Blacks, donc nous en sommes très, très fiers, mais d'autres grandes villes vont aussi accueillir de très grandes équipes.

Pour ce qui est finalement de l'issue extrêmement heureuse des discussions qu'il y a pu y avoir entre mon exécutif et France 2023, je tiens à féliciter Audrey HÉNOCQUE et Julie NUBLAT-FAURE qui ont été en première ligne pour travailler avec Monsieur ATCHER, qui est à la tête de France 2023, avec lequel dès le début, lors de nos premiers échanges, nous avons eu d'excellents contacts puisque, parmi les engagements que l'équipe organisatrice de la Coupe du Monde a mis sur la table, c'est l'exemplarité en matière d'écoresponsabilité. Bien évidemment, nous nous sommes rejoints là-dessus. Je crois que les efforts faits par la Ville de Lyon sur ce domaine ont été parmi les éléments clés qui ont permis d'arriver à cette décision d'atterrissage des All Blacks à Lyon.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Abstention

(LES ÉCOLOGISTES) AUGÉY Camille

(LYON EN COMMUN) BOSETTI Laurent

(LYON EN COMMUN) CHEVALIER Alexandre

(LYON EN COMMUN) DEBRAY Tristan

(LYON EN COMMUN) DRIOLI Adrien par procuration à BOSETTI Laurent

(LYON EN COMMUN) PERRIN-GILBERT Nathalie

(LES ÉCOLOGISTES) REVEL Ivan

(LYON EN COMMUN) SOUVESTRE David

Non votants

(LES ÉCOLOGISTES) DE LAURENS Céline

Mise au point

Madame Céline DE LAURENS a fait savoir qu'elle avait voulu ne pas prendre part au vote.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1627 - Lancement de l'opération d'aménagement des locaux sis 69, rue de la République à Lyon 2^e, n° 02264001 et affectation d'une partie de l'AP 2021- 1 - Programme 00008

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Monsieur GODINOT, c'est à vous pour le rapport suivant.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Alors, nous passons maintenant à l'examen d'un rapport sur le lancement d'une opération d'aménagement de nouveaux locaux que la Ville prend à bail au 69 rue de la République dans le 2^e arrondissement.

Pourquoi cette nouvelle prise à bail ? Pour deux raisons principales.

Cette prise de bail vise à donner à une centaine d'agents, 100 postes d'agents vont être créés dans ces locaux, des conditions de travail satisfaisantes. Pour une partie d'entre eux,

il s'agira de relocaliser des agents qui sont aujourd'hui en surdensité à l'Hôtel de Ville et dans le bâtiment Jaurès. Pour l'autre partie d'entre eux, il s'agit de pouvoir donner des locaux de travail aux nouveaux postes créés pour réaliser notre plan de mandat.

Il s'agit de locaux sur quatre étages, d'une surface totale de 2 073 mètres carrés, dont 1 128 mètres carrés de bureaux, qui sont situés à proximité de l'Hôtel de Ville, bien desservis en transports en commun.

Les services fléchés dans ces locaux sont notamment des services de la DGUIT, donc la Direction de la Mobilité urbaine, pour les Espaces verts, le PAPU, le Secrétariat général de la DGUIT, le secteur des arrondissements 1, 2, 4 de la DGTB et la Mission Transition écologique.

Concernant l'impact pour les finances de la Ville, nous avons tout d'abord un coût d'aménagement de prise à bail, un coût de travaux de 478 000 euros, qui consistent essentiellement en des travaux de cloisonnement, d'électricité, de peinture et de sécurité incendie. Bien sûr, il faut équiper ces locaux de bureaux, donc de mobilier, pour 172 000 euros (bureaux, fauteuils, rangements, équipement des salles de réunions, etc.). Soit un investissement de 650 000 euros. Le coût annuel de location de ces locaux avec les charges, la taxe foncière, est de 811 000 euros, hors chauffage.

L'impact sur le budget de la Ville sera néanmoins limité puisque nous avons conclu en 2021 deux renégociations de loyers essentielles. La première concerne la renégociation des loyers des locaux du bâtiment Jaurès et la deuxième le Centre d'échange de Perrache. Elles nous ont permis de réaliser une économie respectivement de 383 000 euros et 179 000 euros, donc 673 000 euros d'économie sur ces loyers renégociés. Nous avons donc un impact modéré sur les finances de la Ville, sur le budget de fonctionnement de la Ville, tout en donnant des conditions de travail très satisfaisantes à une centaine d'agents.

Je vous invite à voter favorablement ce rapport qui a reçu l'avis favorable de la Commission Transition écologique et Mobilités.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur BILLARD, c'est à vous pour 3 minutes.

M. BILLARD Romain : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Pour répondre à ses besoins de locaux supplémentaires, la Ville de Lyon a décidé de louer des locaux situés au 69 rue de la République à Lyon 2^e, très bel immeuble d'un point de vue architectural par ailleurs.

La Ville de Lyon s'est portée locataire de quatre niveaux du R + 2 au R + 5 pour un total de 2 073 mètres carrés. Ces locaux demandent des aménagements en vue d'accueillir les services. En effet, les ajustements sur l'organisation des services municipaux intervenus en 2021, la création de postes aux budgets 2021 et 2022, ainsi que la nécessité d'améliorer les conditions de travail des agents municipaux, comme vous l'avez dit, induisent des besoins en locaux supplémentaires.

Bref, nous sommes dans une dépense par ricochets de vos nombreuses créations de postes votées au début de votre mandat. Passons.

On nous demande donc aujourd'hui de lancer l'opération d'aménagement de ces locaux dont la Ville est locataire pour un montant de l'opération estimé à 650 000 euros, vous l'avez dit, 172 000 euros de mobilier, 478 000 euros de travaux. En dehors du fait que ces

aménagements représentent un coût certain pour la collectivité, que le loyer malheureusement n'est pas concerné par votre encadrement de loyer, puisqu'il est de mémoire d'environ 811 000 euros par an, soit un peu plus de 350 euros le mètre carré par an, c'est-à-dire un prix le plus fort pour de l'immobilier de bureaux à Lyon. On notera qu'à ce prix, il faut quand même rajouter les 478 000 euros de travaux, ce qui n'est pas rien, surtout quand on est sur ces montants de loyer.

Une question, Monsieur le Maire, mes chers collègues, comment une ville comme Lyon se retrouve à faire de telles dépenses ? Comment une ville qui est propriétaire d'environ 2,1 millions de mètres carrés de surface plancher se retrouve à louer 2 073 mètres carrés pour 811 000 euros rue de la République pour accueillir ses agents ? On marche sur la tête !

On peut reconnaître certains mauvais arbitrages passés, comme le quartier Grolée, mais sur le patrimoine restant, ne pouvons-nous pas trouver la surface suffisante pour éviter d'être locataires ? Ne pouvons-nous pas vendre certains biens pour investir dans d'autres ? Désolé, mais quand on a une ville comme Lyon de taille importante et qu'on arrive à louer pour 811 000 euros par an des bureaux, c'est qu'il y a un sérieux problème. D'autant plus que vous êtes les premiers à faire la chasse aux bureaux et aux locations meublées en presque-île qui empêchent les résidences principales de nos concitoyens. Là aussi, vous êtes pris en flagrant délit de contradiction comme souvent.

C'est pour tout cela que nous voterons évidemment contre ce rapport, qui est une aberration en stratégie immobilière, patrimoniale et financière.

Enfin, dans ces très beaux bureaux, nous avons compris qu'il y aura environ 95 agents, du coup confortablement installés et c'est tant mieux, même si j'ai entendu dire que le bâtiment n'était pas en accessibilité PMR. Il aura fallu attendre la Commission de mars pour savoir quels agents seront là-bas. Très bien, vous l'avez dit. Car je vous rappelle que 1 000 mètres carrés avaient été pris à bail dès le 1^{er} juin 2021. Donc avec une délibération d'aménagement et d'équipement seulement aujourd'hui, doit-on en conclure que nous payons des loyers pour pas grand-chose depuis dix mois ?

Merci de votre attention et de vos réponses.

M. LE MAIRE : Monsieur GODINOT, pour répondre à Monsieur BILLARD.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Je vais répondre rapidement.

Je partage bien sûr et je pense que nous partageons tous votre remarque sur le fait qu'il est préférable d'investir durablement dans nos locaux plutôt que de les louer. Maintenant, à un moment, nous avons hérité d'une situation. Il est difficile de trouver actuellement dans un emplacement central des locaux. Bien sûr, la Direction centrale de l'Immobilier a fait cette recherche en vue d'acquérir le bien et elle n'a pas trouvé de bien à vendre d'une surface aussi importante, puisqu'il s'agit de 2 000 mètres carrés dans des prix raisonnables. Actuellement, les prix de l'immobilier sont très élevés et il a paru préférable de louer plutôt que d'acheter. Évidemment, ce travail de réflexion entre location ou achat a été conduit.

Comme je vous l'ai dit, nous avons déjà renégocié deux des principaux loyers de la Ville de Lyon. Donc nous sommes en train d'y travailler. Nous sommes en train de travailler à limiter le coût de la location. Nous poursuivrons ces renégociations avec nos principaux bailleurs en vue de le limiter.

Dans la mesure du possible, nous achèterons à chaque fois que cela est possible. Vous avez d'ailleurs vu passer en Conseil municipal précédent l'acquisition de nouveaux locaux pour la DGTB dans le 4^e arrondissement. Nous avons bien cette stratégie d'acquisition immobilière.

Quant à la possibilité de vendre un certain nombre de biens, nous y reviendrons certainement en Conseil municipal. Cela mérite d'être débattu, mais j'y suis également favorable.

Nous veillons à donner des conditions de travail satisfaisantes à nos agents. Cela passe dans ce cas-ci par la location et par un investissement incontournable.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur GODINOT.

Je mets ce dossier aux voix. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Contre

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BILLARD Romain
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLACHE Pascal par procuration à OLIVER Pierre
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Etienne
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Françoise
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BROLIQUIER Denis
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) CROIZIER Laurence
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DE MONTILLE Béatrice
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DUVERNOIS Jean-Michel
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) OLIVER Pierre
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) VERNEY-CARRON Florence par procuration à CROIZIER Laurence

Abstention

(POUR LYON) BACHA-HIMEUR Samira
(POUR LYON) BORBON Delphine
(POUR LYON) COLLOMB Gérard
(POUR LYON) CONDEMINE Anne-Sophie
(POUR LYON) CUCHERAT Yann
(POUR LYON) HERNANDEZ Ludovic par procuration à CUCHERAT Yann
(POUR LYON) LEVY Charles-Franck
(POUR LYON) SECHERESSE Jean-Yves

Non votants

(LES ÉCOLOGISTES) GEORGEL Nadine

Mise au point

Madame Nadine GEORGEL a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1637 - Attribution d'un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de 4 établissements d'accueil de jeunes enfants (Dumont, Ginkgo, Suchet, Duvivier) - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage - Lancement des opérations n° 02267001 « EAJE îlot Suchet - Acquisition et aménagement », n° 07321001 « EAJE PUP Ginkgo - Acquisition et aménagement », n° 07323001 « EAJE PUP Duvivier Cronstadt - Acquisition et aménagement », et n° 08312001 « EAJE Dumont - Acquisition et aménagement » - Affectation d'une partie des AP n° 2015-1 et 2021-1, programme 00002

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Monsieur GODINOT, c'est à vous la parole.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Pour ce rapport 1637, il s'agit de confier un mandat de maîtrise d'ouvrage à un tiers pour la réalisation de quatre établissements d'accueil de jeunes

enfants. Il s'agit du 2^e arrondissement rue Suchet, du 7^e arrondissement avec les sites Duvivier et Ginkgo et du 8^e arrondissement avec le site Dumont.

L'objectif de la collectivité est de réaliser ce mandat de maîtrise d'ouvrage sous la forme d'un marché global couvrant les quatre sites pour un nombre total de 180 berceaux, avec un engagement de respect de calendrier propre à chacun de ces quatre sites.

Les quatre opérations seront réalisées dans des volumes déjà acquis par la Ville de Lyon en état futur d'achèvement.

L'îlot Suchet concerne 48 berceaux, le PUP Ginkgo 48 berceaux également, ainsi que l'EAJE impasse Dumont. Pour le site Duvivier-Cronstadt, il s'agit d'un EAJE de 36 berceaux.

L'enveloppe financière prévisionnelle globale est fixée à 5,6 millions toutes dépenses confondues, mobilier inclus, et le titulaire du marché sera aussi chargé de tout ce qui attrait au respect de l'engagement de performance énergétique.

Je souhaite vous rappeler que notre PPI a été priorisée. Dans les opérations en priorité 1, nous avons 24 opérations individualisées sur la petite enfance, dont 10 opérations de création de crèches et 14 rénovations, ce qui vous montre l'importance aujourd'hui de l'engagement de la Ville de Lyon dans ces travaux pour la petite enfance. C'est une traduction sous forme de volet bâtementaire de la ville des enfants.

Ce volume a rendu nécessaire de recourir à une maîtrise d'ouvrage déléguée en complément du travail très important que conduisent nos directions bâtementaires. Vous vous souvenez que nous l'avons déjà fait en début de mandat pour trois groupes scolaires avec la SPL OSER.

Ce paquet de quatre opérations qui sont assez similaires va nous permettre de suivre correctement le maître d'ouvrage délégué et l'étalement de ce calendrier permet de lisser la charge de travail entre 2023, 2024 et 2025.

Je vous invite donc à donner un avis favorable à cette délibération comme l'ont fait la Commission Transition écologique et les Mairies du 2^e, du 7^e et du 8^e arrondissement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, cher Sylvain.

Pour le groupe Pour Lyon, Madame BORBON, c'est à vous.

Mme BORBON Delphine : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Les mille premiers jours de la vie d'un enfant sont décisifs sur le plan affectif et sur le plan cognitif. C'est là qu'on construit parfois le pire, mais surtout que l'on peut bâtir le meilleur. Le système d'accueil de la petite enfance sur le plan national est à revoir. Près de 20 % des parents n'obtiennent pas de mode de garde et plus de 160 000 ne reprennent pas le travail faute de solutions. Ainsi les inégalités sociales et territoriales persistent.

Vous nous demandez d'approuver aujourd'hui l'attribution par consultation d'un mandat de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement de quatre établissements d'accueil de jeunes enfants répartis sur différents arrondissements pour un total de 180 berceaux. Nous saluons l'initiative. Nous venons d'évoquer les difficultés. Lyon et sa Métropole ne font pas exception à la règle.

Vous écrivez dans votre délibération ceci : « *Le plan PPI 2021-2026 de la Ville de Lyon incarne la transition écologique, sociale et démocratique et traduit la volonté de la Ville de répondre aux besoins de la population avec efficacité et sobriété.* » Fin de la citation.

Sur les quatre sites dont nous parlons ici, deux établissements font partie d'un projet urbain partenarial, un PUP, un outil très utile pour le développement local et durable de nos territoires. Le dispositif a été créé en 2009, puis modifié par la loi ALUR en 2014. Depuis ces dates, la Ville de Lyon s'est emparée de cette forme de participation du privé au financement d'équipements publics. Cela a permis de répondre à des besoins urgents de logement tout d'abord, mais aussi d'équipements d'écoles et/ou de crèches. Nous n'avons pas attendu votre PPI pour réagir et trouver des solutions qui répondaient aux enjeux économiques et environnementaux, mais surtout sociaux. Vous poursuivez d'ailleurs la mise en œuvre de ce qui a été décidé sur le mandat précédent, nous le voyons ici, mais cela ne suffit pas. Vous promettez à ce sujet d'aller plus loin, nous y souscrivons.

À titre d'exemple des besoins dans le 7^e arrondissement, on compte 17 % de la population ayant un enfant de moins de 3 ans. Ce sont aussi 10 000 nouveaux logements attendus sur ce même arrondissement. Les autres arrondissements ne sont pas en reste.

On ne peut pas parler du sujet des EAJE sans évoquer la tension sur les métiers de la petite enfance, principalement la pénurie des diplômés et le paradoxe qui est de devoir fermer des berceaux par manque de personnel, alors que nous venons de pointer les besoins qui sont en augmentation. Il y a certainement un manque de centres de formation, mais aussi un manque de reconnaissance et d'attractivité pour ces métiers. Nous avons conscience des difficultés sur notre territoire. Peut-être une réflexion collective pourrait-elle être utile. Nous ne sommes pas opposés à y participer, car nous pensons qu'il est nécessaire de mener un travail permettant la revalorisation de cette filière.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Peut-être un mot, Monsieur VASSELIN, sur justement le dernier point abordé par Madame BORBON.

M. VASSELIN Steven, Adjoint : Bonjour.

Je vous remercie pour votre intervention.

Simplement pour vous rassurer sur le fait que nous sommes très, très conscients de la pénurie que connaît la filière petite enfance actuellement. C'est une des très grosses urgences sur lesquels nous travaillons depuis le début du mandat, puisque nous en avons connaissance depuis le tout début du mandat. Nous essayons de mobiliser tous les acteurs concernés, de faire aussi évidemment notre part. Nous avons procédé à une augmentation relativement significative des salaires de nos agents en crèche, de l'ordre de 80 à 200 euros bruts mensuels. Cela a permis d'ailleurs de rendre encore plus attractive la Ville de Lyon auprès de ces publics. Nous avons mené une grande campagne de communication pour le recrutement sur ces postes en début d'année.

En parallèle, nous mobilisons les autres acteurs concernés que sont les écoles de formation, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les Régions de France d'une manière plus générale et l'État. Nous avons intégré récemment le Comité de Filière Petite Enfance pour justement faire entendre la voix des grandes villes de France et évidemment la voix de Lyon sur cette extrême pénurie du recrutement sur la petite enfance.

Cela ne doit évidemment pas nous empêcher dans le même temps d'enclencher les projets de création de berceaux. C'est l'objet de la délibération aujourd'hui. Nous devons nous attaquer simultanément à ces deux urgences. L'une ne doit pas se faire sans l'autre.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur VASSELIN.

Je mets ce dossier aux voix. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1638 - EI 03156, Maison du Judo à Lyon 3^e - Lancement de l'opération 03156539 « Maison du Judo - Modernisation de la toiture » et affectation d'une partie de l'AP 2021-1 programme 20004

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Monsieur GODINOT, c'est à vous la parole.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Pour ce rapport numéro 1638, il s'agit de la rénovation intégrale de la toiture de la Maison du Judo. Vous connaissez ce bâtiment emblématique de la Ville situé rue Saint-Théodore à Lyon 3^e. D'une emprise de 2 000 mètres carrés, il est constitué d'un rez-de-chaussée accueillant l'entrée principale, des salles d'entraînement, des vestiaires et des locaux annexes et d'un premier étage abritant le grand dojo, des tribunes et des locaux annexes.

La couverture du bâtiment au-dessus du grand dojo présente plusieurs points d'infiltration d'eau liés à la vétusté de la membrane étanche que des réparations ponctuelles ne peuvent plus colmater. Il y a un problème aussi qui est lié à des pentes trop faibles et une rigidité insuffisante de la couverture qui crée des points de rétention d'eau.

Nos services ont donc conclu à la nécessité d'une dépose totale de la couverture existante jusqu'à la charpente et en sa réfection par un système de couverture en bac acier isolé et étanché, assurant des pentes et une rigidité suffisantes pour le bon écoulement des eaux.

Le nouveau complexe assurera également une meilleure acoustique des lieux.

Cette opération est estimée à 700 000 euros. Elle permettra bien sûr des gains énergétiques et acoustiques qui seront importants pour les usagers et pour la Ville et sera pilotée par la DGTB. Elle vient donc s'ajouter à la liste des opérations individualisées à la PPI.

Je vous invite à donner un avis favorable à cette délibération comme l'ont fait la Commission Transition écologique et la Mairie du 3^e arrondissement.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur LÉVY, c'est à vous pour 7 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Je serai sans doute un peu plus court.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

À travers cette délibération relative à la Maison du Judo, et vous l'avez rappelé, Monsieur l'Adjoint, située rue Saint-Théodore, à quelques mètres du cours Albert Thomas, dans le 3^e arrondissement, je souhaite intervenir sur l'environnement de la Maison du Judo sur le quartier de Monplaisir et de Sans-Souci.

Alors, Monsieur le Maire, mardi soir, vous auriez dû venir, vous qu'on voit beaucoup dans le 8^e arrondissement au secours des équipes du 8^e. Mardi soir, nous avons assisté à un formidable exercice de rétro-pédalage de la Ville de Lyon et de la Mairie du 8^e concernant le projet de piétonisation sur l'avenue des Frères Lumière. Alors, bien sûr, la main sur le cœur, nous avons entendu dire, « piétonner, moi, jamais, où est-ce que vous avez entendu ça ? » et bien évidemment, les commerçants, habitants, associations ont entendu des voix. Nous

avons même entendu Monsieur l'Adjoint nous expliquer que les exercices de piétonisation organisés à peu près tous les trois, quatre mois, sont des opérations dites événementielles, c'est-à-dire des événements de communication.

Alors, je vous le concède, cette réunion a été organisée de manière sereine, calme et propice au travail. Pendant 50 minutes, on a entendu un bureau d'études expliquer aux habitants où est-ce qu'ils habitent et que les piétons sont sur les trottoirs et que les voitures sont sur les routes, je cite très exactement ce qui a été dit en réunion, où était le parc, où était l'Institut Lumière, où était le Château des Frères Lumière. C'est vrai que, pendant 50 minutes, cela a eu le mérite peut-être même d'endormir un peu la réunion.

En amont de cette réunion publique, il y a eu des événements qui nous ont inquiétés, sur lesquels nous vous avons interpellés lors du précédent Conseil municipal, des appels au boycott à l'encontre de commerçants qui avaient eu le malheur de poser une affichette sur leur vitrine en exposant leurs craintes ou encore des propos assez violents même dans certains cas sur les réseaux sociaux.

Par contre, on apprend et sans concertation que la rue du Premier Film, elle, sera bien piétonisée, sans réponse claire quant au devenir du parking mitoyen de l'Institut Lumière qui, a priori, aura un avenir plutôt sombre.

Qu'une voie rapide de vélo, la voie lyonnaise numéro 12, je crois, Monsieur l'Adjoint, va passer par le cours Albert Thomas et donc, sur un même espace, vous allez faire passer tout cela, c'est-à-dire voitures, cars, sans oublier que c'est un axe essentiel et privilégié, comme l'avenue des Frères Lumière pour accéder aux hôpitaux.

Bref, une concertation à géométrie variable et souvent le mot de concertation est confondu avec information, quand ce n'est pas communication. Et lors de cette réunion, mais comme c'est le cas depuis deux ans, nous n'avons pas eu de réponse sur la tour du CIRC et son devenir. Les études existent. Qu'attendez-vous ? Sur les accès au Parc Blandan, les études existent, les propositions des habitants ont été adressées il y a même longtemps à la Métropole et à la Ville de Lyon. Qu'attendez-vous ? Les abords du Parc Sergent Blandan ne sont pas entretenus. On se demande presque ce que vous attendez. Le mur de la MJC Monplaisir, et cela a été souligné lors de la réunion, doit être retravaillé pour avoir un accès au Parc Saint-Hippolyte. Qu'attendez-vous ? Et la vidéo protection sollicitée, demandée par les habitants, à nouveau mardi dernier sans réponse, qu'attendez-vous ?

Deux réunions de concertation seront donc organisées un peu plus tard, dont une le jour d'un Conseil d'arrondissement, ce qui en dit long sur la volonté des élus d'écouter les habitants.

Vous avez décidé d'investir 5 millions d'euros sur l'avenue des Frères Lumière et sur le quartier de Monplaisir, dont acte. Cependant les autres quartiers du 8^e arrondissement attendent aussi votre attention, comme vous l'avez promis durant la campagne électorale.

Qu'en est-il du comité de concertation entre la Ville, la Métropole et les associations qui existait sur le quartier Grand Trou-Moulin à Vent et qui ne s'est pas réuni depuis plus de deux ans ? Qu'attendez-vous pour agir, notamment sur le boulevard des États-Unis ?

Monsieur le Maire, n'oubliez pas les autres quartiers du 8^e, car cet oubli ne peut que générer des oppositions et des incompréhensions.

Nous vous remercions.

M. LE MAIRE : Non, je n'oublie pas les autres quartiers du 8^e, mais je rappelle que la délibération concernait un équipement qui est dans le 3^e arrondissement. C'est cela, le sujet. On peut parler toujours de plein de choses. Monsieur LÉVY, je vous ai laissé parler. Merci. Voilà. Merci.

Maintenant, je vous remercie aussi de me doter de ces attributs de secouriste, mais cher Olivier, je pense que je n'ai jamais dû venir à ton secours. Je pense que tu vas t'en sortir très bien. Je te cède la parole pour répondre à Monsieur LÉVY.

M. BERZANE Olivier, Maire du 8^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, je pensais que nous parlions du judo, mais de toute évidence, Monsieur LÉVY vient d'avoir son moment de gloire dans cette assemblée.

(Interventions hors micro)

M. LE MAIRE : Vous allez vous calmer sur ce genre de propos, Monsieur LÉVY, parce que c'est vous qui avez commencé par être méprisant dans votre prise de parole. Alors, s'il vous plaît, je vous demande d'être correct dans cette assemblée. Je vous ai laissé prendre la parole. Je vous ai laissé prendre la parole. Maintenant, c'est à Monsieur BERZANE de vous répondre. Non, je ne suis plus professeur, je suis pape ou peut-être secouriste. En l'occurrence, pour le moment, c'est à Monsieur BERZANE de parler. Je vous demande de vous taire, s'il vous plaît.

(Interventions hors micro)

M. BERZANE Olivier, Maire du 8^e arrondissement : Alors, je vais continuer.

Je veux quand même vous dire que vous avez un problème de fond avec la vérité. Oui, de fait, vous avez anticipé la suite de ma phrase. Et une forte accoutumance, en plus de ce que vous venez de dire, à la mauvaise foi.

Moi, je vous mets personnellement au défi de me montrer un document où il était écrit un projet de piétonisation de l'avenue des Frères Lumières. Montrez-le-moi et je ferai mon mea culpa. Dans le programme que nous avons présenté aux électeurs, nous nous sommes engagés sur un projet de réaménagement de l'avenue des Frères Lumière, de la rue du Premier Film et de la place Ambroise Courtois pour sa chaussée ouest. C'est exactement le projet qui est lancé avec la Métropole, depuis le 14 mars l'objet d'une concertation et je ne préjuge pas de ce qui sortira de cette concertation.

Je sais que la concertation, c'est un sujet qui vous pose problème et je suis heureux que vous soyez venu mardi soir, parce que vous avez pu observer que, dans une salle, on peut mettre 450 personnes qui viennent pour débattre sereinement, dans le respect de la parole des uns et des autres, s'écouter, donner leur avis, obtenir des réponses, même si vous essayez de dire en permanence que les réponses n'ont pas été données. D'ailleurs, je vous invite à lire l'article du *Progrès* aujourd'hui qui relate cette réunion de concertation et qui est tout sauf ce que nous venons d'entendre dans cette assemblée.

Quant à l'appel au boycott, je vous mets au défi encore une fois de trouver un élu qui a appelé au boycott d'un quelconque commerce. Je vous rappelle les propos tenus lors du Conseil d'arrondissement sur cette question. Je vous rappelle que moi-même, je suis intervenu pour appeler en permanence à la concertation, au dialogue. J'ai pris trois après-midi pour aller faire le tour d'un certain nombre de commerçants qui avaient mis l'affiche où eux-mêmes parlaient de piétonisation – je me demande si quelqu'un ne leur a pas tenu la plume sur ce sujet – pour leur expliquer qu'il n'en était rien et que c'était bien le résultat de la concertation qui définirait ce que nous ferions sur ce périmètre.

Je vous invite aussi, quand même, au fil des Conseils, vous pourriez entendre que le truc du vélo qui roule sur la route, cela s'appelle les voies lyonnaises. Ce n'est pas une espèce de piste cyclable. Cela s'appelle les voies lyonnaises. Il y a eu des délibérations. C'est acté. Cela a un nom.

Après, je veux bien entendre toutes les critiques que vous nous faites, mais un peu de modestie. Vous avez été élu 25 ans dans cet arrondissement et vous en êtes toujours à

nous dire : mais comment ça, vous n'avez pas encore résolu le problème du mur de la MJC de Monplaisir ? Mais pourquoi vous ne l'avez pas résolu pendant 25 ans ? Excusez-moi. La vidéo protection, mais qui a décidé de mettre des caméras dans le 8^e arrondissement ? Ce n'est pas moi. Pourquoi vous n'en avez pas mis à Monplaisir si le constat était aussi important et nécessaire de le faire ?

Alors, quand on a été aux manettes pendant aussi longtemps et qu'on arrive maintenant en essayant... Vous passez votre temps à dépeindre cet arrondissement comme le pire des ghettos sur la planète. Mais enfin, arrêtez un peu. Si vous avez à cœur l'avenir de la ville et de cet arrondissement, essayez au contraire d'en montrer les atouts, de défendre la population, de soutenir les actions qui sont menées. Arrêtez de passer votre temps à essayer d'enfermer les gens dans des situations où on les pousserait à la révolte et à se battre les uns contre les autres. Arrêtez d'alimenter la concurrence entre les quartiers. Les quartiers ont tous leur...

(Interventions hors micro)

M. LE MAIRE : Cela suffit ! Je pense qu'en matière de hors-sujet, vous n'avez pas beaucoup de leçons à donner, s'il vous plaît, Monsieur LÉVY, en l'occurrence.

Nous sommes dans un Conseil municipal. Je vous rappelle la règle. La règle est qu'il y a des prises de parole avec des gens qui s'expriment, des gens qui écoutent. C'est comme cela qu'on organise le débat. En tout cas, c'est comme cela que j'organise le débat dans cette assemblée, ne vous en déplaise.

Monsieur BERZANE, je vous laisse terminer, mais j'imagine que vous étiez arrivé au bout.

M. BERZANE Olivier, Maire du 8^e arrondissement : Je ne serai pas plus long. Les autres quartiers sont traités de la même façon et tout ne se résout pas dans les quartiers à coup de millions. Notre politique est aussi de travailler avec les gens. Nous avons eu des réunions sur le budget participatif avec des habitants, des ateliers absolument fantastiques dans le quartier des États-Unis dernièrement, par exemple. Si nous avons aujourd'hui plus de 400 adhérents supplémentaires dans nos Conseils de Quartier, ce n'est pas par hasard. Ce n'est pas la traduction du fait que nous sommes en train d'abandonner les autres quartiers.

Je vais m'arrêter là, Monsieur le Maire, je pense que j'en ai assez dit pour ce qui est de l'arrondissement qui me tient à cœur.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE : Je vous remercie d'avoir défendu avec autant de verve cette délibération portant sur la Maison du Judo.

Je mets donc ce dossier aux voix. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Non votants

(LES ÉCOLOGISTES) AUGÉY Camille

(LES ÉCOLOGISTES) FRÉRY Marie-Noëlle

Mise au point

Madame Camille AUGÉY a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

Madame Marie-Noëlle FRÉRY a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté. Nous aurons une nouvelle toiture.

2022/1647 - Site Neyret - Bâtiment ex-ENBA - Rénovation et aménagement - 10 rue Neyret, 69001 Lyon - Opération n° 01009002 - Lancement des études et autres

prestations de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1 - Programme 00005

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Monsieur GODINOT, je vous passe la parole.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Avec ce rapport 1647, nous revenons sur un site dont nous avons également déjà parlé, il s'agit du site Neyret, également appelé ancienne École des Beaux-Arts, 10 rue Neyret dans le 1^{er} arrondissement.

Vous le savez, cette école a été construite dans les années 60 sur les Pentes de la Croix-Rousse et va faire l'objet d'une rénovation complète et d'un projet de réaménagement. Le bâtiment fait 6 400 mètres carrés, est composé d'un corps central, s'élève sur cinq niveaux. Il est actuellement partiellement occupé par le service archéologique de la Ville de Lyon depuis 2007 dans des conditions sommaires et avec un état du bâtiment qui est vétuste.

Les travaux prévus dans le cadre de l'opération permettront son désamiantage et l'installation de façon fonctionnelle et pérenne du service archéologique de la Ville de Lyon sur l'ensemble de l'aile ouest. J'ajoute qu'il sera probablement un des meilleurs lieux de travail pour l'archéologie de France avec une surface tout à fait importante, qui permettra de donner des bonnes conditions de travail à nos équipes. Pour l'aile est, nous prévoyons des aménagements qui permettront d'accueillir des occupants tiers. Nous prévoyons également de reprendre l'intégralité de l'enveloppe du bâtiment dans le respect bien sûr de sa composition architecturale, puisque nous sommes au cœur de l'AVAP, avec une isolation périphérique des murs, le changement des menuiseries extérieures, des occultations, la reprise de l'étanchéité et l'isolation de la toiture, mais aussi la reprise des installations techniques et la mise au niveau des ascenseurs et des monte-charges.

Ce qui vous est demandé aujourd'hui, c'est d'approuver le lancement des études de maîtrise d'œuvre externe. L'opération est chiffrée à 9 millions d'euros toutes dépenses confondues. La hausse de 3 millions de l'enveloppe est due principalement à des contraintes de structure, puisque les sondages des études préalables ont montré l'insuffisance de portance des dalles.

La Ville prévoit de publier un appel à manifestations d'intérêt fin 2022 sur l'aile est pour l'affecter à un tiers lieu dédié à la transition écologique y accueillant diverses activités qui pourront inclure de la recherche, de la médiation scientifique avec les citoyens, un lieu d'expérimentation et d'innovation, un espace convivial tous publics. L'objectif est de faire interagir divers publics, comme des chercheurs, des acteurs économiques, des associatifs et bien sûr les citoyens. Cet AMI fera l'objet d'une concertation dans le cadre de Réinvestir les Lieux, porté par Chloë VIDAL.

La pile centrale du bâtiment qui comprend des salles de réunion sera partagée et facilitera ainsi les interactions entre notre service archéologique, acteur clé de notre connaissance et de notre interprétation du passé de la ville, et des acteurs dédiés à la prospective, donc tournés sur son futur.

Je vais tout de suite répondre à Monsieur COLLOMB, qui ne manquera pas de m'interpeller sur l'évolution des coûts par rapport au Musée Guimet – j'anticipe, comme cela, je n'aurai pas à y revenir – pour rappeler que nous avons arrêté le projet précédent Guimet 1, alors qu'il se chiffrait à un montant estimé par la Direction de la Construction de 40 millions d'euros contre 31 millions affichés, duquel je déduis les 7 millions de la cession du site Neyret, donc un projet que je vais appeler projet 1 à 33 millions. Le projet 2, qu'on pourrait peut-être appeler projet Doucet, s'élève à un montant de 18,2 millions pour les Ateliers de la Danse, auxquels j'ajoute les 9 millions d'euros de rénovation du site Neyret, des frais

engagés pour le Musée Guimet à hauteur de 1,9 million d'euros, soit un total de 29 millions d'euros. Aujourd'hui, il y a un différentiel de 4 millions à la faveur du projet 2, mais il y a surtout un différentiel d'environ 10 000 mètres carrés de plancher en possession de la Ville, avec les 6 400 du site Neyret et les 3 700 des Ateliers de la Danse qui seront bien sûr des équipements modernisés.

Donc si vous enlevez un peu de valeur vénale, pour tenir compte que la partie du foncier sur le site Kennedy restait de toute façon la priorité de la Ville, à 4 000 euros du mètre carré, cela nous ferait une valeur vénale d'environ 40 millions d'euros supplémentaires pour le scénario 2.

Je tempère ces propos pour dire qu'aujourd'hui, nous avons acté une occupation temporaire du Musée Guimet avec l'arrivée de la Biennale de l'Art contemporain, dont nous nous réjouissons, que le projet définitif fera l'objet d'un AMI en cours d'élaboration et qu'il est donc trop tôt pour conclure définitivement également sur cette opération.

Je vous invite à voter favorablement cette opération sur le site Neyret, qui a reçu l'avis favorable de la Commission Transition écologique et de la Mairie du 1^{er} arrondissement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur GODINOT.

Pour le groupe Pour Lyon, justement, Monsieur COLLOMB, c'est à vous pour 10 minutes.

M. COLLOMB Gérard : Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

D'abord, je veux dire que Franck LÉVY est à mon avis rassuré, rassuré par ce que vient de dire Monsieur BERZANE. Parce que, s'il y a quelque chose de stupéfiant – prenez-le au sens propre du terme – dans votre politique, c'est votre rapidité pour supprimer les voiries. Et cela, cela stupéfie tous les Lyonnais. Ils nous le disent tous les jours. Alors, vous comprenez qu'ils puissent être un peu inquiets sur vos projets, mais quelquefois vous êtes bien obligés de faire machine arrière et nous verrons par exemple sur les plans rive droite et sur d'autres plans que, là aussi, vous serez obligés de revenir en arrière.

Quelle est finalement la différence quand je regarde les rapports que nous venons d'examiner entre votre politique et la nôtre ? C'est que nous, nous croyions aux vertus du partenariat public-privé et que je disais toujours sous le mandat précédent que lorsque nous mettions 1 euro d'argent public, nous souhaitions avoir 7 euros d'argent privé, parce que c'est comme cela que la ville s'est développée à la vitesse avec laquelle elle s'est développée.

Et si je reprends un certain nombre de dossiers que vous avez évoqués, et j'en viendrai après à l'ENBA, le LOU Rugby par exemple, ou bien le stade du Grand Mont Thou, pourquoi avons-nous pu les réaliser ? Parce que nous avons fait du public-privé. Alors, de manière un peu sournoise, Monsieur BOSETTI, comme toujours, a dit, oui, mais il y a un rapport de la Chambre régionale des Comptes. Alors, c'est vrai que, sur le stade du Grand Mont Thou, il y avait un rapport de la Chambre régionale des Comptes. Je suis allé devant la Cour des Comptes, Monsieur BOSETTI, et le rapport final de la Cour des Comptes, c'était de dire que le Grand Mont Thou était un modèle et je me félicite de l'avoir fait comme cela, parce qu'en général, les stades municipaux dont vous parlez ont été faits en PPP et un PPP, vous avez forcément les remboursements, même si vous n'avez plus de recettes. Et quand, pendant deux ans, sur les stades, il n'y a plus eu de spectateurs, si cela avait été la Ville qui était propriétaire, eh bien, elle aurait dû payer et aujourd'hui, nous aurions laissé à nos successeurs, à vous-mêmes, une situation financière qui serait peut-être un peu moins confortable que celle d'aujourd'hui.

J'en viens maintenant à l'ENBA, parce que, vous voyez, s'il y a quelque chose que je sais faire, c'est compter. Je reprends vos comptes. Nous voulions, et vous le savez, vendre

l'ancienne ENBA pour faire un projet immobilier qui était... Oui, il faut des projets immobiliers, il faut construire. Autrement, les Lyonnais ne peuvent plus se loger et vous le savez. À la fois d'accession à la propriété, mais en même temps de logement social (20 % de logement social) et en même temps avec un beau belvédère, vue sur l'église du Bon Pasteur et vue sur la ville. C'est environ 7 millions d'euros que nous aurions pu obtenir pour ce projet, plus aujourd'hui. Nous ne les avons pas obtenus et vous, dans l'ENBA, vous êtes obligés, parce que vous ne vous êtes pas renseignés avant d'annuler la vente pour savoir dans quel état était le bâtiment. Et aujourd'hui, il faut mettre 10 millions. Donc au total, 17 millions d'euros en plus pour les finances municipales. Si vous continuez comme cela, vous allez effectivement avoir une fin de mandat qui va être un tout petit peu difficile.

Alors, vous nous dites, mais le Musée Guimet. Le Musée Guimet, j'avais voulu, et puisque vous avez un Directeur général qui était déjà là, vous pourrez lui demander, qu'on actualise exactement les coûts. Nous avons 26 millions et, dans la dernière séance du Conseil, j'ai dit, mettons tous les coûts. On avait 5 millions pour la phonétique et on montait à 31 millions. Alors, c'était 31 millions, sur lesquels nous avons 6,5 millions de la DRAC, sur lesquels nous avons 2 millions de la Région, sur lesquels nous avons 1 million de la Métropole, et donc, pour la Ville de Lyon, c'était effectivement une somme supportable.

Alors, aujourd'hui, vous êtes obligés de faire quelque chose du Musée Guimet, musée emblématique pour tous les Lyonnais. Si vous discutez autour de vous, je sais que vous êtes récent dans la ville, Monsieur le Maire, mais discutez avec les Lyonnais, ils vous parlent tous du Musée Guimet. C'est un des plus beaux bâtiments. Ils ont tous des souvenirs. Et là, vous êtes obligés d'en faire quelque chose. Vous nous dites aujourd'hui, on va mettre 1,5 million d'euros. Moi, je prends le pari aujourd'hui que, d'ici la fin du mandat, vous serez obligés d'y mettre plus, parce qu'autrement, ce musée ne pourra pas accueillir ce que vous voulez mettre.

Alors, pourquoi nous avons mis la Maison de la Danse ? Tout simplement parce qu'il y a un problème dans ce Musée Guimet, c'est le stationnement autour. Il n'y a aucun stationnement. Donc il fallait trouver un usage qui permette qu'il n'y ait pas beaucoup de mouvement. Donc c'était la création de la Maison de la Danse avec un nombre de spectateurs, si vous avez vu l'ancien projet, tout à fait réduit, de manière à ce qu'il n'y ait pas des gens qui puissent venir en voiture. Si vous mettez la Biennale d'Art contemporain, à moins que vous ne vouliez en faire un élément purement lyonnais, nous, nous voulions faire à la fois régional, international, vous avez un certain nombre de gens qui viendront en voiture. Où se gareront-ils dans ce quartier qui est déjà totalement saturé ?

Alors, vous aurez au total perdu de l'argent et fait deux mauvais projets au lieu d'un très beau projet. C'est peut-être pour cela que Madame HERVIEU est partie sous d'autres cieux.

M. LE MAIRE : Alors, il y a tellement de choses à dire sur tout cela.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur BILLARD, c'est à vous pour 5 minutes.

M. BILLARD Romain : Nous allons essayer de détendre l'atmosphère.

Juste avant mon intervention, j'aurais souhaité revenir, mais je ne voulais pas couper le déroulé de l'ordre du jour sur la question que j'ai posée sur ma dernière intervention à Monsieur GODINOT sur le montant des loyers versés depuis le 1^{er} juin 2021 au moment où nous avons signé les baux. Y a-t-il possibilité d'avoir une réponse avant l'intervention ? Et si nous pouvons avoir connaissance, l'intégralité du Conseil municipal, mais surtout la Commission Patrimoine, de la copie des baux qui ont été signés pour les locaux rue de la République ? Vous répondrez après. Bon.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Dans ce rapport donc, nous parlons, on l'a vu d'un grand serpent de mer des dossiers lyonnais. Construit donc entre 1953 et 1960 par l'architecte Paul Bellemain sur les Pentès de la Croix-Rousse, le bâtiment de l'ancienne École des Beaux-Arts, donc situé rue Neyret, est un bâtiment Signal, que vous connaissez, aux très belles lignes architecturales, du 1^{er} arrondissement et emblème de notre ville.

Ce bâtiment paquebot de 6 400 mètres carrés est composé d'un corps central s'élevant sur cinq niveaux et de deux ailes. Il est actuellement occupé, donc partiellement vous l'avez dit, par le service archéologique de la Ville de Lyon depuis 2007, avec des aménagements sommaires, voire vétustes.

Les travaux prévus, pour les redire rapidement, dans l'opération, je cite, après désamiantage, seront donc d'installer de façon fonctionnelle et pérenne le service archéologique de la Ville sur la partie ouest de l'aile, de prévoir les aménagements de l'aile ouest et du corps central, afin d'y accueillir des occupants tiers, de reprendre l'intégralité de l'enveloppe du bâtiment dans le respect de sa composition architecturale, de refaire les installations techniques et de créer des ascenseurs et des monte-charges. Donc il s'agit à ce jour de lancer les études de maîtrise d'œuvre externe.

Donc évidemment que la Ville de Lyon doit agir sur ce site, mais par pitié, un peu de clarté et d'ambition. Alors, certes 9 millions d'euros sont fléchés pour cette opération et c'est un budget évidemment conséquent, mais vous le savez, et vous l'avez dit tout à l'heure, Monsieur BERZANE, l'ambition d'un projet ne se détermine pas que par une enveloppe budgétaire.

En effet, aujourd'hui, vous nous demandez de lancer les études préalables qui ajusteront par la suite cette prévision de 9 millions d'euros pour un service archéologique. Très bien, mais pour le reste, l'intitulé « occupant tiers » est un peu flou, pour ne pas dire inquiétant, vous le concéderez.

Nous avons la chance d'avoir un site fabuleux, une des plus belles vues de Lyon, Monsieur COLLOMB l'a dit, un environnement du Jardin des Plantes et de l'Amphithéâtre des Trois Gaules certes en désuétude dans ses aménagements urbains mais ô combien fort en symboles et en quiétude. Le potentiel de l'église abandonnée Bon Pasteur n'est lui plus à démontrer.

Pourquoi aucun projet clair, ambitieux et surtout global n'est porté et envisagé ? Si ce sont des projets qui vous manquent, nous pouvons le travailler ensemble avec vous. Pour ma part, lors de la campagne des municipales, j'en avais soumis à Étienne BLANC pour faire de ce site un incontournable de notre ville, ouvert sur cette dernière et accessible pour les habitants et les touristes. Ouvrez ce lieu, Monsieur le Maire, sur notre ville et ne le restreignez pas à une utilisation qui serait juste fonctionnelle, monofonctionnelle, sur la piste là aussi vague de la transition écologique.

Comme vous aimez bien utiliser le vocabulaire scolaire, Monsieur le Maire, dans vos interventions, sur ce dossier, il est donc encore temps de revoir votre copie, à moins qu'un projet soit déjà défini. J'ai vu qu'un article qui circulait dans *Tribune de Lyon* qui vient de sortir, qu'il y avait en effet peut-être un projet que vous ne nous avez pas nécessairement communiqué ni en Commission ni ici. Peut-être l'apprendrons-nous de manière plus détaillée dans les jours qui viennent sur de la presse interposée et que nous serons une fois de plus mis devant le fait accompli comme le Musée Guimet qui a été évoqué.

D'ailleurs, à ce sujet, je fais une petite parenthèse. J'ai pris note et apprécié lors de la Commission Culture des excuses de Madame PERRIN-GILBERT sur ce loupé

dommageable du fait accompli de la nouvelle destination du Musée Guimet. Les vôtres, Monsieur le Maire, des excuses, seraient aussi les bienvenues. Je ferme cette parenthèse.

Pour revenir et conclure sur le site Neyret, oui à la rénovation, oui à des travaux, mais pas sans projet clair et ambitieux. Sans cela, nous voterons contre.

Merci de votre attention et de vos éclaircissements.

M. LE MAIRE : Alors, pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur SOUVESTRE, c'est à vous pour 5 minutes.

M. SOUVESTRE David : Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération, chers collègues, témoigne du vrai changement de paradigme à l'œuvre au sein de la Ville de Lyon en matière de politique patrimoniale.

Nous savions avant d'être élus que des marges de progression existaient en matière de gestion du patrimoine communal, le précédent exécutif n'ayant jamais cru bon de se doter d'un schéma directeur immobilier.

Nous savions qu'il n'avait jamais été demandé aux services de maintenir une connaissance fine de notre patrimoine et que nous n'aurions pas de données fiables ni exhaustives relatives à son état, à son exploitation ou aux dépenses afférentes à son entretien.

Nous étions cependant loin d'imaginer l'ampleur des dégâts et surtout de la tâche à accomplir pour honorer une dette patrimoniale qui pèse aujourd'hui sur nous.

Et quand j'écoute les propos de l'ancien Maire de Lyon, devenu grand bavard impénitent, je pense à cette dette occultée, à cette dette colossale qu'il nous a léguée, qu'il a léguée aux Lyonnaises et aux Lyonnais. Je pense à nos écoles et nos crèches, à nos salles associatives et nos locaux municipaux, à nos théâtres et salles de concert, à nos équipements sportifs.

Le choix délibéré de remettre systématiquement à plus tard des travaux indispensables a entraîné une dégradation constante de notre patrimoine municipal, une dégradation constante du service rendu aux Lyonnaises et aux Lyonnais également.

Dans le 1^{er} arrondissement, 10 000 mètres carrés de bâtiments publics ont ainsi été laissés à l'abandon. Je pense au site Neyret, objet de cette délibération, mais aussi à la Galerie des Terreaux ou encore au bâtiment Flesselles. Ces sites remarquables sont l'illustration parfaite d'une gestion patrimoniale désastreuse avec le choix délibéré, Monsieur COLLOMB, de laisser dépérir et périr nos biens communs. Une cynique méthode du laisser pourrir qui servait ensuite d'argument pour dilapider notre patrimoine municipal.

Ce temps est enfin révolu. Notre majorité s'attache aujourd'hui à respecter notre patrimoine commun. C'est le cas par exemple avec le site Neyret.

Depuis le déménagement de l'École nationale des Beaux-Arts en 2007, le site accueille 50 agents du service archéologique de la Ville. Monsieur COLLOMB, rappelez-vous qu'en 2007, vous aviez dit à ces agents qu'ils ne seraient là que pour quelques mois. 15 ans plus tard, ils y sont encore et dans quelles conditions, car malgré la présence continue de ces agents sur une partie du site, aucune réflexion d'envergure n'a été entreprise depuis 2007. Le bâtiment est donc devenu insalubre et l'ancienne municipalité, fidèle à son dogme, a décidé de brader au secteur privé ce site emblématique de la Ville. Si le projet a avorté, c'est bien grâce à la mobilisation citoyenne, au Conseil de Quartier et aux anciens élus de la Mairie du 1^{er} arrondissement que je salue et à qui je tiens à rendre hommage. Une preuve que les Lyonnaises et les Lyonnais sont profondément attachés à ce patrimoine.

Et c'est bien pour répondre à leurs aspirations que notre majorité fait le choix de valoriser ce site, pas au sens sonnante et trébuchante comme l'aurait fait l'ancienne majorité, mais au service de la population et au bénéfice du personnel municipal qui y travaille.

À ce propos, nous aurions aimé, Monsieur COLLOMB, que vous ayez un tout petit mot de sympathie, voire l'expression d'un mea culpa, pour ces 50 agents que vous avez laissés pendant 15 ans travailler dans des conditions déplorables, mais il est vrai, tout comme le patrimoine municipal, que vous considérez... Laissez-moi terminer. Que vous considérez les agents du service public comme une charge et non comme une richesse.

Pour conclure, Monsieur le Maire, nous avons donc décidé d'investir dans la réhabilitation du site Neyret et plutôt que de privatiser le site et d'y mettre des appartements de luxe, nous avons décidé de maintenir dans une aile du bâtiment le service archéologique en plein cœur du secteur inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO et en lien avec l'amphithéâtre des Trois Gaules. Quant à l'autre aile, elle sera rendue aux Lyonnaises et aux Lyonnais.

Aussi, comme vous l'avez dit, Monsieur GODINOT, et j'insiste sur ce point, nous devons favoriser l'expression des habitantes et habitants, afin de répondre aux nombreux besoins, dont une partie a déjà été exprimée lors de concertations informelles.

En résumé, je me permettrai de paraphraser Ernest Renan : le site Neyret est à la fois un patrimoine historique que nous nous devons de protéger, mais aussi un contrat d'avenir pour répondre aux aspirations des Lyonnaises et des Lyonnais.

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, notre groupe Lyon en Commun votera avec enthousiasme ce rapport et je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci. Merci pour ces interventions qui vont appeler bien évidemment quelques réponses.

Alors, Monsieur CUCHERAT d'abord pour une explication de vote, c'est à vous.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire.

Je trouve un peu honteux les propos qui sont tenus dans cette assemblée et le climat qui y règne. Je ne crois pas qu'un seul Lyonnais ou des gens venus de l'extérieur ne disent pas que cette ville s'est transformée. Je crois qu'on le doit beaucoup à Gérard COLLOMB et à toutes ses équipes et aux maires précédents. Je trouve qu'il est un peu facile de tacler si gratuitement ce qui a été fait avant. Je propose que nous nous donnions rendez-vous à la fin de votre mandat pour comparer et nous voterons contre cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci pour cette explication de vote extrêmement explicite.

Je voulais vous dire que je suis ravi... (*Interventions hors micro*)

Je vous remercie. En fait, je voulais vous remercier pour tout ce voyage que vous nous permettez de faire, puisque de la Maison du Judo dans le 3^e, nous avons fait un petit détour par l'avenue des Frères Lumière dans le 8^e. Là, de l'ex-ENBA dans le 1^{er}, nous sommes partis boulevard des Belges, soudainement. Nous allons essayer de revenir sur le sujet qui nous préoccupe. Néanmoins, chère Nathalie, il me semble que comme il a été évoqué un certain nombre de sujets relatifs à votre délégation, en particulier concernant le site Guimet et les Ateliers chorégraphiques, il me semble important de vous céder la parole. Je me permets de l'annoncer d'ores et déjà, Monsieur GODINOT, vous prendrez la parole notamment pour revenir sur les questions soulevées par Monsieur BILLARD, tout comme Madame VIDAL, vous pourrez répondre aussi à Monsieur BILLARD. Je synthétiserai tout cela bien sûr à la fin.

Chère Nathalie, c'est à vous.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire.

Oui, cher Yann CUCHERAT, la Ville de Lyon a évolué durant les décennies précédentes, mais, comme moi, je pense que vous voyagez dans d'autres villes de notre pays et vous avez pu constater l'évolution des villes, l'évolution urbaine des villes, partout en France. Je peux citer Bordeaux, je peux citer Nantes, je peux citer Metz où j'étais il y a peu de temps. On peut citer plein de villes qui se sont transformées sous l'effet de leurs maires, mais aussi des habitants, mais aussi des architectes. Et oui, on est dans un temps des villes, mais il faut garder un petit peu d'humilité. Ce n'est pas propre à un maire. Le mouvement des villes existe et c'est ainsi. Ce n'est pas spécifique à Lyon. Je pense qu'il faut garder un peu d'humilité.

Monsieur le Maire, Gérard COLLOMB aime régulièrement vous poser ou nous poser quelques questions en séance publique, est-ce que vous m'autoriseriez à mon tour à lui poser trois questions rapides qui n'appellent pas de longs développements en réponse ?

M. LE MAIRE : Allez-y.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Adjointe : Monsieur COLLOMB, il y a 9 ans, en 2013, c'est-à-dire juste avant les élections municipales de 2014, où aviez-vous annoncé une grande Maison de la Danse, regroupant salle de diffusion et ateliers de création chorégraphique ? Si vous voulez bien me répondre.

M. COLLOMB Gérard : Si vous posez les trois questions, je vous répondrai.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Adjointe : Vous pouvez me répondre une à une, peut-être.

M. COLLOMB Gérard : Je fais comme je veux.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Adjointe : Alors, je vais répondre pour vous, Monsieur COLLOMB.

Monsieur COLLOMB, vous annonciez cette grande Maison de la Danse dans le quartier Confluence.

Monsieur COLLOMB, ce projet a-t-il vu le jour ? Non. Vous l'avez abandonné au lendemain des élections, en 2015.

Monsieur COLLOMB, en 2015, vous annonciez un nouveau lieu donc pour les ateliers de création chorégraphique, au Musée Guimet. En 2020, c'est-à-dire cinq ans après cette annonce et l'inscription du projet dans la PPI, aviez-vous signé le moindre permis de construire sur le site qui permettrait le démarrage des travaux ? Non.

Alors, je ne parle même pas d'augmentation des coûts, parce que cela peut arriver, on le sait, je ne parle même pas d'aléas de chantier qui peuvent arriver, je parle juste de la signature d'un permis de construire suite à des études. Non.

Alors, quand en cinq ans, on n'est pas en capacité de signer un permis de construire, c'est que le projet n'est pas bon. Voilà.

Et quand en neuf ans, on ne parvient pas à tenir un engagement pris devant les Lyonnaises et les Lyonnais, on ne donne pas de leçons.

Nous, nous ne faisons pas de promesses, de fausses promesses. En revanche, les ateliers chorégraphiques que vous avez promis dès 2013 et que vous n'avez jamais faits, nous allons les sortir durant ce mandat. Nous avons diffusé un appel à projets, qui ont été examinés dans le cadre d'une commission d'appel d'offres. Parmi les membres du jury figuraient la directrice de la Maison de la Danse, Dominique HERVIEU, qui était présente, un représentant du ministère de la Culture, qui était présent. Nous avons invité la Vice-Présidente de la Région, qui n'a pas pu venir. Donc nous avons un jury ouvert. Nous avons examiné 118 actes de candidature qui ont été déposés, 118 équipes architecturales ont

candidaté sur ce lieu. C'est dire combien notre Ville, contrairement à ce que vous dites, et ce projet des ateliers de création chorégraphique font rêver et sont attractifs.

Parmi ces 118 candidatures, nous avons retenu trois belles équipes et c'est un lauréat qui sera désigné en juillet prochain. Cela veut dire que le projet avance, que nous le sortirons en 2025 comme annoncé et nous serons fiers de pouvoir tenir une promesse que vous aviez prise, mais qui nous tient également à cœur, parce que, oui, la Maison de la Danse a besoin d'ateliers de création.

Pour ce qui est du Musée Guimet, nous nous dirigeons vers une occupation culturelle transitoire et nous sommes fiers également de le rouvrir aux Lyonnaises et aux Lyonnais, ce que vous n'avez jamais fait durant les 20 années de votre mandat précédent. Nous le faisons, nous le ferons, avec la Biennale d'Art contemporain dès le mois de septembre 2022 pendant quatre mois et en 2023 et 2024 avec des événements culturels et, comme je me suis engagée en Commission Culture, et je remercie Monsieur BILLARD de l'avoir dit, j'associerai en effet la Mairie du 6^e à cette future programmation.

Pour ce qui est de l'École nationale de Beaux-Arts, je tiens à remercier ici publiquement l'actuel Maire de Lyon, son Adjoint au Patrimoine, de ne pas avoir vendu ce lieu emblématique pour la Ville de Lyon. Quand j'ai entendu l'intervention de Monsieur BILLARD, j'entends que d'autres élus, d'autres groupes n'auraient pas souhaité non plus cette vente et cette privatisation de cet espace au profit de quelques-uns. Je vous remercie, Monsieur le Maire, de ne pas avoir vendu en effet ce magnifique site au cœur de notre ville, au cœur du site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, de pouvoir nous permettre de développer une proposition municipale d'un service archéologique innovant, ouvert sur la ville, ouvert aux habitants de la ville et avec Chloë VIDAL, avec Yasmine BOUAGGA, Maire du 1^{er} arrondissement, de pouvoir définir ensemble et avec les habitants un projet à venir pour l'aile est sur ce lieu qui va reprendre vie.

Donc de l'ambition, nous n'en manquons pas. De l'honnêteté, nous n'en manquons pas non plus. C'est un avis évidemment très favorable que j'é mets sur ce dossier et, vraiment, mes remerciements sincères, et là, c'est l'ancienne Maire du 1^{er} qui vous les exprime également, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci, chère Nathalie. Monsieur COLLOMB, souhaitez-vous répondre aux questions, bien que les réponses aient déjà été abordées, mais par courtoisie, il me semble qu'au moins, je peux vous poser la question ?

M. COLLOMB Gérard : Oui, lorsqu'on est interpellé, peut-être encore a-t-on le droit de répondre dans cette assemblée. Ce ne sera peut-être pas pour longtemps, mais en tout cas, on aura le droit de répondre pendant encore quelque temps. J'espère que la presse montrera votre mansuétude de bien vouloir me donner la parole.

Sur la question de la Confluence, vous apprendrez lorsque vous aurez un peu d'expérience qu'un projet, cela évolue et que le projet de la Confluence a évolué. C'est même pour cela que nous avons pris Monsieur GRETHER par rapport à l'architecte, à l'urbaniste précédent, qui avait voulu un projet qui était tout ficelé. À l'époque, comme nous savions qu'un projet comme la Confluence, cela se développait sur une vingtaine d'années, nous ne pouvions pas évidemment tout bloquer. La preuve d'ailleurs est que le projet n'a jamais vu le jour. GRETHER avait dit, on va commencer, on va commencer par lancer le projet du côté ouest et du côté de la Saône et ensuite on avancera chemin faisant.

Lorsque nous avons pris HERZOG et DE MEURON, pas tout à fait des amateurs, et que nous avons prévu ici la Maison de la Danse, ils nous ont dit, non, là, cela ne va pas, parce que c'est là que nous voudrions faire une passerelle qui permet d'aller d'une rive à l'autre. Donc ils nous ont dit, ce n'est pas là. Comme je fais un peu confiance à des urbanistes qui sont des urbanistes de renom, j'écoute leur avis et j'ai dit, cela ne peut plus être là.

Alors, nous avons cherché un autre lieu et l'autre lieu, c'était effectivement le Musée Guimet. Et nous avons travaillé, parce que cela ne se fait pas d'un trait de plume, surtout dans un bâtiment comme le Musée Guimet, sur lequel évidemment les ABF ont quelques exigences. Nous avons travaillé pendant trois ans pour définir un projet. Et ce n'était pas un projet facile. Par exemple, sur le premier projet, nous nous sommes aperçus que nous avions sous-estimé l'acoustique. Il y a d'autres bâtiments. À la Confluence, par exemple, la salle de musique, on a fait la même chose, on avait sous-estimé l'acoustique. Il fallait rajouter et retravailler le projet. Après, les ABF vous disent, il faudrait que vous travailliez un peu la façade. Etc., etc. Et c'est cela qui prend du temps.

Allez aussi vite que je l'ai fait sur la Confluence, sur Gerland, sur Mermoz, etc., sur la Duchère et je crois que les Lyonnais vous féliciteront à la fin du mandat.

Alors, oui, si on veut parler culture maintenant, l'Opéra, il était classé premier pendant le temps où nous avons pris un grand directeur d'opéra et nous avons choisi son successeur. J'espère qu'il sera aussi bon.

Pour ce qui concerne la Maison de la Danse, nous étions de ceux qui rayonnions à travers le monde. Nous avons même un projet sur l'Institut Lumière d'en faire la grande maison européenne du cinéma. Alors, oui, c'était encore sur des projets public-privé, parce que, que voulez-vous, le budget de la Ville de Lyon d'investissement, c'est 600 millions d'euros. Vous allez le porter à 800 millions, mais 800 millions, je vous l'ai déjà dit, quand par exemple la rénovation de l'Hôtel-Dieu que vous vouliez faire de manière municipale coûte 450 millions. Alors, vous me parleriez des écoles. Et si je regarde quelles sont les écoles que nous avons lancées sur le dernier mandat et celles que vous allez réaliser, excusez-moi, il n'y a pas photo, c'est nous qui avons réalisé le plus.

Alors, Monsieur le Maire, vous direz ce que vous voulez. Il faut d'abord faire ses preuves avant d'être arrogant. Je pense que les Lyonnais vous jugeront effectivement à la fin de ce mandat.

M. LE MAIRE : Merci.

(Interventions hors micro)

On avait dit que l'on arrêtaient les commentaires. Ce n'était pas votre commentaire sur le commentaire du commentaire, non ? Alors, merci.

Je vous passe la parole, Monsieur GODINOT, pour revenir sur les points soulevés par Monsieur BILLARD, que nous n'avons pas oublié bien sûr.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Si vous le permettez, Monsieur le Maire, je voudrais déjà répondre à Monsieur COLLOMB pour lui dire que je ne parlerai pas aussi fort, je n'agiterai pas autant les bras, parce que j'ai peur de blesser mes deux voisins, mais clairement, nous ne sommes pas d'accord sur les chiffres. Nous ne sommes pas d'accord sur les chiffres. Vous continuez à croire à 31 millions pour le coût du Musée Guimet. Vous venez d'évoquer les surcoûts induits par les attentes des architectes des Bâtiments de France sur lesquels nous a alertés dès le début du mandat la Direction de la Construction en nous disant qu'il y avait a minima 1 million d'euros qui n'étaient pas provisionnés pour les fenêtres. Vous nous alertez sur différents autres coûts que nous savions devoir affronter et notamment des surcoûts liés à l'acoustique. Enfin, certains équipements n'étaient pas dans le chiffrage des 31 millions d'euros. Donc, encore une fois, nous ne sommes pas d'accord sur le coût réel du Musée Guimet et nous ne le saurons jamais puisque le Musée ne sera pas réalisé comme ateliers de la danse.

Je voudrais simplement ajouter un deuxième point sur ces batailles de chiffres, pour dire que les subventions qui étaient promises par les partenaires externes, Région et DRAC, ont

été promises également pour les nouveaux ateliers de la danse. Vous ne pouvez donc pas les déduire de votre projet.

Je passe maintenant aux questions de Monsieur BILLARD.

Je regrette évidemment que l'intervention qui a été écrite avant ma présentation de la délibération n'ait pas été ajustée dans votre prise de parole. Il est vrai qu'il est plus difficile de tenir compte de ce qui est annoncé en séance, mais quand vous attaquez le projet en disant qu'il manque une vision globale pour ce site Neyret, je crois au contraire que nous apportons une vision globale pour ce site Neyret, en disant que nous utilisons cette implantation remarquable au cœur du site UNESCO pour lier à la fois l'interprétation du passé, que nous permet notre service archéologique, qui est reconnu nationalement, et la projection dans le futur que permettra ce lieu de médiation scientifique, ce lieu de culture scientifique et technique que sera le tiers lieu de la transition écologique. Nous avons clairement besoin de renforcer cette culture scientifique et technique dans la politique de la Ville. Le service archéologique est un des principaux acteurs de cette culture scientifique dans les compétences internes de la Ville. Nous nous allions les forces des acteurs privés qu'a cités Monsieur COLLOMB tout à l'heure, pour associer à la fois des entreprises, mais aussi des chercheurs, les citoyens et les associations dans une convergence de cette interprétation du passé et de cette réflexion sur le futur.

Concernant l'aspect encore flou du projet, certes il peut vous sembler flou, mais nous avons dit que nous ferions de ce lieu un projet concerté. Je laisserai juste après la parole à Chloë VIDAL qui vous précisera les modalités de concertation. Nécessairement, quand on s'engage sur une concertation, on est obligé de garder un peu d'ouverture dans le projet, dans le champ des possibles. Cela peut sembler flou, mais c'est le principe de la concertation.

Je vous répondrai bien sûr sur vos questions précédentes concernant le 69 rue de la République dans les meilleurs délais.

Je laisse maintenant la parole à ma collègue, Chloë VIDAL.

Je vous remercie.

Mme VIDAL Chloë, Adjointe : Merci beaucoup. Bonjour à toutes et à tous.

Je vais effectivement, Monsieur BILLARD, vous répondre.

Pour mémoire, la Ville a choisi de mettre 50 millions d'euros entre les mains des Lyonnaises et des Lyonnais, 25 millions dédiés au budget participatif qui, comme vous le savez, a été officiellement lancé le 24 mars, mais vraiment effectif depuis le 14 mars, et nous voyons affluer beaucoup de projets déjà sur la plateforme Oyé !, sur laquelle je vous invite vraiment à vous rendre pour découvrir la diversité des projets proposés déjà. 25 autres millions d'euros ont été prévus en termes de projets d'ores et déjà inscrits à la PPI et qui vont faire l'objet d'une concertation spécifique dans le cadre du dispositif évoqué par Sylvain GODINOT, Réinvestir les lieux.

J'avais évoqué en conférence de presse ces concertations territorialisées, au Conseil municipal du mois de janvier, donc au moment où nous avons délibéré sur le règlement du budget participatif. J'en avais esquissé le principe, mais nous sommes en train de construire ce dispositif. C'est la raison pour laquelle toute l'information n'existe pas encore, puisque le dispositif est en construction.

Je peux vous dire d'ores et déjà son grand principe, celui qui l'anime, c'est celui de concerter autour d'un projet d'investissement par arrondissement. Chaque arrondissement verra donc un de ses projets inscrit à la PPI concerté. Quand je parle de concertation, j'entends la concertation au sens propre, c'est-à-dire le travail sur des pistes d'amélioration des projets qui sont déjà esquissés. Nous ne partons pas d'une feuille blanche. C'est de la concertation.

Notre objectif est de veiller, à travers ces concertations, à l'inclusion de publics qui se tiendraient généralement éloignés de ce type de dispositif. C'est la particularité de ces concertations dans le cadre du dispositif Réinvestir les lieux.

Je vous le disais, le dispositif est encore en construction, l'information vous parviendra en commission et nous aurons l'occasion d'en discuter. Le dispositif sera présenté, débattu, soumis pour information ou pour avis.

Concernant les éléments que vous évoquez dans *La Tribune de Lyon*, ils font état effectivement de l'orientation du projet que la Mairie du 1^{er} arrondissement souhaite mettre à la concertation sur le site Neyret, qui est le site qu'elle a choisi pour lancer la concertation. Nous en discutons actuellement. C'est la raison pour laquelle, comme l'a rappelé aussi Sylvain GODINOT, il reste un certain flou encore autour de ce sujet.

Pour être totalement transparente, nous travaillons actuellement à la définition du périmètre des enjeux de la concertation des publics pour chacun des projets qui seront concertés dans le cadre de ce dispositif. Nous rédigeons un document de travail, que nous avons dénommé « contrat démocratique interne », qui nous permet précisément de fixer les engagements en termes de participation sur chaque concertation pour assurer clarté et sincérité sur la démarche participative et pour assurer une bonne répartition aussi des rôles dans le cadre de l'opérationnalisation.

Nous disposerons donc pour chaque concertation d'une feuille de route pour les services, pour les élus, de manière aussi à apporter des informations lisibles, cohérentes, aux habitantes et aux habitants, bien que ce document évidemment n'ait pas vocation à être diffusé, mais qu'il nous serve pour la conduite de ces concertations.

J'espère vous avoir répondu, dans l'attente de vous donner plus d'informations.

M. LE MAIRE : Monsieur BILLARD, oui, allez-y.

M. BILLARD Romain : J'entends la concertation. En effet, on parle du budget participatif où il y a déjà un énorme budget qui est consacré à de la concertation et à du participatif. Après, là, un, on est sur un site majeur. Quand je disais une étude globale, c'était par rapport au bâtiment, par rapport à l'amphithéâtre des Trois Gaules, par rapport à Bon Pasteur et par rapport au Jardin des Plantes.

Après, j'entends, vous dites, on va avoir la concertation, les 9 millions, etc. Sauf que, sur 9 millions, mettons que la moitié soit pour le service archéologique, donc 4,5 millions pour l'autre partie. On ne peut pas juste dire, ces 4,5 millions, on verra en fonction de la concertation, ce qu'on fait, etc. Parce que si on dit qu'au début, il y en a pour 4,5 millions, alors qu'il n'y a pas de projet identifié, d'habitude, on fait le sens inverse. On fait un projet et après, on budgétise, alors que là, ce n'est pas du tout ce qui est voulu par l'exécutif. On dit, on met 9 millions pour le service archéologique et pour le bâtiment et en fonction de la concertation... Mettons que de la concertation quelque chose sorte qui nécessite 20 millions. Qu'est-ce que l'on fait à partir de là ?

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Je vais répondre si vous le voulez bien.

Le budget a été défini en partant de l'état du bâtiment et en priorisant les travaux indispensables. Les travaux indispensables ont permis de définir tout ce qui est structurel, tout ce qui est sécuritaire, la rénovation énergétique du site. Cela signifie que nous allons livrer des plateaux nus sur la partie qui sera le tiers lieu de la transition écologique, qui seront à aménager en fonction des besoins par les preneurs. Les 9 millions ne sont pas soumis à la concertation. Ce qui est soumis à la concertation, c'est l'usage des plateaux, ce n'est pas la façon d'investir le montant. Ce que nous mettons à la concertation, c'est l'usage de ces surfaces, qui seront des surfaces de bureaux, de salles de réunion assez classiques, mais sur des plateaux nus encore une fois.

M. LE MAIRE : Je pense que nous avons suffisamment évoqué le sujet. Ceci étant, il me plaît de rebondir sur un des points que vous avez soulevés, Monsieur BILLARD.

(Intervention hors micro)

C'est un sujet sur lequel j'ai déjà laissé le temps à chacun de s'exprimer. Je pense que les estomacs commencent aussi à se faire entendre et pas simplement les cordes vocales et qu'il est temps de nous préparer à aller déjeuner.

Je voulais quand même ne pas laisser un ou deux points en suspens.

Vous évoquiez tout à l'heure, Monsieur BILLARD, le fait que vous regrettiez que le Maire du 6^e arrondissement n'ait pas été informé. Je peux finir ma phrase ? Merci. En tout cas, et Nathalie s'en était ouverte en Commission, je tiens quand même à rétablir une petite vérité que Nathalie PERRIN-GILBERT ignorait assurément, c'est que j'ai cherché à joindre le Maire du 6^e, je l'ai appelé, je lui ai laissé un message. Il n'a pas souhaité rappeler le Maire de Lyon. Il n'a pas écouté son message. Je l'avais appelé précisément pour deux raisons, lui parler de Guimet et lui parler des menaces de mort qu'avait reçues l'une des conseillères d'arrondissement du 6^e, sujet sur lequel je m'inquiétais. Il ne m'a pas rappelé. Je vous ai vu, Madame CROIZIER. J'ai eu l'occasion de rediscuter avec Monsieur BLACHE du sujet. Je l'ai d'ailleurs appelé récemment pour évoquer la question du Chalet du Parc. Nous faisons donc circuler l'information, y compris auprès des Maires d'arrondissement, quand on est en train de commencer à réfléchir à un projet, pour qu'ils ne soient pas pris de court. Cela m'importe de le faire. Je voulais le repréciser, parce qu'en l'occurrence, je vous avoue que j'avais été un peu chagriné du fait qu'il s'exprime dans la presse sur le sujet sans avoir pris le temps d'écouter mon message.

Deuxième chose et, chère Nathalie, j'espère que vous ne m'en voudrez pas de rétablir aussi une petite vérité sur Guimet, parce qu'il a été aussi écrit dans la presse des choses qui n'étaient pas exactes. Parce que, oui, cher Monsieur COLLOMB, parce que le site Guimet, il m'importe de le faire vivre, de le faire même revivre, parce qu'il a été effectivement ignoré, abandonné pendant trop longtemps, pas simplement parce que cela a été un grand musée, parce qu'avant cela, cela a été aussi une patinoire, cela a été aussi une usine à glace. Oui, ce Palais Guimet a une histoire avec la ville, il a un lien très, très fort avec la ville et je dirais même plus que les Lyonnaises et les Lyonnais, effectivement pour les plus anciens ou les plus anciennes d'entre eux ou d'entre elles, ont un rapport particulier avec ce lieu. Il m'importe que ce rapport ne soit pas simplement exhumé, mais qu'il soit réinventé. Et qu'il soit réinventé à l'image du Lyon qui vient. Le Lyon qui vient, il est pour les Lyonnaises et pour les Lyonnais, mais il va surtout se construire avec les Lyonnaises et les Lyonnais. C'est pour cela, et je vous en remercie, cher Sylvain, chère Nathalie, que nous allons d'abord envisager une occupation temporaire, mais qu'à terme, ce qui se fera dans ce Palais Guimet, il faudra qu'on le définisse, qu'on le construise avec les habitantes et les habitants.

La petite vérité que je souhaitais rétablir est que, parce que je suis très attaché à ce lieu, c'est moi qui ai fait la proposition aux commissaires de la Biennale de l'Art contemporain d'aller visiter ce lieu. Je leur ai dit qu'il serait peut-être bien que nous puissions faire rencontrer un lieu et un des événements emblématiques de notre ville, dont nous sommes effectivement tous et toutes ici très, très fiers. J'étais très heureux de voir l'enthousiasme des deux commissaires de la Biennale d'Art contemporain après la visite du Palais Guimet. Immédiatement, sans même que nous ayons besoin de nous parler avec Nathalie, nous avons tous les deux été très contents de nous dire qu'il allait s'y passer quelque chose dans un délai court, nous allons pouvoir enfin rouvrir ce Palais Guimet. Bien sûr, cela va vous coûter un peu d'investissement, mais qui ne sera pas perdu, puisque de toute façon il faudra le réaliser quoi qu'il se passe à terme dans ce Palais.

Donc je suis vraiment très heureux que ce Palais Guimet puisse rouvrir, sans qu'on ait besoin nécessairement d'y établir un grand, grand projet. Ce projet, nous le construirons avec les Lyonnaises et les Lyonnais.

Je note au passage, Monsieur COLLOMB, vous me permettrez de vous citer à propos d'autres sujets qui ne manqueront pas d'être évoqués dans de prochains Conseils municipaux : un projet, cela évolue. Vous auriez dû faire cette prise de parole il y a longtemps, c'est ce que je vous aurais dit en vous parlant des évolutions de la Part-Dieu. Je me permettrai de vous le redire à l'occasion.

Madame CROIZIER, vous aviez levé la main.

Mme CROIZIER Laurence : Merci, Monsieur le Maire.

Puisque vous aimez bien qu'on rétablisse les vérités, je vais rétablir quelques vérités également sur le Musée Guimet.

Oui, vous avez raison, vous avez laissé un message sur un portable de Pascal BLACHE quelques jours avant, suffisamment dans un délai court pour qu'il n'ait pas encore entendu l'intégralité de ses messages. Si en termes de communication ce type de relation vous suffit, cela me paraît vraiment dommage, parce que l'on s'aperçoit désormais, parce que des gens parlent, que cela fait quand même plus de quelques jours que la question était à l'étude chez vous. Et vu le nombre de fois où Pascal BLACHE vous a parlé de ce dossier, c'est quand même fort de café que vous n'avez pas à un moment donné pu dire, en dehors de quelques jours avant au téléphone, sur un message téléphonique, que vous étiez en train de réfléchir à d'autres solutions. Ce type de solutions et ce type d'idées, qu'on peut saluer effectivement, pourquoi pas rouvrir aux Lyonnais le Musée Guimet, c'est un sujet qui nous est vraiment très cher et, comme vous l'avez rappelé, qui est très cher à l'ensemble des Lyonnais, cela ne s'invente pas, cela ne se fait pas la veille pour le lendemain. Cela fait donc plusieurs semaines, nécessairement, voire plusieurs mois, tel qu'on nous le dit maintenant, qu'effectivement ce sujet était dans vos cabinets.

Effectivement, vous avez laissé ce message. Je le redis, puisque vous voulez absolument que tout le monde en soit sûr et vous aviez même demandé à ce qu'un communiqué de presse soit diffusé pour remettre la vérité. Maintenant, c'est chose faite devant l'intégralité du Conseil et des personnes qui en ont parlé.

Vous n'aimez pas que l'on vous interrompe. Excusez-moi, mais cela va dans les deux sens.

Votre Cabinet a même téléphoné lui aussi pour s'excuser quand effectivement, nous avons signalé que nous n'avions pas eu l'intervention. C'est dire qu'il n'y a pas grand monde qui était informé que vous aviez tenté, désespérément certainement, de joindre Pascal BLACHE.

Je pense qu'une bonne association en temps et en heure permet effectivement d'éviter ce type de dysfonctionnement.

Quant au Musée Guimet et quant au projet dont vous nous parlez, pour lequel pour l'instant nous n'avons ni détail ni chiffrage, comme je l'ai demandé à Monsieur GODINOT il y a quelque temps, la seule communication que nous en avons eue, c'est en novembre quand les services de la Construction nous ont appelés pour nous dire que nous allions être appelés par les habitants parce qu'ils étaient obligés de mettre des filets sur le Musée car des morceaux tombaient sur le trottoir.

Donc, je veux bien effectivement que, d'un seul coup, on dise, avec un budget de 500 000 euros, on va remettre aux normes une partie du bâtiment. Je vous rappelle qu'il est fermé depuis 15 ans et qu'il n'a pas été fermé pour des raisons obscures, il a été fermé pour des raisons de non-conformité en particulier graves électriques d'ERP. Qu'on vienne

maintenant nous dire, avec 500 000 euros, on peut ouvrir une partie, une petite salle, cela mérite quand même qu'on l'examine.

Vous voyez, nous n'avions pas mis forcément ce sujet sur le débat, mais comme nous en parlons, nous attendrons d'avoir les éléments promis par Monsieur GODINOT pour voir de l'application de ces 500 000 euros.

Et je finis en disant que là où vous pensez que ces 500 000 euros ne seront pas perdus, je vous parie, moi, que ces 500 000 euros seront perdus. L'ascenseur, par exemple, quelle est la bonne raison qui va faire que l'ascenseur que vous remettez aux normes et que vous allez aménager soit pile-poil à l'entrée où le projet global le souhaitera ? Ce serait une bonne idée, ce serait une bonne chose, mais je suppose qu'un projet de l'ampleur du Musée Guimet ne va pas se conditionner au seul ascenseur qu'on aura remis.

Excusez-moi du temps que je vous ai pris, mais je tenais moi aussi à remettre en place un certain nombre de vérités.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci.

Je vous rassure, Madame CROIZIER, le sujet du Musée Guimet fait régulièrement partie des sujets à l'ordre du jour de nos rencontres avec Monsieur BLACHE. Nous en avons parlé à plusieurs reprises, y compris quand il s'agissait d'occupations temporaires.

Bref, nous allons passer au vote.

Je vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Contre

(POUR LYON) BACHA-HIMEUR Samira
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BILLARD Romain
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLACHE Pascal par procuration à OLIVER Pierre
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Etienne par procuration à DE MONTILLE Béatrice
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Françoise
(POUR LYON) BORBON Delphine
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BROLIQUIER Denis par procuration à BILLARD Romain
(POUR LYON) COLLOMB Gérard
(POUR LYON) CONDEMINE Anne-Sophie
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) CROIZIER Laurence
(POUR LYON) CUCHERAT Yann
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DE MONTILLE Béatrice
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DUVERNOIS Jean-Michel
(POUR LYON) HERNANDEZ Ludovic par procuration à CUCHERAT Yann
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) OLIVER Pierre
(POUR LYON) SECHERESSE Jean-Yves
(POUR LYON) LEVY Charles-Franck

Non votants

(LES ÉCOLOGISTES) DE LAURENS Céline
(LES ÉCOLOGISTES) FRERY Marie-Noëlle
(POUR LYON) LEVY Charles-Franck
(LES ÉCOLOGISTES) PRIN Isabelle

Mise au point

Madame Isabelle PRIN a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.
Madame Céline DE LAURENS a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.
Madame Marie-Noëlle FRERY a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

Chers collègues, il est 13 heures 05, nous faisons notre pause et je vous invite à rejoindre la salle du Conseil à 14 heures 35, une heure et demie de pause.

(La séance est interrompue pour le déjeuner de 13 heures 15 à 14 heures 35)

M. LE MAIRE : Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vous prie de rejoindre vos places. Nous allons reprendre.

Mesdames et Messieurs, je m'adresse en particulier à celles et ceux qui seraient encore dans le couloir, nous reprenons le cours de notre séance du Conseil municipal. S'il vous plaît, j'aimerais que vos conversations bilatérales puissent s'arrêter de manière à ce que nous puissions reprendre le cours ordinaire de notre séance. Je vous remercie.

2022/1653 - Groupe scolaire Pasteur - Démolition en vue d'une reconstruction - 11 rue de Narvik à Lyon 8^e - Opération n° 08008535 - Lancement de la phase démolition et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1 - Programme n° 00006

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Je vous rappelle que nous sommes toujours dans l'examen des dossiers de la Commission Transition écologique et Mobilités et qu'il nous reste un dernier rapport avec demande d'intervention. Il s'agit du 2022/1653 qui concerne le groupe scolaire Pasteur, pour lequel je redonne la parole à Monsieur GODINOT. Cher Sylvain, c'est à vous.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Juste avant d'attaquer par ce rapport, je voudrais profiter de la reprise de séance pour annoncer que, parmi les lieux vacants, nous en avons évoqué ce matin deux qui sont particulièrement emblématiques, le Musée Guimet et le site Neyret, et je voudrais en citer un troisième, le Chalet du Parc, Chalet du Parc qui fera l'objet d'une publication d'un appel à manifestations d'intérêt la semaine prochaine. Nous aurons le plaisir d'en discuter avec la Mairie du 6^e arrondissement et j'ai bien vu, Madame CROIZIER, que vous aviez confirmé votre présence au comité de pilotage qui concernera ce Chalet du Parc. Le 6 matin, nous présenterons donc en conférence de presse l'actualité sur ce projet.

C'était un petit aparté, mais comme j'ai vu que les bâtiments vacants soulevaient un très fort intérêt de la majorité, de l'opposition et, j'en suis convaincu, des Lyonnaises et des Lyonnais, je voulais profiter de la séance pour le formaliser.

Je vous parle maintenant du rapport 1653 sur le groupe scolaire Pasteur. Il nous est demandé aujourd'hui de voter sa démolition.

Alors, les éléments de contexte sont que ce groupe scolaire est assez ancien, il date de 1959. La parcelle sur laquelle il est édifié fait 9 000 mètres carrés. Sa démolition qui vous est proposée va permettre de densifier cette parcelle pour y intégrer le pôle sportif et culturel de Mermoz dans le cadre de la ZAC Mermoz que nous avons déjà évoquée ce matin.

Le groupe scolaire actuel totalise 19 classes. Une étude préalable d'aide à la décision a déjà été réalisée en août 2021, qui confirme la faisabilité de densifier cette parcelle, qui est prévue dans la convention ANRU.

Le prochain groupe scolaire est aujourd'hui imaginé dans les préétudes à 14 classes, 6 pour la maternelle, 8 pour l'élémentaire, avec un restaurant de 18 classes. Il sera possible d'y accueillir également 4 classes modulaires pour intégrer des travaux du groupe scolaire qui est à proximité, Olympe de Gouges, ce qui permettra de gérer, premièrement, la construction du nouveau groupe scolaire Pasteur, puis celui d'Olympe de Gouges.

Ce site accueillera également les locaux d'Ébulliscience et du Conservatoire pour respectivement 300 et 440 mètres carrés, une salle polyvalente sportive et le logement du gardien.

Il est prévu que les élèves déménagent à la prochaine rentrée scolaire, septembre 2022, pour permettre la démolition puis la reconstruction de ce groupe scolaire jusqu'à fin 2026. Dans un second temps, il s'agit de démolir et reconstruire le groupe Olympe de Gouges.

Je voudrais souligner qu'avec la reconstruction de deux groupes scolaires et la construction du pôle sportif et culturel, nous serons à nouveau sur une opération de très grande ampleur, d'une durée assez longue et d'un montant de l'ordre de 50 millions d'euros, très proche du projet Kennedy que nous vous avons présenté. Cela souligne l'effort important que la Ville de Lyon va consacrer à cette zone importante du 8^e arrondissement.

J'ajoute que les études préalables prévoient que la démolition soit accompagnée d'une déconstruction des matériaux qui pourront être réemployés, ce qui est assez récent dans nos études.

Ce rapport a reçu l'avis favorable de la Commission Transition écologique et de la Mairie du 8^e arrondissement et je vous invite à suivre leur avis.

M. LE MAIRE : Merci pour cette perspective de temps long. Merci, Sylvain.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur LÉVY, c'est à vous pour 5 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

À travers cette situation, je souhaite vous interpellier concernant la situation du quartier de Mermoz, mais surtout la perception qu'en ont les habitants.

Le dossier que vous avez présenté, Monsieur l'Adjoint, concernant l'école Pasteur est un bon dossier. Il avait été en effet élaboré durant le précédent mandat et s'inscrit également dans le cadre de la rénovation complète du secteur Mermoz. Vous vous rappelez également ce qui a été entrepris sur le secteur Mermoz Nord, avec notamment la destruction de l'autopont de Mermoz qui coupait le quartier en deux et la réhabilitation d'un certain nombre de logements.

Pour autant, cette opération n'a quasiment pas été modifiée, à quelques exceptions près, notamment, je crois, autour de la cour d'école et finalement, le complexe socio-éducatif, que vous avez évoqué, qui un jour a existé, le lendemain n'était plus là et finalement qui est maintenant présent, sera bien installé sur le quartier, ce qui est une bonne chose.

Cette rénovation urbaine prend du temps. En Conseil d'arrondissement, on nous a expliqué que l'élu en charge de l'Urbanisme avait mis six mois à comprendre le dossier, je cite très exactement les propos tenus.

Monsieur le Maire, je vous avais déjà interpellé il y a à peu près un an de cela sur les questions également de propreté sur le quartier de Mermoz pour l'élaboration d'un véritable plan propreté, avec comme enjeu l'amélioration du cadre de vie. Nous n'avons pas été entendus. Nous avons fait part de notre disponibilité pour travailler, car nous voulons que la parole de tous les habitants soit véritablement écoutée et prise en compte, tout simplement pour améliorer leur quotidien.

Nous venons de sortir d'une période hivernale, mais cet hiver encore les habitants de plusieurs immeubles, situés rue Général Frère, rue Froment, rue de Narvik, rue Chalier, ont eu des problèmes réguliers de chauffage. Les appels à l'aide ont très peu été entendus et cette période fut longue pour un certain nombre d'habitants.

Il nous paraît important que GrandLyon Habitat et les élus qui composent son Conseil d'administration puissent s'exprimer auprès des habitants en expliquant les raisons de ces pannes récurrentes et les actions mises en œuvre pour y remédier.

Après l'action menée par les locataires concernant un certain nombre de loyers indûment perçus, il est important de recréer des liens positifs entre habitants, GrandLyon Habitat et la Ville de Lyon. Sans cette confiance, c'est la bonne mise en œuvre du programme de l'ANRU qu'il sera difficile de mettre en œuvre, qui pourrait être perçue comme une brutalité du changement, ainsi que son caractère subi.

Nous vous l'avons déjà exposé, les habitants de Mermoz réclament plus de transparence. Les élus que nous sommes réclamons aussi de pouvoir participer aux instances d'échange et d'information. Je vous rappelle une première pierre posée récemment, sur laquelle vous n'avez pas jugé bon d'inviter les élus de l'opposition.

Il faut être vigilant, Monsieur le Maire, et nous vous rappelons, car au-delà de la confiance et finalement l'expression habituelle, cela va s'améliorer, laissons-leur le temps, succèdent des fois l'incompréhension face au silence et aux absences de réponses, puis la détresse et le sentiment d'abandon. Soyons vigilants à ce que d'autres formes d'expression moins conventionnelles ne prennent pas le pas.

Nous vous proposons de changer d'attitude et de philosophie et de travailler avec l'ensemble de votre Conseil municipal.

Monsieur le Maire, vous affichez une volonté de mettre en œuvre une plus large politique également de logements sociaux dans les 1^{er}, 4^e et 6^e arrondissements, soyez vigilant que cette politique ne se fasse pas au détriment du parc de logements actuel, qui a grandement besoin d'être réhabilité et pris en compte.

Après le dévoilement il y a maintenant quasiment un an de votre PPI, nous vous interrogeons aussi sur l'absence de projets structurants de rénovation de logements sur le quartier des États-Unis. Comment ne pas être surpris quand, le mois dernier, les associations et bénévoles du quartier ont relevé 4 000 bouteilles aux abords de la place du 8 Mai 45. Un mois après, c'est près de 7 000. Du coup, qu'avez-vous entrepris en un mois ? Quel dialogue, quelle action de proximité, quelle action d'envergure ? Est-ce que vous attendez le mois de mai ou le mois de juin pour que d'autres associations et d'autres bénévoles poursuivent cette action ?

Monsieur le Maire, le mois dernier, Madame GOUST nous parlait d'un habitant qui s'appelait Alain, du quartier de Mermoz. J'attends toujours le rendez-vous avec Alain et un sentiment général s'impose. Alain, il est sans doute désemparé, en colère et parfois même dans l'impuissance.

Je vous remercie de votre écoute.

M. LE MAIRE : Pour le groupe les Écologistes, Monsieur BERZANE, c'est à vous pour 8 minutes.

M. BERZANE Olivier, Maire du 8^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

De fait, je vais éviter de reprendre une partie de ce que j'ai dit ce matin, puisque je l'ai déjà dit ce matin. On est une nouvelle fois dans une forte caricature de la vie du 8^e arrondissement, mais je veux quand même revenir sur ce groupe scolaire.

Le 11 mars dernier effectivement, nous avons présenté en conférence de presse et en réunion publique le lancement du chantier Kennedy et ce groupe scolaire, après la reconstruction de Kennedy, c'est la reconstruction d'une nouvelle école dans le 8^e arrondissement.

Je veux insister sur le fait que nous n'avons pas simplement modifié à la marge les choses. Cette école, ce groupe scolaire Pasteur, nous avons constaté qu'il avait une cour de récréation initialement prévue insuffisante pour accueillir les enfants de 14 classes au regard de notre politique et de nos objectifs en matière d'éducation, en matière de rue des enfants et pour ces plus jeunes. Nous avons donc décidé d'augmenter cette surface de la cour de récréation de 1 000 mètres carrés, pris sur le tènement du pôle sportif et culturel, ex-pôle social et culturel, qui devait regrouper la MJC et le Centre social en l'absence de toute forme de concertation avec les deux structures qui, de fait, ne souhaitaient pas du tout être regroupées, ce qui nous a conduit à prendre une décision différente, de laisser les structures où elles sont et de penser un équipement qui apporte quelque chose de différent aux habitants, mais de le penser cette fois-ci dans une concertation. Nous avons concerté 10 structures différentes plus un certain nombre d'interlocuteurs du milieu culturel en dehors de ce secteur, pour penser non pas un équipement seulement pour la population actuelle du quartier, mais pour les devenirs et les besoins du futur de ce quartier. Quand on fait un quartier en politique rénovation de la ville, de rénovation urbaine, on change la population du quartier au moins pour moitié. Il est donc intéressant d'imaginer les besoins qu'aura cette population dans le futur. C'est ce que nous avons fait. Et puis en associant les habitants du quartier, puisque nous avons diffusé des questionnaires. On pourra toujours nous dire que c'est insuffisant, mais 157 personnes ont daigné répondre à un questionnaire et donc venir valider les orientations que nous allons prendre pour ce pôle sportif et culturel.

Nous sommes dans une logique encore une fois de travail dans la concertation, et non pas dans je décide en tant qu'Adjoint à l'Urbanisme de la Ville de Lyon de ce qui est bon pour les habitants et bon pour un quartier. Ce n'est pas notre façon de faire et nous faisons autrement, n'en déplaise à quiconque ici ou ailleurs.

Alors, ces travaux de réhabilitation et d'agrandissement, nous ne nous arrêtons pas là. Nous avons lancé effectivement la première pierre. Alors, je suis désolé que nous n'invitions pas nécessairement tout le monde à toutes les manifestations que nous organisons, mais c'est le propre d'une majorité qui, à un moment, inaugure les choses dans un arrondissement et dans une ville. Oui, nous avons posé la première pierre de la réhabilitation et de l'agrandissement du bâtiment O, qui est un chantier qui a marqué le départ de la rénovation urbaine du quartier Mermoz.

En 2023, nous allons démarrer les premiers travaux d'aménagement de l'espace public de ce quartier. Nous mettons en œuvre. Nous ne sommes pas seulement dans le dire, nous sommes aussi dans le faire. Nous allons travailler sur l'aménagement de la rue Cotte, puis le mail Narvik, puis la rue Tixier, puis la rue de la Moselle, et nous verrons également le démarrage et la construction des premiers bâtiments de nouveaux immeubles de logement, puisqu'on nous accuse à chaque Conseil de ne pas construire suffisamment. Vous voyez, nous enclenchons les sujets et nous avançons. Cela permettra d'ailleurs le relogement du bureau de poste de ce quartier, ainsi que le démarrage de la réhabilitation des bâtiments D et E par GrandLyon Habitat.

Nous sommes passés à un moment d'un sujet de Conseil d'arrondissement à un sujet de comité locataires, sur des problèmes revendiqués par les locataires des quartiers, qui sont traités entre les locataires et GrandLyon Habitat, mais forcément nous nous intéressons au sujet, puisque c'est toujours important et vous avez raison de le souligner, quand des habitants sont privés de chauffage en plein hiver, on doit s'en inquiéter et GrandLyon Habitat a été suffisamment réactif pour répondre aux demandes de ces locataires.

Le Conseil citoyen de lui-même nous le dit, nous n'avons jamais eu autant de réunions de travail avec le Conseil citoyen, qui était vu jusqu'à présent au Comité de Suivi participatif. Nous avons décidé justement d'avoir des réunions de travail entre les Comités de Suivi participatifs, pour pouvoir à la fois travailler sur l'élaboration de l'ordre du jour et sur les

problématiques qui sont celles du Conseil citoyen. Nous ne les avons donc pas oubliés. Nous ne les avons pas abandonnés pendant cette phase de chantier qui va durer plusieurs années.

C'est en lien avec ces habitants et les structures du quartier que nous travaillons d'ailleurs à améliorer leur vie quotidienne, à répondre à des demandes qui sont des demandes tout à fait ponctuelles. C'est la première fois, par exemple, qu'un Conseil de Quartier dans ce quartier de Mermoz a déposé un APIC et merci Chloë VIDAL d'avoir validé cet APIC, qui va leur permettre de construire un terrain de boules sur la place Latarget, quelque chose qu'ils demandent depuis des années et des années. Cela paraissait totalement impossible. Grâce à l'APIC, grâce à la concertation et grâce au travail avec les Conseils citoyens, ils vont pouvoir construire un terrain de boules. Je vous en remercie, Madame l'Adjointe.

Donc, vous voyez, nous n'oublions pas ces personnes. Cela fait des années qu'ils se plaignent, par exemple, de l'absence de toilettes en bon état de fonctionnement. Merci, Mohamed CHIH d'avoir travaillé avec nous à la programmation du plan toilettes qui nous permettra dans quelque temps, quand le marché sera passé, de renouveler les toilettes du quartier Mermoz.

Nous avons lancé l'été dernier dans le quartier des États-Unis, dont on a parlé là à travers des bouteilles dans des bosquets, je ne savais pas que vous aviez été ramasser des bouteilles avec l'association qui fait des *clean walks* dans toute la ville et qui le fait dans ce quartier en partenariat avec nous d'ailleurs. C'est une très bonne chose d'aller nettoyer la ville, parce que, de temps en temps, au fond des bosquets, effectivement, il y en a malgré tout besoin. Donc l'année dernière, on a lancé « Place à l'été » dans le quartier des États-Unis. Effectivement, nous nous sommes dit que nous ne pouvions pas rester simplement sur le quartier des États-Unis, donc nous allons le faire aussi cet été dans le quartier Mermoz avec le Centre social. De fait, nous aurons pendant le mois de juillet et la moitié du mois d'août des animations sur le quartier de Mermoz, prises en charge avec le Centre social et dans le cadre des financements qui sont ceux de la Politique de la Ville et de Quartiers d'été.

Mais cela ne se limite pas à cela, nous avons plein d'autres choses et plein d'autres actions en permanence avec ce quartier. Typiquement, cela fait des années que les habitants se plaignent d'avoir le marché en dessous de leurs fenêtres le samedi matin. Nous travaillons donc aussi avec la DECA. Merci aux services de la Ville d'avoir répondu à la demande qui a été la nôtre de repositionnement du marché sur la rue de Narvik, qui évitera aux commerçants d'avoir les marchés sous leurs fenêtres et merci à Camille AUGÉY de suivre cette demande. Nous attendons maintenant les réponses du SDMIS pour savoir si effectivement le plan proposé peut être validé et, à ce moment-là, nous le mettrons en œuvre.

Il m'a paru important de donner un peu de visibilité et de resituer la reconstruction de ce groupe scolaire dans un contexte qui est celui d'un quartier en rénovation urbaine, qui est loin d'être un quartier abandonné et un quartier sur lequel, au contraire, nous sommes de plus en plus présents aux côtés des habitants pour son avenir.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur BERZANE.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Non votants

(LYON EN COMMUN) PERRIN-GILBERT Nathalie

Mise au point

Madame Nathalie PERRIN-GILBERT a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté. C'est parti pour la démolition du groupe scolaire en vue de sa reconstruction.

2022/1626 - Attribution d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon pour l'année 2022 dans le cadre de l'opération n° 60023842 « Accompagnement des projets d'apaisement des abords d'écoles et de crèches »

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

(Adopté.)

2022/1620 - Groupe scolaire Condé - Regroupement des restaurants - 37 rue de Condé à Lyon 2e - Opération n° 02006508 - Lancement des études et autres prestations de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20006

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1621 - Conventions de groupement de commandes entre le Centre communal d'Action sociale de Lyon et la Ville de Lyon pour les travaux sur le patrimoine secteur 5/9 et rive droite, le contrôle réglementaire des installations électriques, la maintenance préventive et corrective des portes et portails automatiques et équipements motorisés, la maintenance préventive et corrective des groupes froids, la fourniture de robinetterie, la fourniture d'articles de serrurerie et la fourniture de piles, accus et accessoires

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1623 - Gratuités partielles de frais de locations et/ou de captation audiovisuelles accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 10 059,34 euros HT

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1625 - Établissement d'accueil des jeunes enfants Montbrillant - Réaménagement intérieur et mise en conformité - 19 rue professeur Sisley à Lyon 3e - Opération n° 03279022 - Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1 - Programme n° 20002

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1628 - Skate park de Gerland - Aménagement du sous-sol pour les services municipaux - 24 allée Pierre de Coubertin à Lyon 7e - Opération n° 07221520 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1 - Programme n° 00008

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1629 - Lyon 7e - Cession au profit de Lyon Métropole Habitat (LMH) des droits de la Ville de Lyon sur le sol de la parcelle cadastrée BZ 61 attachés aux lots 10 et 11 et sur les constructions édifiées sur ces mêmes lots conduisant à la résiliation par extinction du bail à construction des 17 et 24 septembre et 8 octobre 1986 - EI 07261 - N° inventaire 07261 T 001-02

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1630 - Lyon 3e - Acquisition par la Ville de Lyon des lots 4 et 10 de la copropriété située 142-144 rue Antoine Charial, préemptés par la Métropole de Lyon, en vue de la réalisation d'un espace vert - EI 03441 - N° inventaire 03441 C 001 et 03441 D 001 - Opération 03441002 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 00012

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1631 - Lyon 3e - Acquisition par la Ville de Lyon des lots 8 et 11 de la copropriété située 142-144 rue Antoine Charial, préemptés par la Métropole de Lyon, en vue de la réalisation d'un espace vert - EI 03441 - N° inventaire 03441 F 001 et 03441 G 001 - Opération 03441003 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 00012

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1632 - Lyon 9e - ZAC Nord Industrie - Acquisition à titre gratuit par la Ville de Lyon auprès de la SERL d'un local situé 80 rue des Docks - EI 09344 - N° inventaire 09344 V 002 - Opération 60021899 « Frais notariés pour acquisitions gratuites 2021-2026 », programme 00020, AP n° 2021-1

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1633 - Lancement de l'opération n° 60051004 « Installations relatives au développement des nouvelles motorisations de la flotte de la Ville » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 00020

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1634 - EI 09064, Gymnase Pierre Audry à Lyon 9e - Lancement de l'opération 09064526 « Gymnase Pierre Audry - Modernisation du sol sportif et des vestiaires » et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 20004

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1635 - EI 99016, Musée Henri Malartre à Rochetaillé-sur-Saône - Lancement de l'opération n° 99016002 « Musée Henri Malartre - Modernisation de la couverture principale » et affectation d'une partie de l'AP 2021-1 programme 20005

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1636 - Lyon 8e - Mise à disposition temporaire par Alliade Habitat d'un terrain aménagé en aire de jeux au profit de la Ville de Lyon, situé 4 à 6 rue de Champagneux - EI 08310

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1639 - Lyon 9e - Approbation de l'avenant n° 2 à la promesse relative à l'acquisition d'un volume brut de béton auprès de Vilogia pour l'aménagement d'une crèche de 42 berceaux, 17 à 23 rue Jean Zay - EI 09349 - N° inventaire 09349 V 001- Opération n° 09349001 « EAJE Gorge de Loup » - Réévaluation de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-1 « Aménagement enfance 2015-2020 » - Programme 00002

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1640 - EI 07221, Plaine des jeux de Gerland à Lyon 7e - Lancement de l'opération 07221521 « Plaine des jeux de Gerland - Modernisation de la couverture du Lyon Tennis Parc » et affectation d'une partie de l'AP 2021-1 - Programme 20004

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1641 - EI 06107, Gymnase Bellecombe à Lyon 6e - Lancement de l'opération 06107001 « Gymnase Bellecombe - Rénovation de toiture avec solarisation » et affectation d'une partie de l'AP 2021-1 - Programme 20004

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1642 - Lyon 9e - Avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire consentie par la Métropole de Lyon à la Ville de Lyon du gymnase de la Duchère sis 358 avenue de Champagne - EI 09347

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1643 - EI 06011 - Groupe scolaire Antoine Rémond à Lyon 6e - Augmentation du montant de l'opération n° 06011519 « Groupe scolaire Antoine Rémond - Travaux de conservation du patrimoine » et affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2021-1 - Programme 20006

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1644 - Lyon 7e - Cession à titre onéreux d'un local à usage commercial, sis 32 rue Montesquieu, par la Ville de Lyon au profit de la Fondation de l'Armée du Salut - EI 07267 - N° inventaire 07267 A 001

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1645 - Gymnase Jean Moulin - Rénovation des installations thermiques - 10 montée du Télégraphe à Lyon 5e - Lancement d'une première phase de l'opération n° 05211001 et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1 - Programme n° 20004

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1648 - Approbation et autorisation de la signature d'une convention de mise à disposition d'un local du domaine privé à titre gratuit, situé 22-24 rue Hugues Guérin à Lyon (8e arrondissement) au profit de l'association Santy Plaine Actions - Ensemble immobilier n° 08313

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1650 - Convention de groupement de commandes entre le Centre communal d'Action sociale de Lyon et la Ville de Lyon pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour réaliser des études énergétiques

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1651 - Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation - Réaménagement du pôle accueil - 16 avenue Berthelot à Lyon 7e - Opération n° 07075593 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1 - Programme n° 00005

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/1652 - Bibliothèque Part-Dieu - Sécurisation électrique - 30 boulevard Marius Vivier Merle, 69003 Lyon - Opération n° 03047640 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2 - Programme n° 20005

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous allons passer aux dossiers sans demande d'intervention. Au regard de l'importance des enjeux, j'ai souhaité que Tristan DEBRAY puisse nous présenter particulièrement le rapport relatif à l'apaisement des abords des écoles et des crèches. Cher Tristan, c'est à vous.

M. DEBRAY Tristan : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Comme vous le savez, à ce jour, nous avons réaménagé les abords de 46 établissements, écoles et crèches confondues, et piétonnisé 15 rues des enfants depuis le début du mandat. Plus de 7 500 enfants en ont bénéficié.

Pour ces aménagements, qui s'inscrivent dans l'apaisement global de la ville, nous menons avec les Mairies d'arrondissement des concertations et des réunions publiques régulières et même systématiques pour les projets de piétonnisation. Je remercie à nouveau les Maires, les Adjointes et les Adjointes d'arrondissement pour leur implication dans ces projets qui visent à faire de Lyon une ville à hauteur d'enfants.

Nous avons pu constater les fortes attentes des habitants, des enfants, des parents et des équipes pédagogiques pour que ces rues soient apaisées et métamorphosées avec une véritable transformation de l'espace public auparavant confisqué par les voitures.

Je prends pour exemple, pour ne citer qu'elles, les écoles Gibert Dru dans le 7^e, Charles Péguy dans le 8^e, les fresques artistiques dans le 3^e et bientôt dans le 9^e arrondissement ou encore le réaménagement de la rue Viricel dans le 6^e arrondissement devant l'école Louis Pradel.

Les enfants participent de plus en plus à la réalisation de ces projets en faisant leurs propres propositions d'aménagement, en plantant eux-mêmes les végétaux devant leur établissement ou encore en se réappropriant l'espace public à travers des œuvres artistiques.

C'est réel, c'est concret, la ville des enfants prend forme. Il y a un certain enthousiasme, voire un enthousiasme certain autour des rues des enfants et je m'en réjouis.

C'est donc avec plaisir que je vous invite à délibérer pour augmenter la participation de la Ville à la transformation de ces espaces publics qui sont portés par les arrondissements. Cette année, 31 nouveaux établissements, soit 4 000 enfants, sont concernés et 9 piétonnisations de rue sont prévues. Concrètement, nous allons proposer en 2022 un projet allant jusqu'à 30 000 à 50 000 euros pour chaque aménagement afin de compléter celui de la Métropole.

Cette délibération a été votée à l'unanimité dans chacun des neuf arrondissements de Lyon. Cela signifie que nous, les 221 élus lyonnais, soutenons ces projets de rue des enfants. Cela signifie que la sécurité des enfants, leur santé et leur épanouissement dans la ville sont des questions qui dépassent les clivages partisans. J'en suis très heureux.

Et sur cette bonne nouvelle, je vous invite à voter favorablement cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur DEBRAY.

Monsieur DUVERNOIS, vous souhaitez prendre la parole avant que je la redonne à Monsieur GODINOT.

M. DUVERNOIS Jean-Michel : Merci, Monsieur le Maire.

C'est une intervention qui effectivement n'était pas inscrite, mais c'est une intervention qui a toute son importance et puis c'est une intervention également qui montre que l'on va rétablir un peu de vérité par rapport à ce qui a été dit ce matin sur le changement de paradigme dans la gestion du patrimoine. Comme on parle de patrimoine, je profite de faire cette intervention et merci de me laisser la parole. Je serai bref, je vous rassure.

Il me plaît effectivement de porter à votre connaissance, à celle de mes collègues élus, mais aussi à l'ensemble des Lyonnais une situation préoccupante. En effet, ma requête porte sur la dégradation du seul toilette situé au premier étage du bâtiment B de l'école élémentaire Jean Racine, utilisé essentiellement par des enfants en situation de handicap de la classe ULIS. Je vous ai fait un petit reportage photo pour vous amener la preuve, parce que je sais que vous aimez bien avoir des preuves et pour rétablir aussi la vérité, bien évidemment.

Ces enfants ont besoin d'utiliser le toilette de façon très régulière, toute la journée, et ces élèves en situation de handicap sont obligés de monter au deuxième étage par l'escalier. C'est pour eux une difficulté supplémentaire à gérer et c'est pour certains une grande source de stress. Ces élèves n'ont pas besoin qu'on leur complique la vie. Ces toilettes sont condamnées et inutilisables depuis trois mois. Un signalement a bien sûr été fait au service Travaux. Ce sujet a été évoqué lors du dernier Conseil d'école et, en tant qu'élus aux Affaires scolaires, j'ai aussi été interpellé par l'école et les parents d'élèves et moi-même interpellé vos services le 15 mars par mail, toujours resté sans réponse.

Je suis gentil, c'est pour cela que je pense que je vais mériter une image, parce que, sur le mail que j'ai fait le 15 mars, j'aurais pu avoir a minima une petite réponse, en disant, ne vous inquiétez pas, on met les services sur le coup. Mais bon.

M. LE MAIRE : On vous écoute, Monsieur DUVERNOIS.

M. DUVERNOIS Jean-Michel : Merci, Monsieur le Maire, de m'écouter. Je vous ai demandé la parole et on est quand même dans une instance de débat.

M. LE MAIRE : Tout à fait. C'est pour cela que, comme vous vous interrompiez, je vous relançais.

M. DUVERNOIS Jean-Michel : Et puis pire, récemment, une partie de l'enduit béton s'est effondré et donc se pose en plus un problème de sécurité où la responsabilité, où votre responsabilité, Monsieur le Maire, est engagée. Heureusement, les enfants n'étaient pas à proximité.

En conclusion, et là aussi, je veux vraiment être gentil et mettre les mots, mais permettez-moi de vous dire, Monsieur le Maire, que dans une ville qui se veut à hauteur d'enfants, amie des enfants, qui prétend que l'intérêt de l'enfant, et c'est tout à votre honneur, est au cœur de votre politique éducative et qui, encore mieux, se dit préoccupée par les questions relatives au handicap, cela va à l'encontre de vos beaux discours et c'est discriminant.

Suite à la dernière Commission générale sur le validisme, je pensais que le handicap était au cœur de vos préoccupations, mais je m'aperçois qu'il ne s'agit une fois de plus que d'un affichage sans aucune action concrète.

Alors, Monsieur le Maire, je vous en prie, écoutez la communauté éducative, les enseignants, le personnel de la Ville, qu'il soit personnel de la Ville ATSEM ou périscolaire, écoutez également l'enseignante de la classe ULIS et les parents d'élèves qui sont très en

colère. Faites immédiatement les travaux de rénovation afin que ces élèves porteurs d'un handicap puissent réutiliser ce seul toilette situé à leur étage où est situé leur classe.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, et je pense que vous aurez pris en compte la demande des parents d'élèves et de toute la communauté éducative que je relaie dans cette assemblée.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur DUVERNOIS. C'est bien noté et cette situation, bien évidemment, suscite toute mon attention. Je vous remercie.

Nous étions en train d'examiner les dossiers sans demande d'intervention. Je remercie Tristan DEBRAY d'avoir évoqué le rapport relatif à l'accompagnement des projets d'apaisement des abords d'écoles et de crèches.

Dans ces dossiers sans demande d'intervention, un certain nombre concernant la politique énergétique de la Ville et, dans le contexte actuel que nous avons eu l'occasion d'évoquer un peu plus tôt, notamment en début de cette séance du Conseil municipal, il me semblait important que Sylvain GODINOT puisse nous en faire un certain éclairage. Sylvain, c'est à vous.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Vous l'avez dit, la crise énergétique actuelle est là. Elle a commencé avec la reprise économique post-Covid et elle s'est fortement amplifiée avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Pour la Ville, nos premières estimations font état d'une hausse de 8 % de prix de facture énergétique sur l'année 2022, mais de plus de 30 % de prévision de hausse de la facture énergétique pour l'année 2023, soit une hausse du budget de fonctionnement de l'énergie de plus de 5 millions d'euros par an. C'est donc quelque chose de majeur, que nous prenons très au sérieux, d'une part pour des raisons économiques et d'autre part parce que cet enjeu rejoint les ambitions climatiques de l'exécutif.

La Ville cherche à appliquer des solutions qui traitent les deux problèmes à la fois, comme accélérer les économies d'énergie, a contrario d'options qui consisteraient à relancer des solutions du passé, comme les centrales à charbon ou le gaz de schiste.

Je voudrais prendre le temps de souligner les 10 délibérations qui vont être soumises à votre approbation aujourd'hui et qui concernent l'énergie dans ce Conseil. La première, vous l'avez avec ce développement des nouvelles motorisations de la flotte, d'autres sont d'ampleur assez raisonnable, comme la rénovation des installations thermiques du gymnase Jean Moulin ou le groupement de commandes que nous lançons avec le CCAS pour faire des diagnostics énergétiques. Quatre autres délibérations concernent des rénovations de toitures avec des enjeux forts d'isolation. Ce matin, nous avons évoqué la Maison du Judo. Il y a aussi le Lyon Tennis Parc, le Musée Henri Malartre et le gymnase Bellecombe qui sont soumis à votre approbation, le gymnase Bellecombe étant de plus solarisé par la Ville dans la foulée. Enfin, il y a des cas où le changement des chaudières ou la rénovation de la toiture ne suffisent pas et où il faut mettre en place une rénovation globale du bâtiment.

C'est le cas des travaux sur le groupe scolaire Condé que vous avez également dans la liste des délibérations, pour lequel un montant de 2 millions d'euros est fléché pour une rénovation globale concernant la restauration de la façade, l'isolation thermique complète du bâtiment, le remplacement des fenêtres, la pose de protections solaires et la rénovation de la chaufferie.

Je souligne simplement que l'étude que nous avons reçue du mandat précédent prévoyait seulement le regroupement des restaurants maternelle et élémentaire.

Et puis il y a des opérations d'encore plus grande ampleur comme le site Neyret que nous avons évoqué ce matin et le groupe scolaire Pasteur. Je n'y reviens pas.

Vous voyez, avec ces 10 délibérations, que la Ville est très fortement engagée dans une plus grande efficacité énergétique de son patrimoine. Je voudrais souligner que ce n'est pas le seul axe de travail, puisque nous avons aussi veillé à ce que la Ville soit exemplaire en matière de sobriété. Monsieur CUCHERAT, ce matin, vous avez choisi de mentir en prétendant que nous allons plonger la ville dans le noir. Je pense que cela ne vous honore pas de formuler de tels propos.

(Intervention hors micro)

Mais je suis prêt à le redire, Monsieur COLLOMB, Monsieur CUCHERAT a dit que j'allais plonger la ville dans le noir. C'est un mensonge. C'est un mensonge. J'accuse Monsieur CUCHERAT d'avoir menti ce matin et je le redis et je le maintiens. Et ce n'est pas parce qu'un journal a titré mal à propos que vous êtes obligés de reprendre des titres de journaux.

(Intervention hors micro)

Vous avez fini, Monsieur COLLOMB ? Je peux continuer ? Vous êtes gentil, Monsieur COLLOMB.

Je poursuis donc. Nous avons depuis le début du mandat éteint deux jours par semaine les 370 illuminations du Plan Lumière sans que cela ne pose de problème visiblement aux Lyonnaises et Lyonnais. Nous avons ajusté trois sites sur ces 370, sur lesquels les usagers des sites nous ont fait remarquer des problèmes d'usage. Ils ont été ajustés et nous n'avons pas de problèmes. Nous étendons donc ces extinctions de deux jours supplémentaires par semaine.

J'ajoute que, sur le volet sobriété, nous avons demandé à nos services d'ajuster la température de chauffage de nos bâtiments au plus près des consignes réglementaires.

Le troisième point, en plus de l'effort de sobriété et des travaux d'efficacité énergétique, c'est le développement des énergies renouvelables. Nous l'avons déjà évoqué, nous consommons depuis le 1^{er} janvier 2022 25 % de biogaz français, donc une énergie non seulement renouvelable mais aussi locale, qui réduit notre dépendance au gaz russe.

Enfin, nous développons l'installation d'énergies renouvelables sur le patrimoine. Nous raccordons cette année deux groupes scolaires supplémentaires au réseau de chaleur de la Métropole qui, vous le savez, fonctionne principalement avec du bois régional et nous allons solariser un certain nombre de toitures. Nous en avons une dizaine qui seront prochainement soumises à des investissements citoyens à travers un appel à manifestations d'intérêt.

Je conclurai en disant qu'en plus de cette politique énergétique de la Ville, nous avons un enjeu de solidarité qui va se poser à nous dès l'année 2022 et encore plus pour l'année 2023 avec une hausse de la facture qui va devenir insupportable pour les ménages et pour un certain nombre d'acteurs économiques. C'est pourquoi nous avons demandé avec Sandrine RUNEL que le CCAS puisse renforcer le repérage des ménages concernés par la précarité énergétique et mieux recourir à leurs droits avec un renforcement de l'information sur les dispositifs énergétiques comme le chèque énergie ou le bouclier tarifaire. Nous poursuivrons ce travail et reviendrons vers vous à l'automne sur ce projet de renforcer la solidarité énergétique.

Je vous remercie et je vous invite à donner un avis favorable au paquet de délibérations.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur GODINOT.

Sobriété, énergies renouvelables, efficacité énergétique, tout cela avec la précarité énergétique en ligne de mire, les choses étaient très claires.

Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole. Ils ont tous reçu un avis favorable.

Si vous souhaitez individualiser votre vote, merci d'en faire part à la Direction des Assemblées.

Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adoptés.

COMMISSION PETITE ENFANCE - ÉDUCATION - SPORTS - JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE

2022/1602 - Approbation du règlement intérieur actualisé des accueils périscolaires municipaux

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la Commission Petite Enfance, Éducation, Sports, Jeunesse et Vie associative. Pour ce premier rapport, Madame LÉGER, la parole est à vous et à Gauthier CHAPUIS qui complétera.

Mme LÉGER Stéphanie, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

L'actuel règlement périscolaire date de 2018 et de la dernière réforme des rythmes scolaires. Il avait été rédigé en regard de la nouvelle organisation des rythmes périscolaires mis en place à la rentrée de septembre 2018. Toutefois il apparaît nécessaire de le mettre à jour pour y intégrer l'évolution de nos engagements, services et des exigences réglementaires.

Au niveau de nos engagements, il est devenu en effet essentiel d'actualiser la référence au Projet éducatif de Lyon 2021-2026, adopté en décembre 2021, en lieu et place du précédent PEDT, ceci en lien avec la prorogation de la convention PEDT et du plan Mercredis.

Il a été également ajouté une mention sur la lutte contre le gaspillage alimentaire. En effet, dans le cas où des denrées alimentaires seraient non consommées au cours du service de restauration scolaire, des fruits, du pain et des biscuits emballés pourront être proposés occasionnellement à la consommation des enfants durant les temps périscolaires du soir. Cette mesure, déjà expérimentée sur les périscolaires municipaux et associatifs, permet en effet de réduire le gâchis alimentaire, voire de fournir un goûter à des enfants qui en sont dépourvus.

Autre point, depuis 2020, les enfants déjà scolarisés et inscrits à des activités périscolaires n'ont plus besoin de faire l'objet d'une réinscription pour l'année suivante par les familles. Leurs inscriptions aux activités périscolaires sont reconduites automatiquement, afin à la fois de simplifier les démarches des familles qui n'ont pas à reprendre un certain nombre de renseignements et de réduire le nombre de dossiers d'inscription traités par nos services chaque année.

Nous profitons également de ce règlement pour y intégrer les mentions légales relatives au règlement sur la protection des données. Je ne développerai pas cet aspect.

Je profite de ces modifications du règlement intérieur pour évoquer avec vous le nouveau marché de la restauration scolaire qui se mettra en place à partir de septembre 2022. Ce propos sera complété par mon collègue Gauthier CHAPUIS.

Nous avons établi un cahier des charges et donc un marché de la restauration scolaire avec des critères exigeants, ambitieux en matière de qualité nutritive et de transition écologique. Dès la rentrée, 50 % des valeurs d'achat de ce marché seront bio, jusqu'à 75 % en 2026 et 100 % dans nos objectifs si la filière le permet.

Un autre point est que 50 % de nos produits seront locaux et nous allons privilégier avec notre prestataire plus de préparation, dite préparation maison, à savoir nos compotes, nos gratins, nos légumineuses, nos cakes, dans le but de diversifier les menus et de les adapter à la saison.

Donc plus de bio, plus de local, plus de préparé à la maison, dans le but bien sûr d'une question de santé vis-à-vis de nos enfants, de nos élèves, dans le cadre d'une alimentation plus saine.

Un lien fort avec le projet éducatif sera créé. En effet, nous allons mener un travail avec les enfants pour une alimentation à la fois plus saine, mais également plus responsable et durable, avec la pédagogie du champ à l'assiette, donc leur expliquer ce qu'est la filière agricole, mais également ce qui se passe dans leur assiette par un accompagnement aux goûts, aux saveurs, à la nutrition, mais également ensuite ce qui se passe de l'assiette aux champs, en passant par l'étape poubelle.

Nos agents seront accompagnés sur ce nouveau marché pour justement accompagner les enfants au quotidien et nous investissons 4 millions d'euros sur cette PPI.

Ce nouveau marché est également, en plaçant des objectifs ambitieux, exigeant en termes d'alimentation saine et durable. C'est un marché qui aura un coût conséquent. Nous avons donc décidé de prendre en charge le coût supplémentaire nécessaire pour pouvoir servir plus de bio et de local. Nous avons aussi la préoccupation d'une forte volonté de justice sociale pour tous les enfants lyonnais, afin que l'alimentation bio, locale soit accessible à tous les enfants, peu importe leur lieu de vie ou leur situation familiale.

Enfin, avant de passer la parole à Gauthier CHAPUIS, je finirai sur la garantie d'un choix, puisque nous aurons toujours deux menus. Ce sont ces deux menus qui apparaissent dans le règlement intérieur du périscolaire, un menu « Petit Bouchon » qui proposera une fois par semaine de la viande, mais une viande de grande qualité, puisqu'elle sera bio ou de label rouge et 100 % locale, du poisson qui provient de pêche 100 % durable et deux autres menus les deux autres jours de la semaine qui seront des repas végétariens, qui seront bien sûr diversifiés avec des menus adaptés et qui comporteront à la fois des protéines végétales, mais également des protéines animales via les produits laitiers et les œufs. Nous aurons un autre menu, qui s'appelle menu « Jeune Pousse », qui lui proposera une alternative végétarienne sur les quatre jours. L'inscription en formule mixte existera toujours.

Je propose à Gauthier CHAPUIS de compléter sur l'intérêt de ce marché.

Merci.

M. LE MAIRE : Monsieur CHAPUIS, c'est à vous.

M. CHAPUIS Gauthier : Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame l'Adjointe.

Chers collègues,

Effectivement, je vais me permettre de dire un mot sur ce marché dans cette délibération, étant donné qu'il n'y aura pas de délibération en tant que telle sur le marché de la restauration scolaire. Il nous semblait avec Stéphanie LÉGER que le sujet était suffisamment important pour qu'il soit porté à votre connaissance dans cette instance.

De fait, ces derniers mois, nous avons pu le lire dans la presse, qui a fait ses choux gras, si je puis dire, des dernières annonces sur la cantine scolaire.

Donc, que va-t-il se passer en cuisine ?

Merci, Stéphanie LÉGER, d'abord, d'avoir pris ces éléments. Ce nouveau marché est effectivement pensé du champ à l'assiette et de l'assiette au champ. Il a été construit, coconstruit avec les enfants, les producteurs et les productrices.

La restauration scolaire constitue un lieu essentiel pour l'apprentissage d'une alimentation saine et de qualité et à cette fin, ce nouveau marché redonne du sens dans les assiettes des enfants à travers la saisonnalité, la variété des productions, la compréhension du système alimentaire et de sa géographie. De plus, nous avons la chance à Lyon d'être assis finalement dans un véritable garde-manger.

D'abord, sur le bio, Stéphanie l'a rappelé, la première année en volume d'achats et c'est à noter, dès septembre 2022, nous serons à 50 %, puis nous allons cranter sur les quatre années du mandat (55, 60, 75), en rappelant bien que l'objectif de la Ville de Lyon est de tendre vers 100 % des produits issus de l'agriculture biologique servis en restauration scolaire lorsque les marchés d'approvisionnement ou la nature des produits le permettent. Quelques exemples, dès l'année 1, 100 % des pains, 100 % des compotes, des œufs, 90 % de la viande et 50 % des fruits et des légumes.

Et puis, j'ai déjà eu l'occasion de le dire dans cette instance, l'idéal, c'est le bio et le local. Pour ce faire, nous avons travaillé autour des enjeux de saisonnalité, de circuit court, de labellisation, etc., puisque vous n'êtes pas sans savoir que l'on ne peut pas écrire d'exception locale dans les cahiers des charges des marchés publics. Nous avons d'ailleurs déjà signé une tribune sur cette exception alimentaire en Europe qu'il nous fait à tout prix inscrire, avec d'autres villes, comme Montpellier, Paris, Nancy, Valence, Bordeaux ou Mouans-Sartoux.

Et le résultat est finalement là, grâce à ce travail, en volume d'achats, je vais vous donner quelques exemples sur les quatre années du marché. Finalement, 50 % seront à moins de 200 kilomètres, dont 20 % à moins de 50 kilomètres. Et quand on parle de local, puisqu'il a fallu définir cela, c'est à la fois la production en matière première et transformation, donc toutes les filières. Je peux vous donner des exemples sur certains produits. 90 % de la viande sera locale, 75 % du pain ou 70 % des fruits et légumes, fromages, yaourts.

De plus, et Stéphanie l'a noté, la volonté est de repasser sur une cuisine maison avec la réduction des plats ultra transformés, on en a beaucoup parlé cet automne, et un investissement massif de 4 millions d'euros sur la cuisine centrale. Cela amène à 100 % de production maison des gratins, des purées et à la valorisation des fruits dits moches en purée de fruits bio, locaux, que d'ailleurs nous irons goûter dès lundi prochain dans une école du 4^e arrondissement avec Monsieur le Maire, Rémi ZINCK.

J'ajouterai quelques éléments qui viennent compléter tout ce travail sur le bio, sur le local, l'inscription de la définition du bien-être animal dans le préambule du cahier des charges et cela, c'est une grande nouveauté, l'exclusion des pêches autres que celles issues des pêches durables, la diversification des farines dans le pain, donc du blé, du blé complet, du petit épeautre, du seigle, l'arrêt des calibrages pour les fruits et légumes qui sont en découpe en restauration, l'arrivée du fromage à la découpe. L'idée a été vraiment de travailler filière

par filière et de le faire avec les producteurs, je vais y revenir, pour le faire ensemble avec toutes les actrices et les acteurs de la restauration scolaire.

Stéphanie a parlé du grand plan de formation pour les agents, notamment pour les plats végétariens, pour que ces plats-là soient bons, équilibrés et goûteux.

Deux commissions vont venir rythmer cette année scolaire, la Commission Menus, dans laquelle la grande nouveauté est que nous allons intégrer des enfants, puisque ce sont eux qui sont concernés tous les midis à la cantine, ce sont eux qui mangent. Ils vont donc intégrer la Commission Menus pour la construction des plats. Nouveauté également, c'est la Commission agricole, où nous allons intégrer à la fois la Ville de Lyon, le prestataire Elios qui a été reconduit et le secteur agricole, donc les agriculteurs et les agricultrices. Je vais me permettre de citer les quatre axes qui seront étudiés au sein de cette Commission : la question du prix d'achat et des denrées alimentaires, la planification annuelle des besoins pour permettre la mise en culture (afin de donner de la visibilité au secteur agricole), les besoins de création de filières et leur accompagnement, et la possibilité de favoriser la transition écologique des fournisseurs. L'idée est de donner à voir sur ces volumes-là à tout le secteur agricole, à la fois sur l'enjeu et l'ambition que nous portons sur le bio et aussi le local.

Vous l'aurez compris, bien manger à la cantine, apprendre et s'éveiller au travers de l'alimentation, c'est l'objectif de ce nouveau marché et c'est l'affaire de toutes et de tous. C'est un enjeu de santé publique bien sûr, de justice sociale aussi, en permettant à tous les enfants d'avoir accès à une alimentation saine, durable et de qualité. C'est aussi un enjeu climatique. Nous changeons le monde en mangeant bio, moins de viande, qui vient de moins loin. C'est enfin un enjeu économique et là encore de justice sociale. En favorisant l'agriculture locale, on favorise nos paysans et nos paysannes.

Alors, oui, c'est une petite révolution en cuisine, mais Lyon est loin d'avoir perdu la recette, bien au contraire. Et c'est finalement assez naturel quand on connaît Lyon, qui tient ici sa réputation et n'a pas fini d'être la capitale mondiale de la gastronomie.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, chers Stéphanie et Gauthier. C'était très clair.

Alors, un amendement a été déposé sur ce rapport par le groupe Droite, Centre et Indépendants. Cet amendement a été porté à votre connaissance par diffusion sur le portail espace élus. Monsieur DUVERNOIS, vous qui devez intervenir, je vous propose de grouper votre intervention avec la présentation de l'amendement. Je passerai ensuite la parole aux autres groupes qui l'ont demandée. C'est à vous.

M. DUVERNOIS Jean-Michel : Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas lire l'amendement, puisque tout le monde l'a reçu. Effectivement, cet amendement porte sur le prochain règlement intérieur périscolaire. Ce règlement prévoit donc les cinq temps d'accueil avec la définition des temps gratuits (le seul étant l'accueil du matin) et les autres temps qui sont des temps payants.

Nous vous proposons un amendement de façon à ce que les choses soient claires. Cela va dans le bon sens. Ce n'est pas pour embêter les décisions qui ont été prises sur ce règlement, mais nous vous proposons effectivement qu'en cas de grève, et que ce soit bien indiqué au niveau des règlements, il y ait un remboursement, notamment sur le temps après la classe et l'aide aux leçons et sur les ateliers du mercredi.

Cet amendement porte sur la page 10 du règlement. Si cet amendement est voté, nous voterons pour le règlement, mais c'est de façon à ce que les choses soient très, très claires et il n'y a pas d'ambiguïté par la suite et plus de questions à se poser.

Tout le monde l'a reçu, donc je ne vais pas lire l'amendement. Je pense qu'on peut le mettre au vote. Après, j'aurais pu être un peu plus long en prenant un peu plus de temps et en parlant de la restauration scolaire, mais je pense que nous en reparlerons ultérieurement.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, le groupe Lyon en Commun et le groupe les Écologistes, Monsieur ODIARD, c'est à vous pour 4 minutes.

M. ODIARD Patrick : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Chère Stéphanie LÉGER,

Cher Gauthier CHAPUIS,

La priorité au goût et à la qualité, voilà l'enjeu de ce renouveau dans les cantines scolaires, du champ à l'assiette. Comme nos deux rapporteurs l'ont fait dans leur présentation de ce règlement intérieur du périscolaire, mon intervention au nom des trois groupes de la majorité portera sur la restauration scolaire et en particulier sur l'amélioration tant attendue par les élèves et leurs parents, la qualité gustative de ce qui se trouve dans l'assiette.

Régulièrement, dans les Conseils d'école, les parents font remonter l'insatisfaction chronique des élèves sur le temps de cantine : quantités fixes inadaptées à certains, faible appétence des plats servis, avec une conséquence économiquement et éthiquement inacceptable, le gaspillage alimentaire. Dans certaines écoles, ce sont ainsi des dizaines de kilogrammes d'aliments qui passent de l'assiette à la poubelle. L'offre actuelle dont nous avons hérité est de ce point de vue un échec.

Le défi est d'ampleur, redonner envie, restaurer le plaisir de se mettre à table, faire du repas un lieu d'apprentissage des goûts, des couleurs et des saveurs. Pour le relever, nous nous dotons de nouveaux outils nécessaires en termes de qualité des produits (bio, locaux, de saison) pour une alimentation saine et responsable, de création de nouvelles recettes pour diversifier les menus avec des légumineuses, des soupes, des purées de fruits, d'investissement matériel pour la confection de repas végétariens, de formation du personnel pour l'accompagnement des enfants dans l'éducation à une alimentation saine et variée. Stéphanie LÉGER et Gauthier CHAPUIS nous ont détaillé tout cela.

L'augmentation de la part végétale a pour corollaire une diminution de la part de viande. Pourquoi ce choix ? Avec le menu Jeune Pousse, tout comme avec le menu Petit Bouchon (tous aliments), nous servirons moins de viande à nos enfants, sans déséquilibrer leur alimentation, puisque nous diversifierons les sources de protéines animales (œuf, lait) et végétales. Végétaliser l'alimentation, c'est réduire les risques de maladies chroniques comme l'obésité ou le diabète.

Moins de viande donc, mais de meilleure qualité. Gauthier CHAPUIS l'a rappelé, le cahier des charges impose 100 % de viande bio ou label rouge et 90 % de viande locale, ce qui ravira nos éleveurs du territoire et favorisera le développement de notre économie locale. L'élevage pèse aujourd'hui près de 14,5 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde. Réduire notre consommation de viande, c'est également lutter contre la déforestation et contre le réchauffement climatique.

Enfin, le tout dans un esprit de justice sociale. Le coût pour les familles, cela a été dit, j'insiste, ne change pas, mais le repas coûte plus cher à la collectivité. C'est un effort que nous faisons volontiers, la qualité de l'alimentation de nos enfants est primordiale et non négociable.

Mais c'est l'approche éducative qui constitue la nouveauté et l'originalité de notre projet, en mettant l'accent sur ce qui est trop souvent négligé et qui est pourtant indispensable pour

favoriser l'appétence et rompre la monotonie : la présentation des plats pour mettre en valeur les recettes avec des ingrédients de décoration ajoutés par l'enfant sur son plat, des préparations mieux adaptées pour les maternelles, des animations thématiques, repas à thème pour la découverte de nouvelles saveurs, animations nutritionnelles ou festives.

Du champ à l'assiette, les acteurs vont enfin se parler, dialogue avec les producteurs au sein de la toute nouvelle Commission agricole, voilà pour le champ. Dialogue avec les enfants dans la Commission des Menus qui associera les enfants et prendra en considération leur avis pour l'élaboration des repas, voilà pour l'assiette.

Alors, mes chers collègues, vous l'avez compris, notre démarche de transition écologique et solidaire, dans laquelle nous engageons la restauration scolaire, plus bio, plus locale, plus saine, s'inscrit dans une dynamique positive. Ce sont des bénéfices environnementaux, écologiques et sanitaires pour les enfants et pour la planète, mais aussi des moments de sérénité et de plaisir pendant les repas.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur ODIARD, vous êtes arrivé pile-poil à zéro seconde, bravo.

Madame LÉGER, je vous propose peut-être de reprendre la parole, puisque cet amendement a été présenté par le groupe Droite, Centre et Indépendants. Il me semble important que vous puissiez y apporter un commentaire.

Mme LÉGER Stéphanie : Monsieur DUVERNOIS,

Messieurs et Mesdames les élus,

Je vais vous proposer de refuser cet amendement.

(Intervention hors micro)

Je vous remercie de me laisser finir, Monsieur DUVERNOIS, que je vous explique pourquoi.

Les activités à la séance, comme la pause méridienne et la fin d'après-midi ne sont pas facturées lorsqu'elles sont annulées par la collectivité, et c'est tant mieux, car ce sont elles qui, par définition, pèsent sur les familles qui verraient d'un mauvais œil qu'on leur facture des jours précis où leurs enfants n'ont pas été pris en charge. En ce sens, la collectivité prend sa responsabilité quand le service n'est pas fait.

Les activités du soir, après la classe, et du mercredi matin sont au forfait, ce qui correspond à une souplesse pour les familles. Celles-ci paient la même chose, quel que soit leur recours à l'activité. On ne peut pas en déduire un prix à la séance, qui dépend effectivement de l'utilisation qu'en fait la famille. Je dirais donc que cette demande est un peu contraire à l'esprit même de cette facturation au forfait qui permet une utilisation indépendamment de l'organisation des familles pour le même prix.

De plus, concernant la séquence concernant la classe et études, le prix est modique, puisqu'il s'étale de 10 à 70 euros l'année selon le coefficient familial. Cela peut donc donner pour une utilisation maximale de 0,070 euro la séance à 0,49 pour le coefficient le plus fort.

Sur les mercredis, les tarifs, eux, effectivement dans le forfait annuel varient de 38 euros annuellement pour le quotient familial le plus faible jusqu'à 212 euros. Je rappelle que les mercredis de Lyon sont inscrits dans le cadre des Plans Mercredis et que c'est quelque chose qui est tout à fait travaillé en amont. Nous proposons des activités de qualité. Nous mettons des moyens sur ces mercredis, avec des projets éducatifs qui sont travaillés de période en période.

J'invite donc le Conseil municipal à voter contre cet amendement.

M. LE MAIRE : Merci, Madame LÉGER.

Nous allons mettre aux voix cet amendement. Monsieur DUVERNOIS, si vous souhaitez prendre la parole, vous me la demandez, je peux vous la donner. Faisons les choses proprement, merci. Vous avez la parole.

M. DUVERNOIS Jean-Michel : Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que, quand on lit bien l'amendement, c'est simplement pour être précis et je pense que vous avez tout intérêt, Ville de Lyon, moi, je serais dans l'exécutif – pas dans le vôtre, je vous rassure –, je serais au contraire content que mon opposition me donne des bons conseils. Simplement, on vous demande que ce soit clair et que les jours de grève soient remboursés aux parents.

Vous dites, cela fait 0,49 euro, 0,070, ce n'est pas le problème, au moins, c'est clair. Vous savez aujourd'hui, 0,50 euro, 1 euro, c'est presque une baguette. Le prix d'une baguette est entre 1,05 euro et 1,10 euro. Une baguette, c'est le pain pour une journée. Alors, peut-être que demain, nos enfants vont fabriquer le pain dans les écoles avec ces nouvelles restaurations du champ à l'assiette, peut-être que ce sera de la boulangerie à la maison. C'est quand même important.

Honnêtement, ce que vous faites, en incitant le Conseil municipal à rejeter cet amendement. C'est une erreur, parce que cet amendement va vraiment dans le bon sens. Je suis désolé d'être obligé de reprendre la parole pour dire cela, parce que ce n'était vraiment pas ce que je voulais dire et je le dis de façon tout à fait sympathique, pas amicale, parce que nous ne sommes pas des amis, mais de façon sympathique et gentille, pour avoir une image.

Donc, s'il vous plaît, revenez sur votre position et encouragez le Conseil à voter pour cet amendement, de façon à ce que la page 10 de ce règlement soit modifiée comme votre opposition gentiment vous le demande.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, chère Stéphanie LÉGER.

M. LE MAIRE : Je mets donc aux voix cet amendement aussi gentiment que possible et je vous invite à le rejeter sur la base des éléments qui ont été apportés par Madame LÉGER. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Pour

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BILLARD Romain
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLACHE Pascal par procuration à OLIVER Pierre
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Françoise
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Etienne par procuration à DE MONTILLE Béatrice
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BROLIQUIER Denis
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) CROIZIER Laurence
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DE MONTILLE Béatrice
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DUVERNOIS Jean-Michel
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) OLIVER Pierre
(LES ÉCOLOGISTES) POPOFF Sophia
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) VERNEY-CARRON Florence

Contre

(LES ÉCOLOGISTES) ALCOVER Marie
(LES ÉCOLOGISTES) AUGÉY Camille
(LES ÉCOLOGISTES) BERZANE Olivier
(LYON EN COMMUN) BOSETTI Laurent
(LES ÉCOLOGISTES) BOUAGGA Yasmine
(LES ÉCOLOGISTES) BRAIBANT THORAVALE Anne
(LES ÉCOLOGISTES) BRUVIER HAMM Pauline
(LES ÉCOLOGISTES) CABOT Marie-Agnès
(LES ÉCOLOGISTES) CHAPUIS Gautier
(LYON EN COMMUN) CHEVALIER Alexandre
(LES ÉCOLOGISTES) CHIHI Mohamed

(LES ÉCOLOGISTES) DE LAURENS Céline
(LES ÉCOLOGISTES) DELAUNAY Florence
(LES ÉCOLOGISTES) DOUCET Grégory
(LYON EN COMMUN) DRIOLI Adrien
(LES ÉCOLOGISTES) DUBOIS BERTRAND Véronique
(LES ÉCOLOGISTES) DUBOT Fanny
(LES ÉCOLOGISTES) EKINCI Akif
(LES ÉCOLOGISTES) FRERY Marie-Noëlle
(LES ÉCOLOGISTES) GENOUVRIER François
(LES ÉCOLOGISTES) GEORGEL Nadine par procuration à TOMIC Sylvie
(SOCIALISTE, LA GAUCHE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE) GIRAUD Emmanuel
(LES ÉCOLOGISTES) GIRAULT Jean-Luc par procuration à BERZANE Olivier (LES ÉCOLOGISTES)
GODINOT Sylvain
(LES ÉCOLOGISTES) GOUST Victoire
(LES ÉCOLOGISTES) HENOCQUE Audrey
(LES ÉCOLOGISTES) HUSSON Nicolas
(SOCIALISTE, LA GAUCHE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE) LEGER Stéphanie
(LES ÉCOLOGISTES) LUNGENSTRASS Valentin
(LES ÉCOLOGISTES) MAES Bertrand
(LES ÉCOLOGISTES) MARAS Aurélie
(LES ÉCOLOGISTES) MICHAUD Raphaël
(LES ÉCOLOGISTES) MONOT Vincent
(LES ÉCOLOGISTES) NUBLAT-FAURE Julie
(LES ÉCOLOGISTES) ODIARD Patrick
(LES ÉCOLOGISTES) PERRIN Marielle
(LYON EN COMMUN) PERRIN-GILBERT Nathalie
(SOCIALISTE, LA GAUCHE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE) PRIETO Philippe
(LES ÉCOLOGISTES) PRIN Isabelle
(LES ÉCOLOGISTES) REVEL Ivan
(LES ÉCOLOGISTES) ROCH Valérie
(SOCIALISTE, LA GAUCHE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE) RUNEL Sandrine par procuration à LEGER
Stéphanie
(LYON EN COMMUN) SOUVESTRE David par procuration à CHEVALIER Alexandre
(LES ÉCOLOGISTES) TOMIC Sylvie
(LES ÉCOLOGISTES) VASSELIN Steven
(LES ÉCOLOGISTES) VIDAL Chloë
(LES ÉCOLOGISTES) VIVIEN Emmanuel
(LES ÉCOLOGISTES) ZDOROVITZOFF Sonia
(LES ÉCOLOGISTES) ZINCK Rémi

Abstention

(POUR LYON) BACHA-HIMEUR Samira
(POUR LYON) BORBON Delphine
(POUR LYON) COLLOMB Gérard
(POUR LYON) CONDEMINE Anne-Sophie
(POUR LYON) CUCHERAT Yann
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) FERRARI Laura par procuration à PALOMINO Sylvie
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) GAILLIOUT Béatrice par procuration à KEPENEKIAN Georges
(POUR LYON) HERNANDEZ Ludovic par procuration à CUCHERAT Yann
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) KEPENEKIAN Georges
(POUR LYON) LEVY Charles-Franck
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) PALOMINO Sylvie
(POUR LYON) SECHERESSE Jean-Yves

Ne prend pas part au vote

(LYON EN COMMUN) DEBRAY Tristan par procuration à DRIOLI Adrien

Mise au point

Madame Sophia POPOFF a fait savoir qu'elle avait voulu voter CONTRE.

(Rejeté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. L'amendement est donc rejeté.

Je mets le rapport aux voix. Il s'agit bien du rapport concernant le règlement intérieur actualisé des accueils périscolaires municipaux et je vous invite cette fois-ci à voter favorablement cette délibération. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Contre

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BILLARD Romain
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLACHE Pascal par procuration à OLIVER Pierre
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Etienne par procuration à DE MONTILLE Béatrice
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Françoise
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BROLIQUIER Denis
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) CROIZIER Laurence
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DE MONTILLE Béatrice
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DUVERNOIS Jean-Michel
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) OLIVER Pierre
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) VERNEY-CARRON Florence

Abstention

(POUR LYON) BACHA-HIMEUR Samira
(POUR LYON) BORBON Delphine
(POUR LYON) COLLOMB Gérard
(POUR LYON) CONDEMINE Anne-Sophie
(POUR LYON) CUCHERAT Yann
(POUR LYON) HERNANDEZ Ludovic par procuration à CUCHERAT Yann
(POUR LYON) LEVY Charles-Franck
(POUR LYON) SECHERESSE Jean-Yves

Ne prend pas part au vote

(LYON EN COMMUN) DEBRAY Tristan par procuration à DRIOLI Adrien

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté

2022/1604 - Périmètres scolaires 2022

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Madame LÉGER, vous avez de nouveau la parole.

Mme LÉGER Stéphanie, rapporteuse : Cette délibération concerne les périmètres scolaires.

La définition des périmètres scolaires par la collectivité est un instrument essentiel de l'équité scolaire et du maintien de la mixité sociale au sein de l'école publique. Selon les périmètres adoptés, chaque adresse lyonnaise est affectée à une école publique maternelle, ainsi qu'à une école publique élémentaire. Ainsi, conformément aux dispositions du Code de l'éducation, chaque école primaire publique accueille des enfants d'un secteur géographique déterminé.

L'objectif de cette délibération est de s'adapter aux évolutions de la ville et de ses habitants, en réajustant les périmètres d'école. La construction des périmètres présentée dans la délibération et plus globalement les objectifs que nous fixons lors de la définition des périmètres scolaires portent trois objectifs d'équilibre :

- Un objectif social, pour garantir une mixité dans nos écoles ;
- Un objectif démographique, afin d'avoir des écoles à taille humaine, où chaque enfant peut trouver sa place ;

- Un objectif spatial, pour favoriser la proximité entre l'école et les familles.

Les périmètres scolaires sont un instrument essentiel du renforcement de la mixité sociale dans les écoles publiques lyonnaises. La majorité porte une attention particulière à cette question dans une volonté claire de promouvoir notre service public de l'éducation. C'est pour cela que, dès la première année, nous avons modifié fortement les périmètres scolaires de certaines écoles, dans le 8^e, le 3^e, le 7^e, le 9^e, pour justement garantir cette mixité scolaire, et ce, dès l'année 2020-2021.

Ces projets de délibération de périmètres, et cela, c'est nouveau, sont travaillés dès le mois de novembre avec les acteurs de la communauté éducative dans une logique de concertation. Il y a un temps de partage des prévisions d'effectifs qui associe chaque élu d'arrondissement à l'Éducation, les IEN et les territoires, qui permet d'échanger sur les écoles en tension, les risques de fermeture et les pistes d'ajustement possibles (réaménagement de locaux, travaux, zones tampons, modifications de périmètre), mais également des modifications en termes d'impact (le nombre d'enfants par classe, le nombre de classes et la capacité des restaurants scolaires).

Suite à ces échanges, des temps avec les représentants des parents d'élèves des écoles concernées ont ainsi été organisés, puis les Maires d'arrondissement ont été consultés pour avis.

Pour la rentrée 2022, nous disposons actuellement et depuis la dernière réunion de travail avec l'Éducation nationale du 3 février dernier de projections d'évolution des effectifs scolaires qui doivent être encore affinées lors de prochaines réunions. À l'heure actuelle, ces projections pour Lyon suivent la tendance des 11 plus grandes communes de France, c'est-à-dire une baisse la population scolaire, qui s'inscrit depuis la rentrée 2020 et qui se traduit par la fermeture de classes par l'Éducation nationale. Ceci est particulièrement marqué à l'échelle de la Métropole de Lyon, puisque neuf des plus grandes communes de la Métropole vont voir des classes fermer, comme Caluire, Bron, Rillieux, Villeurbanne, Vénissieux.

Les mesures relatives à la carte scolaire sont arrêtées par l'Éducation nationale selon une logique purement mathématique. Il y a moins d'enfants donc il y a moins de classes. Pour autant, nous suivons de près l'ensemble des fermetures, afin que cela ne vienne pas impacter l'un des principaux indices de la qualité d'accueil des enfants à l'école, à savoir le nombre d'enfants par classe.

De 29 élèves par classe en maternelle ordinaire en 2015, nous sommes arrivés à 25 à la rentrée 2021 et même à 24 élèves en classe ordinaire en élémentaire. Les écoles en DIF et en REP ont vu également leur nombre d'enfants par classe diminuer.

Sachez que nous sommes en alerte permanente sur cette question, afin de pouvoir porter toute notre attention sur les situations particulières où il serait nécessaire d'ajuster les mesures prises par l'Éducation nationale sur le maintien des classes.

C'est pour cela que, dès l'annonce de la projection par l'Éducation nationale, j'ai échangé avec à la fois l'ensemble des Adjoints d'arrondissement pour les informer des projections de la rentrée 2022 et également lors de la Commission Éducation, mais également j'ai échangé avec les représentants des parents d'élèves afin de les informer vraiment en amont de ce qui pourrait se passer à la rentrée 2022.

Un nouveau point de situation sera fait avant le Conseil départemental de l'Éducation nationale du mois de juin, une fois que les remontées d'inscription auront été faites.

Partout notre objectif sera de veiller à conserver ce niveau d'exigence dans l'accueil des enfants.

Cette diminution des effectifs scolaires à l'échelle de la ville masque cependant quelques disparités entre les arrondissements, voire infra arrondissements. Ainsi, sur une partie du 7^e arrondissement, la démographie scolaire continue à croître et cela nécessite la mise en place de dispositions : l'ouverture d'une école provisoire, située dans le secteur de Gerland dans le 7^e arrondissement, mais également l'ajustement des périmètres entre des écoles pour permettre une meilleure répartition des effectifs. Dans le 7^e, il s'agit de l'école Héritier-Ravier et de l'école Marcel Pagnol-Berthelier. Dans le 3^e, ce sont les écoles Saint-Exupéry et Mazonod vers l'école Painlevé.

Je vous propose de voter favorablement cette délibération, sachant qu'elle a reçu un avis favorable de tous les arrondissements.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, chère Stéphanie.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur LÉVY, c'est à vous pour 5 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Le travail sur les périmètres scolaires, et vous l'avez rappelé Madame l'Adjointe, est un travail minutieux, de dentelle certains diront même, et qu'il faut utiliser avec parcimonie. Il permet aussi d'équilibrer les effectifs entre les écoles, et vous l'avez rappelé.

À l'occasion d'un Conseil d'arrondissement, mais vous l'avez évoqué Madame l'Adjointe à l'instant, il nous a été donné un nombre assez important de fermetures de classe sur la Ville de Lyon. Alors, vous ne nous avez pas donné de chiffres précis dans votre exposé. Je pense que c'est parce que c'est lié au CDEN du mois de juin. Pour autant, on nous parle d'une cinquantaine de fermetures de classes sur la Ville de Lyon. J'emploie bien évidemment le conditionnel. Je voulais savoir si vous pouviez nous confirmer ou pas à peu près cette estimation de fermetures de classes et qui est pour nous extrêmement importante.

Ce travail sur les périmètres scolaires nous alerte aussi sur un autre point, puisque vous avez également revu les critères de dérogation scolaire entre deux secteurs, notamment en retirant le critère de garde et de suivi par les grands-parents, ce que nous regrettons.

Vous évoquez dans votre exposé une évolution des effectifs, notamment dans le 7^e et dans d'autres arrondissements, notamment en quartiers Politique de la Ville. Moi, je regrette que vos collègues de la Métropole n'envisagent pas ou en tout cas très peu d'ouvertures de collèges sur notre ville pour ce mandat et qu'ainsi ils n'écoutent pas les différentes demandes autour de la mixité sociale et d'origine, d'associations également, comme No Ghetto!, qui se bat également dans nos quartiers pour défendre cette problématique de mixité sociale et d'origine et qui est pour nous importante.

Il n'empêche que ces fermetures de classes nous interrogent. Bien évidemment, nous n'ignorons pas ce que vous avez évoqué, c'est-à-dire aussi le contexte national lié au contexte sanitaire. Pour autant, vous n'êtes pas sans savoir les conséquences que ces fermetures de classes auront sur les services de la Ville de Lyon, sur le fonctionnement et bien sûr sur le fonctionnement des équipes pédagogiques, sans oublier les questions de décharge et d'équilibre entre les écoles.

Dans n'importe quelle ville de France, lorsqu'une classe est fermée, la commune se mobilise, on en parle, on se rassemble. Il est important que vous vous battiez, Madame l'Adjointe, pour limiter au maximum ces fermetures de classes.

Dans le cas présent, à part les exposés que vous nous avez donnés à l'instant avec une information auprès des associations de parents d'élèves, on ne voit rien de concret aboutir et on a l'impression que vous êtes spectatrice de cette situation.

À plusieurs reprises, nous avons tiré la sonnette d'alarme ici et dans les arrondissements concernant votre manque d'ambition en termes de construction, en termes d'attractivité économique de la ville et sans reprendre le débat que nous avons eu au début de Conseil municipal, également lorsque l'on jette l'anathème sur des grandes entreprises et des grands groupes, forcément, cela diminue l'attractivité de notre ville.

Alors, pour une ville que vous souhaitez être à hauteur d'enfants mais avec beaucoup moins d'enfants, les conséquences sociales demain seront extrêmement importantes sur ces fermetures de classes et nous vous remercions pour votre vigilance.

Merci à vous.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, pour le groupe Lyon en Commun et le groupe les Écologistes, Monsieur ODIARD, c'est à vous pour 5 minutes.

M. ODIARD Patrick : Ce sera certainement plus court.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

La pandémie de Covid-19 a eu des effets négatifs sur le logement. Nous constatons, et notre collègue Raphaël MICHAUD pourra nous en dire deux mots s'il le souhaite tout à l'heure, nous constatons un ralentissement de la production de logements neufs, dû notamment à l'explosion des coûts des matériaux et aux problèmes de main-d'œuvre. Avec les confinements successifs, de nombreuses familles ont fui les centres-villes pour retrouver de l'espace dans les zones périurbaines.

Alors cela a bien sûr des conséquences sur la carte scolaire dont nous parlons aujourd'hui, c'est-à-dire sur l'ouverture et la fermeture des classes. Et cela touche de nombreuses villes en France. Dans notre département, je citerai en exemple Villefranche-sur-Saône ou Tarare.

Cependant nous observons en parallèle une augmentation, et cela a été dit, du nombre d'habitants dans certains quartiers de la ville, notamment du 3^e, du 7^e, mais aussi du 8^e, où nous construisons de nouvelles écoles. En particulier, nous anticipons l'accueil des enfants, des familles qui s'installeront bientôt dans des logements actuellement en construction. C'est là une des motivations de cette révision des périmètres scolaires.

Alors, Monsieur LÉVY, selon vous, nous ne faisons rien, vous venez de le dire, contre les fermetures de classes. Vous nous qualifiez donc de spectateurs, si j'ai bien compris. Laissez-moi vous rappeler à quel point notre majorité est volontaire et non pas spectatrice de ce qui se passe dans notre ville. C'est tout l'objet de notre projet politique : agir pour rendre Lyon plus agréable et abordable, faire de cette ville une ville à hauteur d'enfants pour que les familles aient envie de s'y installer et d'y rester.

Et c'est ce que nous faisons à travers l'ensemble de nos politiques : lutte contre la prolifération des meublés touristiques, adaptation du Plan local de l'urbanisme et de l'habitat aux besoins des habitants et des habitantes, expérimentation de l'encadrement des loyers, construction de logements plus abordables et aides à l'accès à la propriété, création de places en crèche, lutte contre la pollution de l'air, rénovation de nos équipements publics. La liste est longue car nous partons de loin.

Vous avez fait en sorte d'attirer de nombreux habitants sans anticiper le besoin en équipements publics, ce que nous déplorons dans certains quartiers. La majorité à laquelle j'appartiens, elle, fait en sorte de répondre à leurs besoins et aussi d'accueillir au mieux celles et ceux qui attendent depuis longtemps. Il y a plus de 12 demandeurs de logement social à Lyon par logement disponible. Plus de la moitié des demandeurs travaillent et ont des revenus supérieurs au SMIC, plus de la moitié sont des familles.

Il est temps de résorber ce déficit et c'est ce que notre majorité s'efforce de faire. Vous avez encore pu le constater lors de notre dernier Conseil municipal, lorsque nous avons voté le plan de relance de la construction aux côtés de la Métropole et de l'État. Oui, nous avons le souci de construire et de construire mieux. Oui, nous avons à cœur d'accueillir dignement les familles.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Madame LÉGER, pour revenir sur ce qui a pu être évoqué.

Mme LÉGER Stéphanie, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Je tiens simplement à informer le Conseil municipal que nous sommes pleinement engagés effectivement sur cette situation de fermetures de classes. Quand je dis que je rencontre par exemple les parents d'élèves délégués, élus, je crois que c'est une reconnaissance de leur rôle d'acteurs premiers, essentiels, dans le rapport avec l'école. Nous savons qu'à la fois les fédérations, les associations autonomes, indépendantes également, sont capables de se mobiliser. C'est aussi pour cela que dès que nous avons eu les résultats du CDEN de février, j'ai informé les Adjointes d'arrondissement pour qu'ils nous remontent de discuter jusqu'à juin des situations qui pourraient être considérées comme les plus fragiles.

Nous tenons donc compte des fragilités de certaines écoles. Nous tenons par exemple de la présence de classes ULIS ou de classes avec enfants allophones, qui peuvent effectivement mettre un peu en difficulté des équilibres de climats scolaires, etc., justement pour ne pas aggraver par des effectifs trop importants ces équilibres-là.

Nous travaillons, et nous avons travaillé en février, en mars, pour anticiper ce qui se passera au mois de juin suite au CDEN et préparer avec les parents et la communauté éducative et pédagogique. C'est pour cela qu'actuellement, avec mes collègues Adjointes d'arrondissement, nous sommes présents dans les Conseils d'école pour discuter de cette situation, pour présenter cette situation, justement pour ne pas la découvrir au mois de

septembre et pouvoir anticiper cette situation de fermeture de classes en repérant les écoles les plus fragilisées ou en difficulté.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Abstention

(POUR LYON) BACHA-HIMEUR Samira
(POUR LYON) BORBON Delphine
(POUR LYON) COLLOMB Gérard
(POUR LYON) CUCHERAT Yann
(POUR LYON) HERNANDEZ Ludovic par procuration à CUCHERAT Yann
(POUR LYON) LEVY Charles-Franck
(POUR LYON) SECHERESSE Jean-Yves

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1606 - Gestion du périscolaire d'écoles dans les 3^e, 6^e et 7^e arrondissements

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Madame LÉGER, c'est de nouveau à vous la parole.

Mme LÉGER Stéphanie, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

La délibération dont il est question est un point d'étape dans l'organisation des temps périscolaires à Lyon. Aussi est-il nécessaire de l'expliquer au regard des choix opérés par les précédentes mandatures.

La délibération votée en Conseil municipal le 24 septembre 2018 prévoyait de confier l'organisation du périscolaire dans plusieurs écoles, je cite, situées dans les 3^e, 6^e, 7^e et 8^e arrondissements de Lyon. Ce partenariat devait permettre, je cite toujours, à l'association de renforcer son ancrage local (cette association, c'est Léo Lagrange), comme n'importe quel opérateur historique, MJC, Centre social ou Maison de l'Enfance, avec qui la Ville noue historiquement des liens de confiance et de travail.

Force est de constater que la décision de confier 25 écoles d'un seul coup à un opérateur unique qui n'avait pas, malgré sa grande expérience de l'éducation populaire au niveau national et des propositions intéressantes, l'ancrage local escompté a généré plusieurs difficultés que n'importe quel acteur aurait eu à surmonter si on l'avait placé dans pareille situation. Des difficultés pour l'opérateur lui-même, qui a dû mettre en place un périmètre d'action extrêmement important dans des écoles aux sociologies et problématiques parfois très éloignées. Des difficultés à l'échelle des écoles, souvent dues à un manquement initial d'accompagnement et de suivi, mais que nous accompagnons au mieux depuis plusieurs mois en proximité, avec les parents et les équipes.

C'est de cette situation dont nous avons hérité en 2020 et que nous souhaitons faire évoluer selon deux exigences :

- Un, le respect d'un cadre partenarial et contractuel apaisé pour la gestion de tous nos accueils de loisirs ;

- Deuxièmement, la recherche d'un cadre de collaboration et d'exigences partagées au service de chaque école prenant en considération ses spécificités et attentes.

La récente signature de conventions pour trois ans avec les structures d'éducation populaire ayant répondu à l'appel à initiatives associatives le prouve. Notre ambition est de consolider les partenariats locaux et de valoriser la plus-value du secteur public associatif.

Si Léo Lagrange ne s'est pas positionné, nous avons en revanche de très bons retours des associations d'éducation populaire, qui se sentent pleinement reconnues et associées au projet associatif et éducatif que nous portons pour Lyon.

Preuve de ce dynamisme, la future MJC Sans-Souci souhaite assurer l'organisation des activités périscolaires des écoles Harmonie-Rebatel et Montbrillant. Pour les autres écoles, la Ville souhaite se positionner de façon très transparente dans un cadre soutenable et responsable. Nos capacités de reprise en régie municipale nous permettent d'envisager la réintégration de 8 écoles du 8^e arrondissement. Nous mobiliserons ainsi de façon efficiente nos ressources internes : management de proximité, équipe médicosociale, pour accompagner les enfants et les familles.

Pour les 13 écoles des 3^e, 6^e et 7^e arrondissements dont il est question dans cette délibération, un marché public se doit d'être formalisé, que nous avons souhaité exigeant et alloti en trois lots avec des modalités précises de suivi et d'accompagnement.

C'est parce que nous avons retenu les leçons du précédent mandat que nous nous gardons de travailler dans la précipitation. Aussi, les modalités qui vous sont proposées seront effectives au 1^{er} janvier 2023, comme la prolongation de la convention avec Léo Lagrange votée en janvier dernier l'indiquait déjà.

Parce que nous respectons les équipes de Léo Lagrange, parce que nous respectons les familles, les équipes et les partenaires sociaux et parce que nous savons que la rentrée des classes n'est pas le moment opportun pour tout bousculer, nous travaillons aux continuités d'équipes dans les écoles, à la stabilisation des effectifs, à l'information aux familles. Nous sommes forts d'un cadre pour les accompagner, notre projet éducatif et des modalités claires de partenariat.

La période d'ici à janvier 2023 nous permet donc de continuer de travailler avec l'association Léo Lagrange, notre priorité étant d'assurer la meilleure transition et information des familles ainsi que le meilleur accompagnement des professionnels de l'animation.

Cette délibération a reçu un avis favorable des 3^e et 7^e arrondissements et un avis défavorable du 6^e arrondissement.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame PALOMINO, c'est à vous pour 8 minutes.

Mme PALOMINO Sylvie : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Madame l'Adjointe,

Chers collègues,

Depuis près de 20 ans, la Mairie de Lyon entretient une relation de partenariat et de confiance avec les associations de notre ville et tout particulièrement avec les associations d'éducation populaire, comme les Centres sociaux, les MJC et les Maisons de l'Enfance particulièrement, ces associations qui ont su proposer sur les différents quartiers de notre ville des accueils, des accompagnements périscolaires et extrascolaires adaptés aux besoins des enfants par un travail de qualité reconnu par les familles lyonnaises.

Jusqu'à présent, notre politique éducative, vous l'avez évoqué, a toujours étroitement associé l'Éducation nationale, les associations d'éducation populaire et les services de la Ville. Nous avons toujours fait le choix d'ancrer les activités périscolaires et extrascolaires dans leurs quartiers. Il en résulte un travail partenarial avec les associations ayant une connaissance fine des territoires. Sur les territoires non couverts, la réalisation des prestations en régie était alors mise en place.

Ce modèle, vous l'avez en partie évoqué, n'est pas exempt de défauts et mérite d'être renforcé, mais il a su montrer toute sa pertinence toutefois dans notre ville et permet de conserver un réel lien entre notre jeunesse, nos associations avec leur expertise et nos territoires.

Par cette délibération, vous souhaitez passer un marché public pour les activités périscolaires de plusieurs écoles de la Ville au lieu de reprendre une partie des activités en régie.

Alors, j'ai bien entendu vos explications, Madame l'Adjointe, mais nous pensons que vous ouvrez ainsi la boîte de Pandore. Nous le savons, dans le cadre des marchés publics, nos associations ne feront à terme pas le poids face à des entreprises privées spécialisées dans des réponses aux marchés publics et disposant de moyens dédiés. Ces entreprises hors sol proposant des prestations similaires d'un territoire à l'autre, sans tenir compte de sa spécificité, sans tenir compte de sa culture, dénatureront rapidement notre modèle lyonnais de partenariat. Car demain le Préfet n'aura d'autre choix que de demander à la Ville de Lyon par souci d'équité de passer un marché public pour toutes les écoles de la Ville, pour toutes les activités périscolaires, voire au-delà.

En effet, lorsqu'en 2018, le Préfet dans le cadre de contrôle de légalité de la convention signée entre la Ville de Lyon et la Fédération Léo Lagrange pour la gestion des activités périscolaires des 25 écoles que vous avez citées l'avait défini comme relevant du champ concurrentiel et donc des marchés publics. Ses arguments étaient simples. La Ville de Lyon devait alors passer un marché public, qu'il s'agisse d'une initiative mise en œuvre par la Ville, que ses activités existent dans le champ concurrentiel et que l'on met en place un prix versé en échange d'une prestation réalisée.

Nous avons alors justifié notre choix en expliquant que les associations tout comme Léo Lagrange étaient alors à l'initiative de ces actions dans le cadre partenarial permis par le Projet éducatif de Territoire, que ce partenariat s'inscrit dans le cadre juridique de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 et que les activités périscolaires sont des activités éducatives d'utilité sociale, qui ne peuvent être assimilées à une activité commerciale. Nous avons alors su convaincre la Préfecture, qui a fait le choix de ne pas déposer de recours.

Malheureusement, par votre délibération, vous reconnaissez de facto que les activités périscolaires relèvent du champ concurrentiel par leur mise en concurrence pour plusieurs écoles. Vous donnez ainsi au Préfet la preuve qu'à vos yeux, ces activités peuvent être basculées dans le champ des marchés publics.

Les MJC, les Centres sociaux, les Maisons de l'Enfance seront dès lors exclus du champ des activités périscolaires et ne répondront pas nécessairement à ces marchés publics dont ils n'ont ni la culture ni les valeurs ni encore moins pour la plupart les connaissances juridiques nécessaires pour espérer l'emporter face à des entreprises spécialisées.

Alors, on se demande quelle sera la suite. Allez-vous également soumettre les conventions de mise à disposition des locaux associatifs à la concurrence pour la réalisation de ces mêmes activités périscolaires ? De même, comment seront choisis le ou les prestataires ? Quels critères allez-vous définir ? Le prix sera-t-il comme dans bien des cas le principal vecteur de choix ?

Le plus surprenant à nos yeux, c'est que par votre décision vous accédez aux demandes de la droite qui souhaite depuis de nombreuses années cette mise en concurrence. Ces demandes avaient en effet été faites sous le mandat précédent par un élu et c'est aujourd'hui encore un élu de droite qui est intervenu lors d'un récent Conseil du 3^e arrondissement pour demander cette mise en concurrence plutôt que le subventionnement. C'est donc une majorité qui se réclame de la gauche qui va privatiser un pan entier du projet éducatif lyonnais.

Nous avons défendu le modèle partenarial lyonnais lors du Conseil du 3^e arrondissement. C'est bien un élu de notre groupe qui l'a défendu et nous défendons aujourd'hui ce modèle face à la privatisation.

Alors que dans le même temps vous défendez à la Métropole le retour en régie de la gestion de l'eau, nous ne comprenons pas cette logique de privatisation de l'ensemble des activités périscolaires de notre ville. L'éducation de nos enfants est-elle donc à vos yeux tellement moins fondamentale que l'eau ?

En tout état de cause, nous avons toujours défendu le modèle partenarial avec le monde associatif lyonnais et toujours trouvé des solutions ensemble dans le dialogue et l'entraide pour le sauvegarder alors que les difficultés survenaient. Par cette délibération, vous battez en brèche des décennies de travail avec les associations de notre territoire. Nous vous demandons donc de retirer cette délibération pour travailler d'autres solutions. Si vous le faites, nous sommes prêts à nous battre à vos côtés pour défendre notre modèle partenarial lyonnais.

Au-delà de nos différences politiques, nous vous appelons, Monsieur le Maire, à prendre la seule décision qui permettra de sauvegarder un modèle qui a fait ses preuves et auquel tiennent de nombreuses familles lyonnaises, auquel tiennent de nombreuses associations d'éducation populaire.

Si vous maintenez cette délibération, nous voterons contre et serons très vigilants quant à l'élaboration du cahier des charges que vous allez mettre en place.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur LÉVY, c'est à vous pour 5 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Vous avez signé il y a quelques jours entre vous, sans même associer les élus de la Commission, les conventions de partenariat avec les MJC, Centres sociaux et Maisons de l'Enfance. Je tiens à souligner la démarche de travail avec les services de la Ville et les associations. Heureusement, les errements de quelques questions soi-disant de liberté associative de votre Adjointe ont bien été oubliés.

Par contre, il semble que ce jour-là, vous ayez oublié d'expliquer aux associations la délibération qui est proposée aujourd'hui. Cette délibération crée un précédent et elle nous inquiète.

Le panorama, vous le connaissez. Plus de 60 % des ALAÉ sont gérés par les associations et ce sont presque 19 000 enfants lyonnais qui sont concernés.

Nous avons sur notre ville, depuis un certain nombre d'années, un système de partenariat avec le tissu associatif, modèle qui existe depuis très longtemps, puisqu'auparavant, cela s'appelait même « les séances éducatives du mercredi ».

Le cadre partenarial avec les associations, vous le connaissez et, sur le fond, il consiste à offrir une offre de services intergénérationnelle, une attention aux publics les plus fragiles, une animation de la vie sociale et culturelle, un véritable engagement bénévole et une capacité d'innovation, qu'elle soit numérique, autour de la parentalité ou encore de la transition écologique. Sur la forme, il s'agit d'une convention et d'une subvention votée deux fois par an.

Dès lors, nous avons du mal à comprendre pourquoi vous souhaitez changer ce modèle de partenariat en un modèle de prestation. Nous avons déjà remarqué cette tendance régulière que vous avez à considérer les associations qui sont subventionnées par la Ville comme étant des prestataires et non pas des partenaires. Nous avons besoin donc de comprendre pourquoi vous souhaitez absolument aller à ce qui ressemble beaucoup à une délégation de service public et, à terme, nous craignons très clairement que ce mode de gestion de nos associations, que ce soit des locaux, du périscolaire, est-ce que demain vous allez ouvrir l'aide à la scolarité également à ce système de mise en concurrence ? Nous le craignons, d'autant que nous n'avons pas d'explication claire de votre démarche.

Nous ne sommes pas sûrs qu'en ce qui concerne la continuité des temps de l'enfant, votre délibération n'aborde pas non plus les questions liées au développement du lien social et culturel pour les familles. C'est pour cette raison que cette délibération nous inquiète et pour laquelle nous nous abstiendrons.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur DUVERNOIS, c'est à vous pour 10 minutes.

M. DUVERNOIS Jean-Michel : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Cette délibération vient donc en prolongement de celle que vous avez fait voter en janvier et portant attribution d'une subvention pour l'année 2022 à la Fédération Léo Lagrange qui, si j'ai bien suivi, n'a pas souhaité répondre à votre appel à initiatives, mais ne s'interdit pas de répondre à la procédure de marché public que vous mettez en place pour 13 des 25 établissements qu'elle gérait précédemment. J'avoue que c'est pour le moins étonnant.

Comme nous vous l'avons déjà dit, il nous semble pour le moins incongru que, sur les 25 établissements actuellement gérés par Léo Lagrange, vous ayez contractualisé jusqu'au 31 décembre 2022 et non jusqu'au 31 août 2022.

Cette décision suscite une grande inquiétude des communautés éducatives de ces établissements, notamment avec le changement d'opérateur en cours d'année scolaire. Des contacts que nous avons eus avec eux, il ressort que manifestement, vous n'avez pas su les rassurer complètement.

L'inquiétude concerne les enfants qui sont susceptibles d'avoir un changement d'animateur au bout d'un trimestre alors même que des relations auraient pu se créer, mais également les personnels de ces accueils périscolaires, qui craignent de se retrouver sur le carreau. Or un certain nombre sont des étudiants qui, par ce job, financent une partie de leurs études. Nous pensions que votre majorité était attachée à éviter toute précarité, mais là vous auriez tendance à la renforcer.

Deuxième interrogation, sur ces 25 écoles, nous avons donc 13 qui vont faire l'objet d'un marché, 8 qui seront reprises en régie municipale et 4 par la MJC Sans-Souci qui n'existe pas encore et qui, si j'en crois le document présenté en octobre, est en cours de fabrication. Comment avez-vous opéré ce choix ?

Pour ce qui concerne l'école Montaigne Ferry du 6^e arrondissement et que je connais donc bien, une chose est certaine, à aucun moment, à aucun moment, il n'y a pas eu de concertation avec l'exécutif de cet arrondissement.

Pour une majorité dont certains réclamaient un transfert des écoles aux arrondissements et, sous le mandat précédent même, la création d'une caisse des écoles par arrondissement, ce qui n'était pas une idée saugrenue, cette pratique est pour le moins surprenante.

Mais ces revendications, c'était avant, quand ils n'étaient pas aux manettes. C'est vrai, il paraît que le pouvoir transforme !

En tous les cas, pour le 6^e arrondissement, vous auriez concerté l'exécutif de l'arrondissement, nous aurions pu vous expliquer la situation de notre territoire avec la présence de peu d'associations d'éducation populaire et je pense que vous auriez pu là, sur le 6^e arrondissement, pour l'école Montaigne Ferry revoir votre copie et placer cet ALAÉ en régie. Alors, il n'est jamais trop tard. Vous pouvez peut-être revenir sur votre position. Je vous demande justement de revenir sur votre position et de revenir en régie pour l'école Montaigne Ferry, qui a déjà subi, je vous le rappelle, des transformations entre le début des activités périscolaires, où l'école Montaigne Ferry était gérée par la Maison de l'Enfance, puis déstabilisée avec l'arrivée de Léo Lagrange, puisque la Maison de l'Enfance du 6^e ne souhaitait plus assurer et voulait se recentrer sur son projet de Maison de l'Enfance, a déjà subi une transformation il y a peu de temps. Cela fait quand même, depuis la mise en place du périscolaire, la troisième transformation pour l'école Montaigne Ferry et vous connaissez la situation de cette école.

Pour terminer et pour rétablir un petit peu de vérité, alors il y a peut-être eu des incompris dans le 3^e arrondissement sur des problèmes de politique, parce qu'on accuse la droite de vouloir à tout prix un marché. Moi, je voudrais rétablir quand même, Madame PALOMINO, la vérité, de façon à ce que tout le monde sache bien ce qu'on veut exactement concernant la justification de votre montage juridique, d'une part, les accueils périscolaires gérés en régie municipale, ce qui ne nous pose pas de problème particulier, puis d'autre part, certains

gérés par des associations d'éducation populaire (MJC, Centres sociaux, Maisons de l'Enfance, etc.) avec un habillage d'appel à initiatives associatives pour la mise en œuvre des projets d'éducation populaire où au milieu se trouve le périscolaire, et enfin ce recours aux marchés publics.

Nous sommes très intéressés que vous nous fassiez part de votre analyse juridique quant à la faisabilité de cette coexistence associations-marchés publics.

Je vous rappelle ce qu'écrivait la Chambre régionale des Comptes dans son rapport d'observations définitif sur la gestion de la commune d'Oullins, délibéré le 29 mai 2018, à propos du conventionnement avec les associations pour les activités périscolaires : *« L'ensemble des activités de requalification de la subvention en marché public sont donc réunies. La commune aurait dû se conformer aux règles de publicité et de mise en concurrence. »*

Et nous revenons sur effectivement la réponse du 3 décembre 2018 du Préfet, qui avait été interrogé par un de mes prédécesseurs et qui répondait guère différemment : *« Il apparaît que l'intervention d'associations dans le cadre des activités périscolaires, même si elle contribue au développement local dans le contexte socio-éducatif que vous connaissez, relève du champ de la commande publique et implique un recours aux règles de publicité et de mise en concurrence. »*

Compte tenu de ces difficultés éléments et compte tenu des trois modes de gestion (régie, appel à initiatives associatives et maintenant marchés publics), cette délibération nous semble bancale et nous ne pourrions pas l'approuver.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Lyon en Commun, le groupe les Écologistes et le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Monsieur BOSETTI, c'est à vous pour 6 minutes.

M. BOSETTI Laurent, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire.

J'ai pris beaucoup de plaisir à écouter nos droites lyonnaises pousser des cris d'orfraie sur la gestion de nos accueils de loisirs. Il serait question de privatiser nos accueils périscolaires, de les vendre au grand capital, d'abandonner nos enfants en cours d'année, rien que ça !

Alors, compte tenu du niveau de désinformation pratiqué ou peut-être du degré de mécompréhension du dossier, je vais réannoncer nos intentions politiques très clairement, très tranquillement.

Premièrement et pour rassurer Madame PALOMINO, nous avons bien préalablement garanti aux associations d'éducation populaire basées à Lyon la primeur de la gestion, à travers un appel à manifestations d'intérêt. C'est ainsi qu'une association lyonnaise supplémentaire s'est positionnée pour superviser quatre accueils de loisirs sur le 3^e arrondissement.

Ensuite, et seulement ensuite, nous voulons reprendre en régie publique, c'est-à-dire en gestion municipale, un tiers des accueils de loisirs confiés à Léo Lagrange. Cela nous permettra de suivre plus finement les écoles d'un arrondissement populaire comme le 8^e avec des forts enjeux sociaux et éducatifs.

Enfin, et seulement faute de candidats locaux, de candidats lyonnais, nous appelons d'autres acteurs de l'éducation populaire, cette fois-ci potentiellement extérieurs à Lyon, à proposer leurs services sur nos accueils de loisirs. Et les candidats seront ici consultés par la voie d'un marché public et non via une subvention parce que, réglementairement, il ne peut pas en être autrement si l'opérateur n'a pas un intérêt local à agir, ce que la Préfecture nous fait d'ailleurs remarquer.

Par conséquent, la critique de nos oppositions est infondée politiquement. Notre intention politique n'est pas celle de privatiser. Elle est également infondée juridiquement, parce que nous n'avons pas le choix à partir du moment où des acteurs locaux de l'éducation populaire, des acteurs lyonnais, ne se sont pas positionnés.

À ce stade, je ne peux pas m'empêcher de formuler quelques remarques à nos opposants en regardant dans le rétroviseur.

D'abord à Monsieur LÉVY qui avait sous le précédent mandat la responsabilité de l'éducation populaire. Vous avez fait appel à l'époque à une fédération nationale en lui attribuant une subvention d'intérêt local. Comme je l'ai expliqué, la forme juridique était inappropriée et il nous appartient aujourd'hui de corriger cette approximation. Mais plus gênant, vous n'aviez pas de moyens de contrôler la qualité du travail réalisé par un opérateur qui est extérieur à Lyon, qui n'a pas un projet local, via un cahier des charges, des attendus, d'éventuelles pénalités, et cela explique peut-être les quelques errements observés depuis dans nos écoles.

Ensuite une remarque à Monsieur KÉPÉNÉKIAN, puisque votre groupe est aujourd'hui assez disert sur ce rapport à travers la voix de Madame PALOMINO. Je suis content que Madame PALOMINO s'attache de si près à la qualité du périscolaire, et y compris à travers un possible retour en régie, après que votre majorité à l'époque a maintenu le secteur périscolaire municipal dans la précarité, et ce, depuis la mise en place des nouveaux rythmes. En effet, à notre arrivée, nous avons dû déprécariser 62 directeurs d'accueils de loisirs qui enchaînaient CDD sur CDD depuis des années, comme si la mission qui leur incombait était tout à fait temporaire ou optionnelle. Nos animateurs apprécieront. Depuis nous avons inscrit à l'agenda social avec les représentants du personnel la question de la déprécarisation de la filière animation, de manière à sécuriser les parcours professionnels, à renforcer l'attractivité de ce métier, qui est un métier en tension, et à disposer bien sûr d'animateurs mieux formés auprès de nos enfants.

Un mot aussi à Monsieur COLLOM qui s'est étranglé l'année dernière avec la déprécarisation de nos 62 directeurs d'accueils de loisirs. Reprenez votre respiration, Monsieur COLLOMB, avec la reprise en régie publique de huit accueils de loisirs à compter de 2023, c'est près d'une cinquantaine d'animateurs que nous allons intégrer à nos effectifs municipaux. On est donc loin d'un abandon au grand capital et ce n'est pas là non plus le retour des Soviets. Il s'agit juste du déploiement d'un service public qui est aujourd'hui assumé en régie dans des communes de droite comme de gauche, où les maires clairvoyants y voient avant tout l'investissement éducatif et non la charge de personnel.

Enfin, un mot sympathique pour mon camarade Jean-Michel DUVERNOIS, qui s'inquiète légitimement de la continuité de service pour nos enfants. Ce n'est pas une critique, c'est une explication. Je l'ai expliqué, nous héritons d'un montage juridique qui est fragile et qu'il nous convient de régulariser. Monsieur DUVERNOIS, pour garantir la continuité de service, nous avons donc prolongé Léo Lagrange 12 mois le temps d'analyser plusieurs modes de gestion, démarcher les acteurs associatifs locaux intéressés, cela prend du temps, dérouler une procédure de marchés publics très encadrée, qui va prendre du temps, travailler

l'intégration d'une cinquantaine de salariés en régie, cela prendra du temps, soumettre à chaque étape ces décisions aux assemblées délibérantes concernées, en interne et en Conseil municipal.

Donc vouloir à tout prix lancer en septembre l'opération aurait mis en danger la fameuse continuité de service que vous évoquiez avec raison et, en décembre, nous aurons le temps d'anticiper correctement cette transition, sachant que l'opération sera invisible pour les enfants, qui bénéficieront des mêmes animateurs en cours d'année scolaire et du même projet éducatif d'un semestre à l'autre au regard des exigences qui seront posées dans notre cahier des charges.

Alors, c'est vrai que cela peut paraître contre-intuitif, mais il est en fait beaucoup plus facile de reprendre une organisation périscolaire déjà en place en cours d'année, plutôt que de tout devoir reconstruire dans le rush de la rentrée scolaire, entre des formalités administratives à accomplir, des définitions de planning des personnels, des prises de contact avec les familles.

Aussi, pour toutes ces raisons, les groupes de la majorité voteront favorablement ce rapport et je me félicite pour ma part de l'extension du périmètre de régie publique dans le domaine de l'action éducative.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur BOSETTI.

J'ai deux demandes de prise de parole, Monsieur KÉPÉNÉKIAN, puis Monsieur DUVERNOIS. Je vous en prie, Monsieur KÉPÉNÉKIAN.

M. KÉPÉNÉKIAN Georges : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Merci. Je vais demander un droit de non-réponse à votre Adjoint, Monsieur BOSETTI. Entre quelque chose qui se met en place et la situation qui existe quelques années après, il faudrait remonter à la source. Donc merci de ne pas me donner un droit de réponse.

M. LE MAIRE : C'est noté. Monsieur DUVERNOIS.

M. DUVERNOIS Jean-Michel : Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, je voudrais simplement dire quelques mots à Monsieur Laurent BOSETTI. Je ne dis pas volontairement « camarade BOSETTI ». Très honnêtement, c'est ridicule ce que vous avez fait, Monsieur BOSETTI. « Camarade DUVERNOIS »... Ce n'est pas grave. Il y a plus important.

J'ai noté qu'effectivement, vous aviez pris cette décision de repousser jusqu'au 1^{er} janvier 2023 pour ne pas mettre en danger la continuité du service. Ah, OK. Donc, pour ne pas mettre en danger la continuité du service, vous allez mettre en danger les enfants, parce que changer en cours d'année une organisation avec peut-être des nouveaux animateurs, avec peut-être des nouveaux projets, eh bien, cela ne va pas du tout dans l'intérêt de l'enfant.

Je me demande si vous êtes présent, si vous avez déjà été présent à des Conseils de Vie scolaire ou à des Conseils d'école. Encore pas plus tard que mardi, j'étais dans une école, où l'association, en l'occurrence l'association Com'expression, pour l'école maternelle, a présenté ses projets sur une année complète et des beaux projets, des projets avec des

plasticiens, des projets sur le développement durable, sur la gestion des déchets à la cantine, etc. Il y avait un projet, mais qui était construit sur une année complète, voire sur des cycles, puisque l'association sur le cycle grande section, CP, CE1 travaille en lien avec le périscolaire de l'élémentaire, donc sur un cycle de trois ans. Et nous, pour assurer la continuité du service, on va peut-être rompre et peut-être tout changer au niveau de l'organisation au 1^{er} janvier, c'est-à-dire en cours d'année scolaire. Bravo, merci !

Encore une fois de plus, arrêtez, mais arrêtez de dire que l'intérêt de l'enfant est au cœur de votre politique éducative et qu'on a la ville à hauteur d'enfants, qu'on a la rue aux enfants, que les enfants, c'est le plus important. Arrêtez. Honnêtement, je ne peux pas l'entendre, ce n'est pas possible.

Merci de m'avoir écouté. Honnêtement, Monsieur le Maire et Madame l'Adjointe, c'est très important ce que j'ai dit là, parce que je pense qu'il va y avoir une problématique et notamment sur des écoles comme Montaigne Ferry, qui est une école au niveau social compliquée. C'est la raison pour laquelle je vous demande pour le 6^e arrondissement de revoir votre copie et de revenir sur la mise en place d'une régie pour cette école.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Il n'y a pas d'autre demande de prise de parole.

Madame LÉGER.

Mme LÉGER Stéphanie, rapporteuse : Monsieur DUVERNOIS, vous savez que je partage votre préoccupation sur les enfants. On ne peut pas là-dessus me faire mentir. Je tiens simplement à vous préciser que le marché va garantir que les salariés de Léo Lagrange soient repris par les partenaires qui vont arriver, par les prochains prestataires. C'est inscrit dans le droit du travail. C'est réglementaire. Les salariés doivent se voir proposer de continuer avec le prestataire.

Ensuite, j'insiste encore sur ce temps pris, parce que nous allons pouvoir, notamment sur le dernier trimestre 2022, faire rencontrer s'il y a nouvelle équipe la nouvelle équipe et l'ancienne équipe, discuter des spécificités de telle ou telle école, de tel ou tel enfant, et pouvoir échanger et transmettre des informations. Nous n'allons donc pas balancer une nouvelle offre au 2 ou 3 janvier 2023. Non, Monsieur DUVERNOIS, je vous le garantis. Nous prenons justement le temps de travailler en amont cela. Les prestataires seront désignés courant septembre. Nous avons ensuite trois mois pour préparer cette transition, à la fois avec les agents, avec les agents dans les cantines, puisqu'ils viendront voir comment fonctionne la restauration scolaire s'ils ne le savent pas, avec les familles, avec les enfants et avec les personnels de l'Éducation nationale. Nous sommes parfaitement en train de cadrer ce qui se passe sur cette transition.

M. LE MAIRE : Merci, Madame LÉGER, et je vous fais bien sûr totalement confiance pour justement superviser tout cela avec rigueur. Merci.

Je mets donc ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Contre

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BILLARD Romain

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLACHE Pascal par procuration à OLIVER Pierre

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Etienne par procuration à DE MONTILLE Béatrice

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Françoise

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BROLIQUIER Denis
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) CROIZIER Laurence
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DE MONTILLE Béatrice
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DUVERNOIS Jean-Michel
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) FERRARI Laura par procuration à PALOMINO Sylvie
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) GAILLIOUT Béatrice par procuration à KEPENEKIAN Georges
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) KEPENEKIAN Georges
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) OLIVER Pierre
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) PALOMINO Sylvie
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) VERNEY-CARRON Florence

Abstention

(POUR LYON) BACHA-HIMEUR Samira
(POUR LYON) BORBON Delphine
(POUR LYON) COLLOMB Gérard
(POUR LYON) CONDEMINE Anne-Sophie
(POUR LYON) CUCHERAT Yann
(POUR LYON) HERNANDEZ Ludovic par procuration à CUCHERAT Yann
(POUR LYON) LEVY Charles-Franck

Ne prend pas part au vote

(LYON EN COMMUN) DEBRAY Tristan par procuration à DRIOLI Adrien

Non votants

(SOCIALISTE, LA GAUCHE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE) GIRAUD Emmanuel
(POUR LYON) SECHERESSE Jean-Yves

Mise au point

Monsieur Emmanuel GIRAUD a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1600 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association Cercle des Chefs d'atelier pour l'organisation de la finale du Championnat de France de billard (Nationale 1) du 22 au 24 avril 2022 au siège de l'association (Lyon 1^{er})

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2022/1601 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association Sport Passion Développement pour l'organisation du Tournoi des Étoiles au gymnase Louis Chanfray à Lyon 2e

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2022/1608 - Attribution d'une subvention de 13 000 euros à l'association Football Club de Lyon pour l'organisation de la 32e édition du tournoi Top Gones les 16, 17 et 18 avril 2022 et de la 7e édition du Tournoi des Fenottes les 4 et 5 juin 2022 au stade du Clos Layat à Lyon 8e

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2022/1609 - Stade de la Sauvegarde - Rénovation du terrain de football en gazon synthétique - Lancement de l'opération n° 09066001 et affectation d'une partie de l'AP 2021-3 - Programme 20004

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2022/1610 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association Spirit Academy Cheer & Dance pour l'organisation du Championnat de Lyon 2022 les 21 et 22 mai 2022 au Palais des Sports de Gerland à Lyon 7e

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2022/1611 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association Lyon Roller Métropole pour l'organisation de la 17e édition du Lugdunum Roller Contest les 14 et 15 mai 2022 - Approbation d'une convention mixte

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2022/1612 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la 10e édition de l'Ultra Boucle de la Sarra les 20 et 21 mai 2022 - Approbation d'une convention mixte

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2022/1613 - Attribution d'une subvention de 14 000 euros à l'association Comité Bouliste départemental du Rhône et Métropole de Lyon, pour l'organisation du Trophée des Clos Boulistes de la Ville de Lyon d'avril à septembre 2022 et des Tournois Boulistes de Pentecôte du 3 au 6 juin 2022

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2022/1614 - Attribution d'une subvention de 15 000 euros à l'association Comité départemental du Rhône-Métropole de Lyon de tennis, pour l'organisation de la 6e édition du tournoi de tennis Open Sopra Steria de Lyon, du 6 au 12 juin 2022

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2022/1603 - Approbation du règlement intérieur actualisé et de la tarification des accueils de loisirs municipaux extrascolaires, les Ateliers de l'été 2022

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

(Adopté.)

Ne prend pas part au vote

(LYON EN COMMUN) DEBRAY Tristan par procuration à DRIOLI Adrien

2022/1605 - Ouverture du groupe scolaire Ginkgo préfiguration à Lyon 7e

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

(Adopté.)

2022/1607 - Approbation du nouveau règlement municipal relatif aux dérogations aux périmètres scolaires

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

(Adopté.)

2022/1615 - Adoption d'une convention-cadre et d'une convention d'occupation temporaire de locaux au profit de l'association Éveil Matins pour la gestion d'un EAJE - Approbation et autorisation de signature de conventions

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

(Adopté.)

2022/1616 - Dénonciation du Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ) liant la Ville de Lyon et la Caisse d'Allocations familiales du Rhône

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous allons passer aux dossiers sans demande d'intervention.

Chère Julie, Madame NUBLAT-FAURE, au regard de l'importance des enjeux d'un certain nombre de rapports, je souhaite que vous puissiez les présenter. C'est à vous.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Je me propose peut-être de faire une présentation globale de huit subventions que nous allons allouer aux événements sportifs.

M. LE MAIRE : Absolument. Pardonnez-moi de ne pas avoir été assez précis dans mon introduction, mais je vous laisse la parole.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, rapporteuse : Je voulais revenir sur les subventions que la Ville va allouer à des associations sportives qui vont pouvoir organiser des événements. Je voulais donner à voir la richesse et la diversité des événements qui nous sont proposés.

Nous avons huit subventions à ce Conseil municipal et je voulais attirer votre attention sur ce que proposaient ces associations sportives. Vous en connaissez certaines. Nous en avons deux nouvelles inscrites dans ces délibérations.

Ces événements sont très riches, car ils proposent une diversité de publics touchés. L'originalité également de ces événements est à souligner. Nous avons évidemment des enjeux de mixité. Nous avons également un volontarisme de ces clubs et associations sur les questions d'inclusion, de féminisation, mais aussi bien sûr de la prise en compte de l'écoresponsabilité sur les événements sportifs.

Pour illustrer mon propos, je prendrai quelques exemples d'actions mises en œuvre par ces événements, ces tournois, ces championnats, ces compétitions. Nous avons des actions de tennis fauteuil, de tennis adapté aux personnes aveugles, des démonstrations de danse handisport, le choix aussi de prestataires locaux pour la restauration sur ces événements, des opérations de covoiturage pour se rendre à l'événement, des remplacements du plastique par des matériaux non nocifs, la mise en place du tri approfondi et des compétitions incluant le mélange et la complémentarité de catégories, femmes, hommes, seniors, jeunes, vétérans, débutants ou élites, et des actions de sensibilisation à l'écoresponsabilité et à la transition écologique.

Je voulais également faire un focus sur les disciplines sportives qui sont représentées dans ces événements. C'est très varié. Cela va du tennis à la boule lyonnaise, en passant par l'ultra trail, le roller, le futsal, le foot, mais aussi le cheer & danse ou encore le billard.

C'est sur ce dernier club que je souhaitais également porter un point de focus, le billard. J'en viens donc à l'objet de la première délibération de cette suite de subventions, qui montre que nous avons l'envie de mettre en lumière des sports qui sont peut-être plus confidentiels, moins médiatisés. Pour la première fois, nous allons octroyer une subvention au Cercle des Chefs d'Ateliers, qui est notre seul et dernier club de billard de la Ville de Lyon, qui fêtera d'ailleurs ses 178 ans cette année.

Vous le savez, c'est un club historique qui a été fondé à la Croix-Rousse. C'est un club de Canuts, les Chefs d'Atelier. Là, ils organisaient un championnat de France de billard nationale 1 et c'est à cette occasion qu'ils avaient demandé une subvention. Je voulais simplement rappeler que ce club est très ancré dans le quartier et qu'il est très dynamique, grâce notamment à une école de billard. Il accueille les jeunes enfants des écoles alentour pour leur apprendre ce sport qui allie la concentration, la motricité, la géométrie aussi dans l'espace. Ces publics peuvent aussi être en intergénérationnalité avec les autres adhérents du club. Je voulais souligner que ce club fournit un réel effort envers l'audience féminine et compte actuellement 10 % d'adhérentes parmi ses adhérents. Par rapport à la moyenne nationale, c'est 7 % pour 93 % d'hommes. Il s'agit donc d'un club qui montre un vrai dynamisme sur la féminisation.

Je souhaitais mettre en lumière ces associations et ces initiatives associatives, qui permettent de cultiver le lien social, l'épanouissement et le bien-être.

Cette délibération a reçu un avis favorable lors de son passage en Commission et en Conseil du 1^{er} arrondissement.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, chère Julie.

Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole. Ils ont reçu un avis favorable.

Si vous souhaitez individualiser votre vote, merci de vous rapprocher de la Direction des Assemblées.

Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adoptés.

COMMISSION URBANISME - NATURE EN VILLE - SÛRETÉ

2022/1543 - Transformation de la Foncière solidaire Logement en SCIC SA - Participation de la Ville de Lyon au capital social - Désignation des représentants de la Ville de Lyon - Rectificatif

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la Commission Urbanisme, Nature en Ville et Sûreté. Pour ce premier rapport, nous aurons une présentation à deux voix par Raphaël MICHAUD et Alexandre CHEVALIER. Raphaël, c'est à vous.

M. MICHAUD Raphaël, rapporteur : Je laisse Alexandre commencer.

M. LE MAIRE : Au temps pour moi, cher Alexandre, allez-y.

M. CHEVALIER Alexandre, Adjoint : Merci.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

En décembre 2020, la Ville de Lyon adhère à l'association Foncière Solidaire du Grand Lyon, organisme foncier solidaire, plus communément appelé OFS de la Métropole. Elle est le fruit d'une initiative de la Métropole de Lyon avec Est Métropole Habitat, GrandLyon Habitat, Lyon Métropole Habitat, Action Logement et la Banque des Territoires. J'en profite d'ailleurs pour saluer le précédent exécutif de la Métropole d'avoir œuvré à sa création.

Aujourd'hui, l'association souhaite changer de forme juridique et devenir une société coopérative d'intérêt collectif anonyme à capital variable, ou appelée communément SIC ou SCIC. Cette évolution a pour objectif de faciliter la montée en charge de son activité et son évolution. À titre d'exemple, l'OFS passera de quatre bailleurs sociaux membres à dix. De forme privée et d'intérêt public, la SCIC réunit des personnes physiques ou morales autour d'un projet commun alliant efficacité économique, développement local et utilité sociale.

Le projet commun consiste en l'occurrence en la production de logements soumis au bail réel solidaire. La transformation de la Foncière solidaire du Grand Lyon en SCIC lui permettra de conserver des avantages liés au statut associatif, comme le respect de ses valeurs et de son projet d'origine, tout en facilitant l'exercice de ses activités économiques et partenariales avec les collectivités.

Deux autres aspects me semblent importants à rappeler.

La SCIC est sans but lucratif, avec une gestion désintéressée. Les bénéfices réalisés sont réinvestis majoritairement dans l'activité. En effet, près de 60 % des résultats sont affectés à des réserves impartageables. Ces réserves contribuent à consolider les fonds propres, soit l'autonomie financière et la capacité d'investissement, sans parler de la pérennité de la structure.

Dans une SCIC, la démocratie prévaut. D'une part, les bénéficiaires titulaires du BRS (bail réel solidaire) sont associés de plein droit. D'autre part, chaque associé dispose d'un droit de vote égalitaire, quel que soit le capital détenu sur le principe une personne égale une voix.

Si vous approuvez cette délibération, la Ville de Lyon participera au capital social de la SCIC SA Foncière solidaire du Grand Lyon à hauteur de 8 200 euros, représentant 164 parts sociales, soit environ 1 % du total des parts sociales que comptera la structure.

J'aurai également l'honneur de représenter notre Ville en tant que membre du Conseil d'administration de cet OFS transformé.

Je donne maintenant la parole à Raphaël MICHAUD, Adjoint à l'Urbanisme, à l'Habitat, au Logement et à l'Aménagement, qui va vous présenter la contribution de la Foncière solidaire à la production de logement abordable à Lyon.

Merci.

M. MICHAUD Raphaël, rapporteur : Merci, Alexandre.

Quelle est cette contribution de la Foncière solidaire à la production de logement abordable à Lyon ? L'offre de logement, c'est comme un vélo, quand on casse des maillons de la chaîne, on n'avance plus. La Foncière solidaire du Grand Lyon contribue de manière déterminante à la chaîne de la production du logement. Elle en est le chaînon manquant. En effet, face à la diversité des revenus des Lyonnais, il n'y avait ici jusqu'alors que deux offres, le logement social ou le marché libre. La tension exacerbée sur les prix a rompu la continuité de l'offre entre ces deux morceaux jusqu'ici emboîtés avec un gouffre financier entre ces deux offres, comprenez un écart de prix infranchissable pour tout un pan des ménages.

Mais réjouissons-nous ! Depuis février, à Lyon, il existe cette troisième voie concrète, le bail réel solidaire. Le bail réel solidaire, voilà enfin une offre qui répond aux oubliés du marché du logement.

Les adhérents de la Foncière solidaire du Grand Lyon ont ainsi engagé en février la première commercialisation de logements en bail réel solidaire dans le 9^e arrondissement, cinq logements. La première commercialisation certes est modeste, mais d'autres opérations suivent avec des commercialisations tout au long de 2022.

Je vous entends demander, chers collègues, combien de commercialisations ? Eh bien, 368 engagées sur Lyon en 2020-2021 par la Foncière solidaire du Grand Lyon, soit les trois quarts des opérations engagées au sein de la Métropole.

Je vous entends aussi demander, comment cela a-t-il pu être possible ? Les collectivités se sont appuyées sur quatre chaînons complémentaires :

- Premièrement, les grandes opérations d'aménagement public, les ZAC, où Ville et Métropole ont inséré des logements en accession sociale BRS en plus du logement social. Trois exemples concrets pour 2022 : à la Part-Dieu, 30 logements dans le projet Between – vous noterez le nom prédestiné de ce chaînon manquant, à la Confluence avec 54 logements, les lots B1, C1, et enfin à Gerland, 83 logements dans la ZAC des Girondins.
- Deuxième point, le secteur de projet urbain partenarial, en réorientant l'accession sociale classique, entendez subventions publiques perdues, vers du bail réel solidaire, entendez désormais investissement public pérenne, pour introduire la lutte contre la spéculation dans la longue durée. Trois exemples à nouveau de projets réorientés en bail réel solidaire : à Lyon 7^e, 47 logements route de Vienne dans le PUP Duvivier-Cronstadt, à Lyon 7^e encore, 35 logements rue de Gerland dans le PUP Ginkgo, ou encore à la Croix-Rousse, 69 logements dans l'ex-collège Maurice Scève.

- Troisième outil, troisième pilier, troisième chaînon, dans les opérations privées significatives en ajoutant une part de BRS dans la part de logement social que les promoteurs sont amenés à réaliser. L'enquête publique associée au futur règlement du PLU-H n'est pas encore achevée, mais permettez-moi d'en profiter pour remercier sans attendre tous les contributeurs.

- Quatrième et dernier point, la Ville de Lyon a mis fin aux ventes HLM en libre réalisées par les bailleurs de logement social pour réorienter ces ventes HLM, imposées par l'État, vers du logement abordable en bail réel solidaire.

Bref, quatre acronymes, ZAC, PUP, PLU-H, HLM, quatre acronymes pour les quatre chaînons du BRS, ces quatre chaînons qui manquaient jusqu'ici pour remettre en selle une politique du logement abordable démontée par les apprentis mécanos de l'ancienne majorité.

Concrètement, ce sont déjà des employés modestes, ceux que certains appellent les premiers de corvée, qui deviennent propriétaires à Lyon pour moins de 2 800 euros par mètres carrés.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Merci, Messieurs.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame PALOMINO, c'est à vous pour 8 minutes.

Mme PALOMINO Sylvie : Monsieur le Maire, je retire mon intervention, mais je remercie Monsieur CHEVALIER d'avoir bien souligné la création de l'Office foncier solidaire sur le mandat précédent.

M. LE MAIRE : Merci, Madame PALOMINO.

Je mets ce dossier aux voix. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Non votants

(LES ÉCOLOGISTES) AUGÉY Camille

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BILLARD Romain

(LES ÉCOLOGISTES) FRÉRY Marie-Noëlle

(SOCIALISTE, LA GAUCHE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE) PRIETO Philippe

Mise au point

Madame Camille AUGÉY a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

Madame Marie-Noëlle FRÉRY a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

Monsieur Philippe PRIETO a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

Nous devons procéder à la désignation d'un représentant au sein des assemblées associées et collèges des communes dans la foulée donc de la transformation de la Foncière solidaire Logement en SCIC SA.

Je vous propose la candidature suivante, Monsieur Alexandre CHEVALIER.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

En l'absence d'autres candidatures, le candidat est proclamé élu. Félicitations.

2022/1654 - Lyon 9^e - La Duchère - NPNRU - Signature de l'ajustement n° 1 à la convention NPNRU

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

M. LE MAIRE : Pour le dossier suivant, Monsieur MICHAUD, vous avez la parole.

M. MICHAUD Raphaël, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Souvenez-vous, le 19 novembre 2020, nous délibérons sur la signature de la convention NPNRU, c'est-à-dire le nouveau programme de la rénovation urbaine, qui fait suite au PNRU, que nous allons clôturer cet été.

Depuis, ce second volet du projet est passé à l'opérationnel, pour offrir à chacun des habitants de la Duchère la qualité de vie réservée au premier secteur réhabilité.

Le mois dernier, j'ai visité avec les promoteurs les terrains constructibles du secteur de la Sauvegarde. Des dizaines d'opérateurs se sont déplacés et ont salué l'effort des collectivités pour les aider à massifier l'émergence d'une filière du logement abordable et bas carbone.

Aujourd'hui, nous sommes invités à voter pour entériner des ajustements mineurs de calendrier sur 11 opérations. Ces opérations financées avec le concours de l'État s'inscrivent dans un projet global, qui comprend des opérations isolées, comme la requalification de la barre Sakharov, portée par la SACVL avec un permis qui est déposé ce mois-ci et qui partira en travaux dès la rentrée.

Je salue à ce titre l'implication de tous les acteurs de la Duchère, habitants, agents municipaux, bailleurs sociaux, travailleurs sociaux, pour limiter l'impact de la crise sanitaire et garder la coconstruction.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur COLLOMB, c'est à vous pour 8 minutes.

M. COLLOMB Gérard : Monsieur le Maire,

Il y a deux ans, lorsque je quittais le ministère, j'avais eu un constat sur l'état de la société, qui était un peu pessimiste. Lorsque je regarde les sondages aujourd'hui, je m'aperçois que, malgré les sarcasmes qui avaient alors accueilli ce pessimisme, la société française me semble extrêmement fracturée. Il suffit de regarder quelles sont les prévisions pour voir qu'on est loin d'être dans une société irénique.

Si j'avais ce type de constat, c'est que j'avais pu regarder pendant de longues années l'évolution de notre agglomération et l'évolution en particulier du quartier dont nous parlons,

du quartier de la Duchère. J'avais vu au cours des années combien ce quartier s'était paupérisé, combien le fait d'avoir construit 80 % de logements sociaux dans un certain nombre de quartiers ou dans un certain nombre de communes comme la Duchère entraînait des difficultés sociales.

À l'époque donc, lorsque j'envisageais le projet de la Duchère, nous avons trois options.

La première, d'abord, c'est un projet social, faire que l'on passe de 80 % de logement social à 52 et j'ai dit depuis que j'aurais peut-être dû faire encore plus de logements privés ou d'accession, genre BRS, de manière à ce qu'il y ait une mixité sociale plus grande. Évidemment, il faut pouvoir reloger les gens qui sont là. Cela demande que l'on construise ailleurs. Et donc, l'opération de la Duchère a été contemporaine de l'opération de la Confluence. Et comme nous construisions beaucoup à la Confluence, nous pouvions prendre un certain nombre de familles qui étaient en difficulté et leur offrir des logements à la Confluence. Je crois qu'évidemment, vu le type de logement qu'on leur offrait, il y en avait assez peu qui refusaient.

Évidemment, quand il y a une chute de la production de logement, comme c'est le cas depuis deux ans, quand la chaîne de la bicyclette se casse, cela ne marche plus.

Vous disiez, les promoteurs sont ravis d'être à la Duchère. À l'époque, ils n'étaient pas ravis. Il fallait que je leur dise, si vous voulez être à la Confluence, venez à la Duchère, parce que, là, c'est un peu compliqué et là, il faut y aller.

Alors, voilà, on a refait ce que vous connaissez. Donc, projet social.

Projet urbanistique, c'était une ZUP, on a voulu en faire une ville avec effectivement des rues, des places (*intervention inaudible due à des coupures micro*). Alain MARGUERIT vous aurait raconté cela mieux que personne et je regrette que vous n'ayez pas bénéficié que l'apport qu'il pouvait avoir, d'avoir inséré dans les équipes nouvelles, d'ailleurs de qualité, que je connais. Mais il vous aurait appris, parce qu'on apprend toujours, je crois, du passé.

Le troisième projet était environnemental, parce que nous pensions que c'était la troisième colline de Lyon et que la différence avec les deux autres, c'est que c'était une grande colline verte et que si on refaisait le bâti au milieu d'un grand parc comme le Parc du Vallon, si l'on mettait beaucoup d'espaces publics, d'espaces verts, comme nous l'avons fait à la Duchère, cela changerait la nature des lieux.

Alors, vous continuez dans ce projet avec aujourd'hui deux projets, celui de la Sauvegarde et celui du Château.

Sur la Sauvegarde, j'aurai une remarque. On m'a dit, lorsque je suis allé regarder dernièrement la Sauvegarde, que vous entendiez créer des rues à sens unique. Si c'est le cas, ne le faites pas, parce qu'effectivement, aujourd'hui, nous avons un certain nombre de culs-de-sac, mais quand, demain, vous aurez des voies à sens unique et qu'il y aura les camions poubelles, les camions de déménagement, vous ne pourrez plus circuler dans le quartier. Alors, les rues qu'on a faites dans le bas du plateau, vers le vallon, on ne peut pas dire qu'elles soient extrêmement larges, mais faites des voies à double sens. C'est ma première remarque.

Sur le Château, aujourd'hui, les tours marchent bien. On s'est longtemps interrogé. À un moment donné, on a dit, est-ce qu'il faut couper en deux cette grande barre ? Finalement, on est allé vers la démolition complète et je pense que cela pourra redonner, Château qui était en grande difficulté il y a encore quelque temps. Et croyez-moi, ce n'est pas en refaisant

les espaces publics que l'on crée, parce qu'à l'époque, on avait fait la place du Château et ceux qui connaissent ont vu dans quel état elle est aujourd'hui. Ces choses-là, si on ne change pas plus profondément les choses, cela ne sert strictement à rien, parce que cela passe extrêmement vite.

Dernier point que je veux aborder. Je ne savais pas que vous en étiez au permis de construire sur Sakharov, mais vous avez choisi de faire de la réhabilitation. Il faut qu'elle soit lourde. Et moi, je vous conseille, je ne sais pas où vous en êtes aujourd'hui, je ne sais pas si vous l'avez fait, d'avoir un conseiller en matière de sécurité préventive, de manière à analyser tout cela, parce qu'aujourd'hui, les entrées qui se trouvent non pas sur la rue, mais de l'autre côté, c'est évidemment pousse-au-crime. La grande halle qui va d'un bout à l'autre de la barre, sans qu'il y ait une résidentialisation des allées, c'est évidemment aussi pousse-au-crime.

Monsieur le Maire, vous disiez tout à l'heure à Yann CUCHERAT, en début de séance, je viens de lire ce qu'il vous disait, que ce n'est pas le rôle du Maire. Si, c'est le rôle du Maire. Croyez-moi, moi, à la Duchère, j'ai vécu les moments les plus difficiles et j'y allais personnellement lorsque les choses étaient un peu compliquées, parce que c'est tous ensemble que nous pourrions enrayer le mouvement que nous connaissons aujourd'hui. On peut entre nous avoir quelques sarcasmes, mais si le pire se produit dans ce que j'évoquais tout à l'heure, je pense qu'il n'y aura plus de ricanements et de sarcasmes sur ces bancs, parce que nous serons dans une autre époque.

Pour reprendre un mot qui plaira à la gauche de votre majorité, c'est un mot de Gramsci, il faut avoir à la fois le pessimisme de la raison, mais en même temps l'optimisme de la volonté. C'est ce que nous avons essayé d'avoir sur la Duchère.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Monsieur GIRAUD, c'est à vous pour 6 minutes.

M. GIRAUD Emmanuel : Mes chers collègues,

Les projets de développement ou de renouvellement urbain s'inscrivent sur le temps long et doivent s'adapter sans cesse au gré des points durs, des éléments extérieurs rencontrés ou apparus, d'autant plus lorsqu'il s'agit de projets ambitieux.

Raphaël MICHAUD l'a dit, on est sur ce cas-là sur le projet de renouvellement urbain de la Duchère, un projet ambitieux qui s'inscrit également sur ce temps long. À ce titre, le premier PRU, principalement sur le quartier du plateau, sera clôturé en cette fin d'année 2022, plus de 20 ans après son lancement.

Point dur de ces deux dernières années, la pandémie liée au Covid a logiquement impacté le calendrier prévisionnel du nouveau projet sur la Sauvegarde et le Château et des décalages entre un et trois semestres selon les opérations sont prévus. Mais n'ayez crainte, le projet avance, il est toujours aussi ambitieux et sa programmation est identique et il stimule beaucoup les élus que nous sommes, notamment dans le 9^e arrondissement.

Par ailleurs, le travail mené par les différents bailleurs en matière de relogement des ménages impactés par le projet est remarquable. Je tenais en tant qu'élu local aussi à saluer tout le travail de concertation qui s'est poursuivi avec les habitants malgré le contexte sanitaire difficile : ateliers de travail participatifs, mobilisation des enfants en sortie d'école, système de votation. Le projet se bonifie, tout en étant largement partagé. Je souhaitais

vous l'indiquer à toutes et tous ici, car parfois la Duchère, c'est un peu trop loin, un peu trop haut pour certains d'entre vous.

J'aurais pu m'arrêter là s'il n'y avait pas eu des propos regrettables tenus ces derniers jours dans la presse par mon prédécesseur au micro qui a eu d'ailleurs aujourd'hui plutôt une allocution clémentine sur la Duchère, mais des propos tenus sur les grandes difficultés que connaît la résidence Sakharov en matière de sécurité. Eh bien, écoutez, Monsieur COLLOMB, ces propos n'ont pas été à la hauteur ni à la prise de recul nécessaire d'une situation qui devrait amener concorde et humilité au sein de notre assemblée.

La situation que vit la résidence Sakharov est celle que connaissent aujourd'hui, hélas, d'autres quartiers en France et plus proches au sein de la Métropole. C'est aussi une situation similaire qu'a déjà connue la Duchère pas plus tard qu'en 2018, en mars précisément. Il s'agissait d'une autre résidence, tout aussi importante, la 240, celle du plateau sud. Même forme de trafic de drogue, même intensité. Un démantèlement réussi après de nombreux mois d'enquête. Affaire résolue dans la douleur, souvenez-vous des départs de feu à la médiathèque, mais avec brio.

À cette époque encore très proche, malgré la même détresse des locataires, il fallait faire preuve de patience. À cette époque aussi, aucun élu local d'opposition ne vitupérait dans les journaux et les assemblées sur cette situation, laissant les forces de l'ordre faire leur travail. À cette époque, oui, Monsieur COLLOMB, vous étiez le premier policier de France. Peut-être qu'aujourd'hui, Gérard pourrait donner quelques conseils à Gérald pour dénouer cette situation.

Mais permettez-moi d'être un tant soit peu sérieux. La vérité est que, dans ce genre de situation, la discrétion et le discernement doivent s'imposer, non pas pour cacher la poussière sous le tapis et se dédouaner, mais pour laisser travailler sereinement les professionnels de la sécurité publique. La vérité est que, dans ce genre de situation, l'enjeu n'est plus de savoir s'il faut démolir ou réhabiliter cette résidence. Le gros point de deal démantelé en 2018 n'a pas nécessité la démolition de la résidence du plateau sud. La vérité est que, dans ce genre de situation, l'élu de proximité que je suis, mes collègues élus, les nombreux partenaires investis sur le quartier de la Duchère, le bailleur SACVL se serrent les coudes et avancent groupés pour aller au contact des locataires de la résidence. Nous nous y employons avec force. Et la vérité est que, dans ce genre de situation, Raphaël MICHAUD l'a dit, le bailleur doit aussi prendre toutes ses responsabilités et c'est bien le cas, puisqu'une vaste opération de réhabilitation, et nous n'avons pas eu besoin de suivre les conseils que vous nous avez prodigués à l'instant, avec toute la sécurité qu'il y aura, est d'ores et déjà programmée pour un montant de plus de 14 millions d'euros. Elle vise notamment à améliorer lourdement les dispositifs de sécurité au sein de la résidence Sakharov.

Je vous remercie de votre attention et vous invite, à travers ces quelques mots, à serrer les rangs et rétablir le sens des responsabilités face à cette situation.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Monsieur COLLOMB, c'est à vous.

M. COLLOMB Gérard : Si Monsieur GIRAUD considère que lorsque l'on tire sur des policiers, que lorsque l'on tire à la kalachnikov entre groupes rivaux de bandes qui essaient

d'occuper le territoire, ce n'est pas quelque chose de grave, alors je ne sais pas ce qui est grave.

Lorsque je parle, je ne parle pas pour prendre position contre tel ou tel groupe, cela me semble dérisoire. Je parle pour l'avenir de notre société. Qui ne voit qu'aujourd'hui, nous n'allons vers l'abîme et que si nous continuons comme cela, dans quelques années, nous risquons pour nos enfants, pour le coup, de connaître des situations extrêmement difficiles.

Vous voyez, à mon âge, je n'ai pas de position à rechercher, j'essaie d'éclairer. Après, chacun fait ce qu'il veut en son âme et conscience, mais au moins je pourrai moi avoir dans mon esprit le fait de dire, j'avais prévenu, j'avais attiré l'attention, j'étais lucide et donc je sais quelle est la voie à suivre.

Si vous mettez tout ceci en perspective, peut-être que les discours dans notre assemblée seront d'une autre teneur que ceux que nous avons entendus ce matin.

M. LE MAIRE : Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Non votants

(LYON EN COMMUN) DEBRAY Tristan par procuration à DRIOLI Adrien

(LYON EN COMMUN) DRIOLI Adrien

(POUR LYON) LEVY Charles-Franck

Mise au point

Monsieur Adrien DRIOLI, ayant procuration de Monsieur Tristan DEBRAY, a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1655 - Lyon 2^e - Pôle d'échanges multimodal Lyon Perrache - Autorisation de signature de l'avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - Modification du périmètre de la convention

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

M. LE MAIRE : Pour le rapport 1655, Monsieur MICHAUD, vous avez la parole.

M. MICHAUD Raphaël, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

La voiture, le train, le métro, le bus en un même lieu. En 1970, quelles multimodalités visionnaires ! Alors que l'adjectif multimodal n'existait pas encore, le centre d'échanges de Perrache a été conçu comme une véritable machine à circuler par son architecte, René Gagès. En rassemblant tous les modes de transport et en apportant des services aux voyageurs, c'était de fait le premier pôle d'échanges multimodal. Mais, hélas, Perrache est devenu pour les Lyonnais avant tout un symbole de rupture, de rupture urbaine pour la Presqu'île.

La transformation du pôle d'échanges multimodal de Perrache est la clé de voûte du travail engagé depuis plus de 20 ans derrière les voûtes. Avec trois projets emboîtés les uns dans

les autres, faisant bloc, tel un pack de rugby, nécessaire à déconstruire cette machine moderniste, héritée d'un urbanisme fonctionnaliste et brutaliste.

Perrache, ce sont trois projets en un :

- Le réaménagement de la gare routière de Perrache, qui doit notamment permettre la démolition de la passerelle sur laquelle vous passez en tant que voyageur pour rejoindre la gare puis le centre d'échanges ;
- La démolition de la passerelle pour la poursuite du projet « Ouvrons Perrache », phase 2, avec un l'aménagement d'un parvis de gare apaisé et largement ouvert aux piétons ;
- Enfin, la reconversion du centre d'échanges de Perrache, qui fait l'objet d'un appel à projets, dont le lauréat doit être désigné cet été.

Cette nouvelle délibération propose d'ajuster les périmètres suite aux études d'avant-projet avec une enveloppe financière inchangée pour la Ville, 2,5 millions d'euros.

Cette transformation a été engagée de façon partenariale entre l'État, la Région, la Métropole, la Ville et la SNCF.

Je compte sur chaque partenaire pour serrer les rangs et tenir ses engagements au service du lien entre les quartiers de Lyon.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur MICHAUD.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur CUCHERAT, c'est à vous pour 5 minutes.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire.

Simplement vous dire que, sur ce projet, qui est dans la totale continuité avec ce qui était porté jusque-là, nous ne pouvons qu'être favorables et le soutenir, puisqu'il était essentiel que sur la Presqu'île, entre l'axe Nord et l'axe Sud, il puisse y avoir cette non-rupture que cet échangeur multimodal imposait. Nous encourageons donc évidemment tous les projets initiés quand ils sont pris de cette manière.

Nous vous remercions.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Non votants

(LES ÉCOLOGISTES) FRERY Marie-Noëlle

(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) GAILLIOUT Béatrice par procuration à KEPENEKIAN Georges

(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) KEPENEKIAN Georges

Mise au point

Madame Marie-Noëlle FRERY a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1656 - Adhésion de la Ville de Lyon à l'Observatoire local des loyers de Lyon - Désignation de représentants par le Conseil Municipal

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

M. LE MAIRE : Monsieur MICHAUD, vous avez la parole pour le rapport suivant.

M. MICHAUD Raphaël, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Une fois n'est pas coutume, merci à l'État. Ce n'est pas courant, oui, je le reconnais, mais merci à l'État pour avoir autorisé cette expérimentation à Lyon et à Villeurbanne, mais surtout merci à la Métropole d'avoir saisi cette opportunité pour mettre en place l'encadrement des loyers.

La mise en place de l'encadrement des loyers depuis le 1^{er} novembre 2021 vise à restaurer le pouvoir d'habiter, le pouvoir d'habiter des Lyonnaises et des Lyonnais et plus largement de tous ceux qui veulent habiter à Lyon. Cette mesure protège les locataires, régule le marché et limite les abus.

Grâce au Parlement national, elle se traduit très concrètement par une information obligatoire sur le prix maximal des nouvelles annonces de location à partir du 1^{er} avril 2022. Ce prix maximal, affiché dans chaque annonce, correspond au loyer médian, majoré de 20 %.

Cette expérimentation, proposée par le ministère du Logement prend place dans une politique globale de lutte contre l'immobilier spéculatif sur les meublés de tourisme, sur la division des logements et sur la production de logement social et abordable.

Cette délibération sur l'Observatoire local des Loyers, porté par l'Agence d'Urbanisme de l'Aire métropolitaine lyonnaise, est un outil partenarial majeur, qui permet de fixer les loyers de référence par zone et qui va nous permettre de mesurer les impacts de l'encadrement des loyers.

Entre nous, c'est aussi l'occasion d'apaiser les débats, en ajoutant une nouvelle source d'information en libre accès, l'occasion de mesurer régulièrement et collectivement la contribution de cette mesure au service du logement abordable.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Monsieur GIRAUD, c'est à vous pour 4 minutes.

M. GIRAUD Emmanuel : Oui, rapidement.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Tout le monde le sait, les dépenses de logement sont celles qui différencient le plus nettement les ménages selon leur niveau de vie devant les dépenses d'alimentation et de transport. La part des dépenses de logement est plus élevée pour les ménages modestes, plus souvent locataires, des familles monoparentales et des personnes seules.

Déjà, en 2017, l'INSEE indiquait qu'il s'agissait du premier poste de dépenses correspondant à 20 % du budget des ménages les plus modestes, mais seulement le quatrième poste de dépenses et 12 % du budget pour les ménages les plus aisés. Si on doit y ajouter le coût des charges, notamment les coûts exponentiels de l'énergie, cette part dépasse allègrement les 30 % pour les plus modestes en 2022.

Le prix des loyers constitue donc pour les Lyonnaises et les Lyonnais un sujet de préoccupation majeure, source d'importantes inégalités. Avec un loyer médian de 11,90 euros du mètre carré, notre ville connaît non seulement de grandes disparités des prix, notamment dans l'hyper centre, où les loyers sont en moyenne 20 % plus chers, mais aussi une augmentation constante des loyers. J'avais cru comprendre que les loyers augmentaient assez peu sur Lyon, mais à en croire une étude du *Figaro Immobilier* – ce n'est pas ma lecture quotidienne, mais c'est très officiel donc forcément très juste –, il est démontré que les loyers ont augmenté d'au moins 10 % entre 2018 et 2020, quelle que soit la taille des logements. Un studio sur Lyon aujourd'hui, c'est un loyer en moyenne de 530 euros.

Alors, effectivement, nous ne disposons pas encore d'éléments permettant de mesurer les effets de l'encadrement des loyers, encadrement entré en vigueur depuis quelques mois, ici et à Villeurbanne. Ce dont nous nous apercevons en revanche, c'est que les investisseurs immobiliers n'ont pas délaissé Lyon, contrairement à ce qu'on nous avait dit où, du moment où l'on mettrait cela en place, les investisseurs partiraient sur d'autres agglomérations.

Alors, en toute transparence, l'outil que constitue l'Observatoire des Loyers s'inscrit dans une démarche totalement objective, qui contribuera à suivre la mise en œuvre de cette politique. Mieux, il pourra permettre son évaluation dans les prochaines années, pour s'assurer que cette politique remplit les objectifs fixés, tout en donnant l'accès aux données à celles et ceux qui le souhaitent.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe les Écologistes, Madame FRÉRY, c'est à vous pour 6 minutes.

Mme FRÉRY Marie-Noëlle : Je vous remercie.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

L'agence d'Urbalyon, agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, s'est vue confier l'Observatoire local des Loyers, et ce, avec un périmètre de 139 communes.

Alors, une première idée et peut-être pour effectivement permettre des débats plus sereins, plus instructifs, je ne sais, une première idée à propos de cet Observatoire : cet Observatoire regroupe un ensemble de professionnels et d'institutions. Au niveau des professionnels, nous avons l'Union des Syndicats de l'Immobilier, la Fédération nationale de l'Immobilier, la

Chambre syndicale des Propriétaires. On ne pourra pas dire que les élus écologistes et autres sont sectaires.

Mais il y a également des associations de locataires, telles que la CNL, la Confédération nationale du Logement, et la CSF, Confédération syndicale des Familles.

Et puis, et Raphaël MICHAUD l'a dit, il y a l'État, la Métropole et les collectivités locales.

Et je voudrais dire, première idée, que l'implication de tous ces acteurs au sein de cet Observatoire est essentielle, d'où l'implication de la Ville de Lyon.

La deuxième idée est que ces acteurs vont se retrouver dans un comité de gouvernance qui aura pour attribution de valider le déroulement de l'enquête sur le montant des loyers, la publication de ces éléments. Parce que quand même la connaissance des situations est essentielle pour agir et pas seulement avoir des propos de café du commerce.

Depuis 2014, l'agence d'urbanisme publie les résultats de cette enquête annuelle de l'Observatoire local des Loyers. La connaissance de ces loyers par cet Observatoire a permis notamment l'expérimentation de Lyon et Villeurbanne du, entre guillemets, blocage des loyers ou limitation de ceux-ci. Ce n'est pas révolutionnaire, mais c'est un élément d'adaptation des politiques publiques grâce à cet Observatoire des Loyers.

Mon collègue l'a expliqué, troisième idée, la part du loyer est essentielle dans le budget des ménages. Il est très optimiste avec l'INSEE de 2017 et *Le Figaro Magazine*, mais la part de loyer – et je m'excuse, ce sont *Les Échos* et les économistes – est plutôt à 35, 38 % pour l'année 2021 pour le loyer et les charges. C'est énorme pour la plupart des Français et des citoyens. Et plus l'appartement est petit, mon collègue GIRAUD l'a dit, plus la part du loyer prend de l'importance dans le budget des ménages. La possibilité de louer un appartement dans le privé sur Lyon devient de plus en plus difficile pour une partie des citoyens lyonnais.

Vous me permettrez, parce qu'après tout, il faut le rappeler au sein de cette enceinte et qu'elle soit digne, en qualité d'élus chargés du Logement social comme d'autres, nous recevons un certain nombre de personnes dans nos permanences ou dans des accès à la Mairie des arrondissements. Un des derniers exemples, et Mohamed CHIHDI doit en savoir quelque chose, c'est quand même le cas d'une policière municipale stagiaire arrivée à Lyon il y a quelques mois, qui n'avait pas de solution de logement et qui était prête à repartir, à quitter la police municipale parce que son budget et son salaire ne lui permettaient pas d'accéder à un logement dans la ville de Lyon.

Alors, quand on parle de sécurité, on peut se targuer de mots, on peut vous faire des belles expressions comme ce matin, et encore, je ne suis pas sûr qu'elles soient si belles que cela. Soyons pragmatiques. Il faut répondre si vous voulez répondre à la fracture sociale à celle qui est policière municipale stagiaire, au citoyen moyen qui ne trouve pas de solution acceptable de logement, qu'il soit jeune ou moins jeune.

Voilà pourquoi la fracture sociale, il faut la résoudre tous les jours en qualité d'élus. En tout cas, il faut tenter de s'en fournir et de s'en donner les moyens, parce que la désespérance et le discours de la désespérance d'un homme politique ayant 30 ans de métier ne sont pas très responsables.

Lyon doit rester une ville pour toutes et tous et non pour une seule classe sociale favorisée. Il faut connaître les données, les utiliser ensuite. Il y a des outils et des moyens mis en place, tels que cette adhésion de la Ville de Lyon à l'Observatoire local des Loyers, l'expérimentation de l'encadrement des loyers, les actions sur les meublés touristiques, et

je n'entends pas beaucoup mes collègues d'opposition, la création de logements sociaux en diffus ou autres, la création du bail réel social et solidaire pour certains immeubles. Ce sont l'ensemble de ces leviers qui permettront à la Ville de Lyon d'être une ville, je vais dire, à action sociale réelle. La sécurité et la tranquillité passent aussi par ces questions que nous devons résoudre au jour le jour.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Non votants

(LES ÉCOLOGISTES) ALCOVER Marie
(LYON EN COMMUN) CHEVALIER Alexandre
(LES ÉCOLOGISTES) FRERY Marie-Noëlle
(LES ÉCOLOGISTES) PRIN Isabelle

Mise au point

Madame Isabelle PRIN a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.
Monsieur Alexandre CHEVALIER a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.
Madame Marie ALCOVER a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.
Madame Marie-Noëlle FRERY a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

Pour ce même rapport, adhésion de la Ville de Lyon à l'Observatoire local des Loyers de Lyon, nous devons procéder à la désignation d'un représentant et d'un suppléant au sein de l'Observatoire.

Je vous propose les candidatures suivantes : en tant que titulaire, Monsieur Emmanuel GIRAUD, et suppléant, Monsieur Raphaël MICHAUD.

Y a-t-il d'autres candidats ou candidates ?

En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus, donc Monsieur GIRAUD en titulaire et Monsieur MICHAUD en suppléant. Félicitations.

2022/1658 - Approbation de la convention de prise en charge des ivresses publiques manifestes 2022

Rapporteur : M. CHIH Mohamed

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant 1658, je vais vous laisser la parole, Monsieur CHIH. Je vais simplement demander confirmation à Monsieur CUCHERAT que l'intervention de Monsieur HERNANDEZ est retirée. Est-ce bien cela ? Allez-y.

M. CHIH Mohamed, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

La délibération que je vous propose d'adopter concerne le renouvellement de la convention de prise en charge des ivresses publiques manifestes.

Vous le savez, le phénomène d'alcoolisation sur la voie publique, en particulier au cours de la période estivale, peut conduire à des situations d'excès générant un risque d'accident pour la personne alcoolisée, d'autant plus lors des fortes chaleurs. Nous le constatons chaque année. Cette alcoolisation sur l'espace public génère en outre de nombreux troubles et atteintes à la tranquillité : nuisances sonores, comportements violents exacerbés, bris de verre, malpropreté, stratégies d'évitement, etc.

Ces situations sont de nature à mettre en danger tant les usagers et visiteurs que les personnes alcoolisées qui deviennent vulnérables. Afin d'intervenir rapidement et efficacement, la Ville de Lyon a noué depuis plusieurs années un partenariat exemplaire avec SOS Médecins et la police nationale.

En cas d'ivresse publique manifeste constatée, la personne est transportée dans un des trois lieux mis à disposition par la police nationale. Dans ces lieux est pratiqué l'examen médical, dans un délai de 45 minutes maximum. À l'issue de la consultation, la personne est soit orientée vers un hôpital soit gardée en cellule de dégrisement.

Ce fonctionnement permet de ne pas engorger les hôpitaux et de ne pas immobiliser trop longtemps des équipages de police. La personne alcoolisée bénéficie également d'un avis médical plus rapidement.

Au vu de l'évolution du phénomène d'alcoolisation, les horaires de prise en charge des ivresses publiques dans le cadre de la convention ont été étendus de 22 heures à minuit. Ils sont donc désormais applicables de midi à minuit. Il est à noter que, sur 2021, plus de la moitié des interventions se sont déroulées en soirée.

Il est prévu que la présente convention débute le 13 mai et se termine le 17 octobre avec un budget maximum de 11 000 euros.

Il est important de rappeler que bien d'autres mesures viennent s'adosser à cette convention qui vise les situations de forte alcoolisation.

À ce titre, je vous rappelle que j'ai pris le 16 juin 2021 un arrêté interdisant la vente à emporter de boissons alcoolisées sur tout le territoire de la ville de 21 heures à 6 heures du matin, et ce, toute l'année.

Nous mettons également en place avec l'association Avenir Santé des actions de type maraude sur les berges du Rhône pendant l'été pour sensibiliser le public aux conduites à risque et spécifiquement sur les dangers liés à l'absorption d'alcool.

C'est donc tout un panel d'actions et de dispositifs déployés pour sensibiliser aux dangers et prévenir les situations à risque. La convention IPM est un de ces outils.

Avis favorable de la Commission sur ce dossier.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur CHIHI.

Je mets ce dossier aux voix. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Non votants

(LES ÉCOLOGISTES) BRUVIER HAMM Pauline

(LES ÉCOLOGISTES) FRERY Marie-Noëlle

Mise au point

Madame Pauline BRUVIER HAMM a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.
Madame Marie-Noëlle FRERY a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1659 - Aménagement des espaces publics attenants à l'Hôtel-Dieu - Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

(Adopté.)

2022/1660 - Approbation et autorisation de signature - Convention unique Service d'accueil et d'informations des demandeurs et gestion partagée de la demande de logement social 2021-2022

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

(Adopté.)

2022/1661 - Lyon 3e - Cession à l'euro symbolique à la Métropole de Lyon d'une emprise de terrain d'environ 616 mètres carrés située devant la Bibliothèque municipale Part-Dieu en vue de sa requalification dans le cadre de la ZAC Part-Dieu - EI 03047 - N° inventaire 03047 T 001-02, 03047 T 002-01

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

(Adopté.)

2022/1657 - Approbation de trois conventions de mise à disposition temporaire, à titre gratuit, de trois logements situés à Lyon, au profit de l'association Le Mas

Rapporteuse : Mme DELAUNAY Florence

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous allons passer aux dossiers sans demande d'intervention pour cette Commission.

Au regard de l'importance de ses enjeux, j'ai souhaité que Raphaël MICHAUD vous présente particulièrement le rapport relatif à la cession à la Métropole d'une emprise de terrain à l'euro symbolique devant la Bibliothèque municipale de la Part-Dieu. Cher Raphaël.

M. MICHAUD Raphaël, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Je vais vous demander une faveur, pourriez-vous me montrer vos mains ? À Lyon, nous observons que, depuis peu, les élus de l'exécutif ont de la terre sous les ongles.

M. LE MAIRE : Le cambouis de la chaîne de vélo, cela marche aussi ?

M. MICHAUD Raphaël, rapporteur : La réorientation, notamment du projet Part-Dieu, poursuit son déploiement opérationnel.

Dans ce quartier, trop-plein de béton, la verticalité n'est plus la seule dimension. On a retrouvé le sol. Ce quartier a retrouvé la terre au service de la qualité de vie des habitants.

Le grand urbaniste du quartier, le grand Charles Delfante regrettait, je cite, une forme de coproduction, un peu dévoyée, car les acteurs avaient détourné le projet à leur profit. Leur objectif n'était pas de porter l'ambition du projet, mais de produire du business. Ainsi, l'urbaniste se désolait de l'absence de stabilité du plan d'ensemble, menant à la juxtaposition des opérations, à des culs-de-sac, à des non-lieux.

Autour de la Bibliothèque, que de recoins désagréables ! Désormais, la société d'aménagement commune à la Ville et à la Métropole veille à une discussion équilibrée entre les collectivités et les investisseurs, une discussion apaisée et encadrée par un plan directeur clair, des objectifs opérationnels, des lignes directrices intangibles.

La délibération proposée au vote ce jour permet d'insérer une parcelle de la Bibliothèque dans la trame paysagère globale. Ici, on préfigure le mail piéton et la trame d'espace public autour du boisement Bouchut. La Ville apporte ses terrains au service du projet urbain d'ensemble, un projet au service des Lyonnais.

J'espère que vous voterez favorablement à cette délibération qui consacre la coopération fertile entre les espaces extérieurs et les bâtiments de la Part-Dieu.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous céderai la parole après. Je vais d'abord la céder à Monsieur BOSETTI et à Madame DELAUNAY sur le rapport 1657 au regard des enjeux de ce rapport. Monsieur BOSETTI.

M. BOSETTI Laurent, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Chère Florence DELAUNAY,

À l'occasion de ce rapport, je souhaitais saluer le renforcement de notre partenariat avec l'association Le Mas, qui va permettre à l'association de disposer de nouveaux logements de la Ville de Lyon pour mettre à l'abri des femmes victimes de violences conjugales. Et ce partenariat va bénéficier aussi à nos agents municipaux, et plus particulièrement à nos agentes, qui pourront être prises en charge, accompagnées par l'association en cas de violences.

Nous avons pris cet engagement à travers notre plan d'action égalité femmes-hommes, adopté en 2021 ici au sein de notre assemblée, promesse tenue et c'est une très bonne chose.

Cela me permet d'informer très brièvement notre assemblée d'autres actions en cours au bénéfice de notre personnel féminin.

À l'occasion du 8 mars, nous avons mis en place des formations à l'autodéfense féminine, qui permettent à nos agentes de savoir comment désamorcer des situations conflictuelles, mais aussi de maîtriser quelques gestes physiques élémentaires pour se défendre en cas

d'agression. Et les sessions ont connu un tel succès que nous avons décidé de reprogrammer de nouvelles séances.

Par ailleurs, nous discutons actuellement avec les représentants du personnel de notre futur dispositif de signalement de discrimination, violence et agissements sexistes au sein de notre collectivité. En somme, les agents, victimes ou témoins, pourront se saisir d'un tiers indépendant pour faire valoir leurs droits, être protégés, être accompagnés et faire condamner les coupables le cas échéant.

Cette concrétisation d'actions sur l'année 2022 constitue un engagement fort de l'employeur, de manière à lutter contre toute forme de violences sexistes et à mieux protéger les agents municipaux.

Avec ma collègue Florence DELAUNAY, nous nous réjouissons de ces avancées et nous vous appelons évidemment à voter favorablement ce rapport.

M. LE MAIRE : Merci, cher Laurent et chère Florence. On va considérer que la prise de parole est complète. Merci.

Avant de procéder au vote, Monsieur COLLOMB, je vous cède la parole.

M. COLLOMB Gérard : Monsieur MICHAUD n'avait peut-être pas lu Charles Delfante jusqu'au bout, parce que, dans l'ouvrage dont il parlait, qui faisait effectivement le bilan de la Part-Dieu, il m'avait demandé de le préfacier et donc ne considérait-il pas le projet que nous lancions comme totalement nul.

M. LE MAIRE : Donc, c'était une préface à la fin du livre, alors ? Non, c'était un trait d'humour. Excusez-moi.

Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents. Ils ont tous reçu un avis favorable.

Si vous souhaitez individualiser votre vote, vous pouvez l'indiquer à la Direction des Assemblées. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adoptés.

COMMISSION FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PROMOTION DES SERVICES PUBLICS - RESSOURCES HUMAINES

2022/1545 - Cession de matériel inutilisé - Vente en ligne de matériel divers

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la Commission Finances, Commande publique, Administration générale, Promotion des Services publics et Ressources humaines. Pour ce premier rapport, 1545, Madame HÉNOCQUE, vous avez la parole.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Bonjour à toutes et à tous.

Il s'agit du rapport 1545, assez traditionnel, puisque c'est le dispositif de mise en vente de matériel non utilisé par la Ville de Lyon. Il s'agit donc d'un dispositif de bonne gestion des deniers publics, puisqu'il nous permet d'obtenir des recettes grâce à ce matériel qui n'est plus en usage et de faire des économies pour son enlèvement. Il permet également d'être dans une dynamique de réemploi de ce matériel.

Dès que le coût de mise en vente aux enchères dépasse 4 600 euros, nous devons prendre une délibération. Il s'agit aujourd'hui d'une série de véhicules et d'engins non utilisés.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur OLIVER, c'est à vous pour 3 minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Vous avez déjà entendu notre position sur cette délibération, puisque nous en avons déjà eu plusieurs. Nous voterons donc le fait que vous alliez polluer à l'extérieur de Lyon et à l'extérieur de la ZFE. Vous connaissez notre position sur le sujet.

Je profite de ce temps de parole pour répondre à Madame FRÉRY qui tout à l'heure nous disait que les deux Mairies d'opposition, de ce que vous sous-entendiez, nous étions favorables aux locations courte durée, aux Airbnb dans nos secteurs. Je vous invite à demander à votre Adjoint à l'Urbanisme l'ensemble des réponses que nous formulions, en tout cas en Mairie du 2^e. Je sais qu'en Mairie du 6^e, c'est également le cas. Vous pourrez constater que nous les refusons toutes systématiquement. Donc avant de nous mettre devant tout le monde en expliquant que nous soutenons le Airbnb, à un moment donné, il faut d'abord se renseigner avant de porter des accusations.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Madame HÉNOCQUE, vous vouliez rebondir.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Oui, merci, Monsieur le Maire.

Puisque la droite nous rappelle souvent le risque que nous ferions courir à des populations en dehors de la Métropole en vendant ces véhicules qui sont de Crit'Air supérieur au Crit'Air 3, c'est assez ironique de nous faire la leçon aujourd'hui, alors que, justement, quatre Présidents de Métropoles, Saint-Étienne, Grenoble, Clermont et Lyon, viennent d'écrire à Laurent WAUQUIEZ – c'est dans la presse aujourd'hui – pour lui indiquer tout le retard qu'il fait prendre à nos territoires concernant la lutte contre la pollution de l'air, en retirant des subventions cruciales à toutes les associations qui luttent contre la pollution de l'air.

Je rappelle que le problème de ces véhicules est vraiment lié aux agglomérations, où sont concentrés un nombre très important de véhicules roulants qui génèrent un cocktail très nocif pour la santé humaine à base de dioxyde de carbone et de particules fines notamment MP 10 et MP 2,5, qui génèrent de très graves maladies respiratoires et causent la mort prématurée de 50 à 100 000 personnes par an.

Avant de nous faire la leçon, je pense qu'il serait intéressant que la Région nous aide dans cet effort de mise en place de ZFE pour la santé publique de nos concitoyens.

Merci.

M. LE MAIRE : Monsieur OLIVER, vous avez la parole.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Très rapidement.

J'entends. Si vous avez des objections toutes particulières sur comment la Région doit organiser ses aides, ses subventions, je vous invite à vous présenter aux scrutins et à l'emporter comme nous avons su le faire. Je suis désolé que cela ne vous plaise pas.

Encore une fois, j'entends depuis le début de la journée, la Région doit nous subventionner tel projet, la Région doit nous subventionner tel projet, nous verrons bien ce que vous serez en mesure de mettre lorsque l'on parlera du RER à la lyonnaise ou des projets comme cela. Je suis convaincu que vous aussi, vous saurez mettre la main à la patte pour que nous réglions tous ces problèmes liés à l'environnement.

M. LE MAIRE : C'est bien noté.

Je mets ce dossier aux voix. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Contre

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BILLARD Romain
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLACHE Pascal par procuration à OLIVER Pierre
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Etienne par procuration à DE MONTILLE Béatrice
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Françoise
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BROLIQUIER Denis
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) CROIZIER Laurence
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DE MONTILLE Béatrice
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DUVERNOIS Jean-Michel
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) OLIVER Pierre
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) VERNEY-CARRON Florence

Non votants

(LES ÉCOLOGISTES) CABOT Marie-Agnès
(LYON EN COMMUN) DEBRAY Tristan par procuration à DRIOLI Adrien
(LYON EN COMMUN) DRIOLI Adrien
(LES ÉCOLOGISTES) GEORGEL Nadine par procuration à TOMIC Sylvie
(LYON EN COMMUN) SOUVESTRE David
(LES ÉCOLOGISTES) TOMIC Sylvie

Mise au point

Monsieur Adrien DRIOLI, ayant procuration de Monsieur Tristan DEBRAY, a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.

Monsieur David SOUVESTRE a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.

Madame Marie-Agnès CABOT a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

Madame Sylvie TOMIC, ayant procuration de madame Nadine GEORGEL, a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

M. LE MAIRE : Avant d'engager la longue série de délibérations concernant les garanties, Madame BACHA-HIMEUR, je vous donne la parole.

Mme BACHA-HIMEUR Samira : Non, cela a été retiré, Monsieur le Maire. J'ai prévenu la Direction des Assemblées.

M. LE MAIRE : C'était pour que chacun puisse en être informé. Vous retirez vos interventions sur les huit délibérations.

Mme BACHA-HIMEUR Samira : Oui. Je n'expliquerai pas pourquoi.

M. LE MAIRE : D'accord. Très bien. Ces huit délibérations seront donc introduites dans les dossiers sans demande d'intervention et donc groupées.

2022/1549 - Approbation et autorisation de signature de la convention-cadre et d'un avenant de prolongation de la convention d'occupation temporaire entre Lyon Sport Métropole (LSM) et la Ville de Lyon et attribution d'une subvention pour 2022

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

M. LE MAIRE : Nous passons donc à l'examen du dossier 1549, dont le rapporteur est Monsieur BOSETTI. Cher Laurent, c'est à vous.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Merci.

Mes chers collègues,

À travers ce rapport, nous attribuons à Lyon Sport Métropole une subvention annuelle de 100 000 euros et nous prolongeons la mise à disposition de leur siège social sur le 1^{er} arrondissement.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame DE MONTILLE, c'est à vous pour 3 minutes.

Mme DE MONTILLE Béatrice : Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs les élus,

Il s'agit aujourd'hui d'attribuer une subvention de 100 000 euros à ce club sportif sur une ligne budgétaire Ressources humaines d'ailleurs et non Sports. En effet, Lyon Sport Métropole, ex-ASCUL, était à l'origine un club des agents de la Ville de Lyon et de la Communauté urbaine de Lyon. Aujourd'hui, ce n'est plus réellement le cas, puisque les agents et retraités de ces deux collectivités représentent moins d'un quart des adhérents.

Pour la Ville de Lyon, ce ne sont finalement que 87 actifs et 59 retraités sur les 1 678 adhérents, loin des 250 ou 300 espérés lors de la Commission Finances, Ressources humaines.

Il convient d'ajouter à cette subvention les biens immobiliers mis à disposition d'une valeur locative annuelle de 166 069 euros. Nous avons bien conscience que les bâtiments ne sont pas forcément neufs et qu'il peut y avoir une charge importante de fluides.

Bref, 266 069 euros pour 146 personnes, cela nous donne un coût unitaire plus élevé avec 1 822,39 euros par personne.

Il est clair que la question du montant de l'aide apportée par la Ville à ce club se pose, tout comme celle de son imputation budgétaire.

Monsieur l'Adjoint, vous nous avez indiqué qu'un audit était en cours. En attendant ses conclusions, nous nous abstiendrons.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Cher Laurent, à vous la parole.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Merci, Madame DE MONTILLE, pour une interrogation qui est légitime.

Ce questionnement m'amène à vous donner quelques éléments de contexte, pour certains que vous avez rappelés.

Historiquement, il s'agit d'un club sportif fondé par les agents de la Communauté urbaine, qui bénéficie aux agents de la Communauté urbaine et de la Ville, ceci depuis 1970.

Par ailleurs, Lyon Sport Métropole est un club qui propose aujourd'hui 18 disciplines sportives à près de 1 700 adhérents de l'agglomération. Certes, la part du personnel des deux collectivités a progressivement diminué dans le temps. Elle représente aujourd'hui, quand on additionne les agents Ville et Métropole près de 30 % des effectifs, mais de fait et c'est sans doute aussi heureux le club s'est désormais ouvert plus largement aux habitantes et habitants de l'agglomération et aussi aux petits et aux grands.

Pour être tout à fait précis sur les chiffres, les agents municipaux de la Ville de Lyon et les ayants droit familiaux, qui bénéficient des mêmes tarifs préférentiels, représentent un peu plus de 150 personnes.

Il n'en demeure pas moins que Lyon Sport Métropole est depuis des années un fabuleux outil de promotion du sport pour nos agents, puisque le club leur propose en effet des tarifs plus accessibles, grâce au soutien actif des deux collectivités au titre de la politique sociale de l'employeur. C'est pour cela en effet que la subvention annuelle est portée aujourd'hui par la Délégation au Personnel municipal.

Pour autant, vous l'avez dit, la subvention est aussi bien versée au titre de la politique sociale de l'employeur, le côté ressources humaines, que de la politique sportive. J'ai parlé des 1 700 adhérents qui bénéficient des disciplines proposées par cette association. Aussi, et c'est aussi ce que nous laisse apparaître l'audit, que nous avons mené avec la Métropole et la Ville de Lyon, nous aurons sans doute à retravailler cette question de la qualification de la subvention à la fois sportive et politique sociale de l'employeur.

Mais, comme je m'y suis engagé en Commission Finances et Ressources humaines, nous aurons l'occasion de revenir sur les conclusions de l'audit, sur nos orientations, les préconisations, sur lesquelles nous sommes en cours d'arbitrage interne et de revenir devant la Commission. Des préoccupations que nous partageons largement avec vous.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Abstention

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BILLARD Romain
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLACHE Pascal par procuration à OLIVER Pierre
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Etienne par procuration à DE MONTILLE Béatrice
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Françoise
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BROLIQUIER Denis
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) CROIZIER Laurence
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DE MONTILLE Béatrice
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DUVERNOIS Jean-Michel
(POUR LYON) LEVY Charles-Franck
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) OLIVER Pierre
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) VERNEY-CARRON Florence

Non votants

(LES ÉCOLOGISTES) FRERY Marie-Noëlle

Mise au point

Madame Marie-Noëlle FRERY a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1555 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

M. LE MAIRE : Nous passons au rapport suivant, pour lequel Monsieur BOSETTI, vous avez la parole.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Il s'agit du tableau des effectifs qui retranscrit les créations, suppressions, modifications de postes qui interviennent sur les semaines à venir.

Les principales évolutions mentionnées dans le rapport sont liées notamment à la réorganisation des services de la Bibliothèque municipale, que nous avons instruite dernièrement un Comité technique.

Avis favorable de la Commission sur ce tableau des effectifs.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur OLIVER, c'est à vous pour 5 minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Nous nous opposerons à cette délibération, non pas que telle ou telle création, suppression ou évolution d'emploi ne soit pas justifiée, mais il s'agit pour nous de marquer notre désaccord avec votre politique de ressources humaines. Nous avons déjà eu l'occasion de le dire et nous le répétons.

400 embauches annoncées sous ce mandat, sans la moindre présentation d'un début d'analyse permettant d'en démontrer la nécessité et sans qu'on ait le sentiment que vous vous soyez interrogé sur la pertinence de redéployer des agents en révisant les missions qu'ils assurent ne nous semble pas raisonnable.

D'autant que l'état des finances publiques avec un endettement de l'ordre de 120 % du PIB conjugué avec les temps électoraux n'est pas sans faire peser un risque important sur les finances de la collectivité.

On vient de le voir avec l'annonce, comme celle d'augmenter le point d'indice. François HOLLANDE avait fait le coup en 2016 et 2017 et bien que ce gouvernement voulait, je cite, une rupture assumée avec les augmentations générales du point d'indice pratiquées lors des précédents quinquennats, des mesures très coûteuses, c'est ce que vient de promettre la ministre de la Fonction publique, Amélie DE MONTCHALIN, celle-là même qui déclarait encore il y a peu ne pas vouloir céder à la démagogie électorale contrairement à tous les gouvernements en fin de mandat.

1 % de hausse, c'est 2 milliards à l'échelle nationale. Monsieur BOSETTI nous dira combien cela représente à l'échelle de la Ville de Lyon et comme il est question de lier cette évolution à l'inflation, il faut s'attendre à ce que l'on soit à plus de 1 % d'augmentation.

Rappelons que les mesures gouvernementales catégorielles déjà prises par le gouvernement représentent, si je me souviens de nos discussions budgétaires, quelque 4 millions d'euros pour cette année 2022.

Parallèlement, la contractualisation pointe d'une façon ostentatoire le bout de son nez et il est question pour certains candidats d'imposer par ce biais 10 milliards d'économies aux collectivités locales. Indubitablement, notre Ville sera touchée.

Bref, Monsieur BOSETTI, je dirais que nous sommes pris entre le marteau et l'enclume. D'un côté, il va falloir dépenser plus pour le personnel et de l'autre, il faudra s'engager sur de moindres dépenses.

Plusieurs solutions s'offrent ensuite à vous. Soit vous actionnez le levier fiscal, ce que vous avez déjà commencé à faire avec la surtaxe des résidences secondaires. Soit vous ouvrez des postes mais restez dans l'affichage en ne recrutant pas, comme dans la police municipale. Soit vous acceptez une diminution de l'épargne nette au détriment de l'investissement ou au bénéfice de l'endettement. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons, sans beaucoup d'espoir d'être entendus, que vous reconsidériez votre politique d'embauche.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Monsieur BOSETTI, quelques éléments d'éclairage.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Pour une fois que je rejoins Monsieur OLIVER sur la critique de Madame DE MONTCHALIN et de ses annonces récentes, je ne prendrai pas la défense de la ministre. En revanche, je partage la préoccupation que vous avez évoquée, c'est-à-dire une annonce brutale et sans doute un peu électorale de l'augmentation du point d'indice. Je me permets d'être prudent sur le « un peu ». Pour un employeur, employeur territorial, cette annonce est totalement déstabilisante en cours d'année. Elle n'est pas anticipée, elle n'est pas provisionnée, elle n'est pas concertée, elle ne sera vraisemblablement jamais remboursée.

De fait, même si je partage évidemment la revalorisation du point d'indice pour des agents qui voyaient leur rémunération bloquée depuis plus de dix ans, on peut finalement regretter que ces annonces ne soient pas organisées dans le temps, régulières, chaque année, liées à l'inflation, ce qui donne de la visibilité d'abord aux fonctionnaires territoriaux, qui sont mieux considérés (vous avez évoqué l'attractivité sur les recrutements), et d'autre part aux employeurs territoriaux pour provisionner correctement le budget.

Il se trouve qu'à la Ville de Lyon, nous avons procédé à la revalorisation la plus importante de France en début d'année des fonctionnaires territoriaux du fait que leur rémunération était fragilisée et, dans le même temps, nous serons amenés sans doute à dépenser plusieurs millions, fort heureusement par ailleurs, mais plusieurs millions la même année, ce qui est quand même assez déconcertant en termes d'organisation.

Vous avez évoqué une désapprobation sur la politique RH en général et les très nombreuses créations de postes. Je veux bien que vous vous mettiez d'accord avec votre collègue et camarade Jean-Michel DUVERNOIS qui tout à l'heure voulait que je reprenne en régie les 25 accueils de loisirs, ce qui aurait sans doute induit de reprendre plus de 150 salariés sur nos budgets en une seule année. C'est vrai que nous avons déjà fait l'effort d'en reprendre un tiers, mais considérant justement nos obligations de revalorisation salariale nécessaire et nos très nombreuses créations de postes par ailleurs, nous avons pu tenir cet effort à la hauteur de 8 accueils de loisirs pour cette année en tout cas.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Contre

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BILLARD Romain

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLACHE Pascal par procuration à OLIVER Pierre

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Etienne par procuration à DE MONTILLE Béatrice

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Françoise
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BROLIQUIER Denis
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) CROIZIER Laurence
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DE MONTILLE Béatrice
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DUVERNOIS Jean-Michel
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) OLIVER Pierre
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) VERNEY-CARRON Florence

Non votants

(LES ÉCOLOGISTES) GEORGEL Nadine par procuration à TOMIC Sylvie
(LES ÉCOLOGISTES) TOMIC Sylvie

Mise au point

Madame Sylvie TOMIC, ayant procuration de madame Nadine GEORGEL, a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1544 - Octroi de la protection fonctionnelle à un élu de la Ville de Lyon - Monsieur Grégory DOUCET

Rapporteur : M. MAES Bertrand

(Adopté.)

2022/1546 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 4 859 645 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 45 logements (12 PLAI et 33 PLUS) situés 166, 168, 172, 174, 180, route de Vienne et 71, rue de Montagny à Lyon 8e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/1547 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 4 600 229 euros relatifs à une opération de construction de 35 logements (11 PLAI et 24 PLUS) situés 17-21, rue de la Métallurgie à Lyon 3e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

Contre

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BILLARD Romain
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLACHE Pascal par procuration à OLIVER Pierre
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Etienne par procuration à DE MONTILLE Béatrice
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Françoise
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BROLIQUIER Denis
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) CROIZIER Laurence
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DE MONTILLE Béatrice
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DUVERNOIS Jean-Michel
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) OLIVER Pierre
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) VERNEY-CARRON Florence

2022/1550 - Prestations d'évaluation de conformité au RGPD - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Lyon et le CCAS de Lyon

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/1551 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 894 067 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 6 logements (2 PLAI et 4 PLUS) situés 3, quai Fulchiron à Lyon 5e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

Contre

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BILLARD Romain
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLACHE Pascal par procuration à OLIVER Pierre
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Etienne par procuration à DE MONTILLE Béatrice
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Françoise
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BROLIQUIER Denis
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) CROIZIER Laurence
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DE MONTILLE Béatrice
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DUVERNOIS Jean-Michel
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) OLIVER Pierre
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) VERNEY-CARRON Florence

2022/1552 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SAHLMAS pour la souscription d'un emprunt d'un montant 7 320 501 euros relatif à une opération de construction de 91 logements et 90 places de lits liés à EHPAD La Sarra situés place du 158e régiment d'infanterie à Lyon 5e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

Ne prend pas part au vote

(POUR LYON) BACHA-HIMEUR Samira
(LES ÉCOLOGISTES) BERZANE Olivier
(LYON EN COMMUN) CHEVALIER Alexandre
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) FERRARI Laura
(LES ÉCOLOGISTES) FRERY Marie-Noëlle
(LES ÉCOLOGISTES) GODINOT Sylvain
(LES ÉCOLOGISTES) MICHAUD Raphaël
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) OLIVER Pierre

Mise au point

Madame Marie-Noëlle FRERY a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.

2022/1553 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 100 792 euros relatifs à une opération d'acquisition de 1 logement PLS situé 10, rue Romarin à Lyon 1er

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

Ne prend pas part au vote

(LES ÉCOLOGISTES) MICHAUD Raphaël
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BILLARD Romain

2022/1554 - Fondation Claude Martin - Présentation du budget primitif 2022

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

Ne prend pas part au vote

(LYON EN COMMUN) SOUVESTRE David

2022/1556 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour le transfert-scission d'un emprunt de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 1 637 063,13 euros lié à l'opération de cession par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes à la SA Opérateur national de Vente de 50 logements sociaux sis au 96-98, avenue Debourg à Lyon 7e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/1557 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM ERILIA pour la souscription de six emprunts d'un montant total de 1 063 156 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 7 logements (2 PLAI et 5 PLUS) situés 274 boulevard Pinel à Lyon 8e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/1559 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 719 899 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 17 logements PLS situés 4, rue Georges Gouy à Lyon 7e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

Contre

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLACHE Pascal par procuration à OLIVER Pierre
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Etienne par procuration à DE MONTILLE Béatrice
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Françoise
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BROLIQUIER Denis
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) CROIZIER Laurence
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DE MONTILLE Béatrice
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DUVERNOIS Jean-Michel
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) OLIVER Pierre
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) VERNEY-CARRON Florence

Ne prend pas part au vote

(LES ÉCOLOGISTES) MICHAUD Raphaël

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BILLARD Romain

2022/1548 - Accueil d'un étudiant chercheur dans le cadre d'une convention industrielle de formation par la recherche

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

(Adopté.)

2022/1558 - Avenant à la convention de mise à disposition auprès de la Ville de Lyon par l'État de conservateurs des bibliothèques pour la période 2022-2024

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous allons passer aux dossiers sans demande d'intervention, dans lesquels, je vous le rappelle, nous allons inclure les 8 délibérations concernant les garanties.

Votre prise de parole est-elle relative à ces dossiers ? Elle est liée au vote. Très bien. Monsieur OLIVER, vous avez la parole.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Juste pour que le service des Assemblées puisse intégrer que notre groupe s'opposera sur trois délibérations, la 1547, la 1551 et la 1559.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents. Ces rapports ont reçu un avis favorable de la Commission.

Si vous souhaitez individualiser le vote, vous pouvez l'indiquer à la Direction des Assemblées. C'est fait ici.

Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adoptés.

COMMISSION CULTURE - DÉMOCRATIE LOCALE - POLITIQUE DE LA VILLE - VIE ÉTUDIANTE

2022/1569 - Approbation d'un contrat de mise à disposition à titre gratuit de la salle de spectacle de la Maison de la Danse entre la Ville de Lyon et l'association Musique aux Chœurs du 8^e

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la Commission Culture, Démocratie locale, Politique de la Ville et Vie étudiante. Pour ce premier dossier 1569, Madame PERRIN-GILBERT, vous avez la parole.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs les élus,

Ce projet de délibération a pour objectif de permettre la signature entre la Ville de Lyon et l'association Musique aux Chœurs du 8^e d'un contrat de mise à disposition de la salle de spectacle de la Maison de la Danse.

Pour rappel, l'association Musique aux Chœurs du 8^e a pour objet la valorisation des pratiques amateurs, vocales, instrumentales et chorégraphiques. Son siège social se situe au sein de l'espace 101 sur le 8^e arrondissement.

L'association a sollicité la Maison de la Danse pour l'organisation d'un concert des chorales et écoles de musique pour les habitants du 8^e, le 10 avril prochain. Il s'agit de disposer de la salle en ordre de marche, avec lumières de concert de base, le personnel technique nécessaire pour cette mise à disposition et un service de sécurité incendie et d'assistance à personne.

À titre d'information, la valeur de cette mise à disposition s'élève à 10 387 euros hors taxes.

Le contrat d'occupation temporaire du domaine public joint au projet de délibération formalise les conditions de cette mise à disposition.

La Commission Culture, Démocratie locale, Politique de la Ville et Vie étudiante, comme le Conseil du 8^e arrondissement, ont émis un avis favorable.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur LÉVY, c'est à vous pour 5 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Je serai bien plus court, parce que j'avais prévu de parler de la Maison de la Danse et du projet que vous avez prévu sur ce mandat, mais je crois que nous en avons un peu parlé ce matin, donc ce n'est pas forcément la peine de revenir sur le sujet, même si c'est toujours agréable.

Pour autant, c'était pour vous remercier, Madame l'Adjointe, pour cette mise à disposition pour cette belle association du 8^e qui organise un concert certes payant, mais au bénéfice du plus grand nombre. Pour regretter en revanche que le concert, mais je crois qu'il n'y avait pas d'autre disponibilité au sein de la Maison de la Danse, à l'intention essentiellement des personnes âgées du 8^e, mais pas seulement, se déroule le jour des élections présidentielles du premier tour, ce qui, pour beaucoup d'entre nous, nous empêchera d'écouter ce beau concert, parce que nous serons assesseurs ou présidents de bureaux de vote. C'est le concert qui a lieu habituellement pour le Nouvel An. Là, le concert du Nouvel An aura lieu le 10 avril, ce n'est pas grave, mais c'était pour vous remercier, Madame l'Adjointe, pour votre mise à disposition et votre écoute.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci.

Monsieur BERZANE pour le groupe les Écologistes.

M. BERZANE Olivier, Maire du 8^e arrondissement : Je serai tout aussi court, il n'y a pas grand-chose à rajouter.

Je veux juste préciser que, d'une part, cela donnera l'occasion aux gens qui vont venir à la Maison de la Danse d'aller voter, puisqu'ils vont sortir de chez eux, en même temps, ils iront au bureau de vote. Mais surtout, excusez-moi, cher Franck LÉVY, mais on n'organise pas le concert pour les élus, on l'organise avant tout pour les habitants. Donc je suis désolé que vous ne puissiez pas y assister.

M. LE MAIRE : Je mets ce dossier aux voix. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Non votants

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BILLARD Romain

(POUR LYON) COLLOMB Gérard

(LES ÉCOLOGISTES) FRERY Marie-Noëlle

(POUR LYON) SECHERESSE Jean-Yves
(LES ÉCOLOGISTES) VASSELIN Steven

Mise au point

Monsieur Steven VASSELIN a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.
Madame Marie-Noëlle FRERY a fait savoir qu'elle avait voulu voter POUR.
Monsieur Romain BILLARD a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2022/1560 - Approbation de l'exonération du droit d'entrée aux musées Gadagne les 25 et 26 juin 2022 dans le cadre du week-end porte ouverte dédié à la rotation des collections du parcours permanent du Musée des Arts de la Marionnette

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1561 - Approbation d'une convention de coproduction pour la réalisation de podcasts sur l'histoire de Lyon établie entre Jean-Damien Dumas et la Ville de Lyon - Archives municipales

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1562 - Approbation d'un avenant au contrat de fouille entre la Ville de Lyon - Service archéologique et la société Marignan SNC pour la réalisation de fouilles archéologiques situées au 3 place Dumas de Loire (Lyon 9e) et d'une nouvelle convention de groupement entre la Ville de Lyon - Service archéologique et l'INRAP pour la réalisation de cette opération

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1563 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon - Musée des Beaux-Arts et la Fondation de l'Olivier via la Fondation Bullukian pour le versement de 30 000 euros pour l'édition du catalogue du département des arts de l'Islam

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1564 - Approbation d'une convention de partenariat établie entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon, la commune de Givors et les centres sociaux de Givors dans le cadre du projet Démos 2021-2024

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1565 - Attribution d'une subvention d'investissement à l'association Marché-Gare, sur l'enveloppe 02219002, pour un montant global de 100 000 euros - Approbation de convention

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1566 - Approbation d'un partenariat tarifaire entre la Ville de Lyon/Musée Gadagne et le Théâtre Nouvelle Génération dans le cadre du spectacle Ezéquier Garcia-Romeu Le Petit Théâtre du Bout du monde, Opus II programmé au TNG le 7 mai 2022

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1567 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et SNCF Gares et Connexions pour la mise en valeur l'exposition « À la mort, à la vie ! Vanités d'hier et d'aujourd'hui »

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1568 - Approbation des conventions relatives à l'organisation d'une exposition temporaire d'œuvres du Musée des Beaux-Arts de Lyon au Musée national d'Oman puis d'une exposition temporaire d'œuvres du Musée national d'Oman au Musée des Beaux-Arts de Lyon en 2022 et 2023 suite à l'annulation des expositions prévues en 2021 du fait de la pandémie

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1570 - Approbation d'un avenant à la convention de dépôt d'un fonds iconographique entre la Ville de Lyon/Bibliothèque municipale de Lyon et l'artiste Rajak OHANIAN

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1571 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts de Lyon et le fonds de dotation du Club du Musée Saint-Pierre

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1572 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon/Théâtre des Célestins et LDLC d'un montant de 50 000 euros pour l'année 2022

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1573 - Approbation d'une mise à disposition gratuite des locaux des Archives municipales de Lyon au Comité d'Intérêt local Lyon 2e pour deux soirées de conférence sur l'année 2022

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1574 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association AOA Prod pour l'organisation du festival de science-fiction Les Intergalactiques du 1er au 30 avril 2022

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1575 - Approbation de cinq conventions d'occupation gratuite et temporaire du domaine public pour l'organisation d'expositions d'arts plastiques à l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1576 - Approbation d'un avenant à la convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et la SARL Radio Classique dans le cadre d'une captation de concert et d'une soirée spéciale avec la Caisse d'Épargne

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1577 - Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon/Auditorium- Orchestre national de Lyon et France Inter pour la saison 2021/2022

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1578 - Approbation d'une convention de mise à disposition entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'association Spirito pour l'organisation de répétitions les 30 avril et 15 mai 2022

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1579 - Approbation de six conventions tripartites d'occupation temporaire et gratuite du domaine public au profit de l'entreprise 6ème Sens pour la réalisation de six fresques éphémères sur les murs du stade de la Duchère-Balmont (9e arrondissement) et cession des droits patrimoniaux des artistes Vibro Laser, Koik Tendiz, Ou tu veux, Swing, Okami et Huerek, auteurs des fresques

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1580 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Archives municipales de Lyon et la société de Généalogie du Lyonnais et du Beaujolais (SGLB)

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1582 - Attribution de subventions de fonctionnement à 10 lieux culturels dans le domaine des arts visuels, sur le Fonds d'Intervention culturelle (FIC) pour un montant global de 187 000 euros - Approbation de conventions

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1583 - Mise en place d'un tarif croisé entre le Musée d'Art contemporain et le Musée des Beaux-Arts à l'occasion des expositions « Une histoire de famille Collection(s) Robelin » au MAC et Éric Poitevin au MBA du 20 avril au 10 juillet 2022

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1584 - Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon/Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique, Téléràma et Radio Nova dans le cadre de l'exposition « Icones by Susan Kare » du 14 avril au 18 septembre 2022

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1585 - Lancement de l'opération n° 01013122 - « Musée des Beaux-Arts - Acquisition d'une œuvre de Simon Hantai : M.M.44 » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-3, programme 00005

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1586 - Approbation d'une convention de mise à disposition entre la Ville de Lyon/Théâtre des Célestins et Écrans mixtes pour l'organisation d'une classe de maître dans le cadre du festival Écrans mixtes

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1587 - Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de coréalisation entre la Ville de Lyon/Musée des Arts de la Marionnette-Gadagne et le Centre dramatique

national Strasbourg Grand Est (TJP) pour l'exposition « Carte Blanche » à Renaud Herbin

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1588 - Approbation d'une convention d'objectifs entre la Ville de Lyon et l'association La CinéFabrique pour l'année 2022

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

Ne prend pas part au vote

(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) OLIVER Pierre

2022/1589 - Attribution d'une subvention de 13 000 euros à l'association Le Grand Nid de Poule pour l'organisation de l'événement « Saison d'arts de la rue » du 3 mai au 25 juin 2022

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1590 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et le Conservatoire à Rayonnement régional de Lyon, la Direction des Services départementaux de l'Éducation nationale du Rhône pour l'organisation des chantiers de la création musicale pour l'année 2021/2022

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1591 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et la société Télérama dans le cadre la saison 2021/2022

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1592 - Approbation de la convention de subvention entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Fondation philharmonique pour un montant de 20 000 euros dans le cadre du financement des projets de l'Auditorium - Orchestre national de Lyon

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1593 - Approbation des modalités de participation de la Ville de Lyon/Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation à un projet partenarial soutenu par la Commission européenne avec Le Mémorial de la Résistance allemande, l'université Gottfried Wilhelm Leibniz de Hanovre, le Mémorial de Montluc, la Cité scolaire international de Lyon et la fondation Goerdeler

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1594 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon et la société Pass Culture pour la participation des établissements culturels municipaux au dispositif du Pass Culture de l'État destiné aux jeunes de 15 à 18 ans

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1595 - Approbation d'une convention de prêt d'exposition établie entre la Ville de Lyon/CHRD et les éditions Lombard à l'occasion de l'exposition « Les enfants de la résistance »

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1596 - Approbation des tarifs de l'Auditorium-Orchestre National de Lyon pour la saison 2022/2023

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1597 - Approbation d'une convention de mise à disposition d'espaces à titre gracieux établie entre la Ville de Lyon/Musée de l'Automobile Henri Malartre et l'association Club Car Lyonnais pour l'organisation de l'événement « Rétro Renault » le 3 avril 2022

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1598 - Mise en place de visites gratuites du Musée des Beaux-Arts de Lyon pour le personnel de la maison d'arrêt de Corbas et leur famille dans le cadre du projet d'action culturelle organisé à la maison d'arrêt

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1599 - Approbation des tarifs de location d'une nouvelle exposition itinérante « Spirou, une enfance sous l'occupation » - Centre d'Histoire de la Résistance et la Déportation

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/1581 - Attribution d'une subvention d'investissement de 7 000 euros à l'association À vélo sans âge sise 37 avenue du Plan de l'Eglise - 78 960 Voisins-le-

Bretonneux - Approbation et autorisation de signature de la convention financière afférente

Rapporteur : M. BERZANE Olivier

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous passons aux dossiers sans demande d'intervention de la Commission.

Au regard de l'importance des enjeux, j'ai souhaité que Nathalie PERRIN-GILBERT puisse nous présenter particulièrement les rapports relatifs au Musée des Beaux-Arts. Chère Nathalie, c'est à vous.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Oui, donc deux rapports, 1585 et 1598.

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Je souhaite vous parler quelques instants d'abord de Simon Hantaï, peintre, originaire de Bia, en Hongrie.

Simon Hantaï découvre Henri Matisse à Budapest avec François Gachot, alors directeur de l'Institut culturel français dont il suit les cours d'histoire de l'art et de français de septembre 1945 à mai 1946. En 1948, le peintre hongrois s'installe à Paris, il y participe activement à la vie artistique, culturelle et intellectuelle.

En 1976, le Musée national d'Art moderne lui consacre une rétrospective. Dans le catalogue édité à l'occasion de cette exposition, le critique d'art Dominique Fourcade rattache Hantaï à une constellation d'artistes se situant, je cite, après Matisse, après Pollock. Il écrit : *« Hantaï se trouve peindre après Matisse, après Pollock. Il partage avec tous les artistes de sa génération cette banale évidence chronologique, mais le propre de Hantaï est de la transformer en point de non-retour. Pour Hantaï, travailler après Matisse, après Pollock, exige d'aller au-delà, de renouveler les données de fond en comble, non seulement le jeu, mais les cartes même. »*

En raison du long cheminement entre l'œuvre de Hantaï et celle de Matisse et après avoir acquis il y a plusieurs mois le « Katia à la chemise jaune », dernière peinture exécutée par Henri Matisse, le Musée des Beaux-Arts de Lyon souhaite acquérir aujourd'hui le tableau « MM4 » de Simon Hantaï, dont le prix de vente est fixé à 900 000 euros.

Le Club du Musée Saint-Pierre financera l'achat à hauteur de 700 000 euros dans le cadre d'un mécénat avec la Ville de Lyon qui, elle, abondera à hauteur de 200 000 euros. Tel est l'objet du projet de délibération 2022/1585 donc, un projet de délibération qui souligne notre ambition en matière de politique culturelle, comme il souligne la qualité du travail des équipes du Musée des Beaux-Arts et de sa directrice, Madame Sylvie RAMOND, à qui je souhaite rendre hommage ce soir devant notre Conseil.

Un projet de délibération qui dit également combien, malgré les périodes d'incertitude et de crise qui se succèdent les unes aux autres depuis deux ans, les mécènes du Musée lui restent fidèles et participent à sa renommée et à son rayonnement. Là encore, je tiens à remercier ces entreprises mécènes.

Renommée et rayonnement de notre Musée n'empêchent pas proximité, solidarité et action d'éducation artistique. Tel est l'objet cette fois du projet de délibération 1598.

Parce que cela fait partie de nos priorités en matière de politique culturelle, le Musée des Beaux-Arts de notre Ville développe ses interventions hors les murs afin d'aller vers les publics.

En 2019, une première expérience auprès de la population carcérale avait déjà montré l'importance de faire entrer le Musée dans un établissement carcéral et la richesse des échanges que cette action avait apportée.

Cette expérience a été renouvelée et augmentée en 2021 et en 2022 auprès de groupes de femmes incarcérées dans le cadre d'une convention établie entre le Musée et la Ligue de l'Enseignement- Fédérations des Œuvres laïques 69, qui intervient au sein de la Maison d'arrêt de Corbas.

Lors de la réalisation d'un premier bilan, il est apparu que l'intervention du Musée devait être plus visible et partagée dans l'ensemble de la Maison d'arrêt, afin que le personnel pénitencier de Corbas soit plus disponible et volontaire pour l'accompagnement des détenus à ces ateliers organisés par le Musée au sein de l'établissement.

C'est pourquoi il est proposé d'accueillir gratuitement le personnel de la Maison d'arrêt, les conjoints et enfants, pour des visites découvertes du Musée. Deux visites pour adultes seront proposées et trois visites en famille. Ces visites auront lieu dans les collections permanentes au cours de cette année 2022.

Je vous propose donc par le projet de délibération 1585 d'accepter l'acquisition de l'œuvre « MM4 » de Simon Hantaï à hauteur de 900 000 euros, en même temps que je vous propose d'accepter la participation du Club du Musée Saint-Pierre à hauteur de 700 000 euros, et par le projet de délibération 1598, je vous propose d'approuver la gratuité d'entrée du personnel de la Maison d'arrêt de Corbas, leurs conjoints et enfants au Musée des Beaux-Arts pour cinq visites découvertes.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'intervention. Ils ont tous reçu un avis favorable.

Si vous souhaitez individualiser votre vote, vous êtes invité à le signaler à la Direction des Assemblées.

Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adoptés.

VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 6^E ARRONDISSEMENT

M. LE MAIRE : Nous allons passer à l'examen du vœu qui a été déposé par le Conseil du 6^e arrondissement, pour lequel je donne la parole à Madame CROIZIER pour sa présentation.

Mme CROIZIER Laurence : Merci, Monsieur le Maire.

J'ai bien conscience que l'heure est un peu tardive, mais comme il vous plaît à dire, eu égard à l'importance du dossier pour notre arrondissement, je vais me permettre de lire l'intégralité de notre vœu.

« Dans le cadre de son plan de mandat 2020-2026, le syndicat devenu AOMTL au 1^{er} janvier 2022 a inscrit la création d'une ligne de tramway T9 entre Vaulx-en-Velin, la Soie, Villeurbanne et la Doua et/ou Charpennes.

Cette opération a été approuvée par le Comité syndical du SYTRAL du 8 février 2021, la délibération indiquant : "Le projet consiste en la réalisation d'une nouvelle ligne de tramway T9 entre Vaulx-en-Velin, la Soie, Villeurbanne et la Doua et/ou Charpennes en desservant les communes de Vaulx-en-Velin et Villeurbanne."

La Ville de Lyon et plus particulièrement le 6^e arrondissement n'apparaissent pas comme concernés physiquement par cette ligne.

Lors de ce Comité syndical, il avait d'ailleurs été regretté l'absence de documents cartographiques permettant d'apprécier les linéaires envisagés.

Le 14 juin 2021, le Comité syndical du SYTRAL approuvait le lancement de la concertation préalable pour cette ligne de tramway. Ni documents cartographiques ni précisions quant aux hypothèses de tracé n'avaient été communiqués aux élus siégeant au Comité syndical du SYTRAL.

La concertation préalable s'est déroulée du 23 août au 23 octobre. Les documents cartographiques de cette concertation faisaient part d'un tracé s'arrêtant à Charpennes sur la commune de Villeurbanne.

Dans les dispositions relatives à cette concertation préalable, il était mentionné notamment : "l'organisation par le SYTRAL d'au moins une réunion publique par commune en présentiel ou à distance selon le contexte sanitaire. Le public sera convié par toute voie adaptée."

Aucune réunion publique n'a été organisée sur Lyon et plus particulièrement sur le 6^e arrondissement et la Mairie du 6^e arrondissement n'a pas été sollicitée pour en organiser une.

Dans leur bilan de concertation, les garants, désignés par la Commission nationale du Débat public, font état d'un Comité de pilotage T9 associant la Métropole et les villes de Vaulx-en-Velin, Villeurbanne et Lyon. L'exécutif de la Mairie du 6^e arrondissement a été tenu à l'écart de ce Comité de pilotage jusqu'en janvier 2022.

Après cette concertation préalable réglementaire et dans le cadre de son dispositif de concertation continue, une information a été faite avec un stand sur le quartier Bellecombe le vendredi 28 janvier, de 15 heures à 17 heures. Il en est ressorti une absence d'information des riverains, habitants et commerçants quant à l'utilisation de la rue Bellecombe au nord des rues Curtelin et Dedieu pour l'insertion de la station terminus et au

sud de ces rues pour l'insertion d'une voie de retournement, donc pour la fermeture de la rue Bellecombe.

Ce positionnement de station et son impact sur le 6^e arrondissement n'apparaissaient pas clairement ni dans les documents de concertation ni dans les délibérations présentées aux Comités syndicaux du SYTRAL. D'ailleurs, dans leur bilan de la concertation préalable, les garants de la CNDP mentionnent, en page 8, Les stations prévues pour cette ligne de façon suivante, en indiquant : "Charpennes, station existante".

À la demande des élus de la Mairie du 6^e arrondissement, une réunion publique d'information et de concertation s'est déroulée le lundi 7 mars en présence d'élus et représentants de l'AOMTL et nombreux furent les riverains de ce quartier Bellecombe à venir faire part de leurs points de vue, de leurs désaccords avec le projet de terminus de la ligne T9 tel qu'il est présenté aujourd'hui.

Compte tenu d'une information parcellaire dans la concertation réglementaire de la ligne T9, d'une absence d'association de la Mairie du 6^e arrondissement et de ses élus au processus décisionnaire et des impacts négatifs pour les habitants du quartier Bellecombe, les élus du Conseil municipal de Lyon demandent au Président de l'AOMTL de réexaminer sans délai les alternatives permettant d'éviter tout impact sur la rue Bellecombe. »

Voici donc, Monsieur le Maire, le texte de notre vœu.

J'ajouterai que votre exécutif a été sollicité, lui, aux neuf premiers Comités de pilotage et donc à la décision de fermer la rue Bellecombe et que si le SYTRAL n'a pas jugé bon, opportun, de nous convier à ces Comités de pilotage, nous aurions pu imaginer que vous, vous nous y associiez.

Dès lors, nous vous demandons votre appui, qui viendra en complément de celui de Monsieur le Maire de Villeurbanne auprès de Pascal BLACHE sur le soutien qu'il nous a apporté sur ce dossier.

D'ailleurs ce matin, Monsieur l'Adjoint, lors du dossier de l'enquête publique du T6, vous-même, vous avez parlé du T9 en indiquant le T9, Vaulx-en-Velin-Charpennes. Ce sujet est un sujet majeur et très impactant pour nous. L'exemple d'une collaboration récente que nous avons eue dans cette même salle quand nous avons interrogé sur le *dark store* en Conseil municipal et la collaboration que nous avons eue ensuite avec Camille AUGÉY a eu normalement un résultat positif, puisque normalement le fameux *dark store* de la place de l'Europe semble fermé. En tout cas, normalement, le bail commercial va être clos. C'est une excellente nouvelle et c'est un travail collaboratif qui a permis d'arriver à cette résolution. Nous vous appelons à un même travail collaboratif et de respect de notre arrondissement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour réagir, Monsieur LUNGENSTRASS, je vous cède la parole.

M. LUNGENSTRASS Valentin, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire.

Je vous confirme effectivement que la concertation qui a été menée a acté le tracé entre Vaulx-en-Velin-La Soie et Charpennes. Je précise peut-être que, lorsque l'on parle de transports en commun, on parle souvent des secteurs autour des stations notamment existantes dans ces deux cas-là.

Pourquoi Charpenne et non la Doua ? Car le facteur de la rupture de charge est certes assez peu palpable et tangible, mais un élément essentiel pour l'utilisation et l'efficacité des transports en commun. Et se connecter à Charpenne, c'est la connexion avec la ligne A, avec la ligne D et avec de multiples lignes de bus.

Mais alors que le dossier et registre de concertation étaient bien présents en Mairie du 6^e et que le dossier de concertation et le bilan du SYTRAL après lui mentionnaient bien l'arrivée probable du terminus sur la rue Bellecombe, à cheval entre Lyon et Villeurbanne, il y a effectivement eu un raté, il n'y avait pas de réunion publique dans le 6^e.

Béatrice VESSILLER en tant que Vice-Présidente du SYTRAL l'a indiqué, explicité tant aux élus du 6^e que publiquement, lors de la réunion publique ensuite organisée en Mairie du 6^e, comme vous l'avez indiqué, Madame CROIZIER.

De multiples scénarios ont été regardés par les services du SYTRAL et c'est l'arrivée dans la rue Bellecombe qui, d'une, est techniquement réalisable, et, de deux, permettant à court et moyen terme une exploitation confortable et efficace pour la ligne T9, mais également les lignes T1 et T4, particulièrement structurantes dans la ville.

Rappelons peut-être que l'objet de la concertation initiale était bien de confirmer le projet et de définir les terminus et le trajet global. C'est la concertation continue qui permet pour tout projet de rentrer dans le détail avec les insertions précises, les tracés précis, les plans détaillés, etc.

Le premier scénario d'insertion de la rue Bellecombe n'a effectivement pas que des avantages vu la difficulté technique des insertions. Sans attendre les retours des élus du 6^e, c'est d'ailleurs ce que nous avons indiqué aux équipes pour être retravaillé. Cela vaut en particulier sur les continuités piétonnes, les arbres, la continuité cyclable, les terrasses et le plan de circulation pour les riverains. Sauf que l'arrivée d'une station de tramway n'est pas par contre un impact négatif en soi.

Ces différents aspects bien identifiés et que j'ai mentionnés sont en train d'être creusés depuis plusieurs semaines par les équipes dans le cadre des études approfondies. C'est ce qui a pu vous être indiqué la semaine passée en atelier dédié au SYTRAL.

Étant donné ce contexte, tel que je l'ai décrit, je vous invite donc à rejeter ce vœu.

M. LE MAIRE : Madame CROIZIER, allez-y.

Mme CROIZIER Laurence : Je ne vais pas alourdir le débat.

Pourquoi n'avons-nous donc pas été associés à cette décision ?

M. LE MAIRE : Monsieur LUNGENSTRASS.

M. LUNGENSTRASS Valentin, Adjoint : Comme je l'ai indiqué, il y a eu un loupé sur l'organisation, notamment de la réunion publique et de votre association à ce niveau-là. Nous avons été assez transparents et clairs là-dessus avec Béatrice VESSILLER. Comme vous le savez, nous vous avons présenté à plusieurs reprises de manière assez exhaustive, je crois, les différents scénarios d'insertion. L'arrivée à Charpenne n'est pas d'ailleurs remise en cause par vous-mêmes, mais c'est bien l'endroit où l'on insère le terminus du T9 qui est à regarder. Je crois que, même vous, pouvez être presque persuadés de l'arrivée correcte sur la rue Bellecombe si effectivement on retravaille les différents éléments qui aujourd'hui dans l'insertion initiale posent problème.

M. LE MAIRE : Monsieur BILLARD, puis nous passerons au vote.

M. BILLARD Romain : Merci, Monsieur le Maire.

Quand on reconnaît qu'il y a un loupé, la moindre des choses est peut-être de faire amende honorable et de faire voter un vœu qui, objectivement, ne vous coûte pas.

M. LE MAIRE : Merci pour ce dernier commentaire.

Je mets donc aux voix ce vœu et vous invite à le rejeter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

Pour

(POUR LYON) BACHA-HIMEUR Samira
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BILLARD Romain
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLACHE Pascal par procuration à OLIVER Pierre
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Etienne par procuration à DE MONTILLE Béatrice
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BLANC Françoise
(POUR LYON) BORBON Delphine
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) BROLIQUIER Denis
(LYON EN COMMUN) CHEVALIER Alexandre
(POUR LYON) COLLOMB Gérard
(POUR LYON) CONDEMINE Anne-Sophie
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) CROIZIER Laurence
(POUR LYON) CUCHERAT Yann
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DE MONTILLE Béatrice
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DUVERNOIS Jean-Michel
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) FERRARI Laura par procuration à PALOMINO Sylvie
(LES ÉCOLOGISTES) GODINOT Sylvain
(POUR LYON) HERNANDEZ Ludovic par procuration à CUCHERAT Yann
(POUR LYON) LEVY Charles-Franck
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) OLIVER Pierre
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) PALOMINO Sylvie
(DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) VERNEY-CARRON Florence

Contre

(LES ÉCOLOGISTES) ALCOVER Marie
(LES ÉCOLOGISTES) AUGÉY Camille
(LES ÉCOLOGISTES) BERZANE Olivier
(LYON EN COMMUN) BOSETTI Laurent
(LES ÉCOLOGISTES) BOUAGGA Yasmine
(LES ÉCOLOGISTES) BRAIBANT THORAVALE Anne
(LES ÉCOLOGISTES) BRUVIER HAMM Pauline
(LES ÉCOLOGISTES) CABOT Marie-Agnès
(LES ÉCOLOGISTES) CHAPUIS Gautier
(LES ÉCOLOGISTES) CHIH I Mohamed
(LES ÉCOLOGISTES) DE LAURENS Céline
(LYON EN COMMUN) DEBRAY Tristan par procuration à DRIOLI Adrien
(LES ÉCOLOGISTES) DELAUNAY Florence
(LES ÉCOLOGISTES) DOUCET Grégory
(LYON EN COMMUN) DRIOLI Adrien
(LES ÉCOLOGISTES) DUBOIS BERTRAND Véronique
(LES ÉCOLOGISTES) DUBOT Fanny
(LES ÉCOLOGISTES) EKINCI Akif
(LES ÉCOLOGISTES) GENOUVRIER François
(LES ÉCOLOGISTES) GEORGEL Nadine par procuration à TOMIC Sylvie
(SOCIALISTE, LA GAUCHE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE) GIRAUD Emmanuel
(LES ÉCOLOGISTES) GIRAULT Jean-Luc par procuration à BERZANE Olivier
(LES ÉCOLOGISTES) GOUST Victoire
(LES ÉCOLOGISTES) HENOCQUE Audrey
(LES ÉCOLOGISTES) HUSSON Nicolas

(SOCIALISTE, LA GAUCHE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE) LEGER Stéphanie
(LES ÉCOLOGISTES) LUNGENSTRASS Valentin
(LES ÉCOLOGISTES) MAES Bertrand
(LES ÉCOLOGISTES) MARAS Aurélie par procuration à ROCH Valérie
(LES ÉCOLOGISTES) MICHAUD Raphaël
(LES ÉCOLOGISTES) MONOT Vincent
(LES ÉCOLOGISTES) NUBLAT-FAURE Julie
(LES ÉCOLOGISTES) ODIARD Patrick
(LES ÉCOLOGISTES) PERRIN Marielle
(LES ÉCOLOGISTES) POPOFF Sophia par procuration à PERRIN Marielle
(SOCIALISTE, LA GAUCHE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE) PRIETO Philippe
(LES ÉCOLOGISTES) PRIN Isabelle
(LES ÉCOLOGISTES) ROCH Valérie
(SOCIALISTE, LA GAUCHE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE) RUNEL Sandrine par procuration à LEGER Stéphanie
(LYON EN COMMUN) SOUVESTRE David
(LES ÉCOLOGISTES) TOMIC Sylvie
(LES ÉCOLOGISTES) VASSELIN Steven
(LES ÉCOLOGISTES) VIDAL Chloé
(LES ÉCOLOGISTES) VIVIEN Emmanuel
(LES ÉCOLOGISTES) ZDOROVITZOFF Sonia
(LES ÉCOLOGISTES) ZINCK Rémi

Non votants

(LES ÉCOLOGISTES) FRERY Marie-Noëlle
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) GAILLIOUT Béatrice par procuration à KEPENEKIAN Georges
(PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS) KEPENEKIAN Georges

Mise au point

Monsieur Georges KEPENEKIAN a fait savoir qu'il avait voulu voter POUR.
Monsieur Alexandre CHEVALIER a fait savoir qu'il avait voulu voter CONTRE.
Madame Nathalie PERRIN-GILBERT a fait savoir qu'elle avait voulu voter CONTRE.
Monsieur Sylvain GODINOT a fait savoir qu'il avait voulu voter CONTRE.
Madame Marie-Noëlle FRERY a fait savoir qu'elle avait voulu voter CONTRE.

(Rejeté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le vœu est rejeté.

QUESTIONS DIVERSES

M. LE MAIRE : Une question orale a été déposée par le groupe Droite, Centre et Indépendants lors de la Conférence des Présidents qui a donc précédé cette séance du Conseil.

Je vous donne la parole, Monsieur DUVERNOIS.

M. DUVERNOIS Jean-Michel : Merci, Monsieur le Maire.

Oui, une question effectivement orale et une question d'actualité sur les communes voisines à Lyon.

Cette question fait référence au règlement intérieur des activités périscolaires, l'article 62. Elle porte, mais c'est une question que je vous avais déjà posée, à laquelle vous n'avez pas répondu et là, même s'il est un peu plus de 18 heures, nous attendons vraiment une réponse de votre part.

Concernant les rythmes scolaires, nous n'avons effectivement pas bien compris, à la Commission Éducation, en préparant ce Conseil, ce qui s'est passé au sein de votre majorité. Lorsque nous débattions de l'affaire Léo Lagrange, on a entendu parler « oui, mais les rythmes périscolaires, s'ils n'étaient pas comme ça, peut-être qu'on aurait moins de problèmes », etc. Nous avons senti que vous étiez en train de réfléchir sur un possible changement des rythmes scolaires. Nous nous sommes donc vraiment posé la question et c'est la raison pour laquelle j'ai décidé de vous reposer cette question, mais là ce soir pour avoir une réponse.

Et puis, nous avons lu dans la presse ce matin que la ville de Villeurbanne revient donc à la semaine de quatre jours. Notre question est donc légitime et elle est simple.

Monsieur le Maire, quelles sont vos intentions et quelles sont les intentions de votre majorité en matière de rythmes scolaires soit rester à la situation existante, quatre jours par semaine, soit proposer une nouvelle organisation à quatre jours et demi ? Et si une nouvelle organisation des rythmes scolaires doit être mise au débat, quel sera le calendrier ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Madame LÉGER, vous m'autorisez à répondre à cette question ? Même si je sais qu'en tant qu'Adjointe à l'Éducation, c'est un sujet que nous avons l'un et l'autre eu déjà l'occasion d'aborder largement.

Alors, la question, parce qu'elle pose d'emblée le sujet des quatre jours ou quatre jours et demi d'enseignement porte sur l'organisation globale des temps de l'enfant et donc de la semaine des familles. Elle impacte donc, on peut le dire, l'ensemble de la communauté éducative.

Ceci étant précisé, vous parlez d'intentions de notre majorité, je vais être clair. L'importance du sujet implique que nous soyons à l'écoute de tous nos partenaires et des habitants afin de construire ensemble une ou des propositions pertinentes et partagées. Sur ce sujet, il n'est pas question de faire une politique verticale, mais de nous inscrire dans une démarche participative totalement assumée.

La question ne saurait non plus se résumer à un débat autour des quatre jours versus quatre jours et demi d'enseignement, puisque ce sont les ambitions éducatives et le projet que nous portons pour tous les enfants qui nous importent.

À ce titre, au-delà des jours ouvrés, cette question concerne nos pauses méridiennes, nos accueils du matin et nos accueils du soir, nos partenariats avec le monde de l'éducation populaire. L'organisation qui en découle doit donc servir le projet et non l'inverse.

En ce sens, le travail réalisé dans le cadre du Projet éducatif entre mai et décembre 2020 est un exemple de la vision politique que nous portons et de la façon dont nous souhaitons travailler et j'en profite ici de nouveau pour remercier Stéphanie LÉGER pour le travail sur ce Projet éducatif.

Et c'est justement lors du vote de ce Projet éducatif que vous nous aviez interpellés une première fois avec cette même question et que nous vous avons répondu : « *À l'heure d'une crise sanitaire que les équipes et les familles subissent de plein fouet, nous avons remis les acteurs en mouvement et privilégié une nouvelle dynamique collective, dans laquelle ils se sont d'ailleurs fortement investis. Il est donc primordial pour nous de stabiliser l'organisation*

pour les enfants, les familles et les professionnels dans un premier temps, afin de mettre en mouvement nos ambitions éducatives déployées dans le Projet éducatif. »

La convention qui lie la Ville et l'Éducation nationale a d'ailleurs été renouvelée dans ce sens. Ce renouvellement a été voté lors du Conseil municipal du 16 décembre dans le cadre d'échanges constructifs avec l'Inspecteur d'Académie. Ce dernier nous a proposé de prolonger la convention PEDT Plan Mercredi jusqu'au terme de l'année scolaire 2023, proposition que nous avons acceptée.

Nous sommes convaincus que nous pouvons encore améliorer les temps de l'enfant, mais donnons-nous les moyens et le cadre pour le faire correctement. Ce n'est pas aujourd'hui à l'ordre du jour. Comme l'ensemble de la communauté éducative, comme vous l'avez été pour l'écriture du Projet éducatif, vous en serez informés et vous y serez bien sûr associés.

Voilà la réponse aujourd'hui que je fais à votre question, Monsieur DUVERNOIS.

Chers collègues, nous avons été au bout de notre ordre du jour. Je vous remercie. Ravi encore de vous avoir retrouvés en chair et en os. Je vous donne rendez-vous à la prochaine séance de Conseil municipal. Bonne fin de journée.

(La séance est levée à 18 heures 05.)

ANNEXES

Annexe n° 1

Amendement déposé par le groupe Droite, Centre et Indépendants sur le rapport n° 2022/1602 - Approbation du règlement intérieur actualisé des accueils périscolaires municipaux

(Rejeté)



Conseil municipal du 31 mars 2022

Rapport n°2022/1602

Amendement Règlement intérieur actualisé des accueils périscolaires municipaux

Amendement :

Modification du Règlement intérieur des accueils périscolaires municipaux pour prévoir le remboursement en cas de grève

Exposé des motifs :

La ville de Lyon est amenée à délibérer sur le prochain règlement intérieur des accueils périscolaires de la Ville. Ce règlement intérieur entrera en vigueur en septembre 2022 et définira les conditions d'accueils des enfants dans les temps prévus à cet effet.

Le règlement prévoit 5 temps d'accueils périscolaires des enfants :

- L'accueil le Matin,
- la pause du midi,
- l'après classe,
- la fin d'après-midi,
- les ateliers du mercredi.

Hormis l'accueil du Matin le reste des temps d'accueil est payant. La convention prévoit des conditions de remboursement en cas de grève uniquement pour les temps de « la pause du midi » et de « la fin d'après-midi »

Il serait légitime que le remboursement soit applicable dans l'ensemble des temps d'accueils périscolaires lors des grèves qui empêcheraient l'accueil des enfants.

Nous proposons donc un amendement afin de prévoir le remboursement systématique en cas de grève pour l'ensemble des temps d'accueils périscolaires prévu dans le règlement.

Amendement :

Modifie en page 10 du règlement :

« Après la classe et l'aide aux leçons

Ces deux activités se déroulant sur le même créneau horaire, elles font l'objet d'une tarification unique, que l'enfant fréquente l'une, l'autre ou les deux alternativement. L'inscription à l'APRES LA CLASSE devra avoir été réalisée pour qu'un enfant de CM1/CM2 puisse fréquenter l'Aide aux leçons.

Toute inscription à l'une ou l'autre de ces activités entraîne un paiement forfaitaire annuel.

La facturation se fait à l'année quelle que soit la date d'inscription et la fréquentation de l'enfant. La facture est adressée au responsable légal 1 de l'enfant au cours du premier trimestre. »

Par :

« Après la classe et l'aide aux leçons

Ces deux activités se déroulant sur le même créneau horaire, elles font l'objet d'une tarification unique, que l'enfant fréquente l'une, l'autre ou les deux alternativement. L'inscription à l'APRES LA CLASSE devra avoir été réalisée pour qu'un enfant de CM1/CM2 puisse fréquenter l'Aide aux leçons.

Toute inscription à l'une ou l'autre de ces activités entraîne un paiement forfaitaire annuel.

La facturation se fait à l'année quelle que soit la date d'inscription et la fréquentation de l'enfant.

La facture est adressée au responsable légal 1 de l'enfant au cours du premier trimestre.

Une régularisation interviendra en fin de période de facturation pour tenir compte d'éventuelles annulations pour cause de grèves ou d'absences du personnel. »

Modifie également en page 10 du règlement :

« Les Ateliers du mercredi

Toute inscription à cette activité entraîne un paiement forfaitaire semestriel pour la période du premier jour d'inscription à l'activité au dernier jour de fonctionnement du semestre.

La facturation se fait au semestre quelle que soit la fréquentation de l'enfant.

Une facture est adressée au responsable légal (RL1) de l'enfant pour chaque semestre.

Une inscription en cours d'année est possible, un paiement sera alors exigé au prorata temporis des jours d'accueil restant jusqu'à la fin du semestre. »

Par :

« Les Ateliers du mercredi

Toute inscription à cette activité entraîne un paiement forfaitaire semestriel pour la période du premier jour d'inscription à l'activité au dernier jour de fonctionnement du semestre.

La facturation se fait au semestre quelle que soit la fréquentation de l'enfant.

Une facture est adressée au responsable légal (RL1) de l'enfant pour chaque semestre.

Une régularisation interviendra en fin de période de facturation pour tenir compte d'éventuelles annulations pour cause de grèves ou d'absences du personnel.

Une inscription en cours d'année est possible, un paiement sera alors exigé au prorata temporis des jours d'accueil restant jusqu'à la fin du semestre. »

Annexe n° 2

Vœu déposé par le Conseil du 6^e arrondissement, présenté par Madame Laurence CROIZIER : Impact de la ligne de tramway T9 pour les habitants du 6^e arrondissement (Rejeté)



Vœu

Article 28 du Règlement Intérieur

Impact de la ligne de tramway T9 pour les habitants du 6^e arrondissement

Présenté par Madame Laurence Croizier, Conseillère municipale

Dans le cadre de son plan de mandat 2020-2026, le Sytral devenu AOMTL au 1^{er} janvier 2022, a inscrit la création d'une ligne de tramway T9 entre Vaulx-en-Velin-La Soie/Villeurbanne et La Doua et/ou Charpennes.

Cette opération était approuvée par le comité syndical du Sytral du 8 février 2021, la délibération indiquant : « *Le projet consiste en la réalisation d'une nouvelle ligne de tramway T9 entre Vaulx-en-Velin - La Soie et Villeurbanne - La Doua et/ou Charpennes en desservant les communes de Vaulx-en-Velin et Villeurbanne* ». La ville de Lyon – et plus particulièrement le 6^e arrondissement – n'apparaissait pas comme concernée physiquement par cette ligne. Lors de ce comité syndical, il avait été regretté l'absence de document cartographique permettant d'apprécier les itinéraires envisagés.

Le 14 juin 2021, le comité syndical du Sytral approuvait le lancement de la concertation préalable pour cette ligne de tramway. Ni document cartographique ni précision quant aux hypothèses de tracé n'avaient été communiqués aux élus siégeant au comité syndical du Sytral.

La concertation préalable s'est déroulée du 23 août au 23 octobre. Les documents cartographiques de cette concertation faisaient part d'un tracé s'arrêtant à Charpennes sur la commune de Villeurbanne.

Dans les dispositions relatives à cette concertation préalable, il était mentionné notamment : « *l'organisation, par le SYTRAL, d'au moins une réunion publique, par commune, en présentiel ou à distance selon le contexte sanitaire. Le public sera convié par toute voie adaptée* ». Aucune réunion publique n'a été organisée sur Lyon et plus particulièrement sur le 6^e arrondissement et la mairie du 6^e arrondissement n'a pas été sollicitée pour en organiser une.

Dans leur bilan de concertation, les garants désignés par la Commission nationale du débat Public (CNDP) font état d'un comité de pilotage T9 associant la Métropole et les villes de Vaulx-en-Velin, Villeurbanne et Lyon. L'exécutif de la mairie du 6^e arrondissement a été tenu à l'écart de ce comité de pilotage jusqu'au 14 janvier 2022.

Après cette concertation préalable réglementaire et dans le cadre de son dispositif de « concertation continue », une information a été faite avec un stand sur le quartier Bellecombe le vendredi 28 janvier de 15h à 17h. Il en est ressorti une absence d'information des riverains – habitants et commerçants – quant à l'utilisation de la rue Bellecombe au Nord des rues Curtelin et Dedieu pour l'insertion de la station terminus et au Sud de ces rues pour l'insertion d'une voie de retournement.

Ce positionnement de station et son impact sur le 6^e arrondissement n'apparaissent pas clairement ni dans les documents de concertation, ni dans les délibérations présentées aux comités syndicaux du Sytral.

D'ailleurs dans leur bilan de la concertation préalable, les garants de la CNDP mentionnent en page 8 les stations prévues pour cette ligne de la façon suivante en indiquant : « *Charpennes : station existante* »

À la demande des élus de la mairie du 6^e, une réunion publique d'information et de concertation s'est déroulée le lundi 7 mars en présence d'élus et représentants de l'AOMTL et nombreux furent les riverains de ce quartier Bellecombe à venir faire part de leur point-de-vue et leur désaccord avec le projet de terminus de ligne T9 tel qu'il est présenté aujourd'hui.

Compte tenu :

- d'une information parcellaire dans la concertation réglementaire de la ligne T9,
- d'une absence d'association de la mairie du 6^e arrondissement et de ses élus au processus décisionnaire,
- et des impacts négatifs pour les habitants du quartier de Bellecombe,

Les élus du Conseil Municipal de Lyon demandent au président de l'Autorité Organisatrice des Mobilités des Territoires Lyonnais de réexaminer sans délai les alternatives permettant d'éviter tout impact sur la rue Bellecombe.

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a horizontal stroke and a loop on the left side.

Lyon, le 24 Mars 2022

Annexe n° 3

Question orale déposée par le groupe Droite, Centre et Indépendants et posée par Monsieur Jean-Michel DUVERNOIS



Conseil municipal du 31 mars 2022

Question orale

(article 62 du règlement intérieur)

Posée par Jean-Michel DUVERNOIS

Quelles sont les intentions de la majorité municipale en matière de rythmes scolaire :

- rester sur la situation existante de 4 jours par semaine,
- ou proposer une nouvelle organisation sur 4,5 jours ?

Si une nouvelle organisation des rythmes scolaires doit être mise au débat, selon quel calendrier ?